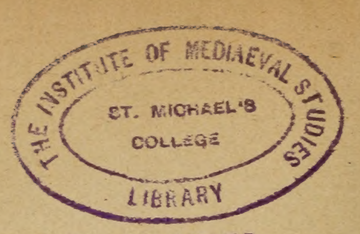


Histoire

DE

L'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS



CURIA PROVINCIALE

DEI

FRATI MINORI

DELLA

PROVINCIA SERAFICA

DECRETUM

Ut liber « HISTOIRE DE L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS », auctore Patre Thaddaeo Ferré, imprimatur, quoad nos attinet, permittimus, eoque libentius quod Censores eum inter nostrates et exteros valde utilem fore indicaverint.

Datum ad S. Mariae Angelorum in Portiuncula, die 25 Novembris 1920.

FR. PIUS TOMASSINI, O. F. M.
MIN. PROV.

Traduction française de l'Approbation

DÉCRET

« Nous permettons, pour notre part, l'impression du livre composé par le Père Thaddée Ferré et qui a pour titre : HISTOIRE DE L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS ; et nous le permettons d'autant plus volontiers que les Censeurs ont jugé qu'il serait très utile au dedans et au dehors de notre Ordre.

Donné à Sainte-Marie-des-Anges en la Portioncule le 25 Novembre 1920.

FR. PIUS TOMASSINI, O. F. M.
MINISTRE PROVINCIAL. »

IMPRIMATUR

Rhedonis die 29 Januarii 1921.

H. GAYET,

A. Vic. Gén.

DU MÊME AUTEUR

LE RÉDEMPTEUR, volume in-18 jésus de 411 pages, chez Tolra, 28, rue d'Assas, Paris (VIe), 5 fr.

VIE DE S. SULPICE LE BON, volume in-12 de 342 pages, chez Gabalda, 90, rue Bonaparte, Paris (VIe), 6 fr.

En préparation :

STE MARGUERITE DE CORTONE.

S. BERNARDIN DE SIENNE.

Pour paraître en Septembre :

LES PETITES FLEURS DU TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS.

Au Révérendissime Père Sérafino Cimino,
Ministre Général
de tout l'Ordre des Frères Mineurs

RÉVÉRENDISSIME PÈRE,

J'ai l'honneur de vous remettre la petite Histoire de l'Ordre de S. François, dont je vous ai parlé.

Je tiens à vous dire en même temps quelle y a été ma méthode, et quel est mon but.

J'ai voulu donner à nos amis, à nos tertiaires, à nos jeunes religieux, une première idée de notre Ordre, et poser quelques premiers jalons qui leur permissent de pousser plus avant l'étude de son histoire.

Pour imprimer cette première idée, j'ai donné à mon travail, peu de volume, des divisions précises, et les quelques conclusions qui découlent immédiatement des faits. Son petit volume le fera lire, ses divisions le graveront dans l'esprit, ses conclusions en seront les premiers fruits. Peut-être plus d'un lecteur appellera-t-il ces conclusions mes OPINIONS. *J'y consens. Elles le sont, en effet ; et j'en revendique la responsabilité. Par ailleurs, chacun pourra*

les rejeter dès lors qu'il est homme et doué de liberté; mais il lui sera moins aisé de prouver qu'elles ne sont pas filles légitimes des faits relatés.

Je voudrais ces pages si claires, que, après m'avoir lu, le dernier des novices s'imaginât connaître tout cela depuis toujours et en savoir beaucoup plus que moi. J'en voudrais les références si heureuses, qu'une foule de nos étudiants et de nos jeunes pères y prissent le goût de l'histoire, et ne se donnassent aucun repos aussi longtemps que celle de l'Ordre ne serait pas écrite. Si jamais un mouvement spontané ou des ordres donnés consacraient, dans chaque province, deux religieux à recueillir tous les documents intéressant l'histoire franciscaine, qui dorment dans les archives de son territoire (1), *avant 25 ans la cueillette serait faite, et dans 50 ou 60 ans l'Ordre, posséderait une histoire complète et glorieuse.*

C'est une pensée que j'émets. Il tient à Dieu de la réaliser ; je l'en supplie de tout cœur.

Je serais vraiment trop heureux, si, d'ici là, ce petit volume suggérait à chacune de nos provinces franciscaines, la bonne idée d'enseigner à ses étudiants l'Histoire de l'Ordre, comme elle leur enseigne l'Histoire de l'Eglise. Sachant d'où ils viennent et où ils vont, nos jeunes religieux porteraient au cœur un magnifique idéal et un grand amour, qui les pousseraient aux grandes choses et les soutiendraient en plus d'un mauvais passage.

Il est impossible, que, en relatant des milliers de

(1) Nous apprenons que c'est la méthode employée depuis quelques années et avec beaucoup de fruit par les pères jésuites.

faits, recueillis à travers sept siècles dans le monde entier, je n'aie pas, ici ou là, erré. Que chacun de mes lecteurs veuille bien m'envoyer à l'adresse ci-dessous indiquée, ses désirs, ses corrections et ses références. Je les accueillerai avec gratitude, et nous aurons sous peu un MANUEL *parfait.*

Veuillez, Révérendissime Père, agréer cet humble travail. Je vous l'offre en souvenir des jours heureux de nos études, comme le filial hommage du dernier de vos enfants.

En notre maison-mère de Ste Marie des Anges, le 8 septembre 1920.

FR. THADDÉE FERRÉ.
O. F. M.

ADRESSE : A SANTA MARIA DEGLI ANGELI
(UMBRIA)
ITALIE

CHAPITRE PREMIER

SAINT-FRANÇOIS : 1181-1226

« *Exemplum enim dedi vobis ut quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis.* » (Johan. XIII. 15.)

SOMMAIRE. — 1) L'Enfance et la Jeunesse. — 2) La Conversion. — 3) La Fondation de l'Ordre. — 4) La Vie des Premiers Frères. — 5) Missions et Œuvres Diverses. — 6) Au Secours de l'Œuvre en Péril. — 7) Le Grand Problème de la Pauvreté. — 8) Les Dernières Années et la Mort.

I. — L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Entre Spolète et Pérouse, il est, à l'orient de la plaine d'Ombrie et aux pieds du mont Soubase, une colline gracieuse. Un château féodal la couronne ; une ville la pare d'un brillant collier, dont les plus beaux joyaux sont, à droite la cathédrale de S. Rufin et l'église de Ste Claire, à gauche l'église et le grand couvent de St François. Quelle arde étincelante sous les rayons du midi on scintille de mille feux à cette heure tardive où le jour remet ses pouvoirs à la nuit, elle est toujours splendide et reine toujours. La ville qui la pare est Assise : Dante voulait qu'on l'appelât Orient ; son influence sur les temps modernes lui a mérité ce nom (1).

L'enfant qui devait l'illustrer, y naquit en 1181 ou 1182, de dame Pica, et de Pierre Bernardone le drapier, son mari, absent alors pour son commerce. La mère donna à son fils le nom de Jean. Mais par amour de la France où il s'enrichissait, et où il avait peut-être trouvé sa femme et appris la naissance de son fils, Berdardone appela son enfant Français, ou, comme disaient nos pères, François (2).

(1) *Paradiso*. c. 11. v. 54.

(2) 3 Socii. 1 ; — 2 Celano. 1, 1.

Au sein de la famille, l'enfant apprit l'italien ; il y apprit aussi le français, langue internationale déjà, que son père lui léguait comme un instrument de négoce, et dans laquelle, il devait, lui, verser le trop plein de sa joie aux heures des divins transports (1). Des prêtres de Saint-Georges, il apprit encore le latin (2). Il est probable, au surplus, qu'il n'étudia qu'autant qu'il convenait à un riche marchand, à moins que Bernardone qui n'hésitait point, dès que l'orgueil était en jeu, à dépenser largement pour les caprices de son fils, ne se soit fait un point d'honneur de lui faire pousser plus loin et plus haut ses études.

A vingt ans, François était un jeune homme poli, affable, généreux, ami de la joie et de toutes les folies qu'on fait à cet âge (3). Comme par ailleurs il avait de l'argent, les jeunes gens l'entouraient ; il fut réellement le prince de la jeunesse d'Assise et on lui en donna le nom. Jalouses et scandalisées, les mères de ses compagnons faisaient leurs remontrances à Pica ; mais Pica excusait son fils et disait ses espoirs de le voir converti. Dieu allait justifier son attente (4).

1 Dante. *De vulgari eloquio*, l. I. cap. X. — En Westphalie. l'abbé de Stade louait la *noblesse de l'idiome gaulois*. Ann. 1224, apud Pertz, *Script.* t. XVI.

2) 2 Celano. 1. 1 ; *Conformit.* 14 a 1.

3) 1 Celano. 1. 2 ; — *Archiv. für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters.* t. VI. p. 35.

4) 1 Celano. 23.

II. — *LA CONVERSION*

L'année que François passa à Pérouse comme prisonnier de guerre, mûrit sans doute son âme pour l'avenir ; mais elle n'y produisit aucun effet qui nous soit connu (1). Dans une maladie qu'il fit peu après, il se rendit compte de la vanité de sa vie ; mais de la changer il n'eut pas le courage. Peut-être même fut-ce pour faire diversion aux troubles de sa conscience, que, au printemps de 1205, il résolut d'aller, avec un de ses compatriotes, chercher la gloire de la guerre en Apulie. Mais Dieu l'attendait à sa première halte, dans la ville de Spolète (2). Une vision de nuit y frappa si fort son imagination, qu'il tourna bride et s'en revint à Assise avec un vrai désir de se convertir.

Ce n'était pourtant encore qu'un désir. Aussi vécut-il des mois pénibles, entre des amis dont il ne goûtait plus les folies, et dans une grotte à laquelle il livrait l'abondance de ses larmes et les luttes de son cœur (3). Pour rompre avec le passé il manquait de courage, et il ne savait même pas à quoi Dieu l'appelait ; de toute son âme il implorait la lumière. Un jour qu'il priait dans l'Eglise Saint-Damien devant une image de Jésus crucifié, il entendit le Christ lui dire clairement : « Va, répare ma

(1) 2 CELANO, 1, 1 ; 3 SOC. 4 ; LUIGI BONAZZI, *Storia di Perugia*, 2 vol. in-8, Perugia, 1878-1879, t. I, cap. V, p. 257-322.

(2) 2 CELANO 1, 2 ; 3 SOC. 6 ; BONAVENT. 9.

(3) 2 CELANO, 3, 42, 68 ; BONAV. 144. — 1 CELANO, 6 ; 2 CELANO, 1, 5 ; 1 CELANO, 7 ; 2 CELANO 1, 3.

maison qui tombe en ruine » (1). Il tient la volonté de Dieu ; et il croit l'avoir comprise. Il court chez lui, prend un cheval, le charge d'étoffes, se rend à Foligno, vend le tout, et s'en revient à pieds prier le prêtre de Saint-Damien de recevoir le prix de la vente et de réparer son église. Par peur de Bernardone, sans doute, le prêtre ne voulut rien accepter. Il permit pourtant au jeune homme de demeurer avec lui (2).

Mais le père entendait bien, lui, ne laisser ni or ni liberté à un fils qui le déshonorait par sa vie singulière et ses relations de chaque jour avec les pauvres et les lépreux. Il se leva et descendit à Saint-Damien. Son trouble l'empêcha de voir, sur la fenêtre de l'église, l'argent que François y avait jeté : et le jeune homme s'était caché. On sait le reste : François, écœuré de sa propre lâcheté, allant se présenter à son père, comblé d'ignominies sur la place d'Assise, jeté au cachot par Bernardone et délivré par Pica : tous degrés qui conduisent l'aspirant à la perfection jusqu'à ce jour de 1206, où, devant l'évêque d'Assise, il remettait à son père le peu d'argent qui lui restait et même ses vêtements, puis, nu comme au jour de sa naissance, s'écriait, sublime : « Désormais je puis dire avec assurance : Notre Père, qui êtes aux cieux ! » Cette fois, il était bien converti (3).

(1) 2 Celano. 1, 6 ; Bonav. 12, 15, 16 ; 3 Soc. 13.

(2) 1 Celano. 9 ; Bonav. 6 ; 3 Soc. 16.

(3) 1 Celano, 13, 14, 15 ; 3 Soc., 18-20 ; Bonav. 19-21.

III. — *LA FONDATION DE L'ORDRE* (1)

Rien ne le retenait plus, il se mit tout entier à l'œuvre à laquelle le Christ l'avait appelé, croyait-il, lorsqu'il lui avait dit d'aller réparer sa maison. Il répara d'abord Saint-Damien où lui avait parlé Jésus, puis Saint-Pierre, et enfin Sainte-Marie-des-Anges ou de la Portioncule dans la plaine, plus libre, et plus attentif que jamais à servir les malades et les lépreux (2). Il dépensa deux années à ces œuvres.

Or, un jour des premiers mois de 1208, qu'il assistait à la messe dans la Portioncule, il entendit le prêtre lire dans l'Evangile du jour : « Allez donc, et prêchez en disant : Voici que le royaume de Dieu est proche. Guérissez les infirmes... ne possédez ni or, ni argent, ni monnaie dans vos ceintures, ni sac pour la route, ni deux tuniques, ni chaussures, ni bâton ; l'ouvrier mérite sa nourriture... Lorsque vous entrerez dans une maison, saluez-la en disant : Paix à cette demeure. » François comprit alors ce que Jésus lui avait dit à Saint-Damien ; alors il reconnut sa voie. Plus que jamais puissante en ce monde, l'Eglise se mourait, épuisée par des vices sans nombre ni mesure, qu'alimentaient l'amour des richesses et la simonie : le Christ appelait François à la guérir par la pratique héroïque de la pauvreté.

Rien ne pouvait mieux répondre au désir de son

(1) Pour la chronologie de la vie de St François, voir P. Paschalis Robinson, o. f. m., *Quo anno ordo Fratrum Minorum inceperit*, dans *Archivum Franciscanum Historicum*, t. II, p. 192.

(2) 1 Celano, 18, 21 ; Bonav., 21, 23 ; 3 Soc., 21, 23.

cœur. « Voilà ce que je cherche » s'écria-t-il ; et, toujours prompt à exécuter ses résolutions, il abandonna sur-le-champ argent, bâton, chaussures, et échangea son habit d'ermite contre un pauvre vêtement de paysan, qu'il ceignit d'une corde. Le lendemain, il était dans Assise et prêchait (1).

Ses premiers mots furent : « Que le Seigneur vous donne sa paix ! » Sa parole simple et droite, son cœur ardent, son exemple éloquent touchaient bien des âmes. Un assisiate bon et simple se mit le premier sous sa direction. Quelques semaines après, deux hommes honorables et bien connus dans la ville, s'attachèrent aussi à lui. » L'un était le riche Bernard de Quintavalle, et l'autre le chanoine Pierre Catani, docteur en droit civil et ecclésiastique. Avec eux il se rendit à l'église Saint-Nicolas, pour demander à Dieu de lui faire savoir ce qu'il attendait de ces premiers disciples. Il prit le livre des évangiles, l'ouvrit et lut : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as, et donne-le aux pauvres. » Lorsqu'il l'ouvrit une deuxième fois, il tomba sur ces mots : « Et il les envoya prêcher le royaume de Dieu et guérir les infirmes. » La troisième fois, il lut : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce luimême et porte sa croix, et me suive. » Nul doute n'était possible. Dieu lui confirmait à Saint-Nicolas, ce qu'il lui avait déjà révélé à Sainte-Marie-des-Anges, il le voulait à sa suite, prêchant l'évangile dans la pauvreté et le dénuement. « Voici notre vie et notre règle, dit-il aux nouveaux venus ; accomplissez ce que vous avez entendu. » Égide vint de son

(1) 1 Celano, 22, 23 ; Bonav., 25, 26.

côté accroître leur nombre ; et ils allèrent, soignant les lépreux, prêchant la paix, annonçant le royaume de Dieu, dans la plus extrême pauvreté, n'ayant pour tout abri qu'une cabane abandonnée à Rivo-Torto. On les appelait les pénitents d'Assise (1). Un an plus tard, François avait, comme Jésus, douze disciples. Il crut que c'était le moment de se présenter à la Sainte Eglise. Il résuma en quelques mots très brefs son sublime idéal, donna à ces quelques lignes le nom de Règle, puis, avec ses douze compagnons, il se dirigea vers Rome, afin de demander au pape une approbation. Innocent III examina les hommes et leur idéal, approuva la Règle, et donna aux frères la permission de prêcher partout la pénitence (2). Ce n'était point un Ordre encore, mais la famille franciscaine était pourtant fondée. On était en 1209, et, si nous en croyons la tradition franciscaine, au 16 avril.

IV. — *LA VIE DES PREMIERS FRÈRES*

Heureux de voir son idéal approuvé, François alla avec les siens se prosterner au tombeau des apôtres ; puis il quitta Rome pour revenir en Ombrie. Il fit pourtant, à mi-chemin, dans un lieu désert des environs d'Orte, une halte de quinze jours, très importante par le ton chevaleresque et joyeux qu'y prit l'amour de François et de ses fils pour la pauvreté. Car c'est là, dit Célano, qu'ils commencèrent à entrer

(1) 2 Celano, 23, 25 ; Bonav. 27, 29 ; 3 Socii, 23, 25, 26, 37.
(2) 1 Celano, 32, 33 ; 2 Celano, 1, 11 ; Bonav. 34, 37 ; 3 Soc. 50, 51.

dans un un saint commerce avec la pauvreté ; là que privés de tout et remplis de joie, ils décidèrent de lui demeurer unis toujours et partout comme ils l'étaient à cette heure, là qu'ils résolurent et promirent de ne jamais se soustraire à ses embrassements, quels que pussent être les coups de la tribulation ou les charmes de la tentation ; et c'est pour ne pas paraître donner à ce lieu l'amour qu'ils avaient voué à Dame Pauvreté, qu'ils le quittèrent pour rentrer à Rivo-Torto, où ils se remirent avec une nouvelle ardeur à leur œuvre de réforme de l'Eglise, par l'apostolat dans la pauvreté (1).

Sentant qu'il avait charge d'âmes, François se donna tout entier à la formation de ses frères. Pour qu'ils n'ignorassent point l'esprit qui devait les animer, il les appela du nom qui servait à désigner le petit peuple d'Assise, frères *mineurs* (2). Chaque jour, à chaque heure, il faisait l'examen de leur âme. Avec autant de tact que de soin, il étudiait tous leurs actes, montrait à leur égard une heureuse curiosité, et ne laissait jamais impuni quoi qu'il trouvât chez eux de moins droit. Il s'attaquait d'abord aux fautes intérieures, jugeait ensuite les actions, et éloignait enfin les occasions elles-mêmes (3).

Là, on n'hésitait pas à se jeter dans les épines et l'eau glacée pour vaincre les tentations de la chair. Là, on remplaçait souvent le pain absent par les

(1) 1 Celano. 34-42.

(2) Cristofani. *Storia d'Assisi*, t. I. p. 123-129 ; — 1 Celano, 38.

(3) 2 Celano. 42. 51.

raves crues mendiées dans la plaine ; encore se privait-on de nourriture pendant plusieurs jours lorsque, poussé par la fatigue, on avait excédé tant soit peu dans ce manger sans attrait (1).

L'obéissance l'emportait pourtant sur tout le reste. Avant que ne vînt le commandement, on se préparait à obéir : et, lorsqu'il était proféré, on l'exécutait sans distinguer ni contredire, et à défi (2).

Sous la direction de ce grand ami de Dieu et des hommes et de toute la nature, ces novices d'élite étaient pour Dieu tout amour, toute charité l'un pour l'autre. Où qu'ils se rencontrassent, c'était entre eux de chastes étreintes, de suaves affections, de saints baisers ; douces paroles, rire modeste, regard joyeux ; un œil simple, une âme humble, une langue paisible, une douce façon de répondre. Ils étaient unis de cœur, et prêts à se rendre service sans se lasser jamais (3).

Presque jamais ils ne cessaient de louer Dieu et de le prier ; continuellement ils surveillaient et pesaient leurs actions. Ils rendaient grâce à Dieu du bien accompli, expiaient dans les gémissements et les larmes les moindres négligences, et se croyaient abandonnés de Dieu lorsqu'ils se sentaient un peu moins de dévotion. François, lui, ne priait pas ; il était la prière elle-même (4).

Comme la pauvre cabane était en somme à tout le monde, un rustre eut un jour l'idée d'y abriter et lui

(1) 1 Celano, 42, 40.

(2) 1 Celano, 45, 39.

(3) 1 Celano, 39.

(4) 1 Celano, 40 ; 2 Celano, 95.

et son âne au milieu des frères. Il sentit sans doute la grossièreté de sa démarche, car il crut devoir gagner le cœur de François en disant à la bête : « Entre, entre ! Nous ferons du bien à ce lieu ». François bondit à la pensée qu'on pouvait le croire sensible à l'appât de l'argent. C'est ainsi, et pour qu'on sût bien qu'il restait fidèle à Dame Pauvreté, il abandonna Rivo-Torto comme il avait quitté Orte, et vint avec ses frères chercher un gîte et se sanctifier près de la chère Portioncule qu'il avait réparée, où Dieu lui avait révélé sa voie, et qu'il aimait tant déjà (1). L'abbé des Bénédictins du mont Soubase la lui accorda à condition qu'elle demeurât toujours l'église mère de l'Ordre naissant. François, fidèle à sa chère pauvreté, exigea que l'abbé conservât la propriété du petit sanctuaire ; et, tant qu'il vécut, il monta, chaque année au monastère payer la redevance d'un panier de poissons. Ceci se passait vers 1210 (2).

V. — *MISSIONS ET ŒUVRES DIVERSES*

En 1212, il donne l'habit religieux à Claire Scifi et reçoit ses vœux, et essaie en vain d'une première mission en Orient. En 1214, il fait droit aux prières de Guillaume de Chauvigny qui revenait de Palestine où il avait combattu sous les ordres de Baudoin comte de Flandre, et lui accorde le bienheureux Bonencontre, qui fonde avec son bienfaiteur le cou-

(1) 1 Celano, 44 ; 3 Soc., 55.

(2) 3 Soc. 56 ; *Speculum Perfectionis*, 32 b ; *Conformitat.*, 217, b 1.

vent de Chateauroux (1). En 1213 ou 1214, il tente sans succès d'aller par l'Espagne prêcher au Maroc (2). A son retour il reçoit dans l'Ordre bon nombre d'hommes distingués et instruits, parmi lesquels l'immortel auteur du *Dies irae*, frère Thomas de Célano, qui nous a laissé deux vies excellentes et aussi un portrait du saint qui venait de gagner son cœur. « Il avait, nous dit-il, le parler facile, le visage souriant, le regard bienveillant ; et il était aussi éloigné de l'insolence que de l'insensibilité. De taille médiocre et plutôt petit, il avait la tête ronde et moyenne, la face légèrement oblongue et tendue en avant, le front petit et uni, les yeux moyens, noirs et simples ; les cheveux noirs, les sourcils droits ; le nez droit aussi, mince et uni ; les oreilles droites, mais petites ; les tempes planes ; le parler pacifique, enflammé et vibrant ; la voix véhémente, claire et sonore ; les dents unies, égales et blanches ; les lèvres moyennes et fines, la barbe noire et clairsemée ; le cou délicat, les épaules droites, les bras courts, les doigts longs, les ongles saillants ; les jambes minces, les pieds petits ; la peau fine, très peu de chair, un vêtement grossier ; un sommeil très court, la main très large. Et comme il était très humble, il était souverainement doux envers tous les hommes et se conformait aux mœurs de chacun, plus saint que les saints lorsqu'il était parmi eux, et, parmi les pécheurs, comme l'un d'eux » (3).

(1) *Obituaire* du couvent des Cordeliers de Chateauroux, édité par M. Hubert, archiviste de l'Indre. Paris, 1885, page 9.

(2) 1 Celano, 56.

(3) 1 Celano, 57, 83.

En 1215, il rencontre S. Dominique au IVe concile de Latran ; il obtient, en 1216, l'indulgence de la Portioncule (1) et en 1217, il divise son Ordre en provinces et envoie ses frères prêcher en Orient, en Allemagne, en Hongrie et en Espagne. Il avait réservé pour lui la France à cause du culte spécial qu'elle rendait à Jésus dans l'Eucharistie ; mais Dieu qui le voulait au centre de l'Ordre pour qu'il en fût le vivant modèle, s'opposa une troisième fois à son désir des missions à l'étranger (2).

En 1219, néanmoins il repartit pour l'Orient, pendant qu'il envoyait quelques frères au Maroc. Ces derniers réussirent même au delà de leurs vœux. Dès le 16 janvier 1920 ils avaient obtenu le martyre, et, de plus, gagné le futur St Antoine de Padoue (3). François fut beaucoup moins heureux. Le soudan d'Egypte lui offrit des honneurs au lieu du martyre : la croisade même l'empêcha de prêcher utilement aux infidèles : et il apprit en outre qu'en Italie, plusieurs frères étaient en train de ruiner son œuvre.

VII. — *AU SECOURS DE L'ŒUVRE EN PÉRIL*

Mathieu de Narni et Grégoire de Naples, ses vicaires, avaient augmenté les jeûnes et diminué la pauvreté (4). Un certain Philippe s'était fait avocat des

(1) *L'Oriente Serafico*, anno XXVII-VIII, pp. 22-59 ; *Archivum historic. Francisc.*, I (1908) 31.

(2) 1 CELANO, 74, 75 ; *Speculum*, 44 a ; *Conformit.*, 119, 135, 181.

(3) *Analecta Franciscana*. Quaracchi 1885, 1886. III, 579.

(4) JORD. A GIANO, 11 ; *Conform.* 62 a 1, 184 a 1 ; *Specul.* 34 b ; Fioretti, 4.

clarisses (1) : ses filles abandonnaient-elles donc elles aussi la pauvreté, qu'on en était à plaider ? Un autre, enfin, s'était mis en tête de fonder un ordre de lépreux (2). François prit la mer, et vint en toute hâte au secours de son idéal en péril.

A peine fut-il arrivé, qu'il prit une série de mesures pour remédier aux maux qu'avait révélés son absence. Devenus nombreux, les frères échappaient de plus en plus à son action ; il fallait donc une formation plus longue, une règle plus détaillée, et, à la tête de l'Ordre, une main vigoureuse. C'est pourquoi il mit à la tête de sa famille le cardinal Hugolin comme protecteur (3), et Pierre Catani, le docteur en droit, comme vicaire (4) ; créa l'année de noviciat obligatoire (5), et passa l'hiver de 1220 à 1221 en compagnie de Césaire de Spire, à la rédaction de la Règle.

Quels furent les pouvoirs de ces vicaires généraux du saint, il est malaisé de le savoir. Il semble acquis, en tout cas, que si, pour le bien de son âme et des frères, le saint concéda pleins pouvoirs aux vicaires et se soumit même à leur autorité, jamais pourtant il n'abdiqua. Pierre Catani étant mort le 10 Mars 1221, François nomma frère Elie à sa place.

Quant à la Règle que le saint venait d'écrire, elle fut proposée aux frères dans le chapitre de la Pente-

(1) Jordan., 12. Cf. Bulle *Sacrosancta* du 9 déc. 1219.

(2) Jordan., 12.

(3) Jordan., 14 ; 2 Celano 1. 17 ; *Specul.*, 102.

(4) 2 Cel., 3. 81 ; *Spec.*, 26 ; *Conform.*, 175 b ; Bonav., 76.

(5) Bulle *Cum Secundum* donnée à Orvieto le 22 sept. 1220.

côte de 1221. Elle ne fut point approuvée par le pape; et s'étant aperçu que, longue et diffuse, elle était un lien trop lâche pour contenir les frères, François visa au moyen de la reserrer davantage en la précisant (1). Peut-être est-ce pour cela que nous ne savons rien de notre Père dans les deux années qui suivirent, sinon qu'il demeura longtemps dans la solitude de Fonte Colombo, occupé à la mise au point de sa Règle.

Elie et les ministres vinrent-ils vraiment y déclarer au saint qu'ils ne la voulaient point accepter comme le raconte le *Speculum Perfectionis* dans son premier chapitre ? Le fait paraît très possible à qui veut bien se rappeler que frère Elie déclara avoir perdu le premier et unique exemplaire de cette Règle, à lui confié par François ; qu'il omit, avec beaucoup d'autres, d'en faire profession bien qu'elle eut été approuvée par le Pape et rendue obligatoire pour tous ; et que, enfin, cette Règle, qui prohibait tout usage de l'argent même pour les besoins des malades, opposait aux caprices des relâchés des barrières beaucoup plus étroites que ne le faisaient la première et la seconde Règle (2). Elle fut approuvée par Honorius III le 29 novembre 1223, et devint la Règle unique et définitive de l'Ordre de S. François (3).

Elle est divisée en 12 chapitres, fixe aux frères le travail comme moyen d'existence, et à l'Ordre la très sainte pauvreté comme base suprême. Nul

(1) 2 Celano, 209.

(2) *Specul.* 1 ; *Analecta Franciscana*, I, 243.

(3) Potthast, 7108, 7123.

argent, aucune attache de droit ni de cœur à aucune chose, ni à aucun lieu ; telle est la volonté du saint fondateur et la caractéristique de son Ordre.

Or, cette Règle, qui devait ramener les tièdes à la pauvreté, servit surtout à montrer leur mauvaise volonté lorsqu'ils refusèrent de la promettre et de l'observer ; et à la tête de ceux-là, on voyait de nombreux ministres et surtout le vicaire général, Elie, que favorisait vraiment trop le cardinal Hugolin. Les religieux fidèles étaient la majorité et allaient l'emporter sous peu ; mais ils n'étaient pas le pouvoir. François fut donc contraint de constater que les chefs de l'Ordre étaient contre lui et contre la Règle. Il se sentit mis au rancart, estima son œuvre ruinée ; et ce lui fut, pour le reste de ses jours, un indicible martyre, que laisse bien entrevoir le chapitre 81 du *Speculum perfectionis*. Nous allons expliquer en quelques lignes, comment, à l'occasion de la sainte Pauvreté, surgit ce drame troublant, qui dressa contre François une partie de ses enfants et pesa si lourdement sur les dernières années de notre Père.

VII. — *LE GRAND PROBLÈME DE LA PAUVRETÉ*

Aussi longtemps que la famille de François ne fut qu'une petite société composée d'une élite, les frères avaient presque constamment sous les yeux leur modèle, et, où qu'ils allassent, portaient dans leur cœur un grand idéal ; ceux-là pouvaient, sans péril pour leur âme, ni danger pour le monde, voyager toujours comme étrangers sur la terre. Quand, au contraire, elle fut devenue un grand Ordre, comme

elle l'était déjà en 1223, elle ne put avoir partout son modèle avec elle, et l'idéal manqua d'autant plus que partout et toujours la foule est faite surtout d'âmes ordinaires. Il fallait donc nécessairement la fixer quelque part pour l'organiser, l'instruire, la discipliner, peut-être aussi pour la nourrir. Cette stabilité nécessaire à un grand Ordre, François l'avait, jusqu'à un certain point, sentie et approuvée : au moins en avait-il posé le principe, lorsqu'il avait créé l'année obligatoire de noviciat.

Mais cette stabilité de l'Ordre entraînait l'usage stable de certains biens, des immeubles nécessaires, par exemple, et de ce qu'ils contenaient ; et l'usage stable de ces immeubles amenait les consciences et le droit à demander, d'une part, jusqu'à quel point un Frère-Mineur pouvait en user après sa profession d'extrême pauvreté, et, d'autre part, à qui appartenaient les immeubles dont les frères avaient l'usage stable sans les posséder. Déjà, en effet, on se demandait jusqu'à quel point on pouvait user des livres, et, à la Portioncule, on trouvait à la fois comme possesseurs des immeubles, les Bénédictins et la commune d'Assise. Il ne pouvait évidemment pas être question de l'argent ni des biens fonds que la Règle prohibait formellement.

A ces questions de conscience et de droit, il semblait aisé de répondre que les frères devaient mettre tout leur soin à user de ces biens de manière à faire honneur à la pauvreté promise. Mais, lorsqu'il s'agissait de déterminer le propriétaire des immeubles et meubles nécessaires à la vie de chaque jour et dont les frères avaient l'usage stable, les juristes étaient d'autant plus embarrassés, que, si, au XIIIe siècle

même, des papes ont réservé à l'Eglise romaine la propriété des biens de certains monastères, le cas ne s'est pas encore présenté pour un grand Ordre entier. Unir l'idéale pauvreté de François à la vie d'un grand Ordre semblait un problème insoluble ; on peut s'en convaincre par le temps que mit l'Eglise à trouver une solution qui satisfît les consciences, par les partis qui se formèrent dans l'Ordre pour la découvrir, par les luttes qu'ils soutinrent quand ils crurent l'avoir enfin trouvée, par le martyre que souffrit notre Père lorsqu'il estima son idéal envolé de sa famille pour toujours. Et cependant la solution introuvable était là sous la main, au cœur même de l'Ordre, inspirée au saint fondateur par son double amour de la pauvreté et de la Portioncule ; elle avait fait sa demeure de Sainte-Marie-des-Anges.

François n'avait-il pas lui-même accepté et pour toujours l'usage de la Portioncule à condition que les bénédictins donateurs en conservassent la propriété ? N'était-ce pas aussi le cas pour l'Alverne, également acceptée par le saint ? Il suffisait donc, pour que le grand problème fut résolu et la pauvreté indemne, d'étendre ce principe à tout bien nécessaire à la vie quotidienne des frères, d'en reconnaître la propriété au donateur chaque fois qu'on le pourrait, ou à l'Eglise romaine partout présente et puissante alors. Ce qui était juste et bon pour la Portioncule devait l'être pour tout bien nécessaire à la vie de chaque jour ; ce qui était possible pour le chef-lieu de l'Ordre devait l'être pour l'Ordre entier. En 1247, ce principe sera si bien admis, que Thomas de Célano s'en servira en sens inverse, dans sa deuxième légende, pour justifier

St François d'avoir accepté l'usage de la Portioncule (1). Mais il est si vrai que l'homme ne comprend aisément que ce qui lui est familier, que personne ne semble avoir vu cette solution du vivant du saint patriarche, et que, à ses yeux comme aux yeux de ses frères, nulle autre issue ne s'est présentée alors que celle-ci : Il faut que l'Ordre choisisse entre la stabilité et la pauvreté. Elie et beaucoup d'autres faisaient volontiers leur deuil de la sainte pauvreté ; mais des frères plus nombreux pleuraient, et François se mourait de voir son idéal condamné à disparaître avant lui.

VIII. — *LES DERNIÈRES ANNÉES ET LA MORT*

Un grand acte avait rendu glorieux pour toujours le chapitre de 1223 (2). Par ordre de François le gardien de Paris passait en Angleterre et fondait ces premiers couvents anglais, que leur piété, leur charité, leur allégresse, et leur pauvreté surtout ont rendus si célèbres. Le saint, lui, gravissait son sublime calvaire.

On sait comment il reçut les stigmates sur le mont Alverne, vers la mi-septembre de 1224 (3), revint len-

(1) « In sæculo degens, portiunculam pro se et suis de mundo elegit (Franciscus), ex quo aliter Christo, nisi de mundo aliquid haberet, servire non potuit. » 2 CEL., 18.

(2) P. G. GOLUBOVICH, *Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente Francescano*, t. II, p. 222.

(3) *Etudes Franciscaines*, publiées par des Religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs capucins (1899), 337, 507. TH. COTELLE, *S. François d'Assise* : Etude Médicale. Paris, 1895.

tement à la Portioncule, évangélisa le sud de l'Ombrie, malgré ses douleurs physiques et morales, passa tout le mois d'août à Saint-Damien auprès de Sainte-Claire et y composa l'admirable cantique du soleil (1). A son corps défendant, il se laissa ensuite conduire à Riéti et à Sienne pour y soigner ses yeux et surtout pour souffrir. Enfin, au printemps de 1226 on installait le pauvre malade chez l'évêque d'Assise, qu'il payait de son hospitalité en le réconciliant avec le podestà (2). C'est de là qu'il écrivit ses lettres au général et à tous les frères de l'Ordre, là qu'il dicta sa lettre sublime à tous les prêtres de l'univers sur le respect dû au T. S. Sacrement. Ceci fait, il s'abandonna à la nostalgie de sa chère Portioncule et au désir d'y aller mourir (3).

Il savait, pour l'avoir éprouvé, que cette église était visitée par les anges et que Dieu y répandait plus abondamment ses grâces ; et il aimait à dire, que, de toutes les églises à elle consacrées, c'était celle que la Ste Vierge aimait d'un plus spécial amour. Aussi avait-il tout fait pour qu'elle fût spécialement révérée des frères, et demeurât, par son humilité et sa très haute pauvreté, le miroir de l'Ordre. Il voulait qu'on ne préposât à sa garde qu'un petit nombre de frères pieux, parfaits de tous points, et choisis dans l'Ordre entier. Ces frères y devaient observer un rigoureux silence, et, de jour

(1) 2 Celano, 3, 138 ; Conform. 42 b 2, 119 b 1, 184 b 2, 239 a 2. — Cf. Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli*, Citta di Castello, fascicule I, 1889, in-8, p. 29-31.

(2) 2 Celano, 3, 33 ; 1 Celano 105. — *Specul.*, 108 b ; *Conform.* 184 b 1, 203 a 1.

(3) 1 Celano, 108.

et de nuit, partager leur temps entre le travail, la contemplation, et les louanges de Dieu. Toute parole oiseuse et tout commerce avec les séculiers leur étaient interdits, et toute infraction était sévèrement châtiée. Afin, du reste, que personne ne les vînt troubler, l'entrée de ce lieu était interdite aux autres frères de l'Ordre, et bien davantage aux gens du monde. François disait souvent à ses frères : « Veillez, ô mes fils, à ne jamais abandonner ce lieu. Si l'on vous met dehors par une porte, rentrez par l'autre ; car vraiment ce lieu est saint et la demeure de Dieu. Ici, lorsque nous n'étions encore qu'un petit nombre, le Très haut nous a augmentés : ici il a de la lumière de sa sagesse illuminé le cœur des pauvres ; ici, du feu de son amour il a embrasé nos volontés : ici, qui aura prié d'un cœur dévot obtiendra l'objet de sa prière, et qui aura péché sera plus gravement puni » (1). Pour toutes ces raisons, François voulait y mourir, et il n'eut de repos que lorsqu'il eut arraché au médecin la date approximative de sa mort. Lorsqu'il sut enfin qu'il lui fallait s'attendre à mourir vers les premiers jours de l'automne : « Sœur mort, soyez la bienvenue ! » s'écria-t-il. Dans sa joie, il se fit chanter le cantique du soleil et y ajouta une strophe à la mort : et pendant quelques jours il ne cessa de chanter ni de faire chanter : et des pharisiens en furent scandalisés (2).

Lorsqu'il eut versé dans ses chants le trop plein de son âme, il ordonna le départ pour la Portioncule et fit ses adieux aux frères présents en disant : « Portez-

(1) 2 Celano. 18. 19 ; 1 Celano. 88. 105. 106.

(2) Spec. 136 b : *Fior.* IV consid. : 2 Celano. 3. 142.

vous bien dans la crainte de Dieu, vous tous, ô mes fils ; car une très grande épreuve va s'abattre sur vous, et la tribulation approche. Heureux ceux qui persévéreront dans l'œuvre qu'ils ont commencée,car les scandales futurs la feront abandonner de plusieurs. Pour moi, je m'en vais en hâte au Seigneur : et je vais avec confiance à mon Dieu, que j'ai servi en esprit et avec dévotion » (1).

Arrivé à la Portioncule, il fit écrire son Testament. Pour que personne n'en pût ignorer, il voulait à cette heure suprême, redire à tous ses frères présents et futurs, son idéal et l'essence de sa Règle. Afin de préciser par son exemple le sens de ses paroles, il rappelait ce qu'avait été sa vie et celle des premiers frères ; puis il proclamait avec toute son âme l'obligation qu'avaient ses fils de vivre de leur travail et de pratiquer toujours une absolue pauvreté. « Je travaillais de mes mains, disait-il, et je veux encore travailler de même ; et je veux absolument que les autres frères s'occupent à un travail honnête. Pour ceux qui ne savent pas travailler, qu'ils apprennent, non pour en recevoir avidement le prix, mais pour donner le bon exemple et fuir l'oisiveté. Si nous ne sommes pas payés de notre travail, ayons recours à la table du Seigneur, c'est-à-dire à demander l'aumône de porte en porte... Les frères doivent se bien garder de recevoir ni église, ni maison, ni tout ce que l'on bâtit pour eux, si cela n'est conforme à la sainte pauvreté que nous avons promise dans la Règle. Qu'ils n'y demeurent jamais qu'en passant comme des étrangers et des voyageurs ». Afin que

(1) 1 Celano, 108.

ses volontés ne fussent ni tournées ni dénaturées, il interdisait les demandes de lettres en cour de Rome, les gloses et les explications, et affirmait bien haut qu'il ne faisait là que préciser le sens de la Règle, bien loin d'en vouloir donner une nouvelle. Enfin il terminait par cette bénédiction magnifique, suprême appel à la foi et au cœur de ses fils en faveur de la Règle et de la sainte Pauvreté : « Quiconque observera ces choses qu'il soit rempli au ciel de la bénédiction du Père céleste, Très-Haut, et, sur la terre, des bénédictions de son Fils bien-aimé, du Saint Esprit consolateur, de toutes les vertus des cieux et tous les saints. Et moi, frère François, votre petit frère et serviteur, je vous confirme autant qu'il m'est possible cette très sainte bénédiction intérieurement et extérieurement. »

A Sainte-Claire il envoya aussi un Testament.

Sentant venir la mort, le jeudi 1er octobre, il donna une dernière leçon de Pauvreté. Il se fit dépouiller de ses vêtements, tirer du lit, et déposer par terre, aussi nu à la fin de sa carrière que le jour où il y était entré en face de son père et de la foule sur la place de l'évêché : « J'ai fait mon devoir, dit-il aux frères ; et maintenant que le Christ vous enseigne le vôtre ». Puis, il accepta avec grande joie les vêtements que son gardien lui prêtait comme à un pauvre, en lui interdisant d'en disposer (1).

Quarante-huit heures lui restaient à vivre. Il en profita pour se faire chanter le cantique du soleil (2).

(1) 2 Celano, 3, 39 ; Bonav., 209, 210 ; *Conform.*, 171 b 2.

(2) 1 Celano, 109 ; 2 Celano, 3, 139.

chanta lui-même le psaume *Voce mea ad Dominum clamavi* (1), et bénit tous ses frères présents et futurs avec un souvenir tout particulier pour Bernard de Quintavalle (2).

Il se fit apporter du pain, le rompit et le donna à ses disciples ainsi qu'avait fait Jésus ; puis un de ses enfants lui lut l'Evangile de St Jean : « Avant la fête de Pâques, Jésus sachant que son heure était venue de passer de ce monde à son Père, comme il avait aimé les siens qui étaient en ce monde, il les aima jusqu'à la fin. » Enfin, le samedi 3 octobre 1226, à la nuit tombante, il rendit le dernier soupir.

Le lendemain on l'enterrait dans l'église Saint-Georges après une dernière visite à Claire et à Saint-Damien (3), et vingt-deux mois plus tard, le dimanche 26 Juillet 1228, le pape Grégoire IX le canonisait solennellement à Assise.

(1) 1 CELANO, 109 ; BONAV., 139.

(2) 2 CELANO, 216 ; *Tribul.*, Laur., 22 b ; *Conform.*, 48 b 1, 185 a 2 ; *Fior.*, 6 ; SPEC., 86 a.

(3) 1 CELANO, 116, 117 ; BONAV., 219 ; *Conform.*, 185 a 1.

CHAPITRE II

La formation des partis : 1226-1274

« *Hæcest via, ambulate in ea, et non declinetis neque ad dexteram neque ad sinistram.* » (Is. XXX, 21.)

SOMMAIRE. — 1) La Gauche de l'Ordre ou les Relachés. — 2) La Droite ou les Spirituels. — 3) Le Centre contre les Excès de Gauche et de Droite. — 4) Science et Arts. — 5) Prédicateurs et Missionnaires. — 6) Statistique. — 7) Saints et Bienheureux.

I.—*LA GAUCHE DE L'ORDRE OU LES RELACHÉS*

A la mort de St François, la pauvreté divisait donc l'Ordre entre les zélés et les relâchés. Ces derniers, leur nom le dit, ne cédaient que trop au désir de posséder qui flatte si fort notre besoin de bien-être et d'orgueil. Mais ils pouvaient encore, à cette heure, couvrir ces raisons du cœur, de ce fait que, jusque-là, l'Ordre n'avait pu trouver le moyen de séparer la propriété de l'usage stable nécessaire à sa vie. Ils pouvaient encore dire : « Mieux vaut pour l'Ordre être ainsi que ne pas être.» Ajoutez l'autorité de nombreux ministres, hommes de valeur et choisis par François, celle surtout de frère Elie, qui avait eu sa confiance, son autorité, et, quelques jours seulement avant la mort du saint, une bénédiction spéciale dont on se prévalait volontiers. Elie avait, du reste, de grandes qualités et de réels mérites. Conscient de son but, tenace dans ses décisions, souple dans le choix des moyens, il aida puissamment à la diffusion de l'Ordre aussi bien chez les infidèles qu'en pays chrétiens, lui donna la splendeur du travail, de la science, et du soin des âmes, et sut, enfin, suivant les circonstances, gagner à sa cause les puissances rivales du pape et de l'empereur. Les yeux auraient dû s'ouvrir lorsqu'on le vit étendre, de sa propre autorité, les dispenses qu'il s'était fait

octroyer, user d'argent pour ses besoins particuliers, vendre ses services, manger seul des mets préparés par un cuisinier particulier, avoir plusieurs chevaux à sa disposition comme un puissant seigneur, et, pour excuser tout cela, déclarer qu'il n'avait pas fait profession de la Règle de 1223, obligatoire pour tous cependant (1). Mais l'ancien cardinal Hugolin, lui-même, l'ami, le protecteur, le conseiller de François, le pape Grégoire IX enfin, regardait et laissait faire Elie dont le génie le fascinait sans doute. Ainsi se fortifiait, ainsi s'augmentait le parti des relâchés, celui que nous appellerons la gauche de l'Ordre.

II. — *LA DROITE OU LES SPIRITUELS*

A la droite se dressaient les zélés, les religieux fervents qui tenaient de toutes leurs entrailles à la sainte pauvreté et entendaient s'obliger à suivre le Testament de François aussi bien que la Règle. Ceux-là avaient sûrement pour eux l'idéal paternel, affirmé dans la Règle, confirmé dans le Testament, interprété par la vie du saint et de ses premiers compagnons, et les suprêmes leçons qu'il avait données à l'heure de sa mort. Ils avaient même de leur père, le sublime désespoir ; ne voyant pas, eux non plus, le moyen de perpétuer son idéal au sein de l'Ordre, ils s'apprêtaient à l'emporter avec eux dans la tombe.Les persécutions infligées par Elie n'étaient point pour les en détacher, ni les bons traitements de Jean Parenti et de Jean de Parme pour le leur faire moins aimer. Etait sûrement pour eux la pro-

(1) *Analecta Francisc.*, I, 243.

vince d'Angleterre qui rejetait toute explication pour s'en tenir à la Règle ; et la majorité de l'Ordre sera bien près d'eux, lorsqu'après avoir demandé au pape des explications de la Règle, elle hésitera à chaque instant entre l'acceptation et le refus de ces déclarations. Mais lorsque, dans les Marches, plusieurs d'entre eux se soustrairont à l'obéissance pour vivre à leur guise, lorsqu'ils compteront parmi les leurs Jean de Parme, dont l'administration ne pouvait absolument pas répondre à leur idéal, on pourra voir clairement que ce n'est pas à la seule pauvreté qu'ils reconnaissent leurs amis, et que, chez plusieurs d'entre eux, une idée étrangère s'est superposée à celle de François. Lorsque, enfin, Gérard de Borgo San Donnino publiera à Paris son *Introduction à l'Evangile Eternel* de Joachim de Flore, alors on saura qu'une partie des zélés à dévié, et que le Joachimisme est la source du mal (1).

De toutes leurs rêveries ne retenons que l'essence : la période évangélique va prendre fin avec l'Eglise humaine et misérable que l'on voit encore, pour faire place à une période spirituelle, et à une Eglise sans tache délivrée de tous besoins matériels. De cette période et de cette Eglise Joachim et François ont été les prophètes ; elles vont paraître l'une et l'autre tout prochainement, en 1260 (2). L'illuminisme s'em-

(1) H. DENIFLE, *Archiv. für Literatur — und Kirchengeschichte des Mittelalters, I, 40.*

(2) FÉLICE TOCCO. *L'Eresia nel medio evo*, Florence 1884, in-12, p. 261-409. Grande fut l'influence de Joachim même sur qui n'était pas pour lui. Les saints Antoine de Padoue et Bernardin de Sienne ont donné à tels de leurs ouvrages le titre d'Evangile éternel.

parait de toute une partie des zélés ; il fallait s'attendre de suite à la déraison et sous peu aux désordres. Ces exaltés s'affublèrent du nom de spirituels ; cherchèrent à se séparer de l'Ordre qu'ils méprisaient ; et, traduisant à leur façon la pensée de François qu'il fallait *vivre comme étranger sur la terre*, ils prétendirent, contrairement à l'Evangile promis, qu'un frère-mineur était obligé *d'aller de maison en maison* (1).

On devine quel effet dut produire sur de telles âmes la destruction imposée par le Chapitre de Paris (1266) de toutes les légendes de St François autres que celle de St Bonaventure. C'était toute la littérature des plus fidèles compagnons du saint qui disparaissait ainsi ; ce que les spirituels avaient de plus précieux avec les écrits de Joachim.

Ils étaient mûrs pour les luttes et la séparation ; plus encore que la gauche, les fils des zélés étaient devenus le danger de l'Ordre

III. — *LE CENTRE CONTRE LES EXCÈS DE GAUCHE ET DE DROITE*

Parmi les religieux fidèles à l'idéale pauvreté franciscaine, tous n'étaient pas résignés à pleurer en la regardant disparaître. Il fut des âmes héroïquement tenaces, qui résolurent de la sauver, et de trouver, coûte que coûte, le moyen de rompre en sa faveur l'alliance fidèle de l'usage avec la propriété. Ils s'unirent, et ils se trouvèrent si nombreux et si forts, qu'en 1227, ils élurent à la place d'Elie, Jean

(1) S. BONAV., *Opera omnia*. Quaracchi. VIII, 233, 331, 337, 391.

Parenti, docteur en droit, ministre de la Province d'Espagne, religieux aussi pieux qu'austère (1). Entre la droite et la gauche, il y avait désormais le centre.

Protégé par Grégoire IX, Elie joua, il est vrai à l'indépendant, construisant en l'honneur de St François, une église et un couvent aussi ennemis que possible de l'esprit du saint, puis opérant lui-même, en cachette et avant le jour fixé, la translation du saint corps que devait faire le Général. Mais, lorsque, ce coup de force accompli, sa bande enfonça les portes de la salle, où se tenait le Chapitre de l'Ordre, et voulut l'imposer de force comme Général, le centre dirigé par St Antoine de Padoue, lui résista en face (2), maintint à la tête de l'Ordre Jean Parenti qui avait donné sa démission en voyant ce brigandage, et châtia les fauteurs d'Elie en les dispersant dans les provinces. Elie jugea l'heure si dure pour la gauche et lui-même, qu'il entra dans la retraite et joua au repentir. Bien plus, pour sauver la pauvreté des abus de la gauche et du désespoir inutile de la droite, le centre envoya à Grégoire IX une délégation, dont faisait partie St Antoine, pour lui demander une explication officielle de la Règle (3).

Le 28 Septembre de cette même année 1230, le pontife donnait dans la bulle *Quo elongati* la première explication ou déclaration de la Règle. Il y déclarait

(1) (ORTOLANI) CIRO D. P., *B. Giovanni Parenti*, Roma, 1900.

(2) L. KERVAL, Sancti Antonii vitæ duæ, Paris, 1904. — N. DAL-GAL, *Sant' Antonio da Padova*, Quaracchi, 1907.

(3) *Analecta. Francisc.*, I, 242.

que le Testament n'obligeait pas en conscience ; que, des conseils évangéliques, seuls étaient obligatoires ceux qui étaient contenus dans la Règle ; que les frères n'avaient que l'usufruit de ce qui était à leur usage. La propriété de ces biens était conservée aux donateurs ; et le droit de disposer des immeubles que les donateurs auraient abandonnés sans retour, était conféré au cardinal protecteur. A l'égard de l'argent, le pape instituait les *nonces*, ou pieux laïques, auxquels il donnait le pouvoir de recevoir de l'argent pour faire face à des *besoins* présents des frères, et de l'employer au nom et à la place des donateurs. Il déclarait, en outre, que les ministres provinciaux ne pouvaient ni expulser les indignes, ni déléguer quelqu'un pour recevoir les novices en leur absence ; réservait au général l'approbation des prédicateurs ; et décidait que chaque province n'enverrait plus, avec son ministre, qu'un seul custode au Chapitre Général. La raison de cette dernière mesure était que les custodes étant beaucoup plus nombreux que les ministres, auraient pu diriger l'Ordre contre la volonté des ministres, leurs supérieurs (1).

Réduite au silence, la gauche ne dit rien du document qui la bridait ; la droite ne se rendit pas compte qu'il ouvrait les sentiers de la vie à l'idéal de François, et elle s'en plaignit. Pour le centre, c'était la preuve juridique, que l'usage durable d'un bien pouvait être séparé de la propriété, et que l'Ordre, comme Ordre, pouvait pratiquer la pure pauvreté franciscaine ; c'était aussi un premier pas vers la tranquillité des consciences.

(1) *Bullarium Francisc.*, I, 68.

St Antoine était mort depuis un an lorsque eut lieu le Chapitre de Rieti de 1232 ; les capitulaires se laissèrent abuser par la feinte pénitence d'Elie, et l'élurent général à la place de Jean Parenti démissionnaire. La réponse d'Elie ne se fit pas attendre. Il persécuta ouvertement la droite ; et il se moqua de la Règle, de la Déclaration du pape, et du centre, usant d'argent, chevauchant, assurant ses positions en favorisant outre mesure les frères lais parce que laïc lui-même, et en créant sans raison de nouvelles provinces pour ses créatures. A la place du chapitre général qui l'eut déposé, il tenait quelque réunion de ceux des ministres d'Italie qui lui étaient favorables; et il envoyait des visiteurs surveiller les provinces qu'il ne visitait plus en personne ainsi que le voulait la Règle. A dire vrai, visites et visiteurs avaient été créés par certain chapitre général vers 1230, le ministre ne pouvant visiter tout l'Ordre par lui-même ; et Jean Parenti s'en était servi. Mais les visiteurs d'Elie avaient le tort de ne pouvoir faire oublier que celui qui les envoyait manquait à son devoir, et d'imiter trop bien ses façons tyranniques. Comme, par ailleurs, les ministres provinciaux d'Angleterre, de France et d'Allemagne les recevaient sans fléchir, ce fut pour Elie le commencement de la fin.

Guidés par Alexandre de Halès et Jean de la Rochelle, les frères de Paris, les premiers, tentèrent de le contraindre à la retraite ; ils n'y purent réussir. Instruit par cet échec, Aymon de Faversham prépara plus soigneusement l'assaut. Il persuada aux frères anglais et allemands qu'il fallait, malgré le général, célébrer le chapitre et le célébrer à Rome;

mit dans la confidence son compatriote Arnulphe, qui était pénitencier à Rome ; et enfin, par Arnulphe gagna à sa cause Grégoire IX lui-même, qui permit le chapitre et les réformes en vue. Le chapitre eut lieu, et à Rome, en 1239. Elie fut déposé ; et le ministre d'Angleterre, Albert de Pise, fut fait général à sa place.

Sous le coup du danger qu'avait fait courir à la pauvreté et à l'Ordre le pouvoir absolu des supérieurs, les membres du chapitre remirent aux religieux de chaque couvent le droit qu'avaient jusque-là les provinciaux d'élire les gardiens, et, à des électeurs désignés, le droit du général à nommer les custodes et les provinciaux. Comme, par ailleurs, ils lui enlevaient ses autres pouvoirs et les transféraient au chapitre, de toute sa puissance il ne resta plus au général que le droit de visite. Tout cela était sûrement contraire à la Règle ; mais demandez donc à l'homme qui se noie de ne s'accrocher qu'à son bien ! Il avait suffi que la gauche menaçât l'Ordre et la pauvreté, pour qu'il refît en entier son organisation et passât d'un seul bond du pouvoir absolu à la démocratie. Ceci prouve, croyons-nous, qu'il conservait de la pauvreté paternelle une plus haute idée qu'on ne le veut dire aujourd'hui, et que les spirituels ne furent pas seuls à l'aimer.

Mais, une fois loué l'héroïsme qui accomplit cette transformation, peut-on dire qu'elle fût féconde pour l'Ordre ? L'histoire ne pourrait sûrement pas l'affirmer ; et, pour ce qui est de nos jours, on ne voit pas ce que pourraient faire de profond et de vraiment fécond, un général et un définitoire général élus pour six ans, qui abandonnent régulièrement le pouvoir

tous à la fois, au moment précis où ils commencent à connaître l'Ordre qu'ils ont à régir. Les Jésuites ont justement pris l'essentiel de la constitution que nous avait donnée St François avec son général à vie et tout puissant ; et nous ne voyons pas qu'elle leur réussisse si mal. Peut-être gagnerions-nous à reprendre notre vraie constitution franciscaine et à profiter de l'expérience à laquelle l'a soumise la Compagnie de Jésus.

En 1240, Aymon de Faversham succédait à Albert de Pise, décédé déjà. Son premier soin fut de compléter l'œuvre de 1239 contre les façons de faire d'Elie. Souvent hommes du monde, docteurs en droit ou savants, les frères lais avaient jusque là exercé les plus hautes charges dans l'Ordre ; Elie les avait même favorisés sans mesure, étant l'un d'entre eux. Le chapitre de 1239 avait timidement décidé qu'ils ne pourraient plus être gardiens. Aymon leur fit interdire l'accès à toutes les charges sans exception.

La pauvreté lui donna des soucis plus grands. La déclaration de Grégoire IX n'ayant pas, sur ce point, apporté la paix à toutes les consciences, il pria les frères de lui donner leurs avis. Ses confrères anglais déclarèrent s'en tenir à la Règle et refuser toute déclaration ; la France donna la célèbre *Explication des quatre docteurs*, c'est-à-dire : Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, Robert de la Bassée et Eudes Rigauld (1). Mais les *quatre* constataient en

(1) *Firmamenta trium ordinum beatissimi Patris nostri Francisci*, Parisiis, 1512, IV, 17. *Monumenta Ordinis Minorum*, Salmanticæ, 1506, III, 18. — A noter que les manuscrits portent *Rigaldus* (Rigauld) au lieu de *Ricardus*. P. André Callebaut, o. f. m., *Robert de la Bassée o. f. m.*, dans *Archiv. fr. hist.*, t. X, p. 229-230.

même temps les difficultés restantes, et invitaient le général à s'adresser au pape pour y mettre fin, le priant au surplus de bien préciser qu'il demandait non des dispenses qui mettraient l'Ordre en péril, mais des déclarations qui rassurassent les consciences.

Grégoire IX répondit plus ou moins heureusement à ces désirs (1). Mais par la bulle *Ordinem Vestrum* du 14 Novembre 1245, Innocent IV déclara nettement appartenir du S. Siège tout bien qu'un bienfaiteur aurait laissé aux frères sans s'en réserver la propriété. Il permit en outre aux *nonces* de pouvoir dépenser non plus seulement pour les *nécessités* des frères comme l'avait fait Grégoire IX, mais encore pour leur *commodité* (2). Cette dernière disposition ouvrait la porte aux abus et blessa, dans leur amour de la pauvreté, le centre aussi bien que la droite.

L'ordre ne protesta pourtant pas sous le généralat de Crescent de Iési, tout occupé à vaincre les spirituels des Marches qui l'avaient attaqué auprès du pape, et à les disperser en diverses provinces (3). Par contre au temps de Jean de Parme (1247-1257) et dans un chapitre qu'on croit être celui de Metz en 1254 (4), l'Ordre entier, poussé principalement par

(1) *Bullarium Franciscanum*, I, 287, 298.

(2) *Bullar. Fr.*, I. 400.

(3) *Analecta Fr.*, I, 349, 422, 199.

(4) P. Michael Bihl, O. F. M., *De Capitulo Generali O. M. Metensi, anno 1254 assignando deque antiquo sigillo Ministri Glis*, dans *Archiv. fr. hist.*, t. IV, p. 426-436.

le ministre d'Irlande, déclara suspendue la bulle d'Innocent IV, dans ce qu'elle avait de contraire aux décrets de Grégoire IX (1). Mais Jean de Parme, qui avait déjà obtenu pour les églises des *couvents* de l'Ordre, tous les privilèges des églises conventuelles, y compris le droit de sépulture (1250) et pour les frères le privilège de nommer, commander et révoquer les *nonces* (1247), comme aussi de vendre les immeubles qu'ils abandonneraient, les églises exceptées, et d'emporter les meubles (1255), se fit purement et simplement confirmer les privilèges des deux pontifes (2).

Dans ces conditions, la gestion de Jean de Parme était sûrement en avance sur le centre et ne pouvait que déplaire à la droite. A quel titre donc fit-elle de lui l'un des siens, alors qu'il avait de la pauvreté une idée si différente de celle qu'elle professait ? Il leur fut certainement agréable en rappelant dans leurs provinces ceux des leurs que Crescent en avait éloignés ; mais, de plus, on le prétendait disciple de Joachim. Il est avéré, en tout cas, que les Joachimites Hugue de Digne et Gérard de Borgo San Donnino étaient ses amis, et qu'on lui attribua même la paternité de l'*Introduction à l'Evangile Eternel ;* et il est tout aussi certain que, ses fonctions résignées, il passa en jugement et fut condamné. Très saint homme du reste et d'une pondération prouvée par ses actes, il finit ses jours dans la retraite, et jouit aujourd'hui des honneurs dûs aux bienheureux.

(1) *Analecta Fr.*, I, 325.

(2) *Bullar. Fr.*, I, 537 sq. 622 ; I, 487 ; II, 84 ; II, 112.

Naître dans un petit village toscan, entrer dans l'Ordre franciscain vers les vingt ans, étudier à Paris sous Alexandre de Halès et en compagnie de St Thomas d'Aquin, y être reçu docteur de la célèbre faculté, devenir général de son Ordre à 36 ans, évêque d'Albano et cardinal à 52, mourir enfin au sein d'un concile général à 53 ans, avoir le pape à présider ses funérailles et tous les prêtres de l'univers à célébrer pour lui : tel fut le lot de Jean Fidanza, connu du monde entier sous le nom de St Bonaventure (1).

Homme du centre, il s'attacha à la Règle et aux explications des papes, à égale distance du relâchement et des visées impossibles. Contre le relâchement il écrivit deux encycliques, dont l'une à tous les frères aussitôt après son élévation au généralat, l'autre aux seuls provinciaux après le chapitre de 1266. Notons parmi les abus signalés dans la première lettre, la facilité à manier l'argent, l'oisiveté et le vagabondage, la mendicité importune, les édifices recherchés et somptueux, et la collation des charges à des religieux indignes. Il proposait comme remèdes, l'esprit d'oraison, l'expulsion des mauvais religieux, et la prudence dans la réception des novices (2). Dans la seconde lettre, il stigmatise certains religieux, faux pauvres qui veulent la gloire de la pauvreté et refusent d'en endurer les souffrances, « abondent de tout à l'intérieur des couvents comme les riches et mendient au dehors comme les pau-

(1) *Chronica XXIV Generalium :* Analecta Fr., III, 323; René de Nantes, *Etudes Francis.*, XV (1906), 513, 593.

(2) *Opera omnia*, VIII, 468.

vres » ; et il s'en prend à la faiblesse des supérieurs comme à la cause de ces maux. Mais, à l'encontre des spirituels, il se donne la peine d'expliquer, que l'Ordre est vraiment pauvre, lorsqu'il passe en usant dans la mesure du nécessaire, des biens mis à sa disposition par les donateurs et les papes, puisqu'il se trouve, en tant qu'Ordre, dans la situation du serviteur, qui vit des biens de ses maîtres et que personne assurément n'accusera de les posséder. Aussi n'hésite-t-il pas à qualifier de sottise l'opinion de ces spirituels, qui mettaient l'idéal de la pauvreté franciscaine à *passer de maison en maison* (1).

Même pondération à l'égard des privilèges. Il se fit confirmer l'explication d'Innocent IV et obtint que l'Ordre pût accepter pour ses besoins courants, des legs et l'argent provenant de restitutions dont on ne pouvait trouver le propriétaire (2) ; mais il fit révoquer tous les privilèges particuliers concédés à une province, à une maison, ou à un individu. Comme par ailleurs, le Joachimisme n'avait rien à faire avec lui, Bonaventure fut jugé sévèrement par les spirituels.

C'est sous son gouvernement qu'eut lieu, en 1260, le célèbre chapitre de Narbonne, qui fondit en un tout les ordonnances précédentes, et donna ainsi à l'Ordre des Constitutions qu'on a toujours imitées depuis lors (3). Elles donnent aux gardiens le rang de prélats, et aux supérieurs la faculté d'appeler au

(1) *Opera omnia*, VIII, 233, 331, 337, 391.

(2) *Bullar. Fr.*, II, 196 ; — II, 251, 253.

(3) *Opera omnia*, VIII, 449 ; H. Denifle, *Archiv. für Literatur...*, VI, 87.

chapitre provincial quelques religieux en plus des custodes qui en étaient membres de droit. Les visiteurs n'y sont plus les envoyés du ministre général, mais du chapitre général. C'est l'œuvre démocratique de 1239 qui se poursuit. Elles règlent, en outre, que le chapitre général aura lieu tous les trois ans, et que la date et le lieu de chacun d'eux seront arrêtés au chapitre précédent. Elles fixent encore la couleur de l'habit au gris cendré ; et déterminent dans quelles conditions seront admis les candidats à la vêture et à la profession.

A noter comment, tenant les sentiers du centre, elles dictent des peines sévères contre quiconque s'emploiera à diviser l'Ordre (comme le faisaient les spirituels), et interdisent au général de demander des privilèges contraires à la Règle. A noter aussi comment ce chapitre suspend à son tour la déclaration d'Innocent IV, et comment, deux ans plus tard, sa suspense est annulée et la déclaration d'Innocent confirmée (1). Ce n'est qu'en hésitant toujours que l'Ordre accepte les Déclarations.

Excellent fut l'ordre donné à St Bonaventure d'écrire une vie de St François ; mais bien triste est la conséquence qu'en tira le chapitre de Paris de 1266, lorsqu'il ordonna au nom de l'obéissance, de détruire toutes les légendes antérieures (2). Car on irrita les spirituels en détruisant la littérature de leurs pères ; on leur fournit un prétexte à clamer que l'Ordre se débarrassait de l'idéal de François : enfin, on priva l'histoire de documents inestimables, St François et son Ordre d'une grande gloire.

(1) *Bullar. Fr.*, II, 446.
(2) *Archiv. f*[r] *hist.*, t. VII, p. 678.

Résumons maintenant ce que fut la vie intime de l'Ordre dans cette période importante. Entre la gauche ennemie de la pauvreté, et la droite qui en faisait une alliance bâtarde avec le Joachisme après avoir accepté de la voir mourir, s'est dressé le centre, résolu à tout tenter pour faire vivre l'idéal paternel, et à trouver pour lui, en ce monde essentiellement propriétaire, la voie moyenne qui lui permît d'user des biens à la façon des pauvres, sans en avoir la propriété. Sur cette voie, indiquée par Grégoire IX et Innocent IV, le centre avance hésitant, avec des précautions et des scrupules qui honorent sa conscience et prouvent son amour de l'idéal paternel, faisant demi-tour chaque fois qu'il croit avoir perdu sa route, puis la reprenant, l'œil toujours fixé sur la pauvreté. La gauche domptée une bonne fois et rappelée à l'ordre à chaque manquement, a dû perdre l'espoir de s'imposer. La droite ne voit plus dans la pauvreté de François qu'un des dogmes de l'église spirituelle de Joachim ; elle a sacrifié son père à l'étranger, quoi qu'elle dise et qu'on dise ; elle est tombée dans l'illuminisme, va lutter contre l'Ordre, et en devenir le péril.

IV. — *SCIENCE ET ARTS*

De très bonne heure, chaque province à ses maisons d'études particulières (1). Au-dessus d'elles, on trouve, un peu partout, des couvents d'études supérieures pour la formation des professeurs. Seuls y

(1) H. Felder, *Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden bis um die Mitte des 13 Iahrhunderts*, Freiburg i. Br. (1904), 328.

sont admis des religieux ayant déjà terminé leurs études. C'est le chapitre provincial qui désigne en scrutin secret les sujets qui en bénéficieront, et c'est lui aussi qui leur donne le titre de *lecteur* (ou professeur) au retour. Les études y durent quatre années (1). Mais plus que tout on appréciait et on recherchait, pour les futurs lecteurs ou professeurs, les maisons agrégées aux universités, et leurs cours.

Parmi les couvents ainsi agrégés on nommait Angers et Toulouse dès la première moitié du XIII[e] siècle (2) ; Bologne eut le même honneur en 1360 ; Cambrige se l'était acquis dès 1240. Les couvents de Paris et d'Oxford avaient eu les premiers cette faveur ; et leurs cours restèrent toujours les plus célèbres comme les plus recherchés.

On se rappelle l'arrivée des premiers frères-mineurs en Angleterre en 1224, leur ferveur, leur charité, leur pauvreté. A Oxford, le bienheureux Agnello de Pise, leur chef, les installa auprès de l'université comme il avait déjà fait à Paris (3). Ils y acquirent peu à peu des sympathies si profondes que le docteur Robert Grosse-Tête vint donner ses cours de théologie dans leur couvent. Robert fit beaucoup plus. Lorsqu'en 1235, il fut fait évêque de Lincoln, il obtint de ses successeurs dans la chaire de théologie, qu'ils continuassent à donner leurs cours dans le couvent des frères. Il en fut ainsi pendant douze ans environ, jusqu'au jour où Adam de Marsh, devenu frère-mineur, occupa, comme tel, cette

(1) H. FELDER, *op. cit*, 367 ; H. DENIFLE, *Archiv...* VI, 108.
(2) *Etudes Fr.*, VI, 1901, 58 ; FELDER, *op. cit.*, 238.
(3) FELDER, *op. cit.*, 254.

chaire que l'Ordre devait détenir si longtemps (1). La maison d'Oxford était incorporée à l'université. C'est alors que le bienheureux Jean de Parme (1247-1257), venu faire la visite de la province d'Angleterre riche de tant de ferveur et de déjà trente lecteurs,s'écriait: « Plût à Dieu que cette province fût au centre du monde, et illuminât toutes les Eglises par son exemple ! » (2).

A Paris, l'incorporation s'était faite en 1231, lorsque le célèbre Alexandre de Halès, devenu novice franciscain, commença de donner ses cours dans le couvent des frères. Il amenait l'université au couvent. Jean de la Rochelle, son élève, fut le premier franciscain qui prit possession d'une chaire de l'université ; c'était en 1238. De ce chef, l'Ordre possédait deux chaires à Paris. Lorsque les deux maîtres moururent en 1245, deux de leurs confrères leur succédèrent, et tout alla sans trop de bruit jusque vers 1252, bien que la faculté eut déjà refusé d'admettre dans son sein des religieux mineurs et dominicains précédemment reçus docteurs (3).

Cette année-là, les autres docteurs de la célèbre faculté décrétèrent que franciscains et dominicains devraient dorénavant se contenter d'une seule chaire et d'un seul maître. C'était la guerre déclarée. Guillaume de Saint-Amour la commandait ; la malheureuse *Introduction à l'Evangile Eternel* de notre Gérard servait de prétexte au scandale.Alexandre IV

(1) *Analecta Fr.*, I, 270.

(2) *Analecta Fr.*, I, 254.

(3) F. X. SEPPELT, *Der Kampf der Bettelorden an der Universitat Paris in der Mitte des 13. Iahrhunderts, Breslau, 1907.*

condamna l'*Introduction*, fit jeter de Saint-Amour hors de l'université ; et en 1257 les docteurs Bonaventure et Thomas d'Aquin, qui en avaient été repoussés jusque-là, y étaient enfin admis. La guerre était finie ; on se remit aux études.

Les études universitaires consistaient en ceci. L'élève étudiait la théologie pendant six années, au bout desquelles il devenait bachelier. Quatre ans ensuite il enseignait sous la direction du professeur titulaire ou régent ; et il recevait le titre de licencié ou de docteur ce qui était la même chose. Il ne lui manquait plus pour être agrégé à l'université, que de donner une leçon publique devant la faculté et de prêter le serment (1). C'est donc, en somme, six ans d'études et quatre années de pédagogie pratique que les universités et les couvents agrégés exigeaient des futurs professeurs. De là la valeur de ces études supérieures et l'estime dont elles jouissaient au sein de l'Ordre aussi bien qu'ailleurs ; de là les sacrifices qu'il consentait pour y envoyer ses meilleurs sujets. A l'époque où nous sommes, chaque province avait le droit d'envoyer deux élèves au couvent de Paris ; encore pouvait-elle espérer la faveur d'en placer quelque autre. L'Ordre y comptait alors trois cent cinquante étudiants (2).

Nous avons nommé les maîtres les plus célèbres de cette période, Alexandre de Halès et St Bonaventure ; près de ces deux noms, tous les autres pâlissent. On connaît Bonaventure. Quant à Alexandre de

(1) FELDER, *op. cit.*, 213, 228.

(2) H. DENIFLE, Archiv. VI, 108 ; B. RIGGENBACH, *Die Chronik des Konrad Pellikan*, 53.

Halès (+ 1245), n'eut-il pas composé une *somme théologique* absolument unique alors, qu'il suffirait à sa gloire d'avoir formé les deux grands docteurs de l'Eglise Bonaventure et Thomas d'Aquin. Bonaventure et Thomas, eux-mêmes, n'ont aucune originalité après lui ; on peut en faire la preuve (1).

St Bonaventure fut aussi le grand maître mystique de l'époque, et l'un des meilleurs de tous les temps. Mais en Ecriture Sainte, St Antoine de Padoue (+ 1231), auteur de la première *concordance biblique*, garda le premier rang (2).

Les promoteurs de la dévotion à la crêche, à la passion, à l'eucharistie, n'ont point de nom ; c'est l'Ordre entier qui s'employa à la propager à la suite de François. Mais c'est le chapitre général de Narbonne de 1260 qui mit en vedette la fête de la Très Sainte Trinité en l'insérant au calendrier de l'Ordre (3) ; et c'est du haut d'un clocher franciscain que s'envola le premier angelus (4).

Julien de Spire (+ 1250) et Jean Peckam (+ 1292) ont pris rang parmi les poètes en composant de beaux offices rimés, celui-ci en l'honneur de la Trinité (5), celui-là à la gloire de St François et de

(1) « *Et ut dicebant omnes qui eum bene noverant, suo tempore similen sibi in mundo non habuit.* » *Chronica fr. Salimbene Parmensis*, Parmæ (1857), p. 99.

(2) Vigoureux, *Dictionnaire de la Bible*, II, 893.

(3) Denifle, Archiv. VI, 35.

(4) G. Golubovich, *Biblioteca*, 146.

(5) J. E. Weis, *Die Chorale Julians von Speier*, Mün-*Julians von Speier*, *Freiburg. i.* Br. 1901.

St Antoine de Padoue (1). Mais le plus grand de nos poètes, c'est l'immortel créateur de la poésie italienne, notre séraphique Père lui-même, dans son cantique du soleil. Tout près de lui, nous placerons celui qui composa la belle prose à lui consacrée, Thomas de Célano, l'auteur magnifique du *Dies iræ.*

Saluons le génie d'Elie dessinant la basilique de St François à Assise (2), et frère Philippe de Campello qui édifia l'église Ste Claire. Saluons Alexandre de Villedieu et sa grammaire latine versifiée, qui régit l'Europe pendant trois siècles, et fut imprimée plus de trois cents fois (3) et Barthélemy l'Anglais, auteur de la célèbre encyclopédie : « *Des propriétés des choses* », fort en honneur au XIII[e] siècle. Mais comme il y aurait à flâner et à se divertir avec les historiens franciscains de ces premiers jours. Comptez plutôt : Thomas de Célano, deux légendes de St François et une de Ste Claire. Julien de Spire, une légende ; Thomas d'Eccleston, une chronique ; Jour-

(1) G. DREVES, *Analecta hymnica L* (1907), 592.

(2) MARIANO DE FLORENCE, *Tractatus Provinciæ Tusciæ*, p. 68, 7 ; GLASSBERGER, *Annal.* Franc., II, 47 ; P. EGEDIO M. GIUSTO, *Chi fu veramente l'architetto della Basilica superiore di S. Francesco in Assisi*, Assisi, 1909.

(3) Alexandre de Villedieu (ou de Dol), se fit frère-mineur après avoir écrit cette grammaire, et mourut vers 1250. — De bonne heure il exista de cet ouvrage un commentaire, ou partie du maître. Nous venons de rencontrer les deux parties réunies dans un manuscrit du XIV[e] siècle (B 56, 208 pages), à la bibliothèque de Pérouse. Voir : P. HILARIN DE LUCERNE (FELDER), *Histoire des études dans l'Ordre de S. François depuis sa fondation jusque vers la fin du* XIII[e] *siècle*, Paris, 1908, p. 436. — P. GRAMMER, *Kirchenlexicon*, I, 516 ; — FABRICIUS : *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, éd. MANSI, I, p. 63.

dain de Giano, une chronique aussi ; St Bonaventure, une légende encore. Et il faudrait à ces œuvres précises dont les auteurs sont bien connus, ajouter des pages et des pages copiées, retouchées et anonymes jusqu'à ce jour, qui feront pendant des siècles encore les délices des âmes pieuses et des littérateurs.

V. — *PRÉDICATEURS ET MISSIONNAIRES*

Nous n'avons nullement l'intention de donner les noms de tous ceux qui, à la suite de St François, charmèrent et convertirent les foules. Il faudrait citer tous les frères. Jacques de Vitry qui les connaissait bien, qualifiait l'Ordre entier *d'Ordre de prêcheurs* (1). Nous choisirons seulement quelques noms qui sont restés plus spécialement gravés dans le souvenir des peuples.

Au premier rang de ceux-là il faut citer le portugais Antoine de Padoue, qui évangélisa l'Italie ainsi que le centre et le midi de la France, avec un concours d'auditeurs que l'on a à certains jours évalué à 30.000 En Italie, nous voyons surgir après lui, Gérard Boccabadati de Modène, Bonaventure de Iési et Renauld d'Arezzo (2). En France, c'est Eudes Rigauld, mort archevêque de Rouen en 1265. Mais c'est surtout Hugues de Digne (+ vers 1256), ce petit provençal à l'esprit délié, à la voix tour à tour caressante ou terrible, qui pouvait, à son gré, faire savourer à ses auditeurs les joies du paradis, ou les faire

(1) Bohmer, *Analekten*, 102.
(2) Panfilo da Magliano, *op. cit.*, II, 103.

trembler « comme tremble le jonc dans l'eau » lorsqu'il leur parlait de l'enfer. Jean de Parme comme Salimbene l'appelaient un autre Paul (1).

L'Angleterre aime à rappeler Haymon de Faversham (+ 1244) et Rodolphe de la Rose ; et ce n'est pas sans raison que l'Allemagne se glorifie de Conrad de Saxe, et surtout de Berthold de Ratisbonne (+ 1272) que l'on appelait « les délices de Dieu et des hommes. » Frère Berthold prêcha l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, et la Bohême, réunissant parfois jusqu'à 40.000 auditeurs autour de sa chaire, faisant plus de bien à lui seul, dit Roger Bacon, que tous les prédicateurs franciscains et dominicains réunis. Le mot de Roger tient de l'hyperbole, mais il suppose une belle réalité (2).

Les missions étrangères avaient, elles aussi, commencé du vivant de François.

Dès 1219, St Bérard et ses compagnons avaient annoncé la foi au Maures du royaume de Grenade, pendant qu'ils se dirigeaient sur Marrakech pour y cueillir le martyre (3). En 1231, les frères Jean de Pérouse et Pierre de Sassoferrato la prêchaient à Valence et l'y signaient de leur sang (4). Le 10 octobre 1227 St Daniel et ses compagnons sont martyrisés à Ceuta (5). A Tunis, les mineurs ont pénétré dès

(1) Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen-âge*, Paris, 1868, 137 ; Salimbene, *Chronica*, 97-100.
(2) E. Bernhard, *Bruder Berthold von Regensburg*, Erfurt, 1905.
(3) *Analecta Fr.*, III, 579.
(4) *Analecta Fr.*, III, 186.
(5) *Ibid.*, III, 613.

1226 et ils s'y sont maintenus avec tant de tenacité qu'en 1270 ils obtiennent la liberté de prêcher (1).

En Terre Sainte St François est allé lui-même en 1219. En 1230, au plus tard, ses fils ont un couvent à Jérusalem (2) ; en 1233, ils portent des lettres de Grégoire IX au soudan de Damas (3) ; puis là encore le martyre vient couronner les labeurs. En 1244, tous les religieux de Jérusalem sont massacrés par le sultan d'Egypte avec 5.000 chrétiens ; et une bonne part de ceux de Nazareth ont le même sort en 1263 (4). En 1266, on vit plus beau, si possible, dans le bourg galiléen de Safed. De 3.000 âmes mises en demeure de choisir entre l'apostasie ou la mort, huit seulement optèrent pour la vie. Tous les autres moururent, avec à leur tête, les frères Jacques du Puy et Jérémie de Lecce, qui les exhortaient au martyre.

De très bonne heure aussi nous trouvons les frères mineurs installés en paix au milieu des Arméniens émigrés en Cilicie. De là comme d'un centre ils rayonnaient sur toute la région. En 1233, Jacques de Russano et quelques compagnons s'avancent jusqu'au pied du Caucase et s'y installent en Géorgie ; et il semble bien que des franciscains aient pénétré en Arménie en 1247 à la suite d'André de Pérouse qu'Innocent IV y avait envoyé comme ambassadeur.

(1) De Gubernatis, *Orbis Seraphicus*, V, 551.

(2) Marie Léon Patrem, *Tableau synoptique de l'histoire de tout l'ordre séraphique*, Paris (1879), 136 ; Golubovich, *Biblioteca Bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano*, I, Quaracchi (1906), 158, 356.

(3) *Bullar Fr.*, I, 93.

(4) Golubovich, *Biblioteca...*, 189.

On les trouve à la même époque sur les rives inhospitalières de la mer d'Azow et de la mer noire, à Trébizonde en particulier (1).

C'est probablement leur présence en ces régions avancées, qui valut aux frères-mineurs d'être chargés pour l'extrême-orient, d'ambassades qui eurent la plus heureuse influence sur le développement ultérieur de leurs missions. En 1245, Innocent IV envoyait Jean de Plan Carpin au grand Khan des tartares. Longeant la mer Noire, la mer Caspienne et le lac d'Aral, frère Jean traversa la Mongolie jusqu'au sud-est du lac Baikal, où il trouva le puissant monarque près duquel il était accrédité (2). En 1252, le frère flamand Guillaume Rubrouck était à son tour envoyé au grand Khan par le roi S. Louis. Il passait un peu plus au sud que n'avait fait son confrère et pénétrait en Chine jusqu'au Thibet (3). L'un et l'autre prêchaient le long de la route, chaque fois qu'ils en avaient l'occasion ; mais, surtout, l'un et l'autre écrivaient sur la géographie et les choses d'extrême-orient, des relations détaillées, qui furent d'un grand secours aux missionnaires qui les suivirent en ces régions.

Plus au nord, les religieux envoyés en Allemagne, avaient pénétré en Prusse, en Courlande, en Livonie; ils touchaient déjà les parages de la moderne Saint-

(1) DE GUBERNATIS, *Orbis seraph.*, V, 460 ; PANFILO, *Stor. compend.*, II, 433.

(2) JEAN DE PLAN-CARPIN, *Voyages*, édition d'Avezac (*Voyages et Mémoires de la Société de géographie de Paris*, 1839).

(3) GUILLAUME DE RUBROUCK (Rubruquis), *Voyages*, édition de Backer (*L'Extrême-Orient au moyen-âge*).

Pétersbourg (1). On les trouvait en même temps dans la péninsule balkanique. En Albanie, au Monténégro, ils prêchaient aussi depuis 1240 (2) ; et ils y avaient assez de succès pour qu'à son retour de Mongolie, Jean de Plancarpin occupât le siège épiscopal d'Antivari, où il mourut en 1250.

VI. — *STATISTIQUE*

De tous côtés donc l'Ordre s'était développé. Quel était le nombre de ses religieux ? Il est impossible de le savoir même approximativement. Ce qu'il faut retenir, c'est que la multiplication des provinces allait de pair avec l'augmentation des religieux, et que ces centres de gouvernement qui étaient de treize à la mort de St François (3) s'élevaient à 34 en 1274 (4), et que le nombre des couvents était de 1130 dès 1263, d'après les *Annales Minorum Prussicorum* (5). La France, avait pour sa part cinq provinces que l'on appelait provinces de France, de Touraine, de Bourgogne, de Provence et d'Aquitaine.

VII. — *SAINTS ET BIENHEUREUX*

Avec St Daniel et ses compagnons martyrisés à Ceuta en 1227, les grands saints de cette période sont

(1) De Gubernatis, *op. cit.*, V, 125.

(2) *Acta Ordinis Minorum*, XXV, 47, 53.

(3) P. G. Golubovich, *op. cit.*, t. II, p. 222.

(4) *Bullar. Fr.*, III, 226.

(5) P. Leonardus Lemmens, O. F. M., dans *Archiv. fr. hist.*, t. VI, p. 702-704.

St Antoine de Padoue (+ 1231), l'énergique initiateur des voies du centre, et le séraphique Docteur St Bonaventure (+ 1274).

Viennent ensuite, guidés par le saint et doux frère Egide (+ 1262), ceux qui ont eu le bonheur d'être admis à l'Ordre par St François lui-même. Font partie de ce groupe, les bienheureux Rizzier (+ 1236) et Pérégrin (+ 1232), et aussi Roger de Todi (1237) ; Agnello de Pise (+ 1236), fondateur de la province d'Angleterre, et Guy de Cortone (+ 1250), qui meurt en disant plein de joie : « Voici notre Père St François ! Levons-nous, mes frères, allons à sa rencontre. » Est bien de cette race aussi Bentivoglio de Bonis (+ 1232), qui, envoyé d'un couvent dans un autre, charge sur ses épaules le lépreux dont il a le soin, et l'y emporte avec lui.

Voici Libérat de Lauro (+ 1258), le saint ami du silence, et Jean de Penna (+ 1271) familier des oraisons nocturnes ; voici l'amant de l'Eucharistie, Bienvenu de Gubbio (+ 1232), et ce frère André de Spello (+ 1254), dont les saintes prières ont fait pleuvoir sur les blés en souffrance et mérité à leur auteur le nom d'*André des eaux*.

Jean de Pérouse et Pierre de Sassoferrato ont été martyrisés en 1231 à Valence d'Espagne, par les musulmans ; et, dans le château français d'Avignonet, les bienheureux Etienne et Raymond de Narbonne (+ 1242) reçoivent, en chantant le *Te Deum*, les Albigeois qui les viennent égorger.

Au total, cette période nous a donné neuf saints et quinze bienheureux officiellement reconnus.

Nos missions s'étendent de l'Espagne musulmane à l'actuelle Saint-Pétersbourg, sur une ligne qui

traverse le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Palestine, l'Arménie, la Cilicie, l'Albanie, le Monténégro et l'Allemagne du nord ; encore Jean de Plan-Carpin et Rubrouk sont-ils allés jusqu'en Chine.

En pays chrétiens, ce fut vraiment pour nous le grand siècle ; seul en approchera le XVe, lorsque l'Ordre renaîtra par l'Observance. L'Ordre s'est multiplié en ces 48 ans ; ses provinces, triplées, sont passées de 13 à 34. Il n'est pas un genre d'activité où il ne soit brillamment représenté. Il occupe les chaires des célèbres universités de Paris et d'Oxford, y affilie ses couvents, leur envoie ses étudiants, produit des docteurs comme Alexandre de Halès et St Bonaventure ; et il fournit à toute l'Europe des prédicateurs dignes de St Antoine de Padoue, leur prince. Il cultive avec un art égal la science et la prédication ; et tous les documents de l'époque attestent qu'il pratiqua aussi ardemment la vertu.

Mais sa gloire la plus grande alors, est peut-être d'avoir, entre la gauche et la droite qui désespéraient l'une et l'autre de faire vivre ici-bas la pauvreté de St François, placé le centre, qui la voulut résolument et jeta à terre frère Elie et toutes les gauches qui la détruisaient. La droite, il est vrai, tombe dans l'illuminisme à la suite de Joachim de Flore. Ce sera pour le centre l'occasion de nouvelles luttes et de nouvelles victoires, que nous allons conter maintenant.

CHAPITRE III

Luttes et défaites des spirituels 1274-1318

« *Sed licet nos aut angelus de cœlo evangelizet vobis præterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit.* » (Gal, I, 8.)

SOMMAIRE. — 1) L'Ordre suit les Voies du Centre. — 2) La Déclaration de Nicolas III. — 3) Les Centres Spirituels et leurs Chefs. — 4) Boniface VIII et les Spirituels. — 5) Clément V et les Spirituels. — 6) Jean XXII et les Spirituels. — 7) Sciences et Arts. — 8) Missions et Missionnaires. — 9) Statistiques. — 10) Saints et Bienheureux.

Sur l'indication de S. Bonaventure, le chapitre général de Lyon (1274) lui donna pour successeur Jérôme d'Ascoli (1274-1779), le futur Nicolas IV. Le pape l'avait envoyé en Orient, préparer le retour des Grecs à l'Eglise ; et il n'était pas encore de retour.

I. — *L'ORDRE SUIT TOUJOURS LES VOIES DU CENTRE*

Comme précédemment, l'Ordre continua de marcher dans les voies du centre. En ce même chapitre, il interdisait tout recours aux séculiers en faveur des provinces, des maisons ou des individus ; en 1276, il s'opposait énergiquement à Grégoire X, qui avait préparé à Majorque la fondation d'un couvent avec revenus (1) ; en 1277, enfin, au chapitre de Padoue, il châtiait sévèrement les frères qui s'étaient permis d'installer des troncs dans leurs églises. On trouve, en effet, à cette date, certains frères qui prétendaient que St François n'a défendu l'usage de l'argent que pour éviter l'avarice et qu'on peut le recevoir dès qu'on évite ce péché. C'était prétendre que St François avait parlé pour ne rien dire ; on vient de voir la réponse du chapitre. Par ailleurs, on

(1) *Bullar. Fr.*, III. 253.

voit alors les biens fonds interdits à l'Ordre par toutes les explications privées de la Règle qui nous sont parvenues, qu'elles soient écrites par des spirituels inconnus ou connus comme Hugues de Digne, ou par des centristes comme S. Bonaventure et le futur archevêque de Cantorbéry, Jean Peckam (1). Le nouveau général obtint pourtant à l'encontre des idées du centre, le pouvoir d'échanger et d'aliéner les biens meubles sans l'intervention du *nonce* ni du S. Siège : 1274 (2). Mais, cinq ans plus tard, ce privilège aussi périlleux pour les frères qu'utile à leurs ennemis, fut heureusement annulé par la déclaration de Nicolas III.

II. — *LA DÉCLARATION DE NICOLAS III*

On a déjà constaté, aux oscillations de l'Ordre, que les déclarations précédentes n'avaient pas entièrement rassuré les consciences, et d'autant moins l'avaient-elles pu faire qu'elles étaient sur certains points opposées l'une à l'autre : telles celles de Grégoire IX et d'Innocent IV sur les motifs pour lesquels il était permis de recourir à l'argent. On désirait une nouvelle Déclaration. L'occasion se présenta de la demander sous le pontificat de Nicolas III, qui avait connu quelques-uns des compagnons de S. François, été protecteur de l'Ordre, et demeurait grand ami des frères dont il disait au cardinal Mathieu Orsini, son neveu, en les mettant

(1) *Firmamentum trium ordinum*, IV, 35, 94 ; *Monumenta Ordinis Minorum, Salmanticæ* (1506). III, 45 ; *Speculum Minorum Venetiis* (1513). III. 33. 72.

(2) *Bullar. Fr.*, III, 222.

sous sa protection : « Nous vous donnons le désir de notre cœur et la pupille de nos yeux (1). » Le pontife accueillit le désir des frères présenté par le père général Bonagratia (1279-1283) ; s'adjoignit pour y faire droit le général lui-même, quelques religieux de l'Ordre, le protonotaire Gaëtani qui sera bientôt Boniface VIII, et les cardinaux franciscains Bentivenga et Jérôme d'Ascoli. Il consacra à cette œuvre les loisirs de l'été, et publia le 14 août la décrétale : *Exiit qui seminat* (2).

Le document avait la forme d'une apologie. Depuis si longtemps et avec tant d'âpreté on attaquait les frères, en disant que leur pauvreté était illicite et déraisonnable, que le pape s'attachait à prouver qu'elle était d'autant plus parfaite et plus méritoire, que, renonçant en commun et au nom de l'Ordre entier à toute propriété, elle imitait Jésus et les apôtres dans cette période de leur vie où ils ont le plus sévèrement pratiqué le détachement des biens de ce monde. Le pontife passait ensuite à l'explication de la Règle. La propriété de tous les biens mis à l'usage des frères, appartient au S. Siège dès que les bienfaiteurs ne se la sont pas réservée ; les contrats mutuels sont interdits aux frères ; les ventes ne peuvent avoir lieu que par l'intermédiaire des *nonces* ou des *amis spirituels ;* les échanges sont permises aux ministres comme délégués du S. Siège sur ce point. L'usage permis aux frères sera un usage pauvre lorsque la Règle l'exige, et, en tout autre cas, un usage *modéré* qui exclue le luxe et la

(1) *Analecta Fr.*, III, 368.
(2) *Bullar. Fr.*, III, 404.

thésaurisation. L'acceptation des legs est permise, pourvu qu'il ne s'agisse pas de biens à conserver. Quant aux *nonces ou procureurs*, ils sont à la nomination des ministres ; mais il est bien entendu que ceux-ci ne pourront ni examiner leur gestion, ni intenter contre eux aucune action judiciaire ou extrajudiciaire. Leur seul droit à l'égard du *nonce* sera de lui manifester leurs besoins comme à tout autre bienfaiteur. Décidant enfin pour Grégoire IX contre Innocent IV, le pape déclare que les frères ne peuvent avoir recours à l'argent que pour leurs *nécessités* et non pour leur *commodité*.

Au point de vue administratif, il statue qu'un seul custode par province pourra prendre part au chapitre général, que les ministres provinciaux ont le pouvoir d'approuver les prédicateurs et de déléguer quelqu'un pour la réception des novices.

Comme les pouvoirs des nonces ou procureurs n'étaient pas nettement définis, de nombreux héritiers en profitaient pour ne pas délivrer aux frères les legs qui leur étaient faits. C'est ce qui amena Martin IV, à leur donner comme aux délégués du S. Siège, tout pouvoir de gérer tous intérêts des frères, et à les mettre aux ordres des frères. (18 janvier 1283). L'intention était bonne ; mais les *nonces* ou *syndics* devenaient du coup un beau prétexte à dire que la pauvreté franciscaine n'avait rien de plus que celles des autres religieux (1). Encore 40 ans, et Jean XXII le jettera assez durement à la face des frères. L'Ordre ne le vit pas de suite ; et pourtant le chapitre général de Milan (1285) recommanda au

(1) *Bullar. Fr.*, III, 501.

nom de l'honneur de l'Ordre, d'éviter les pr. .s. C'était renoncer pratiquement aux faveurs de Martin IV.

III. — *LES CENTRES SPIRITUELS ET LEURS CHEFS*

Mais il était réglé que ni la Bulle *Exiit* ni les soins que mettait l'Ordre à sauvegarder la pauvreté, ne devaient amener la paix. C'est qu'il y avait là, pour la troubler chaque fois, les spirituels. Nous avons raconté leurs origines ; nous allons décrire leurs progrès.

Ces religieux avaient pour centres principaux la Toscane, les Marches et la Provence.

En Provence, ils existaient depuis longtemps sans qu'on puisse assurer qu'Hugues de Digne fût leur père ; mais leur nourricier fut, sans doute possible, Pierre-Jean Olivi, curieux mélange de raison et d'imagination, saint et savant religieux, dont la doctrine fut aussi pondérée sur la pauvreté qu'imprégnée de Joachimisme. Par ordre du chapitre général de Strasbourg (1282), ses écrits furent soumis à l'examen des lecteurs du couvent de Paris ; plusieurs propositions en furent extraites et censurées ; la lecture de ses œuvres fut prohibée. Il se soumit d'abord, se défendit ensuite en de nombreux écrits, et se soumit de nouveau et si bien qu'au chapitre tenu à Montpellier, en 1287, le général Mathieu d'Aquasparta lui confia une chaire de lecteur à Florence, jusqu'à ce que il revint à Montpellier en 1289 (1).

(1) Ehrle. *Archiv. für Literatur*, III, 409 ; René de Nantes, *Etudes Fr.*. XVI (1906), 472, et XVII (1907). 146, 283.

Entre temps, ses confrères spirituels de Provence ouvraient le feu contre la déclaration de Nicolas III. Le ministre même de la Province de France, frère Nicolas, écrivit tout un ouvrage pour la rejeter en bloc comme contraire aux intentions de François qui avait interdit toute explication de sa Règle (1). C'était audacieusement oublier les pouvoirs du pape, les besoins des frères, et ce qui, dès le début, donna lieu aux déclarations. Le général sévit, mais en vain; en 1290 la lutte reprenait de plus belle pour savoir si, oui ou non, les frères étaient tenus d'user à la façon des pauvres de ce qui était à leur usage, s'ils étaient tenus à *l'usage pauvre*, comme on disait. Quelques religieux relâchés s'étant permis de soutenir qu'un frère-mineur devait renoncer à la propriété mais n'était jamais tenu à *l'usage pauvre*, les spirituels se dressèrent contre eux, passèrent la mesure à leur tour, déclarèrent que l'usage pauvre était toujours requis, et saisirent cette occasion de répudier toutes les déclarations et plus spécialement celle de Nicolas III, qui était en jeu parce qu'elle tenait le juste milieu. Nicolas IV ordonna au général Raymond Godefroy de procéder contre les coupables ; le chapitre de Paris (1292) les cita à sa barre, et dut en châtier plusieurs qui résistèrent obstinément. Olivi, qui professait sur la pauvreté la doctrine la plus correcte, se conforma facilement à la Déclaration de Nicolas III, passa en paix les années qui suivirent, et mourut à Narbonne le 14 Mars 1298, après avoir peu de temps auparavant protesté de la droiture de ses idées sur la pauvreté et de sa sou-

(1) *Speculum Minorum*, III, 106.

mission à Boniface VIII que les spirituels traitaient d'anti-pape (1). Les sentiments opposés qu'avaient suscités sa vertu et ses rêveries, le poursuivirent jusque dans la tombe. L'année même de sa mort, le chapitre général de Lyon ordonnait de brûler ses écrits et de châtier ceux des frères français qui refuseraient d'abjurer un certain nombre de propositions erronées qui en étaient tirées ; ceux-ci commencèrent à l'honorer comme un saint, ceux-là, en 1318, violèrent indignement son tombeau et dispersèrent ses ossements.

L'histoire des spirituels de Toscane se résume en Ubertin de Casal, dont la puissante personnalité effaça toutes les autres. Ubertin était né en 1259, dans le marquisat de Montferrat, au bourg de Casal, et de la famille Ilia qui y existe encore aujourd'hui (2). A 14 ans, il entrait dans l'Ordre de Saint François, en un couvent de la province de Gênes, qui peut être celui de Casal ; faisait son noviciat sous la direction de maîtres expérimentés dont il se dit indigne de baiser les pieds ; et méditait si ardemment chaque jour la passion de Jésus, que ses actions et ses prières en étaient pénétrées au point qu'il croyait bien plus la voir que la méditer (3). Neuf ans il étudia à Paris ; quatre ans il enseigna à Florence, où pendant deux années il vécut cœur à cœur avec Pierre-Jean Olivi, qui y enseignait aussi. Ubertin avait 28 ou 29 ans ; Olivi en avait 40, et était alors aussi célèbre par sa vertu et la bonté de son cœur

(1) Wadding, *Annales Minorum*, V, 378.
(2) *Bullar. Fr.*, V. n. 287 ; Wadding, *Annal.*, III, ad an. 1317, n. 17.
(3) Ubertin. *Arbor vitæ*, Prol. fol. II, r. b.

que par ses écrits et son enseignement. Le résultat de cette intimité nous est fourni par Ubertin lui-même « En peu de temps, dit-il, par la grâce prévenante de Jésus et de sa mère, il (Olivi) m'initia aux mystères du troisième état du monde et du renouvellement de la vie du Christ, de sorte que, spirituellement, je devins, dès cet instant, un autre homme » (1). Ubertin était dès lors *spirituel*, et, de par la grandeur de son âme, chef des spirituels de Toscane, si même il ne fut pas leur père. Il laissa là l'enseignement, et se mit à prêcher la parole de Jésus et l'*Evangile Eternel* de Joachim (2).

Dans les Marches, on l'a vu, l'agitation avait commencé dès l'époque du général Crescent de Jési (1244-1247). Elle reparut en 1274, lorsque se répandit le faux bruit que le concile de Lyon avait condamné avec diverses sectes mendiantes, les Ordres mendiants eux-mêmes. Un certain nombre de religieux protestèrent qu'ils n'obéiraient pas à ce décret. Leur chapitre provincial, qui avait lieu cette année-là, exigea une rétraction ; quelques-uns la refusèrent, et furent privés de l'habit de l'Ordre et relégués dans des ermitages : parmi eux se trouvaient Thomas de Tolentino et Pierre de Macerata. Puis le silence se fit, et on les grâcia. Mais, les discussions recommençant de plus belle autour de la pauvreté, les cinq provinciaux intéressés condamnèrent à la prison perpétuelle, comme ennemis de l'Ordre et hérétiques,

(1) UBERTIN. *Arbor vitæ*. Prol. fol. II, vb.

(2) CALLEY F. FREDEGAND O. M. C., *L'idéalisme franciscain spirituel au* XIVe *siècle. Etude sur Ubertin de Casal.* Louvain. 1911 ; *La Verna*. ricordo del VII centenario, Arezzo (1913), 193-264.

les religieux déjà punis, et quelques autres dont Pierre Clareno de Fossombrone (1280). La sentence devait être lue dans tous les couvents, et chaque religieux y donner son assentiment. C'était dur. La chance voulut qu'on fit général Raymond Godefroy (1289-1295), qui goûtait les spirituels, s'il n'était point déjà un des leurs. Il délivra les prisonniers, et les envoya dans les missions d'Arménie, où ils firent beaucoup de bien jusqu'en 1293, qu'ils revinrent en Italie, sous prétexte que leurs frères de Syrie leur avaient rendue la vie impossible. Leurs provinces refusant de les recevoir, ils s'adressèrent au général qui les envoya au pape.

Le pape était alors Célestin V, un saint, que les cardinaux avaient eu le tort de mettre à la tête de l'Eglise malgré son insuffisance pour une tâche aussi vaste. Il accueillit favorablement les demandeurs, leur accorda de se séparer de l'Ordre, de vivre dans des ermitages, d'observer la Règle en dehors de toute Déclaration ; il leur donna même un protecteur en la personne du cardinal Napoléon Orsini. Leur supérieur fut Pierre de Macerata, qui prit le nom de Liberato (délivré) ; Pierre Clareno devint pour le même motif, Ange Clareno. C'était chanter trop vite l'Eglise spirituelle et libre de Joachim. Cette année même et après cinq mois de règne seulement Célestin V abandonnait le souverain pontificat, et le cardinal Gaëtani devenait Boniface VIII. Tout changeait pour les spirituels.

IV. — *BONIFACE VIII ET LES SPIRITUELS*

Libérat devina ce qui l'attendait et il s'enfuit en Grèce avec ses sujets. Mais, le nouveau pape ayant annulé toutes les exemptions que leur avait accordées Célestin, ils furent excommuniés par le patriarche de Constantinople, repoussés de partout, contraints de rentrer en Italie et durement châtiés. Le pape excommunia Clareno ; il exigea même la démission du Général Godefroy (1289-1295), qui était pour eux, alors même qu'il les châtiait. Du coup tous les spirituels se plaignirent. A les entendre, Célestin n'avait pas le pouvoir d'abdiquer ; Boniface n'était qu'un intrus ; Grégoire IX et Nicolas III qui avaient osé expliquer la Règle, étaient hérétiques et faussaires de la pauvreté ; et ne valait pas mieux cet Innocent III, qui avait condamné Joachim (1). Ils se plaignirent mais se tinrent tranquilles. Ce n'est que sur la fin de ce pontificat qu'Ubertin prêchant à Pérouse, se fit interdire la prédication par ses critiques contre le pape, l'Ordre et l'Eglise, et envoyer en pénitence au couvent de l'Alverne. Du 7 mars au 28 septembre 1305, il y écrivit son *Arbre de la vie crucifiée de Jésus*, dans lequel il versa toute son âme ardente, avec tout le fiel de son cœur et ses rêveries de spirituel (2).

Comment un tel ouvrage ne fut-il pas condamné sur l'heure ? La seule réponse plausible est que pendant plusieurs années il ne dut circuler que dans les

(1) I. Ieiler. *Histor. Iahrb. der Gorres-Gesellschaft*, III (1882), 648.

(2) Ubertin, *Arbor vitæ*, lib. V, cap. XVIII, fol. 246, rab.

mains des initiés. Il est impossible autrement de comprendre que dans les procès haineux qui suivirent, les adversaires d'Ubertin ne lui aient pas, au lieu des ouvrages d'Olivi, jeté à la face cet écrit bien autrement compromettant pour lui. Ceci expliquerait fort bien certaine phrase où l'auteur dit ce qui serait advenu de lui, si son ouvrage était tombé dans les mains de ceux *qui régissent les peuples*, comme aussi l'audace apparente d'Ubertin tant qu'il put compter sur ses amis, et son manque de courage lorsqu'il se les fut aliénés, en 1317 et surtout en 1322, par l'abandon officiel de ses idées sur la pauvreté (1). Car, nous l'avouons de suite, Ubertin nous semble aussi bravache quand il est en sûreté, que timide lorsqu'il se sent menacé. Quoi qu'il en soit, en 1307 il absout de l'excommunication les autorités de Sienne (2) ; en 1308, il est à Cortone et appose sa signature sur la légende de Ste Marguerite (3). C'est que le cardinal Napoléon Orsini l'a fait mettre en liberté et l'a fait son *chapelain* et son *familier* (4).

V. — *CLÉMENT V ET LES SPIRITUELS SA DÉCLARATION DE LA RÈGLE*

A l'avènement de Clément V, les spirituels de Provence furent traités avec moins de rigueur. Le pape s'acquit du coup les sympathies du roi de France et

(1) *La Verna* (1913), p. 207, note. 1.

(2) CALLEY, *op. cit.*, p. 141, n. 1.

(3) *Antica leggenda della vita e dei miracoli di santa Margherita da Cortona*, éd. P. E. Crivelli. Siena (1897). p. 348.

(4) *La Verna* (1913), p. 204.

des cardinaux hostiles à Boniface VIII ; et ceci nous suffit à expliquer sa conduite. Nous ne demanderons donc pas si c'est parce que ces religieux étaient ses compatriotes et les ennemis du précédent pape, que le pontife leur fut bienveillant. Mais l'homme auquel revient réellement et la responsabilité et la gloire d'avoir, une bonne fois, fait étudier leur cause, est Arnaud de Villeneuve, ami personnel de Clément V, et médecin de Charles II, roi de Naples (1).

En 1309, il amena son maître à signifier nettement au général Gonzalve de Valboa, que, si l'on ne cessait de persécuter les spirituels provençaux, il en appellerait au pape. Le résultat fut que le général remit la lettre à Clément V, et que celui-ci nomma pour examiner cette affaire, une commission de théologiens et de cardinaux étrangers à l'Ordre, pendant qu'il convoquait à Vienne où il tenait sa cour, les chefs de l'Ordre et ceux des spirituels. Les principaux spirituels qui répondirent à cet appel, furent l'ancien ministre général Godefroy et Ubertin de Casal. Ubertin était étranger à la Provence ; mais ses protections et ses talents le désignèrent pour défendre ses frères. Du côté de l'Ordre, on remarquait à côté du ministre Gonzalve, le procureur Raymond de Fronsac, et Bonagratia de Bergame, chargé de la défense en face d'Ubertin et par trop ardent lui aussi. Le grand mérite de Bonagratia est de nous avoir conservé une foule d'écrits qui parurent de 1310 à 1312, et qui restent, avec les écrits

(1) EHRLE, *Archiv*..., II, 360.

d'Ubertin et à plus juste titre, les témoins du procès en cours (1).

Les questions posées par la commission pontificale ont trait : 1° à la pauvreté et à la discipline observée dans l'Ordre ; 2° à la condamnation de Pierre-Jean Olivi ; 3° aux persécutions infligées aux spirituels par la Communauté ; 4° aux relations de l'Ordre avec la *secte du libre esprit ou des pauvres apostoliques*. En somme, les spirituels faisaient office d'accusateurs.

Sur les relations de l'Ordre avec la secte du libre esprit, ils n'avançaient rien de grave. Ils prétendirent naturellement, que c'était en toute injustice qu'on avait condamné les écrits d'Olivi et châtié ses disciples. L'Ordre au contraire répondait, et avec insistance, que les spirituels répandant l'hérésie sous le manteau de la pauvreté, il n'avait fait que son devoir en condamnant les écrits à Olivi. A plus forte raison avait-il dû châtier ces religieux aux vêtements ridicules, ces visionnaires qui semaient partout des doctrines hérétiques et dangereuses, divisaient l'Ordre, et couraient les monastères des béguines. Godefroy n'était-il pas là pour avouer, lui leur ami, qu'au temps où il était général, il avait dû les châtier ? Si quelqu'un d'entre eux avait été injustement puni, ils n'avaient qu'à donner son nom.

La pauvreté et la régularité pratiquées dans l'Ordre furent attaquées avec beaucoup plus d'insistance. Ubertin apportait, pour prouver ses dires, une foule de petits manquements, contraint d'avouer, par

(1) L'*Archivum franciscanum historicum* a publié plusieurs pièces de ce procès, t. VII, 564-675 ; VIII, 56-80 ; X, 103-175.

ailleurs, que les mœurs y étaient sévères, la seule chose qui fût à l'honneur de l'Ordre, disait-il avec humeur. Enfin, il accusait les Déclarations pontificales d'être la cause de tout le mal, et demandait qu'on donnât à ceux qui le voudraient des couvents et des provinces pour observer la Règle et le Testament en dehors de toute Déclaration. On lui répondit, que c'était demander à l'Ordre d'agir contre les Déclarations qui le liaient, et d'admettre en son sein le schisme à l'état habituel ; et qu'Ubertin était injuste en attribuant à l'Ordre des défauts individuels que l'Ordre punissait sévèrement. La tâche de l'Ordre était d'autant plus aisée ici, que Gonzalve avait renouvelé récemment la peine d'excommunication portée en 1302 par son prédécesseur contre les couvents qui recevraient des biens fonds ou des revenus stables ou annuels (1), et que le chapitre général de Padoue, de 1210, avait privé ces mêmes couvents du droit de voix active et passive (2). L'usage pauvre prescrit par Nicolas III, était, affirmait-on, l'usage pratiqué dans l'Ordre. Ubertin aurait pu s'en rendre compte, si, au lieu de s'en aller vivre chez les grands et chevaucher avec eux comme on venait de le voir faire à Vienne les jours précédents, il avait mené la vie commune au milieu de ses frères. Pour ce qui est des mœurs de l'Ordre, mieux que personne Ubertin devait savoir si elles étaient sévères, lui, qui avait été puni de prison par Godefroy en personne, pour une faute charnelle.

Le procès durait depuis 1309. On connut la sen-

(1) *Analecta Fr.*, II, 109, 117.

(2) *Archiv. für Literatur...* VI, 69.

tence dans la troisième et dernière session du concile de Vienne, le 6 mai 1312, lorsque Clément V condamna les erreurs d'Olivi sans en nommer l'auteur, et donna dans la Constitution *Exivi de paradiso* une nouvelle explication de la Règle (1). C'était l'opposé de ce qu'avaient demandé les spirituels.

Dans sa Déclaration, le pontife apportait, un à un, les cas de conscience proposés aux procès, et les résolvait d'après les principes donnés par Nicolas III; son apport vraiment personnel fut de préciser jusqu'à quel point de gravité les frères étaient tenus à telle prescription de la Règle. On connut toute la portée de la nouvelle Déclaration, lorsque bientôt après le général exposa officiellement, que la Règle contenait vingt-sept préceptes obligeant sous peine de péché grave, douze exhortations au bien, six conseils pour éviter le mal, et douze conditions mises à la réception des novices.

St François avait-il jamais vu tout cela ? C'est douteux. Il servait Dieu en observant sa Règle avec tout l'amour possible sans tant de casuistique. Mais, les frères avaient exaspéré leurs consciences, et l'Eglise essayait d'y apporter la paix par le *tutiorisme*.

Que pensaient les spirituels de ce résultat ? Ange Clareno en fit une victoire (2). Leurs actes nous diront si vraiment ils pensaient ainsi (3).

Remarquons d'abord qu'on ne voit pas qu'aucun d'eux se soit soumis à la Déclaration, ni aux ordres

(1) *Bullar. Fr.*, V, 80.
(2) *Archiv. für Literatur...* II, 139.
(3) Cfr. *Archiv. fr. hist.*, t. X, p. 114.

du pontife. Vers 1313, Ubertin était toujours, malgré les ordres du pape, en Avignon chez le cardinal Colonna ; et Clareno portera encore l'excommunication de Boniface VIII, lorsqu'il aura à paraître devant Jean XXII en 1317 (1). Ceci dit pour les deux chefs ; et leurs sujets furent dignes d'eux.

Ceux de Toscane se donnèrent des supérieurs et même un général, s'installèrent dans quelques couvents et s'y défendirent par les armes ; et, lorsqu'il leur fallut céder, quelques-uns allèrent demeurer chez des séculiers, les autres s'enfuirent en Sicile, où ils refusèrent de revenir à l'obéissance et virent leurs personnes excommuniées par le pape et leurs couvents interdits.

Les provençaux, à leur tour, se séparèrent de l'Ordre pour vivre à leur guise dans les habits et les couvents de leur choix. Pour les ramener à l'obéissance, le pape éloigna Bonagratia de Bergame, qui les poursuivait à la cour pontificale, déposa certains supérieurs qui les avaient trop durement traités, leur en donna de nouveaux auxquels il recommanda la douceur, et pria le nouveau général de les traiter avec bonté et de les appeler aux charges lorsqu'ils en seraient dignes (2). Le général lui-même mit à leur disposition les trois grands couvents de Narbonne, Carcassonne et Béziers. Mais, qu'ils soient revenus à l'Ordre ou qu'ils aient fait preuve d'obéissance ou de bonne volonté, voilà ce que nous ne voyons pas. Manifestement ils ne goûtent pas la solution de

(1) *Archiv...* I, 521.

(2) *Bullar Fr.*, V, 93.

Clément V, et on n'obtiendra rien d'eux par la douceur. Vraiment, si la Déclaration fut une victoire pour les spirituels, ils l'accueillirent bien mal.

VI. — *JEAN XXII ET LES SPIRITUELS*

Sur ces entrefaites, le pape et le général moururent en 1314 ; et le malheur voulut que pendant deux ans l'Eglise demeurât sans pape et l'Ordre sans chef. D'après les Constitutions, en effet, le chapitre qui devait nommer le général, ne pouvait avoir lieu qu'en 1316, et le vicaire général qui aurait dû le remplacer, ne pouvait être nommé que par le pape. Le chapitre se tint enfin à Naples et élut général Michel de Césène (1). Il profita aussi de la rude expérience que l'Ordre venait de faire, pour réviser les Constitutions.

Pendant la vacance du S. Siège et de l'Ordre, on s'était permis d'introduire dans les couvents de Provence, réservés aux spirituels, des frères du centre, et peut-être même leur donna-t-on à nouveau quelqu'un des supérieurs qu'avait déposés Clément V ; les spirituels l'ont au moins prétendu. A Narbonne et à Béziers, ils appelèrent le peupe à leur aide, chassèrent de force les frères du centre qui étaient parmi eux, firent venir tous les leurs, se trouvèrent réunis au nombre de cent vingt, reprirent leurs habits et leurs usages, refusèrent obéissance aux supérieurs de l'Ordre, et furent frappés d'excommunication. Au lieu d'écouter le nouveau général qui promettait le pardon à leur repentir, ils en appelèrent au pape futur.

(1) GUDENATZ. *Michael von Caesena*. Breslau. 1876.

Or, le pape présent était Jean XXII. Il voulut voir s'il obtiendrait quelque chose des rebelles en utilisant l'autorité des chefs de leur parti. Il convoqua Ubertin et Clareno, et leur enjoignit de punir les apostats excommuniés de Sicile, et de ramener à l'obéissance les rebelles de Narbonne et de Béziers. L'ordre du pape fut transmis par une commission de cardinaux ; on saisit ce prétexte pour ne point obéir. En conséquence, en avril 1317, le pontife convoqua nommément soixante-deux frères des couvents de Béziers et de Narbonne, auquel s'adjoignit spontanément le célèbre Bernard Delicieux (1). Vers la Pentecôte ils arrivèrent à Avignon. Séance tenante, six de leurs chefs furent incarcérés, et le reste remis à la garde du couvent d'Avignon.

Pendant que s'instruisait le procès, le pape prit sujet des plaintes et des accusations pour régler par la Constitution *Quorumdam exigit* du 7 octobre 1317, que seuls les supérieurs avaient pouvoir pour décider de tout ce qui touchait les vêtements, les caves et les greniers, « car, disait-il, c'en est fait de la religion, si les sujets se soustraient au mérite de l'obéissance. » Juridiquement c'était la fin du parti spirituel, le pape ordonnant à ses tenants de se soumettre, comme aux supérieurs de les traiter avec douceur (2).

De tous les accusés, cinq résistèrent jusqu'au bout, et furent livrés au bras séculier. De ces cinq quatre montèrent sur le bûcher à Marseille le 7 mai 1318 ;

(1) *Bullar. Fr.*, V, 171, 180 ; *Archiv...* II, 145.

(2) *C. 1. Extrav. Joan. XXII*, 14 ; *Bullarium Ordinis Minorum Capuccinorum*, V, 128.

le dernier fut condamné à la prison perpétuelle, ou, comme on disait, emmuré. C'est de ce fait et de sa puissante imagination, que J.-P. Laurens a tiré le sujet de sa belle toile *Les Emmurés de Carcassonne*, que l'on peut voir au musée du Luxembourg.

Cette fois encore la conduite d'Ubertin et de Clareno n'avait rien eu de brillant. Cité à paraître devant le consistoire et à répondre des excommunications du patriarche de Constantinople et de Boniface VIII, qui pesaient toujours sur lui, Clareno qui se trouvait chez un cardinal, écrivit une lettre d'excuses prétendant du reste ses excommunications sans valeur, fondées qu'elles étaient uniquement sur les calomnies de ses confrères (1). La lettre ne pouvait tromper Jean XXII. Si donc Clareno fut libéré, c'est qu'il avait de puissants protecteurs. Pour éviter de rentrer dans l'Ordre, il allégua qu'il faisait partie des Célestins, et promit de se retirer chez eux. Mais dès qu'il n'eût plus rien à craindre, il jeta bas le masque, s'enfuit en Sicile, et se mit à la tête des apostats de Toscane qu'il avait eu mission de ramener à l'obéissance, et qui étaient à cette heure justement poursuivis et décriés (2). Du fond de sa cachette il les gouverna par lettre jusqu'à sa mort survenue en 1337.

Quant à Ubertin, mis en demeure de rentrer dans son Ordre ou de passer à un autre, il opta pour ce dernier parti, et le 1er octobre 1317 Jean XXII lui permettait de passer aux bénédictins de l'abbaye de Gemblour au diocèse de Liège. On peut croire que

(1) *Archiv...* I, 521.

(2) *Bullar. Fr.*, V. 137.

jamais il n'accomplit ce projet ; car nulle part on ne trouve trace du fait, et dans les documents postérieurs il n'apparaît jamais que comme ex-frère-mineur. Dès l'heure où il a quitté l'Ordre il est enveloppé d'ombre ; on ne sait ni où, ni quand ni comment il mourut.

Le parti spirituel avait disparu sous l'action de trois papes de caractères bien différents. En fait, Boniface VIII les avait défaits dans les Marches et Jean XXII les anéantissait en Provence ; le tout bienveillant Clément V lui-même avait dû les chasser de Toscane. En droit, c'est Jean XXII qui leur donna le coup de grâce, le 7 octobre 1317. On nous permettra d'ajouter que les humbles soldats qui défendirent cette cause en luttant dans la misère et au péril de leur vie, ont une autre allure que Ubertin et Clareno leurs chefs, que nous trouvons toujours à la table et sous l'égide de puissants cardinaux. Encore ne sommes-nous pas au bout de nos surprises avec Ubertin.

VII. — *SCIENCES ET ARTS*

Parmi nos docteurs les plus célèbres de cette période, nous pouvons citer Jean Peckam (+ 1292), et Richard de Middletown (+ 1300) (1). Mais tous sont éclipsés par le maître indiscuté de l'école franciscaine, le vénérable frère Jean (+ 1308) qui, du fait qu'il était né en Ecosse, au village de Duns, dans le

(1) P. FÉRET. *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, Moyen-âge*, 4 vol., Paris, 1894-96, II, 313 ; PROSPER DE MARTIGNÉ. *La scolastique et les traditions franciscaines*, Paris, 1888.

diocèse de S. André et le comté de Berwich, fut appelé Jean le Scot de Duns, ou, selon la formule anglaise et traditionnelle, Jean Duns Scot (1).

Enseigner aux universités d'Oxford et de Paris et enfin à Cologne ; venir après Bonaventure et Thomas d'Aquin, et créer de toutes pièces un système philosophique à l'épreuve du temps ; faire admettre l'Immaculée Conception à l'université de Paris et donner effectivement au Christ son rôle de premier né dans la création; écrire une douzaine d'in-folios et mourir à trente-cinq ans environ en grand renom de sainteté, suffirait à la gloire d'un grand homme. Mais que, en outre, il ait plus de deux mille commentaires de ses œuvres ; qu'il soit grand au point qu'une foule de ses adversaires désespèrent de l'atteindre autrement qu'en travestissant sa doctrine et en calomniant sa personne ; que, six siècles durant, il dispute avantageusement l'empire des esprits à Thomas et à Bonaventure proclamés saints et docteurs de l'Eglise, lui simple frère ; et qu'il trouve en nos jours de précision scientifique, un regain de faveur chez nos universitaires qui reviennent à la foi : c'est, on l'avouera, une gloire unique au monde et telle que ne la rêva jamais un humain. Or, cette gloire unique est celle du vénérable Duns Scot (2).

Quant à Roger Bacon (+ 1294), surnommé le Docteur merveilleux, il « est un des écrivains les plus

(1) P. André Callebaut, *Archivum Franciscanum Historicum*, X, 1917, 1-16 ; XIII, 1920, 78-98. Duns est à 11 kilomètres au nord-est de Greenlaw et justement au pied du *Dunslaw*, sur la rive gauche du Twee.

(2) Voir l'ouvrage indispensable du P. A. Bertoni, O. F. M. *Vie, Doctrine et Disciples de Duns Scot*, Rome, Collège Saint-Antoine.

étonnants et les plus originaux du moyen-âge. Il devança les siècles, et fut comme le prophète scientifique des âges suivants. Sa connaissance des langues et littératures latine, grecque, hébraïque et arabe, lui permit de s'assimiler toutes les sciences de son temps, et son génie sut encore les accroître. Il connut ou pressentit l'usage de la poudre à canon, le microscope, le télescope, les aérostats, les cloches à plongeur, les locomotives à vapeur ; il proposa au pape Clément IV la réforme du calendrier Julien et lui en indiqua les vrais moyens, etc... C'est ce qui a fait dire à M. de Humboldt que Roger Bacon fut la plus grande apparition du moyen-âge » (1).

Nous ne saurions passer sous silence Jean de Reggio (+ 1300), dont le dictionnaire biblique ou « Marmotret » fut feuilleté de tout le moyen-âge (2).

Deux historiens illustrèrent aussi l'Ordre à cette heure par d'excellentes chroniques. L'un est le français Bernard de Besse (+ 1299), secrétaire de S. Bonaventure (3), et l'autre, frère Salimbéné de Parme 1299 (4).

Salimbéné nous a gardé le souvenir des meilleurs chanteurs franciscains de son temps. Il y avait Henri de Pise, qui s'entendait à écrire, à enluminer, comme à écrire les notes de musique, à inventer les

(1) Marion, *Histoire de l'Eglise*, II, 451.

(2) *Analecta Fr.*, IV, 523 ; Sbaralea, *Supplementum et castigatio ad scriptores trium ordinum S. Franciscia Waddingo aliisve descriptos. opus posthumum.* Romæ (1806), 509.

(3) Manuscrit 737, de 408 pages in-folio, bibliothèque d'Angers.

(4) *Monumenta Germaniæ Historica.* Scriptores, XXXII ; ou encore édition de Parme, 1857.

chants les plus beaux et les plus consolants, à moduler en perfection aussi bien la musique que le plain-chant » (1). Il y avait surtout frère Vita de Lucques qui était, dit Salimbéné, « le meilleur chanteur du monde en son temps, aussi bien en musique qu'en plain-chant. Il avait une voix si charmante et si fine que c'était délices de l'entendre. Il chantait devant les évêques, les archevêques, les cardinaux et le pape, qui tous l'écoutaient avec plaisir... Si parfois un rossignol ou une fauvette chantait dans un buisson, l'oiseau se taisait dès que frère Vita se mettait à chanter, l'écoutait curieusement sans bouger et reprenait son chant lorsque le frère avait fini, de sorte que, tous deux se répondaient. Rien n'était plus réjouissant et plus doux que leurs voix... C'est lui qui a composé la mélodie *Ave mundi spes Maria*, aussi bien les paroles que le chant. Il a encore composé en musique, une foule de cantilènes qui ont fait les délices du clergé séculier » (2).

Le jour de Noël 1306 mourait au couvent de Collazone, en grand renom de sainteté, passé au creuset de l'épreuve et couvert de gloire, frère Jacopone de Benedetti de Todi. Ses cantiques sacrés s'étaient envolés à tous vents ; et les siècles venus depuis lors n'ont pas suffi à les recueillir. Mais qui n'a lu au moins ses belles strophes qui débutent ainsi :

L'amour m'a mis en feu,
L'amour m'a mis en feu.

ou encore :

Amour de charité
Pourquoi m'as-tu blessé ?

(1) Salimbéné, *Chronica*, Parmæ 1857, 64.
(2) Salimbéné, *Chronica*, 65, 66.

Mon cœur est fendu en deux
Et brûle par l'amour.

ou enfin :

Que tout amant qui aime le Seigneur
Vienne à la danse en chantant l'amour ? (1).

Mais il faudrait tout citer de ce poète unique, et ajouter à ses lauriers la fleur exquise du *Stabat Mater* (2).

VIII. — *MISSIONS ET MISSIONNAIRES*

Il y avait donc alors dans l'Ordre de la poésie et des chants, comme il y avait des luttes et des larmes. Il y eut surtout un magnifique essor des missions étrangères.

Pour l'Egypte et la Terre Sainte, comme c'était l'époque de la huitième croisade (1270), ce fut aussi l'époque du martyre ; mais, grâce à Dieu, nos pères savaient mourir. En 1288, c'est François de Spolète qui meurt pour la foi en Egypte. En 1291, Ptolémaïs tombe aux mains des Turcs ; et c'est la mort pour quatorze frères-mineurs et toutes les clarisses (3). Le clergé latin abandonne la Terre-Sainte ; les Franciscains restent seuls. Tout semble perdu ; il n'en faut pas davantage pour que Dieu sème l'espérance. En 1272, le sultan Bibars avait reconnu aux frères les résidences de Bethléem et du mont Sion (4). En 1309 frère Roger Guérin de la province d'Aquitaine,

(1) Y. Pacheu. *Jacopone de Todi*. Paris, 1914, pp. 229, 233, 272.

(2) Ozanam, *Les poètes franciscains en Italie au* XIIIe *siècle*, Paris, 1882, 151.

(3) Golubovich, *Biblioteca biobibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano*, I. Quaracchi, 1906, 326.

(4) Golubovich, *op. cit.*, 282.

obtient pour nos Pères, le droit exclusif aux sanctuaires du S. Sépulcre, de Bethléem et du mont Sion (1) ; en 1333, il sera assez heureux pour acheter au sultan les Saints-Lieux (2).

En Lybie, Conrad d'Ascoli (+ 1289) peut convertir jusqu'à six mille infidèles (3). Quant au Bx Raymond Lulle, après avoir, pendant quarante ans, voyagé et assiégé avec une tenacité rare, les papes et les rois pour obtenir d'eux la fondation d'écoles de langues orientales en faveur des missions, il s'en va prêcher à Tunis. On le chasse ; il rentre à Bougie. On le chasse encore ; il rentre à nouveau dans la ville et il meurt martyr : 1415 (4).

C'est notre Nicolas IV (1288-1292), ancien légat en Orient, qui donne l'impulsion aux missions dans ces régions. En 1288, il envoie des missionnaires en Serbie sur la demande de la reine mère Hélène qui était catholique (5) ; et il essaie, bien qu'en vain, de ramener les Bulgares à la foi catholique (6). Son œuvre capitale est d'avoir envoyé en Chine Jean de Montcorvin.

En plus de la province de Terre Sainte, nos pères

(1) GOLUBOVICH, *Serie cronologica dei Superiori di Terra Santa*, Gerusalemme 1898.

(2) ANALECTA FR., II, 160 ; WADDING, *Annales*, VII, 263.

(3) WADDING, *Ann.*, V, 213.

(4) MARIUS ANDRÉ, *Le Bx Raymond Lulle*, Paris, Gabalda ; DE GUBERNATIS, *op. cit.*, V. 93. HAURÉAU, *Histoire Littéraire de la France*, XXIX.

(5) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, V, 138, 161 ; MARCELLINO DA CIVEZZA, *Storia universale delle Missioni Francescane*, III, 569 ; IV, 438 ; V, 205.

(6) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, 105 ; MARCELLINO DA CIVEZZA, V, 234.

avaient alors en Orient deux immenses vicairies. L'une d'elles, qui avaient pour centre principal Tauris (Tabriz), comprenait tout l'empire perse d'alors, et allait, au nord, heurter la mer caspienne et la mer noire : c'était la vicairie de la Tartarie orientale. Au-dessus de cette limite, c'était, des bouches du Danube à l'est de la mer caspienne, au sein de l'empire du Kiptchak, la vicairie de la Tartarie de l'Aquilon, dont les centres principaux étaient en Crimée, et à Saraï (Tsarew) sur le Volga. A l'est de ces deux vicairies, il restait l'immense empire tartare de la Chine, au centre duquel Jean de Montecorvino allait implanter le catholicisme ; il constitua la vicairie de la Tartarie de Kathay (1).

Né en 1247, puis devenu franciscain, Jean de Montcorvin partit une première fois pour l'Orient en 1283. Il visita l'Arménie, la Perse, divers pays encore, puis en 1289 il revint en Europe faire part de ses observations, et surtout des bienveillantes dispositions que témoignait aux chrétiens l'empereur tartare de Perse, Argoun (2). Il fut accueilli comme on pense par notre Nicolas IV, ancien légat à Constantinople et grand protecteur des missions. Aussi, repartait-il pour l'Orient dès juillet de la même année, porteur des lettres du pape pour les souverains de la Perse et de l'Arménie et de plusieurs autres pays, accompagné d'un groupe de frères-mineurs, plein de l'intention bien arrêtée de pousser

(1) P. G. GOLUBOVICH, O. F. M., *Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano*. t. II, p. 571 et cartes.

(2) WADDING, *Annales*, ad an. 1289. n. 1.

jusqu'en Chine et d'y remplir, en vrai légat du S. Siège, la mission dont l'avait chargé le pape auprès du grand Khan des Tartares (1).

En 1291, il quittait Tauris en compagnie du dominicain Nicolas de Pistoie et du marchand Pierre de Lucalongo, passait par Ormuz et gagnait, sur la côte orientale de l'Inde, la ville de San Tomé. Il y séjourna treize mois, baptisa une centaine de personnes, et enterra son confrère dominicain ; puis, avec Pierre de Lucalongo, il traversa le détroit de la Sonde, et en 1293 il était à Pékin (2).

Pékin avait alors pour empereur Koubilaï-Kan, fondateur de la dynastie tartare en Chine et grand protecteur des lettres et de la civilisation. Il mourut, il est vrai, en janvier 1294. Mais Jean put retrouver le même esprit éclairé et la même bienveillance dans Timour-Kan, son successeur (1294-1307). Il n'en fut pas de même des hérétiques nestoriens, qui représentaient le christianisme en Chine. Ils s'étaient, jusque-là, opposés à toute érection d'église, à toute prédication publique du christianisme qui ne fût pas de leur secte ; et ils avaient réussi dans leur entreprise. Ils menèrent la vie dure au nouvel apôtre, l'accusant d'abord d'être un espion, puis d'avoir assassiné en route un ambassadeur européen chargé de présents pour l'empereur. Ces menées durèrent cinq années et conduisirent plus d'une fois Jean de Montcorvin au tribunal où il jouait chaque fois sa vie, jusqu'au jour où plusieurs complices avouèrent

(1) P. Golubovich, o. f. m., *op. cit.*, t. II, pp. 440-42 ; cfr. ib. p. 110 et 127.

(2) P. Golubovich, *op. cit.*, t. III, p. 96 et 87.

la calomnie, et où les calomniateurs furent exilés avec leurs familles.

Au milieu de ces tristesses, le courageux missionnaire était resté onze ans privé de confesseur et de confessions. Ce n'est qu'en 1303 qu'il reçut un confesseur en la personne du frère allemand Arnold, un autre missionnaire qui avait osé pousser jusque-là. Encore cette joie fut-elle assombrie au même moment par un médecin lombard qui déchira son cœur par tout ce qu'il lui conta de la cour pontificale, et de l'état de l'Ordre. Le pape était, en effet, à Avignon, et l'Ordre se consumait dans les luttes du spiritualisme.

Jean avait gagné son procès en 1298. Dès l'année suivante, il avait élevé dans sa résidence, à deux milles et demi du palais impérial, une église avec un clocher orné de trois cloches. Il avait aussi acheté quarante petits garçons de sept à onze ans et sans religion encore ; leur avait enseigné le latin et la manière de dire l'office ; avait copié pour eux trente psautiers et hymnaires avec deux bréviaires ; et, qu'il fût présent ou absent, ses petits hommes chantaient l'office comme de bons religieux, bien qu'ils n'eussent encore aucun livre de chant à leur disposition. L'actif missionnaire avait, en outre, traduit en langue mongole et fait écrire en beaux caractères viguriques le Nouveau Testament et les Psaumes. Bien plus, inaugurant l'enseignement par l'image, il avait fait peindre six scènes tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, en les soulignant d'une légende écrite en caractères latins, perses, et viguriques, afin qu'on les pût lire en toutes langues, dit-il lui-même.

Au début de 1305, il avait déjà baptisé 6.000 âmes, et son église était trop petite. Grâce à la générosité de Pierre de Lucalongo, il se mit de suite à en construire une juste en face du palais impérial, et y fit venir la moitié de ses jeunes gens. Ils y chantaient l'office à la plus grande joie de Timour-Kan qui les écoutait de ses appartements, de l'autre côté de la rue. Aussi Jean de Montcorvin était-il devenu cher à l'empereur. Il avait, il le dit lui-même, ses entrées libres au palais, sa place réservée, le droit de se tenir assis, et la préséance sur tous prélats quels qu'ils fussent. Mais il avait vieilli avant l'âge ; et bien qu'il n'eut que cinquante-huit ans en 1305, il était déjà tout blanc, blanchi par les labeurs et les tribulations bien plus que par les ans, avoue-t-il lui-même (1).

Grande fut la joie de Clément V, lorsque le Bx Thomas de Tolentino vint lui faire part de ces nouvelles à Poitiers, en juillet 1307. Le 23 du même mois, il nommait Jean archevêque et pasteur absolu de toutes les âmes existant sous la puissance des Tartares, avec pouvoir d'instituer et consacrer les évêques et droit de préséance sur tous les évêques et prélats comme souverain archevêque, à la condition qu'il s'avouât soumis au Pontife Romain, et reconnût tenir le pallium de la main du pape. Clément V lui remettait donc tout l'Orient compris en dehors des trois patriarcats de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople ; aussi un auteur l'a-t-il appelé archevêque et patriarche de tout l'Orient. Le pape lui donnait en même temps sept suffragants francis-

(1) *Ibid.*, p. 86-93, et 24-25.

cains, chargés de lui notifier son élévation, de le consacrer évêque, et de lui remettre le pallium. Des sept évêques, le français Guillaume de Villeneuve ne partit que plus tard. Ulric de Seyfridsdorf, Andréuccio d'Assise et Nicolas de Banzia ou d'Apulie moururent en arrivant aux Indes ; enfin, Gérard Albuini, Pérégrin de Citta di Castello, et André de Pérouse arrivèrent jusqu'à Pékin et y remplirent la mission dont les avait chargés le pape (1).

Jean de Montcorvin était donc, de par la volonté de Clément V, chargé de la moitié du monde connu. C'était trop pour un seul homme, si grand fût-il, dès lors qu'il voulait efficacement travailler. Aussi, Jean XXII nous invita-t-il à nous entendre avec les dominicains pour leur céder une partie de ces vastes régions. L'accord étant fait, le pape le publia en le sanctionnant le 1er avril 1318. Il remettait aux dominicains toute la Perse et l'Inde au-dessous d'une ligne qui, partant du mont Ararat entre la mer noire et la mer caspienne, venait finir à l'embouchure du Gange, au fond du golfe de Bengale. Tout ce qui était au-dessus de cette ligne, des Bouches du Danube aux mers de Chine et du Japon, restait aux mains de Jean de Montcorvin. De nouveaux suffragants lui étant venus remplacer ceux qui étaient décédés, il put, de son vivant, ériger six évêchés. C'était Zayton (Tsian-Tchéou), en face de l'île de Formose ; Armalek (Kouldja), sur l'Ili, aux frontières de la Chine et de la Russie ; Cumusch (Chemakha), située dans le Caucase auprès de Bakou ; Saraï

(1) *Ibid.*, p. 93, 107 ; 104, 122.

(Tsarew), sur le Volga ; Tana (Azow), à l'embouchure du Don ; et, enfin, Caffa en Crimée (1).

Jean de Montcorvin vit à Zayton trois couvents, et une cathédrale édifiée par une riche arménienne (2) ; et, dans sa chère ville de Pékin, deux couvents, une cathédrale et plusieurs églises (3).

Enfin, le grand missionnaire, le fondateur de l'Ordre franciscain et de la religion catholique en Chine, mourut en 1330, à 83 ans, pleuré des païens eux-mêmes, et vénéré par eux jusque dans la tombe (4).

IX. — *STATISTIQUE*

D'une statistique établie en 1316, il résulte qu'à la fin de cette période, l'Ordre a trente-quatre provinces comme en 1274 (5). Mais il a de plus les vicairies d'Orient, d'Aquilon et de Chine, qui embrassent tout l'Orient, du Danube au Japon. Les trente-quatre provinces comprennent, à cette date, cent quatre-vingt-dix-sept custodies et mille trois cent soixante-quinze maisons.

X. — *SAINTS ET BIENHEUREUX*

Cette période a donné l'évêque S. Bienvenu d'Osimo (+ 1282) qui se fait, comme François, étendre à terre pour mourir en étroite pauvreté, et le tout

(1) *Ibid.*, p. 197-205.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 196, 307 ; t. II, p. 573.
(3) *Ibid.*, t. III, 87-93 ; t. II, p. 547.
(4) *Ibid.*, t. III, 96.
(5) *Archivum Franciscanum Historicum*, I (1908), 19, 20, 22.

pur évêque St Louis de Toulouse (+ 1297), phtisique heureux qui s'envole au ciel à vingt-trois ans et demi en prononçant le nom de Marie.

Voici le bienheureux général Jean de Parme (+ 1289) au visage angélique, gracieux et toujours souriant, qui, lorsque l'heure était venue d'éplucher les légumes dans la cuisine, oubliait son rang élevé, se rendait lui-même à cet exercice, et travaillait comme le plus humble frère convers (1). Voici encore André de Ségni (+ 1302), lutteur redouté des démons; voici Pierre de Tréja (+ 1304) ; voici enfin Conrad d'Offida (+ 1306), qui, pendant cinquante ans de vie religieuse, ne porta jamais de sandales et n'usa qu'un habit.

Le bienheureux Raynier d'Arezzo (+ 1304) témoigna un des premiers pour l'indulgence de la Portioncule ; et le bienheureux Bienvenu de Récanati (+ 1289) mérita qu'un ange vint un jour faire la cuisine, que son amour de l'eucharistie lui avait fait oublier. A la louange de Conrad d'Ascoli (+ 1289) l'apôtre de la Lybie, nous rappellerons le mot que disait de lui Jérôme d'Ascoli, son compatriote, son général, son ami, et son pape bientôt : « Cet homme est plus que Jonas ! »

En somme, les cinquante-six ans de cette période sont vraiment glorieux pour l'Ordre.

Ils sont glorieux en pays infidèles, où, sous l'impulsion de Nicolas IV, il souffre le martyre en Egypte et en Palestine, essaie résolument d'entrer en Bulgarie, pénètre en Serbie, consolide ses positions

(1) SALIMBENE. *Chronica*, p. 136.

en Lybie, en Arménie et en Perse, et s'installe enfin aux Indes et en Chine avec Jean de Montcorvin.

Leur gloire n'est pas moindre en pays chrétiens, où l'Ordre produit le pape Nicolas IV, deux saints et sept bienheureux. Des autres grands franciscains de l'époque, ne rappelons que les historiens Bernard de Besse et Salimbéné, le poète Jacopone de Todi, et les deux docteurs de génie que sont Jean Duns Scot et Roger Bacon. Ce demi-siècle suffirait pour illustrer l'Ordre à jamais.

Par ailleurs, débarrassée du péril que les spirituels lui faisaient courir à sa droite, la famille franciscaine jouira peut-être enfin de la paix. Seulement, n'est-il pas à craindre que, allégée à droite, elle ne soit, faute de contrepoids, entraînée vers la gauche ?

CHAPITRE IV

L'Ordre en danger : 1321-1334

> *« Obsecro autem eos qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorrescant propter adversos casus, sed reputent ea quæ acciderunt non ad interitum sed ad correptionem esse generis nostri.* » (II. Mach. VI, 12.)

SOMMAIRE. — 1) La Pauvreté Franciscaine après la Déclaration de Nicolas III. — 2) On ravit a l'Ordre sa Pauvreté. — 3) L'Ordre en danger d'Hérésie. — 4) L'Ordre en danger de Schisme. — 5) L'Ordre en danger de perdre sa Règle. — 6) Science et Statistique. — 7) Les Missions. — 8) Saints et Bienheureux.

I. — *LA PAUVRETÉ FRANCISCAINE APRÈS LA DÉCLARATION DE NICOLAS III*

Nous ne saurions raconter sans douleur ces treize ans où l'on vit aux prises notre Ordre avec le chef de l'Eglise. Aussi voulons-nous tout d'abord prier le lecteur de se rappeler au cours de ces quelques pages, que l'Ordre franciscain est de ceux qui furent le plus fidèles à l'Eglise et lui rendirent le plus de services, et transcrire ici ce que l'abbé Marion a écrit du pape Jean XXII. « Jean XXII, petit, grêle, d'une laideur presque repoussante, fut le plus grand des papes d'Avignon. Piété, savoir, bonne administration : tout ce que l'Eglise attendait de lui, il l'eut à un très haut degré. Il se levait la nuit d'ordinaire pour réciter l'Office, étudiait ensuite, et disait la messe de grand matin. Rien de plus simple que sa manière de vivre ; il y avait même de l'austérité. Peu ou point de voyages ni de promenades : il était tout entier à ses études et au gouvernement de l'Eglise » (1).

Observons maintenant, pour comprendre ce qui va suivre, que l'essence de la perfection consiste dans l'amour de Dieu et du prochain. Mais notons de plus que, par leur nature même, les trois vœux de religion aident puissamment à ce but, en débarrassant qui les émet, des multiples soucis qu'apportent les biens, la famille, et les caprices de la volonté. Aussi Nicolas III avait-il attribué à la pauvreté francis-

(1) MARION, *Histoire de l'Eglise*, II, 595, 596.

caine, qui dépouille des biens l'Ordre aussi bien que les individus, une valeur spéciale proportionnée à son tout spécial détachement. Peut-être même qu'en distribuant la louange, il n'avait pas suffisamment distingué entre la perfection qu'est la charité, et ce puissant moyen de l'atteindre qu'est la pauvreté, et donné à celle-ci un peu de ce qui revient à celle-là (1). D'où, au dehors de l'Ordre, une mauvaise humeur qui n'allait pas sans jalousie, et, chez les frères, une fierté qui parfois respirait l'orgueil. L'air était embrasé, une étincelle pouvait allumer l'incendie. L'étincelle fut jetée à Narbonne en 1321 par un hérétique béghin, qui affirma à l'inquisiteur Jean de Belna, que le Christ et les apôtres n'avaient jamais, ni en particulier ni en commun, possédé aucune chose d'un vrai droit de propriété à l'époque où ils suivaient et enseignaient la voie de la perfection. Qu'on remarque bien les mots *jamais* et *droit de propriété*, qui étaient sûrement de trop.

La proposition incriminée fut soutenue intégralement par notre frère Béranger Talon auquel l'inquisiteur demandait son avis, admise par une moitié du Sacré-Collège et rejetée par l'autre, et finalement soumise à l'examen des Docteurs par Jean XXII, qui leur donnait, à cette fin, tout pouvoir de discuter la Déclaration de Nicolas III sur laquelle s'appuyaient tous les partisans de la proposition incriminée (2). Du même coup, ce n'était plus seulement

(1) *Bullar. Fr.*, III, 404.

(2) *C. 2. Extr. Joan. XXII, 14* ; F. Tocco, *La quistione della proverta nel secolo XIV, secondo nuovi documenti*, Naples, 1910, passim ; L. Richard *Jean XXII et les franciscains*, dans *Positions. Thèses Ecole Chartes*, 1886.

la pauvreté de Jésus et des apôtres qui était en jeu, mais la pauvreté particulière à l'Ordre, que la Déclaration de Nicolas III établissait spécialement sur l'exemple du Sauveur et de ses apôtres.

II. — *ON RAVIT A L'ORDRE SA PAUVRETÉ*

Quels que fussent les nuances et les subtilités, l'ensemble des docteurs admirent que Jésus et les apôtres étaient pauvres de fait, sans avoir pour çela abandonné le droit de propriété. Ubertin fut aussi requis de donner son avis. Or Ubertin, oubliant que spirituel naguère il n'avait pas assez de mépris pour la pauvreté pratiquée par le centre de l'Ordre et courait plein d'ivresse après une pauvreté idéale et sans mesure au nom de l'exemple donné par Jésus, Ubertin soutint que le Christ et les apôtres avaient renoncé à la propriété comme particuliers, mais que, comme prélats, ils avaient usé d'argent pour le bien de l'Eglise. Pour comble d'ironie, Ubertin trouvait face à lui, défendant la pauvreté juridique du Sauveur, Bonagratia de Bergame, son ancien adversaire dans les grandes luttes de 1309-1312. Mais les rôles étaient renversés ; le bouillant spirituel de jadis sapait maintenant comme exagérée, cette pauvreté du centre dont il n'avait su dire assez haut, à son gré, combien il la trouvait relâchée.

Quant à l'Ordre, d'autant moins préparé à saisir ces nuances, qu'elles venaient d'hommes qui malmenaient et sa pauvreté et la Déclaration de Nicolas III, il n'y vit que la malveillance de ses ennemis et du pape, et fut blessé au cœur. Le chapitre de Pérouse de 1322, supplia le pontife de ne pas

aller plus avant et ordonna pour lui des prières. Mais il eut le grand tort de porter sa cause devant le monde chrétien par deux lettres encycliques, dans lesquelles il appuyait son avis de l'autorité de Nicolas III et de Jean XXII lui-même qui avait loué abondamment la bulle *Exiit* lorsqu'elle lui était utile pour la condamnation des spirituels. C'était vouloir diriger l'Eglise, et emprisonner le pape dans une doctrine qu'il n'admettait sûrement pas.

A cela, Jean XXII répondit en portant dans les termes les moins bienveillants pour l'Ordre, l'arrêt de mort de la pauvreté franciscaine. D'après le pontife, en effet, c'est à l'orgueil et non à la charité que la pauvreté franciscaine conduisait. Elle n'avait du reste rien de si haut que le prétendaient les frères « puisqu'ils pouvaient vendre, échanger et donner ce qui était à leur usage. » Ceci était une allusion au décret de Martin IV (1). Le pontife terminait en déclarant que l'Eglise ne voulait plus désormais accepter la propriété d'aucun bien mis à l'usage des frères ; et il défendait d'instituer aucun *nonce* ou *procureur* pour disposer de tels biens au nom du S. Siège, le tout sous peine de nullité. De par la volonté du pape, la pauvreté franciscaine était rendue impossible à l'Ordre (2).

La constitution *Ad Conditorem* qui contenait ces décisions, était du 8 décembre 1322. Le 14 janvier 1323, en consistoire, le procureur Bonagratia, mandaté par l'Ordre, présentait au pape un appel. Par toutes les raisons possibles et par Jean XXII lui-

(1) *Bullar. Fr.*, III, 501.
(2) *Bullar. Fr.*, V, 235, A.

même, il y démontrait que l'Ordre ne possédait rien et imitait en cela la pauvreté de Jésus et des apôtres; puis, promettant au reste de se soumettre, il en appelait au pape de cette Constitution inspirée, disait-il, par les ennemis de l'Ordre (1).

Bonagratia paya son audace d'un an de prison immédiate ; mais Jean XXII adoucit les termes de sa constitution (2).

Bon gré mal gré, la pauvreté de l'Ordre en commun, la pauvreté franciscaine objet de tant de luttes et d'amour, était mise hors la loi par le pape. Le centre de l'Ordre fut navré ; la gauche put enfin en prendre à son aise.

III. — *L'ORDRE EN DANGER D'HÉRÉSIE*

Sur la fin de cette année 1323, l'affaire devint beaucoup plus grave encore. Depuis la bulle *Exiit* surtout, l'Ordre appuyait spécialement sur l'exemple de Jésus et des apôtres, sa renonciation à toute propriété en commun comme en particulier. Or, le 12 novembre, Jean XXII déclarait hérétique l'opinion qui soutient obstinément que le Christ et les apôtres n'ont eu aucune propriété ni en commun ni en particulier, ou qu'ils n'ont eu sur leurs biens qu'un simple usage de fait (3). A qui lit paisiblement cette proposition, il apparaît clairement que le pape ne niait pas pour autant la pauvreté de Jésus et des apôtres affirmée par l'Evangile et Nicolas III ; légion sont

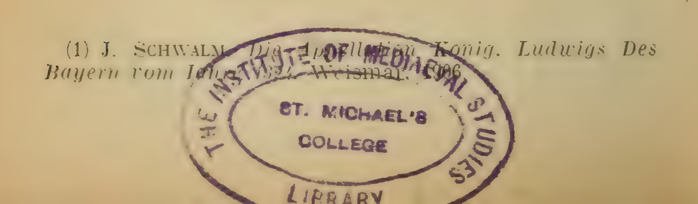
(1) *Bullar. Fr.*, V, 237, A.
(2) *C. 4 Extr. Joan. XXII*, 14 ; *Bullar. Fr.*, V, 233.
(3) *C. 4 Extr. Joan. XXII*, 14 ; *Bullar. Fr.*, V, 256.

les pauvres qui ont le droit de posséder et qui possèdent effectivement quelque chose. Mais, surexcité comme il l'était, l'Ordre ne remarqua pas cette nuance essentielle pourtant, opposa à Jean XXII l'Evangile et Nicolas III, et l'estima hérétique. En cela il était dans son tort. On lui avait ravi sa pauvreté, c'est vrai ; mais voici qu'il n'y regardait plus d'assez prêt, estimait le pape hérétique, et était sur le point de perdre la foi : encore s'aperçut-on bientôt que pour vaincre ce pape qu'il croyait hérétique, il allait tomber dans le schisme. Un fait éclatant vint dénoncer le péril au pontife.

IV. — *L'ORDRE EN DANGER DE SCHISME*

Jean XXII avait alors pour principal ennemi, Louis de Bavière qu'il avait évincé de l'empire. Récemment encore, Louis était tellement ennemi des frères. qu'il en était venu à les accuser calomnieusement auprès du pape, de violer le secret de la confession. Or, voici qu'après cinq mois et demi à peine, le 22 mai 1324, il prenait leur défense contre le pape, accusait Jean XXII d'hérésie dans la question de la pauvreté, et citait, au cours de son réquisitoire, non seulement Olivi, mais encore l'appel de Bonagratia, que seuls des religieux de l'Ordre avaient pu lui fournir (1). On a nommé parmi les coupables possibles, le spirituel François de Lautern, qui

(1) J. SCHWALM, *Die Appellation Konig. Ludwigs Des Bayern vom Jahre 1324*. Weimar. 1906.



vagabondait par là en déclamant contre le pape, et aussi les frères de la Haute Allemagne, dont le ministre, Henri de Talheim assistait à Pérouse au chapitre de 1322, et avait souscrit les malencontreuses encycliques.

A cet appel injurieux, Jean XXII répondit le 10 novembre de la même année par la Constitution *Quia quorumdum* (1). Dans ce document, il se défend avec vivacité de tous les faits incriminés, et, très spécialement, d'être en contradiction avec ses prédécesseurs sur la pauvreté des frères. Il conclut en déclarant hérétique qui contredira à sa constitution *Nonnullos*, et rebelle qui se posera en adversaire de la constitution. *Ad Conditorem.* Il transmit enfin aux universités ses quatre derniers décrets sur la pauvreté, pour qu'on les y enseignât.

Le coup était rude pour l'Ordre, et y fut vivement senti. Quels que fussent les conseils de modération donnés à Lyon par Michel de Césène lors du chapitre de 1325, entre le pape et l'Ordre la rupture était imminente ; elle se produisit comme il suit.

En 1327, le pape appela Michel de Césène à Avignon. Il le reçut avec bonté, lui demanda ensuite de déposer certains ministres qui n'avaient pas obtempéré à ses décrets, et, enfin, se plaignit des actes du chapitre de Pérouse de 1322, qu'avait présidé Michel. Du coup, le général lui résista en face, et lut séance tenante un mémoire, qui montrait qu'il ne s'était pas pleinement soumis au décret du pape. Le résultat fut que, au chapitre de Barcelone de l'année

(1) *C. 5 Extr. Joan. XXII*, 14 ; *Bullar. Fr.*, V, 271.

suivante (1328), par la voie du cardinal Poyet qui y présidait, Jean XXII intimait aux électeurs sa volonté de les voir élire un autre général et que le chapitre passait outre, et confirmait Michel de Césène dans sa charge.

Entre temps, Jean XXII qui croyait sans doute qu'on l'avait écouté, avait ouvert une instruction contre Michel, et celui-ci s'était enfui auprès de Louis de Bavière avec Bonagratia et le célèbre Occam, menacés tous deux du même danger que lui.

Au pape qui le citait à comparaître à Avignon, Michel répondit qu'il n'en ferait rien, reprochant en outre au pontife de persécuter l'Ordre injustement et de se laisser guider par la passion bien plus que par la raison. Pendant ce temps, Louis de Bavière entrait en Italie et installait à Rome le franciscain Pierre de Corbara sous le nom de Nicolas V. Demain peut-être l'Ordre de St François sera schismatique.

Jean XXII dût recourir aux grands moyens. Le 6 juin 1328, il déposait Michel de Césène et l'excommuniait avec Occam et Bonagratia, et il remettait l'Ordre aux mains du cardinal Bertrand de la Tour jusqu'au chapitre de 1329. Lorsque vint enfin ce chapitre, auquel la majorité des électeurs avait refusé de paraître, on vit élire général un ami du pape, Gérard Odon l'auteur du bel office des Stigmates de S. François (1).

Gérard Odon était-il de la famille des de Chauvigny seigneurs de Chateauroux, et arrière-petit-fils

(1) *Bullarium Franciscanum*. V, p. 32 sqq. sub n. n. 667. 706. 711-717.

de ce Guillaume de Chauvigny qui fonda le couvent de Chateauroux ? *L'obituaire* le dit, et la chose est possible (1). Par contre, il n'est nulle part représenté comme provincial ou religieux de la province de Touraine ; de sorte que l'obituaire semble bien dans l'erreur sur ce point. D'après les documents contemporains il était religieux de la province d'Aquitaine, un des plus grands clercs de son temps et compatriote du pape Jean XXII, et c'est à ces titres qu'il devrait son élection au généralat (2).

En 1325, au plus fort des luttes sur la pauvreté, au moment même où l'Ordre était le plus ému et accusait le pape d'hérésie, il avait osé demander en plein chapitre général de Lyon, l'abolition du précepte de la Règle qui défend de recevoir de l'argent. Nul homme dans l'Ordre, n'était plus notoirement hostile à la chère pauvreté objet de tant de luttes et de tremblement. On devine comment l'Ordre et surtout Michel de Césène accueillirent son élection faite dans les conditions que nous savons. Michel garda le sceau de l'Ordre et continua d'agir en tout comme général. Si grande était d'ailleurs l'autorité que lui avaient acquise ses mérites, qu'une foule de princes intervinrent pour lui auprès du pape. Le pape tenait bon ; tenaces, eux aussi, Michel et les siens envoyaient appel sur appel.

(1) E. Hubert, *Obituaire du Couvent des Cordeliers de Chateauroux*, Paris, 1885.

(2) P. Pascal M. Anglade, O. F. M., *Sur la patrie de Fr. Gerard Odonis, Ministre Général*, dans *Archiv. fr. hist.*, t. VI. p. 392-396.

V. — *L'ORDRE EN DANGER DE PERDRE SA RÈGLE*

Le général déposé accusait le pontife d'entretenir à Avignon les ennemis de l'Ordre, d'écouter leurs calomnies, et de les favoriser en tout (1). Il accusait Gérard Odon d'écrire et de faire écrire, d'une part, que le pape trouvait bons en soi le genre de vie et la Règle des frères-mineurs, et, d'autre part, que le même Jean XXII trouvait que ce genre de vie n'était conforme ni aux principes de vie des réguliers ni aux ordres des papes, conseillait aux intéressés d'en choisir un autre, et faisait convoquer à cette fin le chapitre de Perpignan qui devait avoir lieu en 1431. L'ex-général n'omettait pas de rappeler que la rumeur publique prêtait à Gérard l'intention arrêtée de faire abjurer à ceux qui prendraient part au chapitre, tout ce qu'avait édicté Nicolas III dans sa Déclaration (2).

Jean XXII se défendit de son mieux dans la constitution *Quia vir reprobus* : 16 nov. 1329 (3) ; on lui répondit en des écrits sans nombre, dont le plus important est celui que Michel Césène, Henri de Talheim, François d'Ascoli, Bonagratia et Occam envoyèrent de Munich, en 1331, au chapitre assemblé à Perpignan. Michel s'y défendait d'avoir, comme on le lui demandait, à revenir à l'Eglise et à l'Ordre, dont il n'était jamais sorti, disait-il ; et il mandait aux pères capitulaires de veiller bien à ne rien changer à la Règle.

(1) *Bullar. Fr.*, V, 409, note.
(2) *Ibid.*, V, 437, note.
(3) *Ibid.*, V, 408.

On était, en effet, si universellement persuadé que Gérard la voulait transformer, que des princes en grand nombre, écrivaient au chapitre pour le prier de ne s'y point prêter. La preuve que ces bruits étaient vrais, c'est que ce général demanda au chapitre l'abolition du précepte défendant de recevoir de l'argent, et que, battu en chapitre, il n'en persuada pas moins à quatorze provinciaux de présenter avec lui au pape une requête écrite demandant la restriction au minimum du précepte sus-dit, l'abolition de toutes les Déclarations pontificales, et le pouvoir pour les ministres de dispenser des préceptes de la Règle. Cette fois c'en était fait de l'œuvre de François. Jean XXII lui avait déjà enlevé sa pauvreté, le général remettait la Règle entière au bon plaisir de chaque ministre. Mais telle fut l'opposition que firent à cette requête le chapitre général et une partie des cardinaux, que le pape n'osa pas l'approuver.

En treize ans de luttes, l'Ordre avait perdu le droit à sa pauvreté, côtoyé l'hérésie et le schisme, et failli se voir enlever jusqu'à sa Règle ; il avait à sa tête l'homme le plus contraire à son idéal ; et il était divisé. Tel était le bilan d'un présent qui devait peser lourdement sur l'avenir.

De part et d'autre on avait cherché le bien ; mais partout avait manqué la sérénité du cœur et le sens de l'opportunité.

VI. — *SCIENCE ET STATISTIQUE*

Parmi les Docteurs célèbres de cette période il faut citer Pierre Auriol, mort archevêque d'Aix en 1322 (1), et François de Mayronis (+ 1327), écrivain fécond et jouteur vigoureux qui introduisit en Sorbonne ces fameuses discussions qui duraient un jour entier (2). Mais plus célèbre de beaucoup fut OCCAM, *le Docteur invincible*, le grand maître du nominalisme, mort hors de l'Ordre mais repentant, à Munich en 1447 (3). On l'accuse d'avoir attaqué la scolastique ; on le loue aussi d'avoir nettement orienté les esprits vers les sciences naturelles. La vérité est donc qu'il fut un de ces génies, qui délaissent les sentiers battus pour montrer d'autres voies à la pensée humaine. S'il n'a pas parlé de la scolastique avec le respect qui convenait, il faut le regretter ; mais ce serait une folie de vouloir qu'un génie comme le sien ne vît pas qu'avec Thomas, Bonaventure et Jean Duns Scot, l'esprit humain avait donné dans la scolastique son suprême effort, et qu'après y avoir avec eux gravi les sommets, il ne pouvait qu'en descendre. Mieux vaut de beaucoup que Occam ait dirigé l'humanité vers des régions inexplorées et fécondes. que de l'avoir sciemment maintenue à piétiner sur place. Est-il juste d'ailleurs de le faire seul

(1) ALBE, *Autour de Jean XXII. Les familles du Quercy*, t. II, p. 152-154, Rome 1906 ; *Hist. Littér. de la France*, t. XXXII, p. 479-527.

(2) FÉRET, *op. cit.*, III, 323.

(3) TRITHÈME, *De scriptoribus ecclesiasticis*, au mot *Occam* ; FÉRET. *op. cit.*. III, 330.

responsable de la chute de la scolastique ? Nous ne le croyons pas, et nous rendrons compte de notre opinion en étudiant la période suivante.

En fait de statistique nous dirons seulement qu'en 1340 l'Ordre possédait deux cent onze custodies, mille quatre cent vingt-deux maisons au lieu de cent quatre-vingt-dix-sept custodies et mille quatre cent sept maisons en 1316 (1). Le changement porte donc sur les custodies plus que sur les couvents, et semble indiquer l'organisation de l'Ordre plus qu'un accroissement.

VII. — *LES MISSIONS*

Le long voyage du bienheureux Odoric de Pordenone nous montre d'une manière frappante l'état des missions chrétiennes en Asie dans la première moitié du XIVe siècle (2). Né vers 1265, à Villanova, près de Pordenone (Frioul), Odoric entre à l'âge de quinze ans au couvent des frères-mineurs d'Udine, et, partit une première fois pour l'Orient en 1296. Revenu un instant en Europe, « il obtint d'être envoyé en Extrême-Orient comme missionnaire. Il s'embarqua à Venise en *1314*, s'arrêta à Constantinople, prit terre à Trébizonde, et de là, en dix jours de marche, parvint à Sultanyeh après avoir traversé Erzeroum et Tauris. Sur tout son parcours, il avait trouvé des couvents de la mission de Perse. Là, il se joignit à une caravane de Tartares qui partait pour

(1) *Archiv. Fr.*, I (1908), 19, 20, 22.

(2) B. ODORIC DE PORDENOME, *Peregrinatio*, édit. Cordier ; H. CORDIER, *Les voyages en Asie au* XIVe *siècle du bienheureux Fr. Odoric de Pordenone*, Paris, 1891.

l'Inde ; il traversa en prêchant l'Evangile, le Farsistan, l'Irâk, le Kurdistan, et gagna l'Océan Indien, à Ormuz. Arrivé dans l'Inde, il recueillit à Tana les reliques des franciscains de Tauris qui venaient d'y subir le martyre après une controverse devant le cadi ; mais un dominicain, Jourdain de Sévérac, avait échappé au massacre et reformé une chrétienté assez prospère et fut plus tard nommé évêque de Colam, par Jean XXII. Après s'être embarqué, Odoric longea la côte de Malabar ; pendant une relâche il put assister à la procession sanglante des idoles hindoues. Puis, après une longue navigation à travers les îles de la Sonde, il aborda dans un port de la Chine méridionale, à Zayton, où il trouva deux monastères de Frères-mineurs et un évêque ; il déposa dans cette ville les reliques des martyrs de l'Inde. A Quinsai (Han-Tchéou-Fou) bâtie sur des lagunes, il visita une communauté chrétienne formée par les missionnaires de Zayton, et il parle d'un couvent de mineurs établis à Yang-Tchéou-Fou. Odoric parvint enfin à Kambalik où il fut reçu par l'archevêque Jean de Montcorvin ; il fut témoin du respect que le grand khan témoignait aux missionnaires et le vit se découvrir devant la croix au moment où il rentrait dans sa capitale. Poursuivant sa route, Odoric traversa le Thibet où il trouva aussi des missions. Il revint en Europe en 1330, *seize* ans après son départ. Il se rendait à Avignon pour rendre compte de son voyage à Jean XXII ; il eut seulement la force de revenir à son monastère d'Udine où il mourut le 14 janvier 1331. Si l'on met à part sa navigation dans l'Océan Indien, sur tout son parcours il n'avait cessé de trouver des missions et des

chrétientés nouvelles. Au même moment l'enthousiasme pour la croisade s'affaiblissait en Europe, et les missionnaires, en découvrant un monde inconnu, semblaient engager la chrétienté dans des voies nouvelles » (1).

VIII. — *SAINTS ET BIENHEUREUX*

Dans les treize années de cette brève période, nous ne rencontrons aucun saint canonisé. On y voit, par contre, cinq bienheureux.

Nous savons quel grand homme fut le bienheureux Odoric de Pordenone (+ 1331). Presque aussi grand fut le bienheureux Thomas de Tolentino (+ 1321). L'ancien spirituel des Marches devint le chef de la mission de Perse, l'un des meilleurs collaborateurs de Jean de Montcorvin, et fut martyrisé à Tana, en Hindoustan. C'est à genoux, les mains au ciel, et en recommandant son âme à la Vierge, qu'il accueillit le glaive qui l'envoyait en paradis.

Bien curieuse est la vocation de Barthelémy Pucci (+ 1330), qui, du consentement des siens, quitta sa femme et ses enfants pour se faire moine et prêtre. Quant à François de Fabriano (+ 1322), il fut lui aussi un des tout premiers témoins officiels de l'indulgence de la Portioncule. Sa gloire propre est d'avoir, le premier dans l'Ordre, formé une biblio-

(1) LOUIS BRÉHIER, *L'Eglise et l'Orient au moyen-âge. Les Croisades*. Paris, 1911, p. 285 et 286. Les deux nombres soulignés *1314* et *seize*, sont de nous. Ils sont une correction du texte de M. Bréhier, qui porte *1304* et *vingt-six*. Voir : P. G. GOLUBOVICH, O. F. M., *Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano*, t. III, p. 377.

thèque à l'usage des frères. Un jour de commémoration des morts, au moment où à la messe, il disait : *Requiescant in pace*, les âmes délivrées par ses prières répondirent distinctement : «Amen ! Amen !»

Le bienheureux Jean de l'Alverne (+ 1322) est pareillement dévoué aux âmes du purgatoire ; et, pendant la messe lui aussi, il les voit une fois s'échapper du lieu de tourment comme jaillissent les étincelles d'une fournaise ardente.

A ces treize années de tempête, Dieu ne ménagea donc point les étoiles. Cinq bienheureux, l'esprit créateur d'Occam, et les grands missionnaires Thomas de Tolentino et Odoric de Pordenone, c'est assez de joie et de lumière pour ces années de tristesse.

Mais, encore et quand même, on regrette de voir un grand pape et un grand Ordre en venir ainsi aux prises, et la bulle *Ad Conditorem* servir de tremplin aux gauches et au conventualisme, en détruisant la pauvreté franciscaine par la suppression des *nonces* ou *syndics*. Cette bulle sera annulée, il est vrai ; mais ce ne sera que le 1er novembre 1428, lorsque la gauche de l'Ordre en aura tiré pendant cent six ans tout ce qu'elle pouvait pour sa déchéance (1).

(1) *Bullar. Fr.*, VII, 712.

CHAPITRE V

Déchéance et relèvement
1334-1418

« *Nisi Dominus reliquisset nobis semen, quasi Sodoma fuissemus et quasi Gomorrha similes essemus.* » (Is., I, 9.)

SOMMAIRE. — 1) Causes diverses du relachement. — 2) Conséquences de la Bulle Ad Conditorem. — 3) Conséquences du Schisme d'Occident. — 4) Les premiers pas de l'Observance, a) en Italie, b) en Espagne, c) en France. — 5) L'Observance française s'affirme au Concile de Constance. — 6) La Science. — 7) Le Bréviaire. La Fête de S. Joseph. — 8) Statistique. — 9) Les Missions. — 10) Saints et Bienheureux.

I. — *CAUSES DIVERSES DU RELACHEMENT*

Il ne faudrait pas que, à la honte de notre Ordre, le lecteur crût que seul, à cette date, il abandonnât sa ferveur. Le mal fut commun à tous les Ordres religieux comme les causes qui le produisaient. Parmi ces causes, il faut signaler, en France la guerre de cent ans (1337-1453) avec ses ruines physiques et morales (1) ; en Allemagne, la lutte du sacerdoce et de l'empire, qui, en plaçant une foule de régions sous l'interdit, obligea les religieux à vagabonder sans vie régulière, de province en province et de ville en ville (2). Notons maintenant, pour tout le monde catholique, le schisme d'occident auquel nous reviendrons bientôt, et la peste noire qui enleva les deux tiers des nôtres et fit accepter pour les remplacer trop d'adolescents et de vocations douteuses (3). Mais il faut y ajouter pour l'Ordre, les conséquences terribles des actes de Jean XXII.

(1) DENIFLE : *La désolation des églises, des monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de cent ans*, Paris, 1899.

(2) JOANNIS VITODURANI, O. F. M. *Chronicon*, ap. Archiv. für Sweizer Gesch. XI. 1856.

(3) ANALECTA FR., III. 544 ; — *Firmamentum trium ordinum*... III. 3.

II. — *CONSÉQUENCES DE LA BULLE AD CONDITOREM*

Lorsque nos frères virent le pape mépriser et condamner leur pauvreté, et le général mettre tout en œuvre pour faire abandonner la Règle à la discrétion des ministres, les bons religieux furent blessés au cœur, les relâchés purent croire leurs aspirations justifiées au delà de leurs espérances ; ce furent pour ceux-ci, les beaux jours. Ils délaissèrent plus que jamais les pauvres ermitages, se groupèrent dans les couvents où plus aisément ils pouvaient se procurer leurs aises, firent tant et si bien enfin qu'ils épinglèrent à leur genre de vie facile, le titre de conventuel, qui ne désignait jusque-là que les religieux habitant un couvent. Bientôt même cette vie leur pesa, et jamais peut-être on ne vit, autant qu'à cette heure de fléchissement, des frères-mineurs abandonner leur Ordre pour passer à d'autres sous prétexte de trop grande austérité. Et, depuis Jean XXII, l'Ordre n'avait plus pour se ressaisir dans l'abîme de ses maux, qu'une Règle et des Constitutions vides de cette pauvreté qui était leur essence, et énervées en tout le reste par la discussion.

Le mal s'aggrava encore de ce fait, que, sous l'inspiration de Gérard probablement, le pape Benoît XII (1334-1342) donna à l'Ordre, des constitutions qui avaient tout des vieux ordres monastiques et rien ou à peu près de l'esprit de S. François. Elles insistaient sur l'obligation de dire l'office au chœur, le silence, la clôture, le dortoir, les études, l'organisation de l'Ordre, le devoir de l'hospitalité, et intro-

duisaient l'abstinence absolue de la viande au réfectoire. De la pauvreté et de la défense de recevoir de l'argent, il n'était pas question. Ce que Gérard n'avait pu réaliser sous Jean XXII, il l'obtenait sans coup férir par ces Constitutions. Elles furent promulguées au chapitre de Cahors en 1337 ; d'où leur nom de Constitutions Bénédictines ou de Cahors (1). Ce Chapitre montra ce qu'il en pensait, en demandant la déposition du Général. On devine qu'il ne l'obtint pas de Benoît XII. Mais Clément VI nous fut meilleur ; sitôt son avènement en 1342, il honora Gérard du patriarcat d'Antioche.

Au chapitre de Marseille, en 1343, l'Ordre poursuivit son œuvre de retour à la vie franciscaine, en demandant l'autorisation de modifier les vieilles constitutions de Narbonne, et de les observer à côté des constitutions Bénédictines qu'il ne pouvait rejeter. Le projet subit des retards ; mais, en 1354, le général Guillaume Farinier (1348-1357) présenta au chapitre d'Assise les constitutions qui portent son nom, et qui, pour le fond et la forme, se rapprochent beaucoup de celles de S. Bonaventure (2). On connaîtra leur esprit franciscain, lorsqu'on les verra, en de telles circonstances, ordonner la lecture fréquente des Déclarations de Nicolas III et de Clément V, faire silence sur les constitutions contraires de Jean XXII, et, à l'occasion de la constitution du même pape contre les spirituels, recommander aux supérieurs de traiter avec bonté les frères qui voudront mener une vie plus sévère. Elles supprimaient

(1) *Bullar. Fr.* VI. 25 ; *Specül. Minor.*, III. 201.
(2) *Bullar. Fr.*, VI. 639 ; *Spec. Minor.*, III. 211.

par ailleurs toutes autres constitutions, autant qu'elles le pouvaient bien entendu, de sorte que l'Ordre se trouva devoir observer à la fois les constitutions Farinier qui avaient son esprit, et les constitutions de Benoît XII qu'il ne pouvait annuler parce qu'il les avait reçues du pape (1). De ce fait, les amis de la Règle et de la pauvreté, eurent enfin, comme les relâchés, une législation autorisée.

Quel que fut, du reste, l'esprit des constitutions Farinier, il leur fallait tenir compte de la constitution de Jean XXII contre la pauvreté franciscaine et des usages qui s'étaient introduits dans l'Ordre à leur suite ; et c'est là que nous mesurons la profondeur du mal. L'administration des biens meubles est toute aux mains des frères. Chacun d'eux a, dans des conditions fixées, son dépôt d'argent. Bien plus, pour certains besoins déterminés on renvoie directement les frères aux bienfaiteurs ; et ce n'est qu'à défaut de ceux-ci, que les supérieurs auront à y pourvoir. Après la pauvreté, c'est la vie commune qui est en train de sombrer.

Ces maux furent un peu atténués par le pape Grégoire XI (1370-1378), grand ami de l'Ordre et de sa pauvreté. Si, en 1274 par exemple, il concède à la custodie de Barcelone de pouvoir revendiquer en justice les legs à elle concédés, c'est à la condition expresse qu'ils seront vendus et employés aux nécessités des frères (2). Afin de promouvoir la réforme de l'Ordre, il donne au général Léonard de Rossi (1373-1378), des pouvoirs très étendus pour déposer et rem-

(1) *Analecta Fr.*, II. 321.
(2) *Bullar. Fr.*, VI. 529.

placer les ministres incapables, et pour transférer en d'autres provinces les frères semeurs de discorde. Il sentait d'autant mieux la nécessité d'une réforme, que dans sa lettre au chapitre général tenu à Toulouse en 1273, il s'était plaint des dissensions et des scandales qui existaient dans l'Ordre, et menaçait d'excommunication les brigues auxquelles donnait lieu l'élection du général (1). L'Ordre, comme l'Eglise, souffrait de cette folie du pouvoir, qui allait faire succéder, à ce pape, le schisme d'Occident.

III. — *CONSÉQUENCES DU SCHISME D'OCCIDENT* : 1378-1418 (2)

A la mort de Grégoire XI, seize cardinaux sur vingt-trois étaient présents à Rome, Ils attendirent les dix jours d'usage ; puis le 8 avril 1478, au matin, ils élurent pape, l'archevêque de Bari. Réfléchissant alors qu'ils avaient peut-être manqué de liberté en face du peuple, qui avait, à plusieurs reprises, montré de façon séditieuse sa volonté de n'accepter qu'un pape romain ou au moins italien, le soir du même jour ils renouvelèrent spontanément l'élection. Le lendemain ils couronnèrent le nouveau pape sous le nom d'Urbain VI.

« Né pour rester dans un rang inférieur, son élévation inattendue au rang suprême lui donna le vertige, et le désordre de ses idées faussa son caractère. Il se fit hautain pour être digne, impitoyable pour

(1) *Bullar. Fr.*, VI. 503.

(2) N. VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, 4 vol. Paris, 1896-1902 ; SALEMBIER, *Le grand schisme d'Occident*. Paris, 1900.

être juste, téméraire pour faire preuve de courage, soupçonneux pour paraître habile politique. Il fut malheureux, et fit le malheur de l'Eglise » (1).

Il n'avait pas régné six mois, que les cardinaux se repentaient de leur œuvre, déclaraient nulle son élection, et élisaient, le 20 septembre, Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII et se retira à Avignon. Ils mirent à cela tant d'adresse, que personne à l'époque, ne put savoir quel était le véritable pontife, et que chaque nation prit, selon ses lumières, celui des deux qu'elle croyait légitime. La France, l'Espagne et l'Ecosse passèrent à Clément VII ; le reste du monde chrétien resta à Urbain VI. Les années et la mort passèrent sans mettre fin au schisme ; car en 1408, par exemple, Benoît XIII régnait encore au lieu de Clément VII, et Urbain VI avait déjà un troisième successeur qui s'appelait Grégoire XII.

Cette année-là, fatigué de cette confusion et de la lutte ambitieuse des pontifes, le monde chrétien réunit à Pise un concile qui les déposa tous deux, et élut à leur place le franciscain Pierre de Candie, dont il fit Alexandre V. Mais, comme Benoît XIII et Grégoire XII demeuraient fermes à leur poste pour cette raison bien simple que nul n'a pouvoir pour déposer un pape, il y eut dès lors jusqu'au concile de Constance (1414-1418), trois pontifes à régner à la fois. L'Espagne et l'Ecosse restèrent fidèles à Benoît XIII ; Grégoire XII conserva une partie de

(1) CHRISTOPHE. *Histoire de la Papauté pendant le* XIV[e] *siècle*, 3 vol. in-8 ; 1853. t. III. p. 110.

l'Allemagne et de l'Italie ; et l'élu de Pise vit venir à lui la France, l'Angeterre, partie de l'Italie et de l'Allemagne, et bientôt Rome et Avignon.

Quant à l'Ordre, il suivit en chaque nation les lumières et le mouvement national, d'autant plus aisément que, le général Léonard de Rossi étant passé à Clément VII à la suite des cardinaux, il y avait un général près d'Urbain VI à Rome, et un autre à Avignon près de Clément VII. A partir de 1408, il y eut même trois généraux comme il y avait trois pontifes. Comme si cela n'eut pas suffi, on trouva parfois, à Gênes, en Ombrie, à Milan par exemple, des provinces qui avaient deux ministres d'obédience différente. Sans nous perdre en des détails aussi malheureux que confus, nous dirons en peu de mots ce qui advint d'heureux et de malheureux pour la vie de l'Ordre en ces quarante ans.

Chacun devine que la pauvreté avait tout à perdre en cette affaire, où, pour se gagner des clients, les pontifes luttaient à qui accorderait le plus de privilèges et d'exemptions. On ne compte plus les religieux pourvus de revenus par les papes ; le 31 décembre 1409, Alexandre V va jusqu'à permettre à certains couvents de France d'accepter des fondations (1). Inutile pareillement de parler d'obéissance dans un Ordre où il y a deux et trois chefs à s'excommunier et à se déposer ; où, dans la même province parfois, il y avait deux ministres ennemis à commander. Les mauvais religieux avaient vraiment beau passer de l'un à l'autre pour n'obéir jamais. Nombre de supérieurs brillaient d'ailleurs par leur

(1) *Bullar. Fr.*, VII. 426.

insouciance ; on le voit par le nombre des ministres déposés alors et par les plaintes de Barthelémy de Pise dans ses Conformités (1). Comment du reste auraient-ils pu tenir bon entre des chefs auxquels ils ne pouvaient guère croire et des inférieurs qui n'obéissaient plus ? Ceci dit pour le mal et la déchéance, dont la somme l'emporta de beaucoup sur le bien. Mais Dieu nous fut bon au milieu de si grands maux ; car il donna aux deux obédiences certains généraux vraiment zélés pour la réforme de l'Ordre. Tel fut à Avignon le père Bardolini (1304-1317), qui était auprès de Benoît XIII lorsqu'il accueillit S[r] Colette ; tels furent à Rome les pères Donat et Alfiéri (2).

Louis Donat (1379)-1383) fut élu en Hongrie, au chapitre de Gran, célèbre pour avoir élaboré des projets de réforme et décrété que dorénavant dans chaque chapitre général on en reparlerait. Henri Alfieri (1387-1405) tint ferme à l'exécution de ce décret dans chacun des chapitres qu'il présida. Il fit plus. Le 16 février 1395 il obtint de Boniface IX, successeur d'Urbain VI, la reconstitution des syndics de Martin IV, si malencontreusement supprimés par Jean XXII (3). La constitution qui les avait fait disparaître fut même abolie le 24 novembre de cette année. Cette abolition valait, il est vrai, pour la province de la Haute Allemagne seulement (4). Mais un premier coup était donné au document ennemi de la

(1) *Analecta Fr.*, IV. 445.

(2) H. B. Vasallo, *Enrico Alfieri*. Asti. 1890.

(3) *Bullar. Fr.*, VII. 45.

(4) *Ibid.*, VII. 58.

pauvreté ; il y avait lieu d'espérer le dernier. Il allait être porté trente-trois ans plus tard par Martin V.

IV. — *LES PREMIERS PAS DE L'OBSERVANCE*

Si profond que fut son mal, l'Ordre ne s'était pas résigné à mourir. Les Chapitres de Cahors, de Marseille et d'Assise avaient arraché à l'arrêt de Jean XXII tout ce qu'ils avaient pu, et l'avaient déposé dans les constitutions Farinier ; les généraux Donat, Alfieri et Bardolini avaient, dans la mesure du possible, promu l'idée d'une réforme. Mais, après Dieu, c'est aux individus qu'il fut donné de la réaliser : fait bien consolant, qui nous montre, qu'il suffit d'un homme de cœur pour sauver un Ordre ; que ce sont les minorités qui mènent le monde ; et que, dans quelque milieu que nous soyons, nous pouvons faire beaucoup plus que nous ne pensons et espérons, pourvu que nous soyons bien décidés à y mettre et les formes et le prix.

A l'heure même où l'Ordre sombrait, il se trouva en France, en Italie, en Espagne, des religieux que ce relâchement écœurait. Ils pensèrent à échapper à la contagion et à se sanctifier par une entière observation de leur Règle. Tous n'entendaient pas cette observation de la même manière ; mais tous étaient pleins de bonne volonté. Ils se groupèrent du mieux qu'ils purent, commirent d'autant plus aisément quelques erreurs que, marchant contre vents et marée et à leurs propres lumières, ils n'avaient pas toujours le choix des moyens pour échapper à la persécution de leurs confrères : mais, en fin de

compte, ils y mirent tant de bon sens, de cœur et de tenacité, qu'ils sortirent de la masse des relâchés, en entraînèrent une bonne part après eux, et sauvèrent l'Ordre par l'Observance.

A) — EN ITALIE, l'Observance se montre de bonne heure, et le couvent de S. Barthélemy de Brugliano près de Foligno, en fut le berceau. Dès 1334, dès la mort de Jean XXII, Jean de la Vallée obtint du ministre Général de s'y retirer avec quatre compagnons pour y observer la Règle sans Déclarations; mais son œuvre fut supprimée en 1355 sous son successeur, à la suite de singularités et de misères qui suivirent son exemption de la juridiction provinciale (1). Treize ans plus tard, un frère lai, Paul de Trinci obtint du général Thomas de Frignano, la permission de se retirer dans ce même couvent avec quelques compagnons (2).

En 1373, ses disciples occupaient déjà douze maisons de l'Ordre (3). Son succès suscita l'envie, et il fallut, l'année suivante, que Grégoire XI intervînt contre les ministres provinciaux intéressés, pour permettre au petit groupe de se livrer paisiblement à l'observation de la Règle (4). Paul eut du reste

(1) *Bullar. Fr.*, VI, 291.

(2) P. ANDRÉ CALLEBAUT, O. F. M., *Thomas de Frignano, Ministre Général et ses défenseurs : Pétrarque, Philippe de Cabassol et Philippe de Maizières, vers 1369-1370*, dans *Archiv. fr. hist.*, t. X.

(3) FALOCI PULIGNANI, *Miscellanea Francescana*, VI, 97, 112.

(4) *Bullar. Fr.*, VI, 533.

assez de tact pour ne se singulariser ni par le nom ni par l'habit ; il se contentait d'observer la Règle selon les déclarations dans une vie retirée et érémitique. Il gagna à cela la bienveillance de son provincial, qui lui donna, en 1380, le titre et les pouvoirs de commissaire sur les maisons qu'il avait réformées. En 1388, le Général Alfieri le faisait commissaire général pour tous les observants de l'Ombrie et des Marches, avec pouvoir de recevoir quelques nouvelles maisons dans les Marches, et d'envoyer de ses frères en Corse, en Bosnie, et dans l'Italie entière. En 1390, il mourait, et Jean de Stroncone lui succédait.

Jean eut lui aussi quelques ennuis assez légers. Enfin en 1415, la réforme si humblement commencée quarante-sept ans plus tôt, avait trente-cinq maisons, dont la dernière venue était la Portioncule. Elle avait surtout pour la propager dans le monde, ces quatre géants qui ont nom St Bernardin de Sienne (1402), St Jean Ghez de Capistran : 1416 (1), Albert de Sarteano (1415), et St Jacques de la Marche (1416). Grâce au tempérament italien, à sa vie érémitique qui n'ombrageait personne, et aussi à la prudence de ses chefs, elle s'était fait, presque sans

(1) Sur l'année où S. Jean de Capistran entra dans l'Ordre, voir : *Miscellanea Francescana*, t. XIX, p. 49-56. — Sur son nom de famille : *Ghez*, voir P. MICHAEL BIHL, O. F. M., *De Patris S. Iohannis Ghez de Capistrano origine et patria*, dans *Archiv. fr. hist.*, t. III, p. 778-781. Sans contredire le R. P. Bihl, lorsqu'il affirme que *Ghez* n'est autre que le nom allemand *Goetz* ou *Gotz*, nous ferons remarquer que, sans y rien changer ni interpréter, la forme *Ghez* est toute française.

bruit, une grande place dans l'Ordre. Erémitique jusque-là, voici qu'elle devient savante et conquérante.

B) — EN ESPAGNE, la réforme n'a rien de l'unité qu'elle possède en Italie ; ses centres sont multiples et ses buts très divers. Ici et là, nous la trouvons en résidences isolées, mais plus souvent en groupes de maisons plus ou moins nombreuses que relient entre elles un même idéal et les mêmes privilèges.

Dans la province de Saint-Jacques ou de Portugal, les observants s'adonnent spécialement à l'étude. Nous leur connaissons à cette époque Sainte-Marie-des-Racines fondée en 1413 (1), Oviedo et Saint-Antoine près Lisbonne qui leur appartiennent dès 1409 (2), et plusieurs ermitages fondés après 1392 par Didace Arias, Gonzalve Marini, et Pierre Diaz (3).

Dans la province d'Aragon, leurs quatre maisons de Saint-Esprit au désert (1403), Sainte-Marie-des-Anges (1413), Xelva et Mantanera forment, en 1424, une custodie à peu près indépendante du ministre provincial. Après l'observation de la Règle, elle a pour but l'étude de la théologie et la prédication (4).

Dans la province de Castille, les groupements observants sont aussi nombreux que leurs buts sont divers. A Sainte-Marie de Castelmar (1415), comme à Saint-François de Arrizafa qui eut l'honneur de recevoir St Didace, les religieux ont le privilège d'être inamovibles tant qu'ils y observent la Règle et les

(1) *Bullar. Fr.*, VII. 379.
(2) *Ibid.*, VII. 388. 685.
(3) *Ibid.*, VII. 29.
(4) *Bullar. Fr.*, VII. 321. 379. 615.

Déclarations pontificales (1). Saint-François de Villaverde (1401), Saint-Michel du Mont (1407), Sainte-Marie de la Rabida (1409) vivent d'après la Règle, les Déclarations et les statuts de l'Ordre (2). Même attachement à la Règle et aux Constitutions chez les observants de la custodie de Ségovie. Leurs maisons ont le privilège d'élire leurs gardiens, d'être plus ou moins soustraites à l'autorité du provincial, totalement exemptes de la visite du custode et de l'obligation de verser de l'argent à la caisse de la province. Leur premier couvent semble être celui de Cuellar (3), qui acquit pour soi ces privilèges en 1413, et les communiqua, en 1417, aux maisons de Médina del Campo, d'Arévalo, de Santander, puis à Saint-Dominique de Silos, Aguilera, Sahagun, et Sainte-Marie de la Salzeda (4).

La jalousie, là encore, naquit du succès et des privilèges, si bien que, en 1417, Benoît XIII dut diviser la province de Castille entre les observants et les relâchés (5). Il ordonnait en outre, qu'au prochain chapitre provincial, on constituât chez les non-réformés deux visiteurs zélés, qui auraient pouvoir de procéder même contre le ministre de la province. Les observants devaient, tous les trois ans, élire deux visiteurs qui remplissaient auprès d'eux les fonctions du provincial auquel ils avaient pourtant à rendre des comptes. Ils élisaient de même leurs supérieurs locaux, à charge pour les élus de faire confirmer leur élection par les visiteurs et le provincial.

(1) *Ibid.*, VII. 401.
(2) *Ibid.*, VII. 387, 405, 403, 402, 384.
(3) *Ibid.*, 382.
(4) *Ibid.*, VII. 332, 378, 404. 711.
(5) *Ibid.*, VII. 391, 393, 399.

En somme, les observants d'Espagne avaient fait une belle œuvre ; et la lutte que ceux de Castille avaient dû soutenir s'achevait en victoire.

c) — EN FRANCE, l'observance apparaît dans la province de Tours au couvent de Mirabeau en l'année 1388 (1). Voyant qu'ils ne pouvaient observer leur Règle dans le milieu relâché où ils se trouvaient, des religieux de cette province usèrent cette année-là du privilège que donne la Règle, de recourir au général. Le général les renvoya à leur provincial, qui leur donna le couvent de Mirabeau avec un gardien choisi parmi eux. De là ils essaimèrent dans les nouvelles résidences de Bressuire et de Laval, et ailleurs encore (2). Le provincial avait réglé, que quiconque ne voudrait pas vivre d'après la Règle et les Déclarations apostoliques dans les maisons ainsi concédées, devrait y faire place aux observants. Cet homme de bien s'appelait Jean Philippi ou de Philippe (3).

Tout à l'étude et au salut des âmes, les observants de France n'eurent jamais rien de la vie érémitique de leurs frères d'Italie (4).

En 1406, par sa lettre du 24 octobre, *ad illa libenter*, Benoît XIII ordonnait aux observants d'Amiens et de Péronne, de réformer le couvent d'Hesdin (5). Il semble même que l'œuvre des observants fut dès lors assez avancée dans les provinces de Touraine, de Bourgogne et de France, car, dès l'année suivante,

(1) *Spec. Minor.*, III, 153 ; WADDING. *Annal.*, IX, 80.

(2) *Bullar. Fr.*, 311, 329, 343.

(3) *Bullar. Fr.*, VII. 349.

(4) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, III, 79.

(5) *Bullar. Fr.*, VII. 347.

on les y voit d'assez mauvais œil pour qu'ils soient obligés de recourir au pape afin qu'il leur prête main-forte contre leurs provinciaux. Le pape donna ordre au général Bardolini de les soustraire à l'obédience des provinciaux, et de leur donner un vicaire provincial choisi parmi eux (1). Comme au bout d'un an rien n'était encore fait, il institua Thomas de la Cour vicaire général des observants de ces trois provinces : 13 mai 1408 (2). Entre temps, ils avaient fondé les couvents de Cholet et de Fontenay-le-Comte, et réformé Saint-Jean d'Angély et Loches (3). Ce fut dès lors la lutte à qui l'emporterait auprès des papes. Alexandre V enlève aux Observants toutes leurs exemptions quinze jours après qu'il leur a accordé de fonder Ambroise (4). Jean XXIII leur donne Nicolas de Bretagne pour vicaire général, et il leur retire lui aussi leurs privilèges en 1414. Persécutés par leurs provinciaux, abandonnés du général, ils s'adressèrent au concile de Constance.

V. — *L'OBSERVANCE FRANÇAISE S'AFFIRME AU CONCILE DE CONSTANCE*

Deux cents religieux réformés se présentèrent devant le concile, y firent la peinture du triste état où l'Ordre et leur réforme se trouvaient en France, et demandèrent la permission d'observer la Règle

(1) *Bullar. Fr.*, VII, 350.
(2) *Ibid.*, VII. 361.
(3) *Ibid.*, VII, 355, 359 ; 358, 360.
(4) *Ibid.*, VII, 417.

d'après les Déclarations des papes (1). Ils demandaient dans ce but, dans chaque province deux couvents, et, pour tout frère comme pour toute maison où la majorité des religieux l'exigerait, la permission de s'unir à ces deux couvents. Ils demandaient en outre, que, dans chaque province encore, les couvents réformés fussent gouvernés par un custode réformé soumis au provincial, et, le jour où ils seraient au nombre de douze, par un provincial. Souscrivirent cette requête le couvent de Dôle dans la province de Bourgogne ; ceux de Séez, Varennes et Saint-Omer dans la province de France ; d'Amboise, Bressuire, Fontenay-le-Comte, Cholet, Saint-Jean-d'Angély, Laval et Clisson dans celle de Touraine.

Le 23 septembre 1415, le concile leur accorda tout ce qu'ils demandaient, et beaucoup plus encore. Car il leur donna, au lieu de custodes soumis aux provinciaux, des vicaires provinciaux indépendants du ministre provincial dans leur administration, et, de plus, un vicaire général élu par les vicaires provinciaux et les délégués de leurs couvents, et indépendant du général dans son gouvernement (2). Le concile s'était réservé de nommer le premier de ces vicaires généraux, et désigna pour ce poste Nicolas Rodolphe.

(1) *Firmamentum trium ordinum beatissimi Patris nostri Francisci*, Venetiis, 1512, III. 151-158. — L'écrit dans lequel les Observants français présentèrent leur requête au concile portait pour titre : *Querimoniæ*, et semble avoir eu pour principal auteur Fr. Nicolas Rodolphe. (*Archiv. fr. hist.*, t. IX. p. 7).

(2) *Bullar. Fr.*, VII. 493.

Par ailleurs, tout religieux recevait le droit de passer à l'Observance, tandis que nul ne pouvait l'abandonner sans la permission expresse du vicaire général ; les futures maisons réformées pouvaient rester sous la juridiction des provinciaux, mais les onze maisons sus-mentionnées et celle de Mirabeau que leur adjoignait le concile, en étaient nécessairement exemptées (1).

Ainsi donc dans cet Ordre décimé par la peste et la guerre, énervé par le schisme et blessé par Jean XXII aux sources mêmes de sa vie, l'Observance va de l'avant, paisible en Italie, bataillant déjà pour sa défense en Espagne. En France, elle commence l'ère des victoires au Concile de Constance.

VI. — *LA SCIENCE*

Que le niveau des études baissât pendant cette période, c'était une nécessité, dès lors que la peste, le schisme et la guerre de cent ans venaient les troubler à la fois. Dès lors, en particulier, que la guerre de cent ans rendait impossible au plus grand nombre et difficile à tous l'accès de l'université de Paris, il était nécessaire, que, pour prendre les grades académiques, on se rabattît sur des universités de second ordre, où les études étaient beaucoup moins fortes. Aussi ne sommes-nous point étonnés de voir, en 1365, le pape Urbain V permettre aux frères-mineurs de prendre leurs grades à l'université de

(1) Décret *Supplicationibus personarum* dans Wadding, *Annales*, IX, 371 ; De Gubernatis, *Orbis Seraphicus*, II, 21; Mansi, *Collectio Conciliorum*, 27, 796 ; *Bullar. Fr.*, VII, p. 493, n. 1362.

Toulouse (1), et, en 1421, le chapitre général de Forli désigner, dans le même but, huit couvents universitaires. Nous ne chercherons même pas chicane au chapitre de Toulouse, d'avoir désigné à la même fin jusqu'à seize couvents en 1437, l'année même où Charles VII rouvrait Paris à tous en y rentrant (2).

Mais pourquoi de Jean XXII à Léon X, fabrique-t-on, en dehors des épreuves universitaires et à coup de bulles dûment cachetées, ces docteurs que leurs confrères appellent par dérision *des docteurs à la cire ?* (3). Pourquoi les généraux créent-ils, eux aussi, des docteurs à l'occasion des chapitres généraux ? (4). Serait-on même allé jusqu'à en faire faire à prix d'argent ? On se refuse à le croire ; et pourtant les Observants français soutinrent publiquement le fait au concile de Constance (5). Evidemment, dès le temps de Jean XXII on a commencé à courir les privilèges accordés à la science sans la science elle-même ; dès cette époque la science baissait, elle baissait en même temps que la vertu. Il n'est donc pas étonnant qu'après trois quarts de siècle, après la peste, le schisme et la guerre, on ne possède plus, bien souvent, de la science que le titre et de la vertu que le nom.

Nous avons la contre-épreuve de ces tristes vérités

(1) De Gubernatis, *Opus cit.*, III, 22, 74.

(2) *Analecta Fr.*, II, 276 ; Wadding, *Ann.*, XI, 16. 144 ; De Gubernatis, *op. cit.*, III, 92.

(3) *Analecta Fr.*, II. 528 ; A. G. Little. *The grey Friars in Oxford*, Oxford, 1892, 50.

(4) *Bullar. Fr.*, VI. 571 ; VII, 291.

(5) *Specul. Minor.*, III. 158 ; Marczic. *Apologia per l'ordine de Frati Minori.* Lucca. 1748-1750. II. 63.

dans les actes de l'Ordre lui-même. Ce sont les constitutions de 1430 qui ordonnent aux ministres de réformer les études de leurs provinces (1) ; et c'est la province d'Aragon qui rappelle les antiques décrets interdisant de faire un lecteur qui n'ait été désigné par le chapitre de sa province et présenté par le général (2). En 1501, les constitutions Alexandrines tentent elles aussi de remettre en vigueur les vieux règlements concernant la promotion des lecteurs(3) ; et vers la même époque, les : *Exhortations touchant les maisons d'études et la direction des étudiants* proposent en exemple les grands Docteurs de l'Ordre, et, parmi eux, Occam (4). Il n'est pas jusqu'à Martin V, qui ne vienne proclamer, que nul ne doit être regardé comme lecteur s'il n'a fait dans une université toutes les études prescrites (5). Le mal auquel on vient si souvent appliquer le remède, n'est que trop réel ; il est sûrement invétéré.

La position que prirent les premiers Observants à l'égard de la science, n'illustre aussi que trop bien le sujet. La voyant ainsi pratiquée, ceux d'Italie la laissèrent sans rien plus, et se vouèrent à la vie érémitique, nous l'avons vu. Il faudra pour les sortir de ces positions, que St Bernardin soit commissaire de l'Observance et ouvre une école de théologie à Pérouse en 1440 ; que St Jean de Capistran revienne plusieurs fois à la charge pour leur faire fonder

(1) Wadding, *Ann.*, X, 157.
(2) *Bullar. Fr.*, VII, 513.
(3) De Gubernatis, *op. cit.*, III, 156.
(2) *Firmamentum*... IV, 100.
(5) *Bullar. Fr.*, VII, 730.

dans chaque province des couvents d'études (1) et que St Jacques de la Marche fonde à Monteprandone une des plus riches bibliothèques du xve siècle (2). Quant aux premiers Observants français, qui eurent toujours une haute idée de la science elle-même, ils n'en déclarèrent pas moins au concile de Constance, qu'ils renonçaient absolument aux grades académiques, étant donné les abus dont ils étaient entachés, donné surtout qu'ils étaient bien plus souvent acquis à prix d'argent que mérités par la science. En plein concile de Bâle, ils affirment que telle est la discipline des couvents d'études supérieures, qu'on n'y peut vraiment plus aller étudier ; et, comme à Constance, ils protestent qu'ils ne veulent pas de lecteurs chargés de grades académiques, mais tout uniment étudier comme on étudiait au temps d'Alexandre de Halès, de St Bonaventure, et de Duns Scot.

Encore une fois, ce n'est que trop clair et trop bien prouvé, les études et la vertu qui avaient marché de pair dans l'Ordre jusqu'à Jean XXII, ont décru ensemble depuis lors. De ce fait humiliant on entend l'aveu jusqu'au sein de deux conciles généraux.

Comme Docteurs nous trouvons alors l'anglais Gautier Burleigh (+ 1340) antiscotiste et précepteur du roi Edouard III. Mais plus célèbre sans contredit

(1) Wadding, *Ann.*, XI. 223 ; De Gubernatis, *op. cit.*, III, 100, 106 ; Marczic, *op. cit.*, II, 154 ; P. Anicetus Chiappini O. F. M., *S. Ioannis de Capistrano Sermones duo ad Studentes et Epistola circularis de studio promovendo inter Observantes* dans *Archiv. fr. hist.*, t. XI, p. 97-131.

(2) Faloci Pulignani, *Miscell. Fr.*, I (1886) 32. 125 ; IV (1889) 60, 65.

est Pierre d'Aquila (+ 1361) connu surtout sous le nom de Scotello, petit Scot (1).

Cett époque malheureuse nous donna notre meilleur exégète, le célèbre Nicolas de Lyre (1340), auteur d'excellentes postilles sur la sainte écriture. Il suffit pour deviner sa valeur, de savoir qu'au siècle suivant protestants et catholiques ont lutté à l'envi pour se mettre à l'abri de son nom (2).

En histoire, le XIV[e] siècle nous donna des *Actus Beati Francisci* cette admirable version italienne qui a nom les *Fioretti ;* et ceci suffirait à nous le faire aimer malgré ses misères. C'est alors aussi que fut écrite la *Chronique des vingt-quatre premiers généraux*, souvent attribuée à frère Arnaud de Sérano, de la province d'Aquitaine ; et alors que parut le *Livre des conformités* de Barthélémy de Pise, si beau que le chapitre réuni à Assise en 1399, offrit à son auteur les remerciements de l'Ordre et un habit de St François.

VII. — *LE BRÉVIAIRE. LA FÊTE DE S. JOSEPH*

Notre bréviaire eut alors l'honneur unique de devenir le bréviaire de l'Eglise.

Précisément parce qu'il faisait de ses frères des missionnaires, St Français laissa de côté le long office des vieux Ordres monastiques et adopta pour lui et ses religieux, le petit bréviaire de la chapelle papale ; c'est ce qu'il appelle dire l'office selon la

(1) SBARALEA, *Supplementum*... 583.

(2) FÉRET, *op. cit.*, t. III, p. 338 ; MOEHLER, *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 50-51 ; H. LABROSSE, *Etudes Fr.*, XVI (1906) 383 ; XVII, 489 ; XIX, 41.

forme de l'Eglise romaine. Par mandement de Grégoire IX, le général Haymon de Faversham (1240-1244) l'abrégea encore en le révisant. Plus que jamais il convenait aux prêtres chargés des soins du saint ministère. Nicolas III (1277-1280) l'imposa aux églises de la ville de Rome ; les papes d'Avignon (1309-1377) l'imposèrent de même aux églises de ce diocèse. Il fut connu, aimé, adopté, et à la fin du XIV[e] siècle il était vraiment le bréviaire de l'Eglise (1).

Au chapitre d'Assise de 1399 revient la gloire d'avoir introduit la fête de St Joseph. Il était réservé à St Bernardin de Sienne et à Bernardin de Bustis de propager son culte ; et, aujourd'hui encore les leçons du second nocturne du patronage de St Joseph sont tirées des sermons de St Bernardin (2).

VIII. — *STATISTIQUE*

En nous en tenant à la statistique faite par le P. Pamphile de Magliano pour l'an 1400, l'Ordre compte à cette date trente-quatre provinces comme précédemment, et, dans ces trente-quatre provinces, deux cent dix-sept custodies et mille quatre cent cinquante couvents (3). Le nombre des maisons s'est donc élevé tout doucement pendant les quatre-vingt-quatre dernières années, passant de mille trois cent

(1) S. BAUMER, *Geschichte des Breviers*, Friburg (1895), 319, 349, 385, 401 ; H. FELDER, *Etudes Fr.*, V, 490.

(2) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, III, 77.

(3) P. PANFILO DA MAGLIANO, O. F. M., *Storia dei Franeescani*, t. II. p. 627-640 ; P. GIROLAMO GOLUBOVICH. O.F.M., *Biblioteca*. t. II, p. 258.

soixante-quinze qu'elles étaient en 1316 à mille quatre cent cinquante en l'an 1400. Tout ceci est très normal, et nous montre l'inexactitude des données sur lesquelles on s'est souvent basé pour écrire que le nombre de nos couvents s'était merveilleusement augmenté après la peste noire de 1346-1353 (1). On ne voit vraiment pas comment un fléau qui enleva à l'Europe vingt-cinq millions d'hommes, et à nos couvents les deux tiers de nos religieux, eut pu donner lieu à une augmentation subite et considérable de nos maisons (2).

Ajoutons, pour être complet, qu'il y eut à cette date, en dehors et en plus des trente-quatre provinces, sept vicairies comprenant douze custodies et quatre-vingt-seize couvents.

IX. — *LES MISSIONS*

Les missions étrangères gagnèrent quelques régions nouvelles pendant cette période ; elle perdirent surtout beaucoup. De la Serbie à la Chine elles furent éprouvées. Mais tandis que sur les rivages de la Méditerranée elles n'avaient qu'à souffrir comme de coutume de l'intransigeance musulmane et à donner des martyrs, la révolution les détruisait en Chine, et elles étaient anéanties en Arménie, en Perse, et aux Indes par les musulmans de Tamerlan.

A peine Jean de Montcorvin est-il mort, que la

(1) P. Leonardus Lemmens, O. F. M., *Annales Minorum Prussicorum*, dans *Archiv. fr. hist.*, VI, 702.

(2) Michon, *Documents inédits sur la grande peste de 1348*, Paris, 1860 ; Gasquet, *The great pestilence*, 1893 ; Christophe, *op. cit.*, t. II, p. 200 sqq.

mission de Chine joue de malheur. L'archevêque que Jean XXII lui envoie en 1333, meurt en cours de route. Frère Jean Marignola de Florence, envoyé à son tour, trouve en arrivant là-bas que la plupart des évêques sont morts ; et pendant qu'il revient en demander au pape, éclate une révolution qui va détrôner la dynastie mongole et ruiner la mission. En 1362, l'évêque de Zayton est mis à mort ; en 1368, les Ming ont définitivement conquis le pouvoir ; en 1370 Urbain V envoie en Chine l'évêque frère Guillaume de Prato et des missionnaires ; en 1391 les frères Ambroise de Sienne et Roger d'Angleterre viennent demander au pape de nouveaux collaborateurs ; en 1456, nous trouvons encore trace d'un évêque de Pékin : puis c'est la fin des missions de Chine (1).

A la même heure, les missions franciscaines étaient anéanties de l'Arménie aux limites les plus reculées de l'Inde. Année par année, l'islamisme avait pénétré dans ces régions. On le trouve au Kiptchack dès 1262, et en Perse dès le règne de Cazan (1275-1304). Tolérant au début parce qu'impuissant, il fut persécuteur dès qu'il fut le plus fort. En Arménie, Monaldo d'Ancône, François de Fermo et Antoine de Milan sont martyrisés à Erzeroum en 1314 (3). En Perse, le bienheureux Gentil de Matelica meurt en 1340 (4) ; et c'est la même année, que sont mis à mort à Armalek, l'évêque frère Richard de

(1) L. Bréhier, *L'Eglise et l'Orient au Moyen-Age. Les Croisades*, p. 284, 311.

(3) De Gubernatis, *op. cit.*, V. 445.

(4) Voir plus bas au n° 10 : *Saints et Bienheureux* la note sur le bienheureux Gentil.

Bourgogne et ses cinq compagnons (1). Puis suprême fléau, en 1389, dans les lointaines régions de la Transoxiane, se dresse victorieux le turc Tamerlan (Timour-lenk). Il subjugue et traverse l'Inde et la Perse, et s'en vient jusqu'au centre de l'Asie-Mineure battre Bajazet à Ancyre (1402). Partout sur son passage les missions sont détruites. Des quelques missionnaires qui échappèrent, les derniers moururent en Perse vers 1450, un peu plus tard au Kiptchack et dans la région du Caucase ; puis là encore ce fut la fin (2).

En Palestine, nos religieux payèrent durement le coup de main et le pillage insensé opérés à Alexandrie du 2 au 16 octobre 1365, par les déraisonnables croisés de Lusignan. A Jérusalem, 28 d'entre eux furent emprisonnés ; quelques-uns même parmi lesquels le bienheureux Nicolas de Taviléis furent mis à mort trois ans plus tard en 1368 (3). Dans l'île de Chypre, le mal fut plus grand encore puisque tous nos pères y furent massacrés en 1405 et en 1408 (4).

Nulle mission ne fut plus florissante que celle de Bulgarie entre 1366 et 1393. En vingt-sept ans, nos religieux y avaient baptisé plus de 200.000 infidèles, et s'apprêtaient sérieusement à y fonder des paroisses (5). Mais, en 1493, Bajazet subjuguait ce pays ;

(1) De Gubernatis, *op. cit.*, V. 445.

(2) L. Bréhier, *op. cit.*, p. 312, 313.

(3) Patrem, *Tableau synoptique...* 138 ; Giovanni di Calaorra, *Historia cronologica della Provincia di Syria et Terra Santa, tradotta nella lingua italiana dal P. Angelico da Milano, Venetia 1694*, 208.

(4) Wadding, *Ann.*, X. 107 ; Patrem, *op. cit.*, 138.

(5) Wadding, *Ann.*, VIII, 196 ; *Analecta Fr.*, III, 561.

la mission avait beaucoup à souffrir, plusieurs missionnaires étaient massacrés. La mission voisine de Serbie avait eu le même sort quatre ans plus tôt. Lorsque Bajazet fut défait et pris à Ancyre en 1402, les apôtres se mirent à l'œuvre à nouveau, et, du mieux qu'ils purent, tirèrent ces missions de leurs ruines.

Les frères-mineurs avaient pénétré en Bosnie, du temps de Nicolas IV (1288-1292) ; ils venaient de la province voisine de Dalmatie et connaissaient la langue du pays (1). Ils baptisèrent le roi Etienne qui les avait appelés, et commencèrent à faire quelque bien. Mais, la bonne volonté du roi cessant, cessa aussi leur succès auprès du peuple, et le pays resta un centre de manichéisme comme auparavant. En 1340, les conditions politiques étaient changées, le roi de Hongrie commandant en Bosnie. Alors, le général Odon Gérard se rendit lui-même en ce pays avec des missionnaires, convertit bonne partie de la noblesse et fonda des couvents. Parmi les missionnaires qu'il envoya dans cette mission, il faut citer Jean d'Aragon célèbre par ses conférences contradictoires avec les manichéens, et Pérégrin de Saxe qui fut le premier provincial et le premier évêque du pays. Le succès couronna si bien les efforts déployés, que le pape lui-même témoignait, en 1402, que nos pères de Bosnie avaient converti plus de cinquante mille infidèles (2).

(1) De Gubernatis. *op. cit.*, V, 141 ; Marcellino da Civezza, *op. cit.*, III, 555.

(2) Marcellino da Civezza, *op. cit.*, IV, 447.

En Modalvie, c'est le duc Laczko qui, en 1371 se fait baptiser avec ses sujets (1).

En Russie noire, c'est dès 1359 que nous trouvons comme évêque le frère Thomas Nimperquey ; et, en 1370, nous y rencontrons vingt-cinq religieux missionnaires sous la direction de frère Nicolas Melsat de Crosna. Mais leur œuvre est grandement entravée par l'évêque de Léopol, hostile à l'union de la Russie avec Rome (2).

Sur les bords de la Baltique, c'est encore par le martyre que débute l'apostolat franciscain en Lithuanie. Trente-cinq religieux y sont massacrés par les païens auprès de Vilna en 1325 (3). Mais il plaît à Dieu que leur sang soit fécond. En 1386, le duc Jagellon se convertit et vient en aide aux missionnaires ; et peu à peu son peuple le suit dans la foi. Frère André Vazilo fut le premier évêque de ce pays (4).

Enfin, bien loin de là, au large des côtes d'Afrique, les îles Canaries étaient découvertes en 1344. Nos pères y entrèrent-ils de suite ? Y eurent-ils immédiatement des martyrs ? Ce sont questions discutées (5). Le fait certain, c'est qu'ils y étaient en 1402 et y prêchaient avec succès.

Telles furent nos missions à cette époque. Nous en aurons tout dit en affirmant qu'elles connurent le

(1) Idem, *ibid.*, VI, 423.

(2) *Bullar. Fr.*, VI. 463 ; Marcellino da Civezza, V. 349.

(3) Wadding, *Annal.*, V. 49.

(4) Wadding, *Annal.*, IX, 71.

(5) De Gubernatis, *op. cit.*, V. 646 ; Marcellino da Civezza, *op. cit.*, VI, 156.

succès aux Canaries comme en Bosnie, en Modalvie, en Russie Noire et en Lithuanie ; qu'elles furent singulièrement éprouvées en Serbie et en Bulgarie comme à Jérusalem et dans l'île de Chypre, et enfin qu'elles furent entièrement détruites depuis l'Arménie jusqu'aux mers les plus reculées de la Chine. Si donc, en pays chrétiens l'Ordre perdit de sa science et de sa vertu, au moins fut-il sanctifié dans les sueurs et le sang de ses missionnaires et de ses martyrs.

X. — *SAINTS ET BIENHEUREUX*

Pas de saints pendant ces quatre-vingt-quatre ans, presque pas de bienheureux et c'est bien là le jugement le plus sévère qu'on puisse porter sur cette époque ; c'est aussi la contre épreuve la plus exacte de notre affirmation, que science et vertu y ont été amoindries en même temps.

Les bienheureux Gentil de Matélica (+ 1340) et Nicolas de Taviléis (+ 1368) sont missionnaires et martyrs, et nous les connaissons (1). Jacques de Strépar (+ 1411) est fils de la lointaine Pologne. Archevêque de Kalitz et sénateur, il est le « protecteur de la patrie et le gardien du royaume ». Nos vieux pays chrétiens et franciscains n'ont pour les représenter dans les rangs officiels de la sainteté, que le Bienheureux Sanctes d'Urbino (+ 1390) ; et

(1) Dans le Codex de l'Alverne, Barthélemy de Pise dit du bienheureux Gentil non pas qu'il fut *martyr* mais qu'il fut *ministre* des Marches. *Anal. Francisc.*, t. IV, pp. 274-75, 525, 556. Cf. ARTHUR DU MOUTIERS dans son *Martyrologe* au 5 septembre ; LEMMENS, *Catalogus SS. fratrum Minorum*.

c'est un humble frère lai. Il semble même qu'il ait, comme les Observants italiens de l'époque, méprisé la science frelatée en vogue de son temps, puisqu'il abandonna les brillantes études qu'il avait déjà faites pour devenir frère convers.

En résumé, quatre bienheureux et les docteurs Scotello et Nicolas de Lyre sont presque les seules illustrations de l'Ordre en ces quatre-vingt-quatre ans.

Nos missions sont détruites de la Chine à l'Asie-Mineure, et mises à mal sur les rives de la Méditerranée. Elles ne connaissent de succès que dans les terres froides de la Bosnie, de la Moldavie, de la Russie et de la Lithuanie, et dans les îles brûlantes des Canaries.

En pays chrétiens, les deux tiers de nos religieux sont emportés par la peste noire ; et ceux qui restent ont pour chefs, des généraux et des papes ennemis qui s'excommunient, et, pour ligne de conduite, des constitutions contradictoires et une Règle vide de la sève essentielle de la pauvreté. Aussi la plupart d'entre eux s'en vont-ils, aussi chargés d'ambition que légers de science et de vertu, vers une déchéance sans mesure et trop compréhensible. Mais il est heureusement en Italie, en Espagne, en France, une foule de religieux qui luttent contre ce torrent fangeux, s'arrachent à ses flots, et jettent sur ses rives les fondements de l'Observance. Nous avons vu leurs luttes obscures ; nous allons admirer leur victoire.

CHAPITRE VI

Luttes et victoire définitive de l'Observance : 1418-1517

« *Nolite timere pusillus grex quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.* » (Luc. XII. 32.)

SOMMAIRE. — 1) Essai d'Union de Martin V, Séparation commencée par Eugène IV. — 2) La Bulle de Séparation est trois fois attaquée et trois fois victorieuse. — 3) Vain Essai d'Union d'Egide Delfini. — 4) Malheureux Essai d'Union de Boniface de Céva. — 5) La Victoire de l'Observance. — 6) Science et Arts. — 7) Prédicateurs. — 8) Missions et Missionnaires. — 9) Statistique. — 10) Saints et Bienheureux.

Le siècle qui sépare le concile de Constance de la division définitive de l'Ordre en 1517, se partage pour nous en quatre périodes très nettes. La tentative d'union de Martin V et le commencement de séparation opéré par Eugène IV, caractérisent la première. Dans la seconde, les combats livrés autour de la bulle d'Eugène IV aboutissent à son maintien, après avoir donné en vain la bulle de *Concorde*. Le refus que le chapitre de 1506 opposa à l'union, mit fin aux efforts d'Egide Delfini ; et Boniface de Céva acheva dans des haines mortelles entre observants, l'œuvre de réforme et d'union qu'il avait plus heureusement commencée. On ne sera pas étonné de voir au milieu de ces luttes, la passion l'emporter souvent sur la raison, et l'intérêt voiler d'ombres l'obéissance et la loyauté. Mais nous aurons plaisir à admirer chez les réformateurs, une tenacité qui nous dit le prix de la pauvreté qu'ils nous ont acquise.

I. — *ESSAI D'UNION DE MARTIN V SÉPARATION COMMENCÉE PAR EUGÈNE IV*

On se rappelle comment les Observants français ont triomphé à Constance, et obtenu de vivre séparés sous la conduite des vicaires. Le chapitre général de Mantoue n'en osa pas moins, dès 1418, décréter que tous les frères devaient obéir aux ministres.

Persécutés à la suite de ce décret, les Observants français se font confirmer par Martin V les privilèges obtenus à Constance : 1420 (1). Vous voyez alors le chapitre de Forli (1421) excommunier les frères qui obéissent aux vicaires (2), le général Antoine de Massa faire publier cette excommunication dans les églises (3), le chapitre de Casal (1427), rappeler les peines portées par Jean XXII contre ceux qui portent des habits spéciaux, et défendre aux réformés de prendre le titre d'observants, que les papes leur donnaient depuis dix ans déjà. Et malgré cela, l'Observance prospère ; c'est même de Touraine qu'elle passe à Heidelberg en 1426 (4). Elle se répand en Allemagne et en Pologne ; l'Autriche et la Hongrie lui ouvrent leurs portes ; elle pénètre en Bosnie et en Russie et même en Tarterie (5).

Les relâchés s'offusquent, une coalition s'organise, les chefs de tous les ordres mendiants sont appelés à la rescousse ; à leurs prières, Martin V défend aux Observants de fonder des maisons là où il y a déjà des religieux mendiants : 1429 (6). En apparence, le pape cédait ; la réalité fut connue lorsqu'il convoqua

(1) *Bullar. Fr.*, VII, 534.

(2) *Analecta Fr.*, II, 277.

(3) *Firmamentum*... I, 34.

(4) *Bullar. Fr.*, 640, 659, 684 ; *Analecta Fr.*, II, 282.

(5) *Bullar. Fr.*, VII, 605, 627, 666 ; JOANNIS DE KOMOROW, *Tractatus cronice fratrum minorum observantie*, ed. ZEISSBERG, apud. *Archiv. für osterr. Geschischte*, XLIX, (1872), 332, 341. *Bullar. Fr.*, VII. 670.

(6) *Bullar. Fr.*, VII, 723.

l'Ordre entier, les Observants français comme les autres, au chapitre d'Assise de 1430, pour faire l'union dans la réforme (1).

Dès l'ouverture du chapitre, Antoine de Massa l'ennemi-né de l'Observance, fut déposé, et Guillaume de Casal élu à sa place. Mais l'âme de l'assemblée, ce fut Jean Ghez de Capistran. Juriste, digne disciple de S. Bernardin, il avait le cœur ardent, la parole chaude, et, près de la majorité, cette grâce spéciale de refuser énergiquement pour l'Observance tout privilège qui eut scindé l'Ordre. Evidemment il était fils de l'Observance d'Italie, qui n'avait eu encore que bien peu à souffrir. Le pape le chargea d'élaborer des constitutions ; elles furent ce que l'on devait attendre d'un homme de bonne volonté, qui voulait comme le pape la réforme dans l'union. Le fond de l'œuvre tenait dans la suppression des vicaires concédés à l'Observance, la réinstitution des syndics apostoliques pour disposer des biens mis à l'usage de l'Ordre, la vente des biens acquis par les couvents. Afin d'établir une fois pour toutes la défense de recevoir de l'argent, il y était réglé, que le général qui accorderait une dispense sur ce point, serait par le fait déchu de sa charge.

Chacun savait la volonté du pape, grande était l'éloquence de Jean, l'enthousiasme fut au comble ; et les pères capitulaires jurèrent d'une commune voix : « Nous voulons rester, et vivre et mourir dans notre Ordre fraternellement, selon ces constitutions et réformes ! » Guillaume de Casal jura de les mettre à exécution, de n'en jamais demander la dis-

(1) *Ibid.*, VII, 733.

pense, de ne la jamais accepter. Les autres religieux leur jurèrent aussi fidélité ; Jean de Capistran fut adjoint au général; l'œuvre d'union et de réforme était achevée.

Oui, mais six semaines plus tard, le 27 juillet 1430, Guillaume se faisait dispenser d'observer son serment ; et le vingt-trois août il obtenait le malheureux et trop célèbre bref *Ad statum*, qui permettait aux maisons des frères-mineurs de conserver les biens-fonds et les revenus stables qu'elles possédaient déjà ou qu'elles pourraient acquérir (1). Jamais encore la pauvreté franciscaine n'avait reçu des lois un tel coup. Le froid de la réflexion avait succédé à l'enthousiasme, et l'amour habituel des richesses à un fugitif élan vers la pauvreté. L'honneur et les serments les plus grands étaient jetés de côté, l'union et l'avenir de l'Ordre sacrifiés au bien-être. Certes, il n'était pas aisé de se débarrasser de biens, dont la plupart étaient des fondations ; mais la preuve que la chose était possible, c'est que les Observants la réalisèrent pour leurs couvents.

L'année suivante,pour la première fois,Eugène IV, dans son édit *Ad gregem*, adressé aux Observants de Grèce, donna aux religieux relâchés le titre de Conventuels, sous lequel le peuple les désignait déjà : 1[er] octobre 1431 (2). Nous nous en servirons après lui. Mais nous tenons comme à un devoir sacré, à faire bien remarquer, que, si ce nom fut alors un déshonneur pour ceux qui le méritèrent par leurs relâchements, il désigne depuis 1517, des religieux qui ont

(1) *Bullar. Fr.*, VII. 737. 739.

(2) Wadding. *Annal.*, X. 495.

une législation reconnue par l'Eglise, et qui sont meilleurs que nous si mieux que nous ils observent la règle de vie qui est la leur. Des premiers nous parlerons librement, parce qu'ils furent des nôtres.

Après un aussi impudent retour à leurs erreurs, les conventuels auraient dû se tenir tranquilles. Ils n'en firent rien. Au chapitre général de Bologne, où ils étaient de beaucoup les plus nombreux, ils eurent le front de réclamer contre les Observants l'exécution des décrets du chapitre d'Assise de 1430, qui supprimaient les vicaires, et de demander pour eux-mêmes des adoucissements nouveaux, tout aussi opposés au chapitre d'Assise que leur fameux bref *Ad statum* et la dispense de leurs serments : 1434 (1). Les Observants français leur portèrent leur réponse au concile de Bâle, ouvert depuis 1431.

Tout le mal, disaient-ils, venait des Conventuels, qui voyaient le peuple les abandonner pour les Observants. Qu'attendre encore de l'union ? De bonnes élections ? Vain espoir ! Les Conventuels possédaient la majorité des suffrages et faisaient tout pour se la conserver. Que reprochaient-ils aux Observants de France ? De n'avoir ni science, ni maîtres diplômés ? La vérité était que les Conventuels leur refusaient des couvents d'études et les grades académiques.

Le général était soutenu par l'armée des Conventuels et même par Jean de Capistran qui croyait encore à l'union ; les Observants français avaient pour eux le poids des faits et l'autorité de leur roi.

(1) P. Albert, *Matthias Doring, ein deutscher Minorit des 15. Jahr.*, Stuttgart, 1892, 57

Ils l'emportèrent cette fois encore ; en 1434, Bâle leur rendit leur vie séparée et leurs vicaires octroyés par Constance. La même année, sur les instances de la reine de Castille, le pape avait accordé les mêmes privilèges à leurs frères d'Espagne (1), de sorte que des trois souches de l'Observance, la souche italienne, seule, restait encore unie aux Conventuels. Eugène IV lui-même allait l'introduire dans la voie séparatiste suivie par ses sœurs, en lui faisant donner en St Bernardin de Sienne, son premier vicaire général (1438).

Bernardin de Sienne, le grand maître de la pléiade de saints qui illustrèrent l'Observance italienne et réformèrent leur patrie, était alors au faîte de la gloire. Il avait fait triompher partout le culte du nom de Jésus ; tous le réputaient le plus grand orateur de son siècle ; et il pouvait lui-même se rendre témoignage que du jour où il s'était donné à la prédication, il s'était toujours étudié à ne jamais dire une parole qui ne fût à l'honneur et à la gloire de Dieu. Il avait cinquante-huit ans alors, et ses immenses travaux l'avaient vieilli avant l'âge. Quatre ans il porta le fardeau du vicariat, et à la mort de Guillaume de Casal arrivée en 1442, il le déposa. Eugène IV en profita pour faire vicaire général de l'Ordre entier, jusqu'au chapitre qui devait avoir lieu à Padoue l'année suivante, Albert de Sarteano, que les Conventuels de Venise venaient de faire provincial bien qu'il fût passé à l'observance et disciple de Bernardin.

Comme le pape, Jean de Capistran et Bernardin

(1) Wadding, X, 213, 536 ; XI, 137.

croyaient l'élection d'Albert au généralat assurée, et avec elle l'union et la réforme de l'Ordre. Mais, si violente fut l'opposition faite par les Conventuels,que Bernardin dût retirer la candidature d'Albert. On élut à sa place le père Rusconi, conventuel modéré.

Le mécontentement d'Eugène IV fut extrême. Il voulait séance tenante donner aux Observants un général distinct. Toujours épris d'union, St Jean de Capistran et St Bernardin de Sienne s'opposèrent à cette décision. Mais ils durent accepter de rechercher, pour l'Observance entière, un régime plus ou moins séparatiste, qui lui permît de vivre et de se développer. Ils s'y ployèrent d'autant plus aisément, que, au contact des faits, ils avaient perdu plus d'une illusion sur la possibilité de l'union.

Le projet fut élaboré par Jean. Il divisait l'Observance en deux groupes. L'un d'eux comprenait l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne et l'Orient : c'était la famille d'en deçà des monts ou cismontaine ; l'autre, comprenait le reste de l'Europe : c'était la famille d'au delà des monts ou ultramontaine. A la tête de chacun de ces groupes, il plaçait un vicaire général à peu près indépendant dans son administration. Il restait au général le droit de confirmer ces vicaires généraux élus par les Observants, de donner son assentiment à la convocation de leurs chapitres généraux qui devaient être tenus séparément, le droit enfin de visiter et de punir les Observants. Les ministres provinciaux conventuels conservaient les mêmes droits sur les vicaires et les religieux observants de leurs provinces. Tout Conventuel pouvait passer aux Observants, mais sans réciprocité. Pour la première fois, le pape

désignait lui-même Jean Périoche de Maubert comme vicaire de la famille d'outre-monts, et Jean de Capistran pour la famille cismontaine. Le général fit la nomination ; et, le 11 août 1443, Eugène IV la confirma (1). Un grand pas était fait vers la séparation finale des Conventuels et des Observants.

Les vicaires n'étaient plus pour les Observants une solution de fortune adoptée séparément par l'un ou l'autre groupe sous la pression des circonstances particulières ; c'était une organisation d'ensemble à eux imposée par le pape en personne. Chose digne de remarque, c'est un membre de la paisible observance italienne, l'ancien ennemi de toute séparation, Jean de Capistran, qui a réalisé cette œuvre. Une chance reste à l'union, c'est que l'institution des vicaires ne vaut que d'un chapitre à l'autre, qu'elle n'a aucun caractère définitif encore. Mais, après trois ans d'essai, Jean de Capistran avait perdu tout espoir de ramener jamais l'unité dans l'Ordre ; il rédigeait lui-même la bulle *Ut sacra Ordinis minorum religio*, et le pape la promulguait le 11 janvier 1446 (2). Cette fois, l'institution des vicaires était définitive ; Observants et Conventuels étaient presque totalement séparés et sans espoir de retour.

Eugène IV compléta son œuvre le 9 février 1447, par la bulle *Dum præclara*, qui enjoignait à toutes les maisons réformées de se mettre sous la juridiction des vicaires de l'Observance (3).

En trahissant leur parole après le chapitre

(1) WADDING, *Annal.*, XI, 179.
(2) WADDING, *Annal.*, XI, 251.
(3) *Ibid.*, XI, 269.

d'Assise, les Conventuels avaient montré à l'Observance qu'elle ne pouvait compter sur eux ; en la malmenant en toutes rencontres, et au chapitre de Bologne et de Padoue spécialement, ils la contraignirent à demander la séparation partielle pour vivre, et amenèrent des hommes épris d'union comme St Jean de Capistran, à opérer cette séparation et à la rendre définitive.

II. — *LA BULLE DE SÉPARATION EST TROIS FOIS ATTAQUÉE ET TROIS FOIS VICTORIEUSE*

Pendant ses cinq années de vicariat Jean Maubert réunit trois fois sa famille en chapitre, deux fois à Saint-Omer et une fois à Argenton. Mais nonobstant son énergie, l'Observance perdit en France un certain nombre de sujets et de couvents.

A peine Eugène IV était-il mort, en effet, que le ministre (conventuel) de la province de Touraine (sûrement un de ces trois des Vorillons de Dinan qui la gouvernèrent alors, pendant plus de quarante ans), obtint de Nicolas V juste le contraire de ce qu'avait édicté Eugène IV dans les bulles *Ut sacra* et *Dum præclara* (1). Dans la famille observante française, les individus comme les couvents où les majorités le désirent, peuvent désormais rester sous le pouvoir des ministres (conventuels) s'ils y sont encore, et, s'ils n'y sont plus, y revenir *pour toujours*. Pour le présent, c'était diviser les Observants

(1) *Obituaire* du couvent de Chateauroux, édit. Hubert, au 25 mars 1482 : voir ci-dessous page 159 ; WADDING, XI. 290.

en *Ministériens ou observants de la communauté* et en *Vicairiens* ou *observants de la famille*, ainsi qu'on disait alors. Pour l'avenir, c'était semer des discordes, dont nous recueillerons les bruyants échos.

En 1450, Jean Maubert mourait en grand renom de sainteté dans le couvent belge de Ath. Il y fut enseveli au milieu du chœur (1). Le 23 juin de l'année suivante, Théodore Voiturier, vicaire de la province de France, fut élu vicaire général à sa place par le chapitre de Barcelone qu'il présidait (2).

Ce chapitre est demeuré célèbre par les constitutions qui portent son nom. Elles n'étaient, au fond, que les non moins célèbres constitutions de Narbonne, mais si bien précisées et mises au point par l'expérience, qu'elles furent pendant des siècles la législation de l'Observance ultramontaine, jusqu'aux jour où elle fut détruite par les révolutions (3).

L'Observance d'Italie s'avançait conquérante elle aussi, à la suite de Jean de Capistran qui la portait à travers l'Autriche et l'Allemagne, dans toutes les régions où le pape l'envoyait combattre l'hérésie. Mais elle n'aura de constitutions qu'en 1461, lorsqu'elle abrégera pour son usage les constitutions de Martin V, celles de S. Jean de Capistran n'ayant pas atteint leur but (4).

Comme on le pense bien, les Conventuels n'étaient pas satisfaits de la bulle d'Eugène IV, qui sous-

(1) Wadding, *Annal.*, XI, 247.

(2) *Ibid.*, XII, 108.

(3) *Monumenta...* III, 249.

(4) De Gubernatis, *op. cit.*, III, 95 ; *Specul. Minor.*. III, 223 ; *Chronologia historico legalis Seraphici ordinis Fratr. Minor.*. I. 102.

trayait à leur autorité des sujets et des couvents nombreux, et dressait, en face de leur relâchement, une armée fervente et estimée. Le succès que venait d'avoir la manœuvre du provincial de Touraine, leur confrère auprès de Nicolas V, leur donna l'espérance ; l'absence de Jean de Capistran l'augmenta. Ils résolurent de faire annuler la bulle d'Eugène IV. Le vicaire général Cristofori, que l'on a appelé à tort Serpetri (1), se présenta devant le pape avec vingt-cinq prédicateurs, dont le célèbre Robert de Lecce qui jetait feu et flamme contre l'Observance qu'il venait d'abandonner (2), et, ensemble ils demandèrent l'annulation de la bulle *Ut Sacra*. Elle avait été obtenue subrepticement, à l'insu des cardinaux et contre les intentions du pape, disaient-ils, de sorte que les religieux soumis aux vicaires de l'Observance péchaient contre la Règle. Leur bonne foi n'égalait sûrement pas leur audace.

Marc de Bologne était alors vicaire général des Observants cismontains. Le pape l'appela, et cita les vicaires provinciaux : tous étaient pour la bulle et la séparation. Le pontife demanda l'avis de trente-cinq docteurs et le soumit à une commission de cardinaux : ils étaient pour la bulle eux aussi. Résultat : il confirma la bulle de séparation d'Eugène IV, et défendit aux Conventuels d'y faire opposition. C'était en 1453. Cette même année ils répondirent à la sentence du pape en décrétant, au chapitre de Pérouse,

(1) P. ANTONIO FANTOZZI, O. F. M., *De Fr. Antonio Christofori perusino Ministro Generali Ordinis Documenta* (1413-1453), dans *Archiv. fr. hist.*, t. XI, p. 132-198.

(2) F. TORRACA, *Fra Roberto da Lecce*, Archiv. stor. Napolet., VII (1882) ; *Archiv. hist. Fr.*, I (1908), 95.

qu'il fallait tout faire pour obtenir l'annulation de la bulle ainsi confirmée. La mort de Nicolas V les servit à souhait ; ils portèrent leur requête à Calixte III (1455).

Les Observants qui savaient le danger, n'étaient pas restés inactifs, de sorte que, en cette même année 1455, le pape convoqua à Assise les ministres des deux familles, sous la présidence de l'abbé Blaise de Milan, auquel chaque groupe remit ses desiderata (1). En somme, les Conventuels voulaient la soumission absolue des Observants aux ministres, tandis que les Observants demandaient le maintien de la séparation. C'était le noir et le blanc. Le pape confia à S. Jacques de la Marche, dont tous connaissaient l'esprit conciliant, la mission de terminer l'affaire sur la base d'un compromis. Le saint se mit à l'œuvre.

Son projet conservait à chaque famille ses couvents, et aux Observants leurs vicaires. Mais il concédait aux Conventuels, que les vicaires généraux de l'Observance seraient élus dans les chapitres généraux de l'Ordre et sous la présidence du général. De ce fait, les Observants étaient obligés d'assister au chapitre général ; ils y avaient voix active, c'est-à-dire le droit d'élire seulement. Pour passer d'une famille à l'autre, il fallait, d'un côté comme de l'autre, la permission des supérieurs. Le 2 février 1456, Nicolas V donnait force de loi à ce projet, par une bulle dite de *Concorde* (2). Malgré toute la bienveillance de saint Jacques de la Marche, la bulle

(1) Wadding, *Annal.*, XII. 273.
(2) Wadding, *Annal.*, XII. 423 ; De Gubernatis, *op. cit.*, III, 82.

d'Eugène IV, annulée en théorie, n'était qu'assez légèrement modifiée ; et les Conventuels étaient loin de la victoire qu'ils s'étaient promise sur elle.

Comme toutes les demi-solutions qui tombent au milieu des passions, la bulle de Concorde fut mal accueillie, peu ou point exécutée. Regardant plus aux formules qu'aux faits, les Observants étaient atterrés de voir annulée la bulle d'Eugène IV ; Saint Jean de Capistran et des princes nombreux en disaient leur peine à Calixte III (1) ; et, aux chapitres de 1457 et 1458, les Conventuels frustraient les Observants de la voix active à laquelle ils avaient droit. En 1458, Pie II qui aimait la paix et l'observance, annula la bulle de concorde, et remit en vigueur celle d'Eugène IV (2). Une deuxième fois la bulle de séparation l'emportait.

Le sort offrit aux Conventuels une troisième occasion de lutter et d'être battus. En 1471, l'un des leurs, l'ancien ministre général de la Rovère venait d'être élevé à la tiare sous le nom de Sixte IV. Pour comble de bonheur, le pontife leur rendait comme pape,les sympathies qu'il avait accordées aux Observants comme général de l'Ordre. Ils revinrent à la charge. Le pape remit l'affaire à quelques cardinaux, parmi lesquels Pierre de Riario, son indigne neveu, dont l'influence l'emportait comme neveu du pape et protecteur de l'Ordre (3). Il était assuré aux Conventuels ; le résultat était acquis d'avance. Mais

(1) *Analecta Fr.*, II, 355.

(2) Wadding, *Annal.*, XIII, 65.

(3) Pastor. *Histoire de l'Eglise*, t. IV, p. 219 sq.

Marc de Bologne, qui était vicaire de l'Observance, la sauva par un coup d'audace. Appelé par le pape, il plaidait la cause des siens, quand, voyant qu'il perdait sa peine, il plongea sa main dans sa manche, en tira la Règle, la jeta au milieu de la salle, en disant au pape : « Bienheureux père, pourvoyez vous-même à l'observance de votre Règle ; je n'y puis rien. » Et il se retira (1).

Telle fut la surprise et la terreur que la séance fut levée, et la décision remise à un autre consistoire.

Entre temps, les princes plaidaient la cause de l'Observance ; et le roi d'Angleterre annonçait qu'il chasserait de son royaume tous les Conventuels si l'on touchait aux Observants. Sixte IV avoua qu'il n'avait cru avoir affaire qu'à des moines mendiants, tandis que c'étaient les princes qui lui tombaient dessus ; et tout en resta là. Une troisième fois la bulle de séparation d'Eugène IV l'emportait.

III.—*INUTILE ESSAI D'UNION D'EGIDE DELFINI*

De 1475 à 1500, l'Ordre vécut en paix sous le gouvernement de François Nani, que l'on appelle aussi Samson, du nom que lui donna Sixte IV à cause de la force avec laquelle il soutint l'immaculée conception. Des Conventuels il s'occupa peu, si ce n'est pour les empêcher de nuire à l'Observance qu'il favorisait. A cette heure, en effet, il ne restait plus guère parmi eux que des hommes obstinés dans le relâche-

(1) WADDING. *Annal.*, XIV. 2.

ment. Il nous suffira pour savoir ce qu'il en coûtait de les réformer à cette époque, de quelques lignes de l'obituaire du grand couvent de Chateauroux. « L'an 1473, le 14 septembre, est morte et inhumée, tout contre sainct Bonencontre, Guillemette du Moulin, aymée de Dieu, dévote à S. François, très bonne amye de ceste maison, qui a beaucoup souffert d'injures et d'opprobres pour la réformation de ce couvent. »

Mais celui qui s'employa plus qu'aucun autre à cette œuvre, dans Chateauroux, fut Guy II de Chauvigny, descendant du fondateur du couvent; ce qu'en dit notre Obituaire mérite d'être connu :

« L'an de grâce 1482, le 25 du mois de mars, est mort à Chasteau-Roulx, dans son chasteau, le très haut et très puissant, et la perle des nobles et seigneurs, messire Guy 2 de Chauvigny, seigneur de Chasteau-Roulx et vicomte de Broce, grand justicier, homme de saincte vie et grandement chaste, lequel a demeuré veuf trente-cinq ans, faisant tous les jours de saints exercices, aulmosnes continuelles et autres œuvres pies et salutères, tant envers nous qu'envers tous les pauvres nécessiteux. C'est le sainct homme icy qui, par ses soings et estudes incroyables, par ses peines et travaux indicibles, et à ses propres fraiz et dépenz immenses, a réformé ce couvent et réduit dans l'observance, contre les frères conventuels qui le possédaient, vivants licentieusement, toutte la Communauté... Sept ou huit tout au plus tenaient le party des troys religieux principaux chefs de la province de Touraine et de ce dict couvent, nommez *de Vorillonis*, des Vorillons, qui par l'espace de quarante ans et plus, ont gouverné puis-

samment la dicte province, voire et tout l'ordre en France, estant toujours alternativement l'un provincial de la province, l'autre gardien de ce couvent... et le 3e procureur de l'Ordre pour toute la France, faisant toujours sa demeure céans, quoyque bretons de nation, et de naissance de Dinan.

« Pour laquelle réforme faire à l'instance de cette vénérable et célèbre communauté, qui gémissait incessamment voyant cette vie licentieuse et desréglée, a luy mesme faict en personne deux voyages à Rome, et plus de cinq ou six au parlement de Paris, à l'archevesché et officialité de Bourges, Tours, Lyon et ailleurs, pour obtenir les bulles papales, lettres royaux, arrests et sentences, le tout sans s'ennuyer ni relascher, jusques à ce que cette saincte réforme de l'observance régulière ait esté bien establie et confirmée en ce couvent, d'où despendait par après son estendue par toutte la France, comme le tesmoignent et avèrent tous les papiers que nous avons ès archives de céans. » Ceci dit de l'endurcissement des Conventuels vers 1500.

Les Observants, nous l'avons vu, se rencontraient surtout dans les deux grandes vicairies prospères d'en deçà et d'au delà des monts. Mais il y avait aussi en France, dans les provinces de Cologne et de Saxe et peut-être ailleurs,des Observants qui vivaient en couvents spéciaux sous la juridiction des ministres conventuels, et qu'on appelait à cause de cela *ministériens*. Parfois aussi, bien qu'ils ne fissent point partie des couvents réformés par Ste Collette, on leur donnait le nom de *colettains*, soit que la sainte eut eu quelque part à leur réforme, soit parce qu'ils tenaient à son grand principe d'éviter toute

division de l'Ordre (1). Vers 1515 ils occupaient, dans la seule France, tout près de cent couvents (2).

Le 15 octobre 1500, le chapitre de Terni élut pour général Egide Delfini. Il était né à Amélia, il était conventuel.

Il fit élaborer par le chapitre de nouvelles constitutions, les fit approuver par Alexandre VI et les promulgua l'année suivante : Ce sont les constitutions Alexandrines (3). Leur but principal est le rétablissement de la vie commune chez les Conventuels. En fait de pauvreté, elles tournent plutôt qu'elles n'observent le précepte de ne pas recevoir d'argent, et permettent les revenus, les biens-fonds, le pécule, et l'institution de religieux comme procureurs. Après cela, chose curieuse, elles contiennent dans leur dernier chapitre tout un plan de réforme. Dans chaque chapitre provincial, on s'enquerra des frères qui veulent vivre dans l'observance régulière ; on leur donnera les couvents qu'ils désirent et les supérieurs des autres maisons seront pris parmi eux. Nul doute, enfin, qu'elles ne veuillent refaire l'union de l'Ordre, en lui ramenant les Observants vivant sous l'autorité des vicaires. Que voulait exactement le général ?

Les Conventuels virent en lui un transfuge, qui abandonnait leur parti pour les livrer aux Observants ; et ils le traitèrent comme tel. Les Observants séparés, le soupçonnèrent de ne vouloir les unir aux

(1) Ubald d'Alençon, *Etudes Fr.*, XIX (1908). 460, 668 ; Wadding, *Annal.*, XV, 140.

(2) *Defensorium elucitativum observantiæ regularis fratrum minorum editum a* R. P. Bonifacio *provinciæ Franciæ ministro*, s. a. n. l. (vers 1515).

(3) *Chronica hist. leg.*, I, 148 ; De Gubernatis, *op. cit.*, III, 138.

Conventuels que pour détruire leur réforme. Les uns et les autres s'opposèrent à lui, et anéantirent ses efforts. Mais son genre de vie et son œuvre témoignent également, qu'il essaya, avec autant de sincérité que de zèle, de procurer à l'Ordre la réforme et l'union. Son malheur fut d'arriver trop tard, lorsqu'il ne restait plus guère parmi les Conventuels que des hommes opposés à toute réforme, et que les Observants ne pouvaient plus croire à leur conversion. Il n'y eut à franchement l'accueillir, que ces observants de France et des bords du Rhin qui vivaient sous l'autorité des ministres, et qu'on avait appelés colettains ou ministériens.

Armé de ses constitutions, il se mit à l'œuvre. A pieds et pieds nus, il allait, lui conventuel, comme le plus zélé des observants, châtiant sévèrement les transgresseurs, n'exigeant des relâchés que ce qu'imposaient les constitutions, donnant aux Observants les couvents et les charges, laissant partout où il passait le souvenir de sa vie édifiante. L'Italie lui donna peu de succès ; en France, il put réformer un nombre assez grand de couvents ; en Espagne, il ne goûta pas plus que son prédécesseur les réformes parfois violentes du cardinal Ximénès. Nous n'en voyons aujourd'hui que les heureux effets ; elles n'en eurent pas moins à leur heure de graves inconvénients : témoins ces moines qui passèrent en Afrique et s'y firent musulmans (1).

En 1503, il tint à Troyes le chapitre général. Là, il mit tout en œuvre pour ramener sous la juridiction

(1) *Analecta Fr.*, II, 519, 544 ; C. J. Héfélé, *Der Kardinal Ximenes*. Tübingen, 1844, p. 192.

immédiate du général, les observants de la famille d'outre-monts, leur donna toutes les garanties. Ce fut en vain ; la défiance l'emporta, et l'œuvre échoua. Il n'en parut que plus sincère lorsque, après le chapitre il réforma le grand couvent de Paris, et nomma ministre de la province de France,un réformé *ministérien* très zélé, Boniface de Céva.

Si relatif qu'eut été son succès, Egide restait persuadé que l'Ordre pouvait encore se réformer et s'unir. Il communiqua sa persuasion au pape, et on décida que l'union serait faite à l'Ara-cœli au chapitre de 1506. Mais le soir du vendredi précédent, dans la sacristie le P. Catherinot, ministre de la province de S. Bonaventure, protesta tant et si bien que personne ne voulait de l'union, que le cardinal protecteur reprocha à Egide ou d'avoir agi à la légère ou d'avoir trompé le pape. Enhardis, tous ses ennemis tombèrent sur lui ; Maurice du Port, en particulier, lança contre lui toutes les accusations. Le lendemain matin, sur l'invitation du cardinal protecteur, Egide donnait sa démission (1). Il se retira chez les Observants de Naples, où il mourut saintement.

IV. — *MALHEUREUX ESSAI D'UNION DE BONIFACE DE CEVA*

L'échec immérité de Delfini avait démontré aux plus optimistes, que l'on ne pouvait plus espérer d'unir l'observance aux Conventuels endurcis. N'était-ce pas une raison pour grouper étroitement

(1) WADDING. *Annal.*, XV, 213, 214, 263, 312.

les Observants de toutes nuances autour du général, sous une même constitution, pour leur donner à eux seuls les noviciats et l'espoir de vivre, et laisser disparaître les derniers Conventuels sans successeurs possibles? Ceux des Observants qui vivaient au milieu des Conventuels, devaient être, plus que personne au monde, persuadés que là était la bonne solution. Peut-être est-ce pour cela, que, dès 1506, nous voyons Boniface de Céva et d'autres ministres provinciaux de France et d'Allemagne, entourer le général Raynald Graziani, et rédiger avec lui de nouvelles constitutions, faites, celles-là, non plus pour des Conventuels à réformer comme celles de Delfini, mais pour de vrais Observants (1).

Elles distinguaient les Conventuels en *Conventuels réformés et en Conventuels déformés* ou ennemis de la réforme, et demandaient aux Observants des familles cismontaine et ultramontaine, de s'unir étroitement et sous l'autorité immédiate du général, aux Conventuels réformés ou Observants vivant sous la juridiction des ministres conventuels. Aux réformés était réservé le droit d'élire le général ; et, alors même, ils avaient auprès de lui deux vicaires réformés portant le titre de visiteurs. Le procureur général et les provinciaux qui s'opposeraient à la réforme de l'Ordre, devaient être déposés. Enfin, le groupe ainsi formé avait seul le pouvoir de recevoir des novices, à l'exclusion des Conventuels qui devaient disparaître faute de recrutement. La pauvreté prescrite était celle de l'observance, sauf en ce

(1) *Firmamentum*... III, 1.

qui concerne les couvents d'études. Jules II approuva ces statuts en 1508, et ils portent encore son nom.

Contrairement aux usages, ils furent d'abord publiés au delà des monts, où l'habitude de voir des Observants sous la juridiction des ministres, disposait les esprits à les accepter. Ils furent assez bien accueillis ; on les présenta alors à l'Italie. Séparés de leurs frères d'outre-monts par la distance et une administration distincte, les Observants italiens n'étaient pas familiarisés à l'idée d'Observants existant sous la juridiction des ministres conventuels, et ne voyaient pas la possibilité de la réaliser.

Mais surtout, François Zénon, leur vicaire général, était un des anti-unionistes de 1506. Il s'opposa net à l'union projetée, et obtint dans ce but, le bref *Etsi nostræ* du 22 Novembre 1510 (1). Devant le refus des Cismontains, la famille d'outre-monts refusa de faire un pas de plus ; et il n'y eut plus à vouloir l'union que le petit groupe des Conventuels réformés qui avait à sa tête Boniface de Céva. C'était un grand malheur.

Boniface le sentit mieux que personne ; et il aggrava le mal en attaquant les Observants soumis aux vicaires. Ceux-ci répondirent ; Boniface en appela au parlement ; le parlement voulut faire l'union par la force sans autre résultat qu'une division plus profonde (2). Boniface proposa alors, en 1515, de porter l'affaire devant le Ve concile de

(1) Wadding, *Annal.*, XV, 419.
(2) Articuli in supremo parlamento senatu Parisiensi ad Christianissimi Francorum regis Ludov. XII jussum veram divi ordinis minorum observantiam pacem et unionem in suo præcipue regno peroptantis... convocatis partibus... conscripti et exhibiti s. d. n. l.

Latran (1512-1517), et composa dans ce but, *sa Défense* (1). La *Défense* tomba malheureusement dans les mains du public bien avant d'arriver au concile. Parce que le projet d'union avait manqué, les Observants se couvraient d'injures et d'affronts. D'Autriche, d'Espagne, de France, de Pologne, et de tous les pays scandinaves, les princes prièrent Léon X de mettre fin au scandale en unissant tous les Observants sous un général distinct. Le 11 juillet 1516 il annonçait le chapitre général pour la Pentecôte de 1517, y convoquait tous les Observants et les Conventuels qui avaient voix active dans leurs familles respectives, et ordonnait à tous les groupes réformés vivant sous l'autorité des ministres d'y envoyer deux délégués par province (2).

V. — *LA VICTOIRE DE L'OBSERVANCE*

A la date fixée tout le monde était à Rome.

Les Conventuels ayant officiellement refusé la réforme pour la raison que leur conscience était en sûreté derrière les dispenses obtenues, Léon X les sépara définitivement de l'Observance, à laquelle il réserva le titre de Frères-Mineurs de l'Observance ou de Frères-Mineurs tout court, comme elle le voudrait.

Le 29 mai, le pape publiait la bulle *Ite et vos in vineam meam*, qui fixait divers points de la constitution de l'Ordre pour le présent et pour l'avenir (3). Nous notons ceux qui suivent. Dans le présent cha-

(1) Boniface de Céva, *Defensorium*.
(2) Wadding, *Annal.* XVI, 25.
(3) Wadding, *Annal.*, XVI, 42.

pitre, le général sera élu par tous les groupes qui ont accepté la réforme, et dans les conditions fixées par la bulle. On élaborera ultérieurement des constitutions pour unir véritablement tous ceux qui appartiennent désormais à l'Ordre. Pour faciliter le gouvernement de cet Ordre, il sera distribué, comme les vicairies précédentes, en famille d'outre-monts et d'en deçà des monts. Le général, qui sera élu pour six ans, sera pris alternativement dans chacune d'elles ; et celle qui n'aura pas donné le général, aura pendant ce temps un commissaire général soumis au ministre et au chapitre général.

Le chapitre élut pour ministre général Christophe Numai, et pour commissaire Gilbert Nicolai, plus souvent appelé Gabriel Marie.

Léon X conserva au général des Observants le titre antique de *Ministre Général* et lui remit l'ancien sceau de l'Ordre. Le supérieur des Conventuels reçut le titre de *Maître Général*.

Enfin, le quinze avril 1518, le pape envoyait une encyclique à tous les princes ecclésiastiques et séculiers, pour leur expliquer la séparation qu'il avait opérée l'année précédente (1).

Tout était consommé. Une seconde fois frère Elie et la gauche étaient défaits par le centre : mais cette fois ils étaient jetés hors de l'Ordre.

(1) De Gubernatis, *op. cit.*, II, 174.

VI. — *SCIENCE ET ARTS*

Ce qui frappe dans cette période c'est son caractère éminemment pratique.

Après la crise de l'époque précédente, la science renaît chez nous ; mais en vain chercherait-on parmi ses représentants un spéculatif comparable à nos docteurs des âges antérieurs. Le théologien le plus connu d'alors est le bienheureux Ange de Chivasso (+ 1495), et le travail qui le recommande à la postérité est une *somme* magnifique, mais c'est une somme des cas de conscience de telle valeur qu'elle eût l'honneur d'être brûlée par Luther. Le P. Theodoric Coelde de Munster (+ 1515) est plus directement pratique encore. Son admirable *Miroir du Chrétien* paru vers 1470, est une explication catéchistique si claire et si à point, qu'elle reste jeune encore aujourd'hui après quatre siècles et demi d'existence (1). On peut, à côté de ces deux hommes, en citer beaucoup d'autres révérés pour leur science; mais ils sont presque tous beaucoup plus connus comme prédicateurs, et c'est à ce titre que nous en parlerons. En résumé donc, les hommes de cette époque ne sont point ennemis de la science, ils ne le sont plus même des grades académiques ; mais ils sont avant tout des apôtres.

Même esprit en Ecriture Sainte : nul exégète de marque en ces cent ans. Mais en 1517 notre cardinal

(1) SERVAIS DIRKS, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères-Mineurs de l'Observance de St François en Belgique et dans les Pays-Bas*, Anvers, 1885, 18. — J. BEEL, *Vita P. Theodorici a Monasterio*, Monasterii, 1869.

Ximénès fait publier par l'université d'Alcala, fondée par lui, la *Biblia Complutensis*, bible polygotte très estimée (1).

C'est lui encore qui fixa la liturgie mozarabe et la sauva de l'oubli. « Il en fit une édition très soignée, et voulut, pour mieux la conserver, que les rites en fussent observés dans une chapelle de la cathédrale de Tolède » (2).

L'Histoire fut heureusement cultivée alors. Jacques de Oddi donnait en 1474 son *Miroir de l'Ordre Mineur*, dont un exemplaire manuscrit se trouve actuellement à la bibliothèque de Pérouse (3). En 1508, Nicolas Glassberger composait sa précieuse *Chronique ;* Jean de Komorow en écrivait une autre vers 1512 (4) ; et Mariano de Florence poussait la sienne jusqu'à l'année 1518. Le manuscrit de Mariano a malheureusement disparu en 1810, lors de la première dispersion des Ordres religieux. Notons encore les précieux *Firmamenta* de Boniface de Céva, et les *Monumenta* de François de Ledesma.

Dans les arts, l'Ordre produit alors des fabricants renommés d'instruments de musique. C'est Conrad de Rottenburg qui fabrique le grand orgue de Münster (5) : et Urbain de Venise est l'auteur de

(1) HÉFÉLÉ, *Le Cardinal Ximénès*, ch. XII.

(2) MARION, *Histoire de l'Eglise*, t. II, p. 651.

(3) FALOCI, *Miscellanea Francesc.*, III (1888), 52.

(4) *Analecta Fr.*, II.

(5) EUBEL, *Geschichte der oberdeutschen Minoritenprovinz*, 36.

celles de St Marc et de la cathédrale de Trévise (1). Vers 1500 on attache aussi un grand prix aux violes de Dardelli de Mantoue (2).

VII. — *PRÉDICATEURS*

En même temps que l'Ordre reprenait les voies du centre, il se donna plus que jamais à son but premier de la prédication. Ce fut là sa véritable gloire ; et jamais il n'en resplendit autant qu'à cette heure. Dans toute l'Europe chrétienne, les prédicateurs franciscains surgirent excellents et nombreux, et commencèrent une réforme, qui eut pu être totale et empêcher bien des maux, si l'Eglise avait célébré dès lors un concile de Trente. Lorsqu'on voit à l'œuvre ces bons ouvriers de l'Evangile et les bons résultats qu'ils obtiennent, on comprend que N.-S. ait, au début du siècle, annoncé à Ste Colette, qu'il voulait sauver le monde par l'Ordre de St François.

Dans cette grande œuvre de la prédication, l'Italie s'avança la première, et St Bernardin de Sienne (+ 1444) est l'initiateur du mouvement (3). A lui revient le mérite d'avoir tiré l'observance italienne hors de ses ermitages, de lui avoir fait distribuer au peuple les trésors de vie chrétienne qu'elle avait amassés dans l'oraison, et enfin d'avoir donné à ses frères, en sa personne, un modèle oratoire presque parfait. Si, malgré tous les obstacles, l'Ordre fran-

(1) F. FÉTIS. *Biographie universelle des musiciens*, II 2, 430.

(2) *Ibid.*, VIII 2, 286.

(3) THUREAU-DANGIN : *Un prédicateur populaire dans l'Italie de la Renaissance. S. Bernardin de Sienne*. Paris. Plon. éditeur.

ciscain a pu opérer dans le peuple une réforme catholique un siècle avant que parût le protestantisme, nous le devons pour une très grande part à St Bernardin, comme nous lui devons l'unification et la victoire du mouvement qui partout rappelait l'Ordre aux voies du centre. Il n'a pas créé ce mouvement, mais il lui a donné de vaincre et de durer. On ne voit pas ce que serait devenue l'Observance à défaut de St Bernardin. Aussi ne comprend-on guère pourquoi sa fête n'est pas de seconde classe dans l'Ordre entier ; car il en sauva l'idéal, à son époque, comme l'avait fait St Antoine en 1230. St François a créé l'Ordre ; mais Antoine et Bernardin l'ont arraché à la mort.

St Jean de Capistran (+ 1456) accroît et continue l'œuvre de Bernardin avec des auditoires allant de 50.000 à 150.000 âmes. Il évangélise l'Italie,la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême et une partie même de la Russie. Il meurt à Villac ou Illoc, en Esclavonie, après avoir été avec Jean Hunyade, le principal auteur de la victoire de Belgrade sur Mahomet II en 1456 (1).

C'est presque avec un égal succès que St Jacques de la Marche (+ 1476) prêcha l'Allemagne, la Hongrie, la Bohême, le Danemark et la Norwège, la Bosnie et la Dalmatie (2).

Albert de Sarteano (+ 1450) réunit lui aussi des auditoires de 50.000 et 60.000 âmes. Mais il est sur-

(1) LEMMENS *Victoriæ mirabilis divinitus de Turcis habitæ duce B. Joanne de capistrano series descripta per Fr. Joannem de Tagliacotio*, illius socium... Quaracchi, 1906.
(2) WADDING. *Annales*. XII-XV passim.

tout connu comme légat des papes en Orient et le principal instrument de la réunion des grecs et des jacobites à l'Eglise romaine (1).

Près de ces géants se dressèrent les bienheureux Herculan de Piagale (+ 1451), le prédicateur de la passion de Jésus ; Pacifique de Cérano (+ 1482), auteur de la *Sommetta di pacifica conscienza,* ou Somme de la conscience qui veut la paix ; Bernardin de Bustis (+ 1492), auteur d'un *Rosarium sermonum* et d'un *Mariale ;* Marc de Montegallo (+ 1497) que la Ste Vierge envoie prêcher en disant : « Allez, frère Marc, annoncez la charité », et Dominique de Léonisse (+ 1497), qui répétait souvent à ses auditeurs : « Vous avez reçu de Dieu une âme, prenez-en un soin diligent ; car, si vous la perdez, il ne vous sera pas permis de lui en substituer une autre. » C'est lui aussi qui donnait à un novice cette règle de vie : « Obéissez simplement, priez fréquemment, travaillez diligemment, avec cet ordre cependant que, s'il le faut, vous abandonniez la prière et l'étude pour l'obéissance, et donniez l'au revoir à l'étude pour vaquer à l'oraison ». Si triste observant que fût Robert de Lecce (+ 1483), il est impossible de ne pas mentionner comme prédicateur un homme dont la parole fut des plus célèbres et l'*Opus quadragesimale* ou carême, plus de quatre-vingts fois imprimé.

Enfin, et pour n'en plus citer d'autres le Bienheureux Bernardin de Feltre (+ 1494) connut des succès oratoires dignes des saints Bernardin de Sienne et Jean de Capistran. Volontiers ses contemporains opposaient sa grande éloquence à sa petite taille, et

(1) *Ibid.*

le cardinal d'Agria disait de lui : « Le B. Bernardin est le prince des prédicateurs, mais il a la main lourde ». Il fut en Italie le plus grand propagateur des monts de piété créés par le B. Barnabé de Terni ; et c'est à lui qu'on doit la belle prière *Anima Christi* tant aimée de St Ignace (1).

En tête des orateurs que l'Ordre produisit en France à cette époque, il faut citer le P. Brulefer, Jean Tisserand (+ 1494) (2), et frère Richard, compagnon et confesseur de Jeanne D'Arc (3) ; il faut citer Olivier et Thomas Illyricus.

Olivier Maillard fut véritablement le St Bernardin de la France. L'*Obituaire* du couvent de Châteauroux porte à son sujet : « L'an 1502, le 13 de juin, est mort le grand religieux d'habit et de profession de ce convent et scientifique personnage qui a tant et si bien escript, le révérendissime père, frère Olivier Maillard, lequel a esté plusieurs fois lecteur et gardien de ce sien convent, provincial par deux diverses fois de sa province de Touraine, et vicaire général par deux autres diverses fois de l'Observance, sous le généralat du révérendissime père Samson. »

Ceci suffirait à la gloire de frère Olivier Maillard. Il faut pourtant ajouter que ce n'est pas deux fois, mais trois fois qu'il fut vicaire général de la famille

(1) FLORNOY. *Le Bx Bernardin de Feltre*. Paris, Lecoffre.

(2) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, V. 81 ; UBALD D'ALENÇON. *Etudes Fr.*, VII (1902), 538.

(3) F. DORIVE, *Les Franciscains, précurseurs de Jeanne D'Arc*, dans *Action Franciscaine*, I (1904), 205, 245 ; LÉON DE KERVAL, *Jeanne d'Arc et les Franciscains*. Vanves, 1893.

observante d'au delà des monts, qu'il fut légat du pape en France, et surtout « homme incomparable par la sainteté de sa vie autant que par la puissance de sa doctrine auprès du clergé et du peuple, fidèle observateur et défenseur infatigable de la sainte famille de la régulière observance » (1).

Il fut enseveli dans la salle capitulaire du couvent de Sainte-Marie-des-Anges, près Toulouse, brilla de l'éclat des miracles, et jouit pendant bien longtemps d'un culte public.

Thomas Illyricus était né à Osimo de parents dalmates ; et bien qu'il ait prêché dans l'Europe presque entière, il séjourna de longues années en France, et son œuvre est surtout française. Longtemps il fut gardien de Toulouse, et il imprima à cette ville une dévotion si grande au nom de Jésus, que ses capitouls ou magistrats en firent placer le nom sur les principales portes de la cité (2). Il y prêchait sur la place Saint-Georges, comme à Bordeaux sur celle des Cordeliers, nulle église n'étant assez vaste pour contenir la foule de ses auditeurs (3). En quittant Bordeaux, il annonça clairement, entre beaucoup de calamités, l'incendie des églises de la région par le protestantisme. Aussi vit-on, en 1570, lorsque Romegous mettait le feu à l'église de Lormont, de vieilles femmes qui pleuraient et disaient :

(1) GLASSBERGER, *Chronic.*, à l'an 1502.

(2) *La vie du Frère Mathieu Viste, religieux de l'Observance de Saint-François de Toulouse, par le R. P. Félix Ceuillens, prédicateur du roi et religieux du même Ordre.* Toulouse. chez Louis Bosc. à la Poterie, 1689, chap. XIV.

(3) *La Semaine Catholique de Bordeaux*. année 1865.

« Voilà la prophétie du saint frère Thomas accomplie » (1). C'est lui aussi qui recueillit sur le rivage et mit à l'honneur la statue honorée depuis sous le nom de Notre-Dame d'Arcachon, et couronnée par Pie IX, le 16 juillet 1873.

Sont à noter surtout parmi les écrits de ce bienheureux, une *Réfutation des Erreurs de Luther*, *Le Bouclier de la Papauté* et *Les Qualités du vrai Prélat et du bon Pasteur des âmes*. Il mourut en 1529, et le 13 mai.

De tous les prédicateurs espagnols d'alors Benoit de Valence (+ 1490) est le plus célèbre.

Dans la basse Allemagne, Jean de Werden, qui composa à l'usage des prédicateurs un recueil intitulé *Dormi secure*, ne fut point sans gloire. Mais plus célèbre fut l'observant Théodore Coelde (+1515), l'auteur du *Miroir du Chrétien*, que l'on compara parfois à Berthold de Ratisbonne lui-même. Son confrère Brugmann (+ 1478) avait représenté l'apogée de l'art oratoire en cette région, où parler comme Brugmann était le désir suprême des orateurs (2). La haute Allemagne produisit Etienne Fridelin qui fut comparé à Tauler (3) ; et Théobald ou Thibaut de Geislingen (+ 1520) fut appelé *l'apôtre de l'Autriche* et eut Vienne entière à le pleurer à sa mort (4). Le P. Pelbart de Témesvar (+ 1490), compa-

(1) *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie*, par Flórimond de Rœmond, conseiller du roi en son Parlement, Bordeaux, chap. III. Cf. WADDING, *Annales*, XVI, 98, 99.

(2) W. MOLL. *Joh. Brugmann*, 2 vol., Amsterdam, 1854.

(3) P. MINGES. *Die Geschichte der Franziskaner in Bayern*, 59.

(4) P. HERZOG, *Cosmographia Austriaco-Franciscana*, Coloniæ, 1740, 132.

gnon de St Jean de Capistran, acquit de son côté une renommée durable, qui dépassa de beaucoup les frontières de son pays de Hongrie.

La prédication franciscaine était peut-être encore plus brillamment représentée en Pologne, avec les B. Simon de Lipnicz (+ 1482) dont la belle maxime était : « Prier, travailler, espérer » ; et Jean de Dukla (+ 1484), célèbre par la part qu'il eut à l'union des ruthènes à l'Eglise romaine, souverainement beau lorsque, vieux et aveugle, il se faisait conduire en chaire pour prêcher encore (1). Quant au B. Ladislas de Gielnow (+ 1505), on a tout dit de lui lorsqu'on l'a officiellement appelé « la plus grande lumière de la Pologne » (2).

VIII. — *MISSIONS ET MISSIONNAIRES*

Nos missionnaires furent admirables alors comme toujours. Pas un instant ils ne se résignèrent aux pertes subies de la Chine à la Méditerranée dans la période précédente. Violemment rejetés de l'Orient au centre, ils résolurent de le ressaisir par la circonférence. Ils montèrent donc sur les bateaux des explorateurs, firent avec eux le tour de l'Afrique, et pénétrèrent de nouveau aux Indes, pour conquérir à Jésus-Christ les âmes rachetées de son sang. Madère (1420) et les Açores (1444) ne sont pas plutôt découvertes, que les Observants s'installent dans ces îles encore dénuées d'êtres humains, pour y vivre dans la solitude en y attendant les colons (3). Le français

(1) Wadding, *Annales*. XIX, 343, 373.
(2) *Ibid*. XV, 302.
(3) De Gubernatis, *op. cit*., V, 653, 654 ; Marcellino da Civezza, *op. cit*.; V, 475, 479 ; VI, 145, 176.

frère Roger arrive au Cap Vert avec les explorateurs portugais (1). Alphonse de Bolano évangélise dès 1459 les rivages de la Guinée, en devient préfet apostolique en 1472 et lutte de toutes ses forces et par tous moyens pour empêcher la traite des nègres (2). De la Guinée les Franciscains passent aux rives du Congo, y prêchent avec succès, et convertissent même un des rois de ces régions.

Lorsqu'en 1497 Vasco de Gama eut doublé le cap de Bonne Espérance, nos pères déployèrent sur le rivage oriental de l'Afrique, le même zèle et le même dévouement. En 1500, Henri Alvarez de Coïmbre met pied à terre au Mozambique avec sept autres frères (3). L'année suivante, quatre autres religieux prennent possession de la région voisine de Mélinda. En 1506, enfin, c'est dans le détroit d'Aden que nous trouvons les fils de Saint-François vogant à la découverte. Quelques-uns d'entre eux s'installent dans l'île de Socotra, et y prêchent avec un réel succès jusqu'à l'occupation de cette île par les Arabes musulmans en 1510 (4).

Henri de Coïmbre et ses compagnons n'avaient fait que passer au Mozambique. Avides d'étendre le plus loin possible le règne du Christ, ils accompagnèrent les explorateurs portugais et abordèrent aux Indes en 1500 (5). Ce qui restait des chrétiens de

(1) De Gubernatis, *op. cit.*, 625, 655 ; Marcellino da Civezza, V, 479 ; VI, 176.

(2) De Gubernatis, *op. cit.*, 619 ; Marcellino da Civezza, V, 503 ; VI, 179.

(3) De Gubernatis, *op. cit.*, V, 626.

(4) *Ibid.*, 657.

(5) Wadding, *Annales*, XV, 212, 229, 246, 295, 414 ; XVI, 306, 426.

St Thomas les reçut avec joie ; les Musulmans excitèrent une sédition. Le résultat fut, entre les Portugais et la majorité des Indigènes, une lutte fort nuisible à l'apostolat de nos pères. Aussi firent-ils tout pour ramener la paix. Antoine de Loreiro et certain frère Louis, qui étaient venus de Socotra lors de la persécution de 1510, se signalèrent particulièrement dans cette œuvre de paix. Finalement, en 1510, Goa était prise par les Portugais, et sa mosquée convertie en église. Joyeusement nos pères se mirent à l'œuvre, prêchant l'évangile, ouvrant des écoles, servant les malades dans les hôpitaux. Quelques années encore, et notre grand Albuguerque, accueillera à Goa St François Xavier et favorisera ses débuts dans l'apostolat.

En Ethiopie, les frères mineurs continuent l'œuvre tentée simultanément et en vain depuis un siècle par les Eglises de Rome et d'Abyssinie pour se rencontrer et s'unir. Dès l'époque où Jean de Montcorvin se rendait en Chine, les Abyssins l'avaient prié de demander au pape des missionnaires pour instruire à nouveau leur chrétienté toute empreinte de doctrines juives et musulmanes. Aucun des efforts faits pour répondre à cette invitation, ne fut couronné de succès. Vaines furent les tentatives d'Eugène IV comme l'avaient été celles de Jean XXII. Albert de Sarteano, chargé de passer en Abyssinie, en fut empêché par le sultan d'Egypte. Thomas de Florence qu'il y délégua à sa place, arriva tout juste à remettre à l'empereur les lettres du pape (1). Un instant pourtant on put se croire au but : un prince

(1) Wadding. *Annales.* XI, 297.

abyssin ramenait de Jérusalem quelques religieux, pendant que Sixte IV nommait l'observant Jérôme Tornelli chef de la mission d'Ethiopie. Mais un changement de gouvernement empêcha les missionnaires de faire œuvre utile, et les aides qu'on leur envoya de Jérusalem, en 1484, furent massacrés en chemin (1). C'est un de ces cas incompréhensibles, où la Providence semble s'opposer à l'œuvre de Dieu et nous demande d'adorer ses jugements.

L'Egypte connut alors en Antoine de Garay un très grand missionnaire. Evêque de Tama sur le Nil, il résigna ses fonctions en 1514. Vingt ans durant, il avait prêché l'évangile aux Coptes et aux Musulmans (2).

Aux lieux saints, c'est la lutte toujours. A la suite de la persécution qu'avait amenée le coup de tête des croisés de Lusignan à Alexandrie en 1365, les Géorgiens s'étaient emparé du calvaire et les Arméniens du Saint-Sépulcre ; un derviche avait occupé le tombeau de la Vierge, et les autres sanctuaires étaient passés de même en des mains étrangères. Il fallut les réacquérir de vive force ; et en 1468, le sanctuaire de Nazareth le dernier, était en nos mains (3). Mais quatre religieux avaient péri dans ces luttes.

Nos pères pouvaient espérer après cela de jouir en paix de sanctuaires que seuls ils avaient conservés à l'Eglise au prix de l'or et du sang. Il n'en fut rien. Le Patriarche titulaire de Jérusalem voulait le Saint Sépulcre, l'évêque titulaire de Bethléem réclamait la

(1) *Ibid.*, XIV, 243, 331.
(2) Wadding, *Annales*, XV, 462.
(3) Patrem, *op. cit.*, 15, 19, 138.

grotte de la nativité, un prieur titulaire de chanoines réguliers de St Augustin demandait le cénacle, et un abbé titulaire exigeait le tombeau de la Vierge. La cause fut portée à Rome, et le bon droit des frères-mineurs reconnu en 1421 (1). Seulement il fallut, pendant toute cette période, continuer de lutter jusqu'au sang pour conserver ou reprendre les sanctuaires, et, de plus, en repayer le prix au sultan autant de fois qu'il fut nécessaire (2).

De cette période aussi date l'occupation de la Terre-Sainte par les Observants. Elle commença réellement en 1434, lorsque Eugène IV nomma supérieur de cette mission l'observant venitien Jacques Delfini; elle devint définitive en 1493 lors de la visite de St Jean de Capistran aux lieux saints (3). Quant aux statuts de Terre Sainte ils sont l'œuvre de Barthélemy de l'Alverne, délégué à cette fin par le chapitre tenu à Aquila en 1376.

En Chypre nouveau massacre en 1426. C'est le cimeterre musulman qui passe la mer, et vient en Europe décimer et ruiner le Monténégro, la Bosnie, la Serbie et la Moldavie.

Au Monténégro, nos missions disparaissent avec la liberté vaincue par les Turcs, malgré les efforts de l'héroïque Sander-Beg (1414-1467).

En Bosnie, St Jean de Capistran, St Jacques de la Marche, et Fabien de Bachia ont prêché avec un plein succès contre les Manichéens ; mais, en 1463, le pays est envahi par les Turcs, plusieurs religieux

(1) *Bullar. Fr.*, VII, 549 ; Wadding, *op. cit.*, X, 36.
(2) Patrem, *op. cit.*, 17, 21 ; Giovanni di Calaorra, *op. cit.*, 236, 274, 367.
(3) Giovanni da Calaorra, *op. cit.*, 239, 304.

sont massacrés, la mission est anéantie. L'édit de tolérance, que le courageux frère Ange Zvejdzdovic arrache à Mahomet II l'année suivante, procure surtout à nos pères la gloire d'un continuel martyr (1).

Même zèle et mêmes succès en Moldavie de la part de St Jacques de la Marche et de Fabien de Bachia, et finalement même désastreuse invasion des Turcs en 1460. Quarante mille chrétiens en sont emmenés captifs en la seule année 1476 (2).

Plus dure peut-être fut en Serbie la condition de nos missionnaires, continuellement en butte aux vexations des schismatiques et aux incursions des Turcs. L'invasion dernière de 1502 mit fin à la fois et aux biens et aux maux, en subjuguant le pays et en détruisant la mission.

Tout au nord, un succès survenait pour consoler de tant de maux : de Suède et de Norvège nos frères avaient pu s'avancer jusque dans les glaces de la Laponie (3).

En résumé, pendant cette époque, nos missionnaires se voient enlever la péninsule balkanique, piétinent en Egypte et en Terre Sainte et ne peuvent pénétrer dans l'Abyssinie qui les appelle ; par contre, ils s'installent dans les glaces de Laponie, doublent le Cap de Bonne-Espérance avec les navigateurs, et plantent la croix du Sauveur sur les rivages brûlants des Indes.

(1) Greiderer, *Germania Franciscana*, 2 vol. Œnipoute, 1777, 1781. I, 215.
(2) Marcellino da Civezza, *op. cit.*, V, 349.
(3) *Ibid.*, V, 368.

IX. — *STATISTIQUE*

Quel était maintenant le nombre des provinces, des couvents et des religieux après que la séparation de 1517 eut mis de côté les frères qui refusaient de revenir aux voies du centre ?

Par suite de la nouvelle répartition des provinces, les Frères Mineurs en comptèrent dans leurs mains 53, dont 25 dans la famille ultramontaine, et 27 dans la famille cismontaine. Cette dernière possédait en outre, les anciennes vicairies tombées aux mains des Turcs. Quant au nombre des maisons et des religieux, il ne peut qu'être approximatif, faute d'un catalogue complet. On fixe cependant à 20.000 le chiffre des religieux inscrits à l'observance en 1455 ; tandis qu'en 1493 il se serait élevé à 22.400 et celui de leurs maisons à plus de 1.200. Ajoutons à ces chiffres ceux des religieux que Ximénès amena à l'observance en Espagne,et tous ces Observants qui vivaient sous l'obédience des ministres conventuels avant 1517, et s'en séparèrent cette année-là ; et nous serons tout près de la vérité en disant que notre Ordre comptait alors environ 30.000 religieux et 1.500 maisons (1).

A en croire Marczic, peu avant la séparation les Conventuels auraient compté eux aussi 30.000 religieux (2). Comme Léon X témoigne de son côté que les Conventuels étaient bien moins nombreux que les Observants après la séparation, il en résulte, que l'on a compté parmi les 30.000 religieux conventuels,

(1) Wadding, *Annales*. XV. 317 ; *Analecta Fr.*. III. 640.

(2) Marczic. *op. cit.*. II. 244.

les frères observants soumis aux supérieurs conventuels (1). Disons donc que les Conventuels qui refusèrent de s'adjoindre aux autres étaient de 20.000 à 25.000. Ils demeurèrent répartis en trente-quatre provinces comme précédemment ; mais ces provinces, on le voit, avaient perdu plus de la moitié, peut-être même les trois cinquièmes de leurs religieux.

X. — *SAINTS ET RELIGIEUX*

Le lecteur connaît maintenant les saints Bernardin de Sienne, Jean de Capistran, et Jacques de la Marche. Il nous reste à dire un mot de St Pierre Régalat et de St Didace. Pierre Régalat (+ 1456) est le premier saint franciscain qu'ait produit l'Espagne, un des premiers observants de cette nation, la gloire du couvent d'Aguilera. Telle était sa charité, que Dieu lui permit de sortir de son tombeau pour offrir un pain à un de ses anciens pauvres qui l'implorait S. Didace d'Alcala (+ 1463) qui remplit toutes les charges propres à un frère lai et fut même supérieur, est surtout connu par les soins dévoués dont il entoura ses malades lorsqu'il était infirmier. Chacun connaît le chef-d'œuvre que Murillo a peint à sa gloire sous ce titre : *La cuisine de saint Diégo.*

Voici maintenant plusieurs bienheureux dont nous n'avons pas encore parlé.

Thomas de Florence (+ 1447) est frère convers lui aussi, et peut-être le meilleur maître des novices que l'Ordre ait jamais connu après St François.

(1) KERVAL, *S. François d'Assise*, 244.

Lorsque dans sa Chronique de la province de Toscane le P. Pulinari nomme quelqu'un des très nombreux religieux qui y ont brillé par la sainteté au xve siècle, il ajoute chaque fois : « il était disciple du B. Thomas ».

Voici les Bx Archange de Calatafimi (+ 1460), ermite puis religieux franciscain ; Antoine de Stroncone (+ 1461), qui accepte les reproches et prend la discipline trente jours de suite pour une faute qu'il n'a pas commise ; et Gabriel Ferretti (+ 1456), qui, châtié sévèrement par St Jacques de la Marche, lui envoie un pain de sucre pour réparer ses forces et un tapis pour sa nouvelle église de Monte Brandone; voici Mathieu de Girgenti (+ 1451), qui, passant devant l'autel pendant ses funérailles, se dresse tout de séant dans sa bière, joint les mains, et adore Jésus dans l'Eucharistie.

Fondateur de plusieurs monts de piété le B. Marc de Bologne (+ 1474) fut jusqu'à trois fois vicaire de l'Observance, son éternelle gloire est de l'avoir défendue avec une sainte audace, même contre Sixte IV. Christophe de Milan (+ 1485) créa le couvent de Sainte-Marie-des-Grâces à Vigevano, dans le Milanais ; et le B. Jacques de Bitetto (+ 1490) pratique surtout la dévotion à la Ste Vierge. Personne peut-être n'eut comme le B. Pierre de Molléano (+ 1490) à lutter contre le désespoir à l'heure de la mort. Aussi ne saurait-on louer assez la joie délibérée avec laquelle il se prépara à la terrible lutte. Quant au B. Ange de Chivasso (+ 1495) l'auteur de la *Somme Angélique*, il fut le saint Alphonse de son temps et d'un ou deux siècles encore.

Mouraient, en 1504, Vincent d'Aquila souveraine-

ment humble au milieu des injures, et Timothée de Montecchio tout dévot au Saint Sacrifice de la Messe. Parti au ciel un an plus tôt, Bernardin de Fossa a reçu l'habit à Pérouse des mains de St Jacques de la Marche et écrit la vie de St Bernardin de Sienne, son patron.

Très douce figure ce B. François de Calderola (+ 1507), qui dépensa sa vie dans les humbles fonctions de catéchiste et de confesseur. Une statue de la Vierge sculptée par lui, a accompli de nombreux miracles et été couronnée à Tolentino par Pie VII, à son retour de l'exil. Dans le frère lai Egide de Lorenzana (+ 1508), nous vénérons le saint jardinier que le démon poursuivit de sa haine et de ses coups, l'homme de Dieu qu'on retrouva, six ans après sa mort, intact, flexible, mais surtout à genoux, tourné vers le St Sacrement, et la couronne en mains.

Résumons-nous mainenant. Cinq saints et vingt-deux bienheureux, telle est la sainteté officielle produite par l'Ordre en ces 99 ans.

Ne nommons qu'en passant les historiens de Oddi, Glassberger, et Mariano de Florence ; un mot seulement de la bible polygotte du cardinal Ximénès. La science de cette époque est surtout pratique. Elle construit des orgues à Münster et à Ulm, comme à Trévise et à Saint-Marc-de-Venise ; écrit à l'usage des confesseurs les *Sommes des cas de conscience*, et donne aux fidèles le *Miroir du chrétien*. Mais c'est surtout dans leur mission primitive de prédicateurs, qu'excellent alors nos pères.

En missions étrangères ils essaient par tous moyens de pénétrer en Ethiopie, se maintiennent au prix de leur sang en Egypte et en Palestine, et, s'ils

ne peuvent empêcher l'avance turque et la destruction des missions des Balkans, ils pénètrent au nord jusque dans les glaces de la Laponie, pendant qu'au sud ils voguent avec les explorateurs et plantent la croix de Jésus sur tous les rivages de l'Afrique australe, depuis le Cap Vert jusqu'à Aden et même aux Indes.

En tout pays d'Europe, on trouve leurs célèbres prédicateurs, guidés par Bernardin de Sienne, Jean de Capistran, Jacques de la Marche et Albert de Sarteano, et entraînant à leur suite des foules de vingt, de cinquante et de cent mille âmes qu'ils ont converties. Autant que le pouvaient faire des hommes qui ne détenaient pas le pouvoir dans l'Eglise, ils avaient opéré la réforme catholique. Si les papes avaient tenu alors un concile de Trente, il n'y aurait jamais eu de protestantisme.

Quant à la séparation de 1517, qui est le fait dominant de cette période, elle a ceci de très curieux, qu'elle s'est réalisée sans que l'Ordre l'ait jamais voulue. C'est à leur corps défendant que Bernardin de Sienne et Jean de Capistran acceptèrent des vicaires pour l'Observance, et il n'est rien que le parti conventuel n'ait tenté dans la période suivante pour faire cesser le régime des vicaires ; Delfini veut l'union des réformés et des non réformés dans une douce réforme commune, et Bonaventure de Céva prétend bien aussi unir sous les mêmes supérieurs les amis de la réforme et ses ennemis, quitte à laisser mourir ces derniers sans successeurs possibles. Mais une main invisible semble guider les événements ; et pendant que chacun dit union, elle écrit inflexiblement : séparation.

CHAPITRE VII

L'ÈRE DES CONSTITUTIONS

Emulation dans l'Observance : 1517-1700

« *Fratres, qui gloriatur in Domino glorietur ; non enim qui seipsum commendat ille probatus est, sed quem Deus commendat.* » (II, Cor., X, 18.)

SOMMAIRE. — 1) A la recherche des Constitutions. — 2) Biens et Maux. — 3) Querelles de Nationalités. — 4) Maisons de Recollections. — 5) Les Déchaussés. — 6) Les Réformés. — 7) Les Récollets. — 8) Les Frères-Mineurs et le Protestantisme. — 9) Science et Arts. — 10) Statistique. — 11) Prédicateurs. — 12) Missions et Missionnaires. — 13) Saints et Bienheureux.

I. — *A LA RECHERCHE DE CONSTITUTIONS*

Jusqu'ici, l'Ordre a toujours lutté pour la pauvreté ; pendant trois cents ans nous avons suivi ses efforts. Il la possède maintenant. Des papes nombreux la lui avaient expliquée ; Léon X vient de la lui mettre en main. Que va faire l'Ordre maintenant ? Il va se mettre à la recherche des constitutions, dont lui a parlé le pape dans la bulle d'union, et qui sont en effet, à l'heure qu'il est, son plus pressant besoin (1). Dès lors qu'il possède sans conteste une Règle bien précisée, il lui faut des constitutions pour y recueillir toute la sève qu'elle contient et pour la sauvegarder. C'est dans et par ses constitutions qu'un Ordre se forme, vit, et se fortifie, comme un artisan dans la pratique et l'étude de ce qui est de son art. Le chapitre de Lyon de 1518 les élabora sous la présidence du général François Lychetto, grand religieux, qui eut l'honneur de comprendre que, après tant de secousses, l'Ordre avait surtout besoin de concentrer ses forces et de s'appuyer solidement au passé. Les constitutions élaborées n'étaient guère que les excellentes constitutions de Barcelone, qui, depuis 1451, avaient fait la fortune de la famille observante d'au delà des monts. On les avait retouchées, elles étaient à point. Mais c'est ici qu'on voit la force et l'importance de la tradition. La famille

(1) *Abbreviatio statutorum tam papalium quam generalium auctoritate apostolica facta in Conventu Divi Bonaventuræ civit. Lugdun. in capitulo generali totius Ordinis S. Francisci anno Dmni 1518... celebrato.* S.d.n.l.

ultramontaine qui vivait sous leur égide depuis soixante-sept ans, les accepta sur-le-champ et ne les retoucha plus que quatre fois de 1518 jusqu'à 1800. Les Cismontains, eux, quittèrent Lyon sans les avoir adoptées.

Faute de mieux, ils firent, en 1529, un mélange indigeste des constitutions Farinier et Bénédictines, de certains décrets de St Jean de Capistran, et des constitutions de Martin V qu'ils suivaient depuis 1661 (1). Puis nous les voyons, comme le malade qui se retourne à chaque instant sur son lit sans trouver le repos, composer les constitutions de Salamanque en 1553 (2), y ajouter peu après cinquante chapitres de statuts sous François de Tolosa, composer les constitutions de Valadolid en 1594 (3), reprendre celles de Salamanque dès 1600, y greffer en 1603 toutes les ordonnances édictées depuis leur apparition et ce qui, dans les constitutions de Valadolid, touche la préséance (4), pour reprendre en 1606 les constitutions de Valadolid tout entières. Ce n'est pas la fin ! En 1633, le chapitre ajoute aux constitutions de Valadolid ses propres ordonnances pour la réforme de la discipline (5) ; l'an 1642 met un peu d'ordre en ce mélange informe ; 1645 jette le tout de côté et reprend l'ancien Valadolid. En 1662, autre chose. On présente les constitutions du général Buongiorno de Sambuca, auxquelles on croit si peu,

(1) *Ordinationes fratrum Minorum*. Venetiis, 1529.
(2) Wadding, *Ann.*, XVIII, 265 ; De Gubernatis, *op. cit.*, III, 202.
(3) De Gubernatis, III, 413 ; *Chron. hist. leg.*, I, 366.
(4) *Chronolog. hist. leg.*, I, 522, 524 ; II, 230.
(5) *Chron. hist. leg.*, I, 688 ; De Gubernatis, *op. cit.*, IV, 20.

que plusieurs provinces refusent de les accepter, et que, trois mois après, le général qui leur avait donné son nom, approuvait le commentaire de Sanctorio de Melfi sur les constitutions de Valadolid !

On conçoit, après cela, que le chapitre de 1682 ait pris des mesures pour empêcher qu'à l'avenir on composât aussi légèrement des constitutions, et qu'une province ait délibéré à cette époque pour savoir si oui ou non elle accepterait des décrets généraux, alors même qu'ils seraient approuvés par le pape (1). En 182 ans, la famille cismontaine avait treize fois transformé ou changé ses constitutions, une fois tous les quatorze ans ! On se demande après cela où pouvait être pour cette famille, la tradition, la stabilité, l'autorité surtout. Après les grandes bourrasques qu'elle venait de subir, où pouvait-elle encore trouver un point d'appui pour s'élancer vers l'avenir ? C'est l'heure de répéter le mot du général Quimônes, François des Anges (1523-1527), que ce ne sont pas les lois qui manquent mais leur observation, et que, sur ce point, la faute est aux supérieurs (2). Jean de Parme avait dit la même chose dès le chapitre de Metz, en 1254 (3).

II. — *BIENS ET MAUX*

On devine aisément que la discipline avait fort à souffrir de tous ces changements. Aussi n'est-on guère étonné d'entendre François de Gonzague (1579-1587) se plaindre du relâchement de la disci-

(1) *Chron. hist. leg.*, I, 522, 524.
(2) *Bullarium Fratr. Ordinis Minor. Discalceatorum*, *edit. a* Francisco Matritensi, Matriti, 1744-1749, V, 145.
(3) Salimbene, *Chronica*, ed. Parme, 130.

pline (1), Christophe de Cheffontaines (1571-1579) interdire sévèrement aux frères de recourir aux séculiers contre les ordres de leurs supérieurs (2), et Gualterio de Messine (1606-1612) se lamenter de voir des religieux procéder en justice contre leurs supérieurs, pour connaître la raison des ordres reçus (3). Soyons justes, et disons que dans la famille d'outremonts on trouvait aussi des misères, témoin le grand couvent de Paris qui recourait au parlement pour empêcher que François de Gonzague ne le réformât (4), et la peine qu'avaient les provinces de France à subir la juridiction du général (5). Mais il est juste de rappeler ici, que la France, qui souffrait de l'encerclement de l'Espagne, ne pouvait que difficilement subir tous les généraux qu'elle en recevait. Nous reparlerons de cette misère à l'instant.

Avouons aussi, que sur la fin du XVII[e] siècle on trouve vraiment trop de généraux qui briguent le poste avant de l'avoir, n'en usent guère que pour atteindre à l'épiscopat, et ne veulent plus le quitter lorsqu'ils sont évêques. C'était l'esprit de l'époque ; chacun le trouvait dans son berceau. Les hommes de la partie païenne de la renaissance avaient la folie des grandeurs ; et comme ils étaient presque tous les pensionnés de l'Eglise ils la payèrent de ses bien-

(1) WADDING, *Annal.*, XXI, 182 ; *Bullar. Fr., Ord. Min. Discalc.*, V. 176.

(2) WADDING, *Ann.*, XXI, 476.

(3) WADDING, *Annal.*, XXIV, 241 ; *Chron. hist. leg.*, 5, 533.

(4) WADDING, *Annal.*, XXI, 299, 301, 361.

(5) WADDING, *Scriptores ordinis Minorum*, Romæ, 1650, 178 ; *Chron. hist. leg.*, III, 315, 325, 343.

faits en lui passant leur esprit ambitieux et vain (1). Aussi respire-t-on joyeusement quand on voit surgir au milieu d'eux Joseph Ximénès Samaniego (1676-1682) jurant spontanément de n'accepter pendant sa charge aucune dignité étrangère à l'Ordre, et poursuivant son œuvre de réforme en passant avec courage sur toutes les protections.

Entre une foule de bons généraux, il faut citer parmi les excellents, François Lychetto dont nous avons déjà parlé, qui déposa soixante-douze gardiens en une seule année pour ce seul fait qu'ils ne prenaient pas suffisamment soin de leurs frères malades (2). Vincent Lunel brille, par son amour de l'observance et son énergique refus des dignités. François de Zamora dissuade le concile de Trente d'imposer à l'Ordre des visiteurs étrangers et les possessions en commun (3). Christophe de Cheffontaines et François de Gonzague excellent aussi dans l'amour de la pauvreté et de la vie régulière.

Un autre excellent général fut le portugais François de Souza, auquel il nous faut consacrer quelques lignes. Il avait été vicaire général de la famille ultramontaine, connaissait l'Ordre, en était connu et estimé, fut élu à l'unanimité dans le chapitre de 1600, et confirmé aussitôt dans sa charge par Clément VIII qui l'aimait beaucoup. De tous nos bons généraux, ce fut un des meilleurs : qui lira de Gubernatis, s'en convaincra aussitôt.

(1) Voir J. Guiraud, *l'Eglise Romaine et les Origines de la Renaissance*, Paris 1909, p. 71.

(2) Le P. Lychetto mourut à Buda en faisant la visite de l'Ordre, le 15 septembre 1520. (*Archiv. fr. hist.*, t. V, p. 780.

(3) Wadding, *Annales*, XIX, 406.

Or, après trois ans de généralat et d'expérience plus grande encore, tout en maintenant les préceptes de la Règle et les peines portées contre leurs transgresseurs, ce saint homme obtint de Clément VIII, que, moyennant dispense des supérieurs, ces préceptes n'obligeâssent plus sous peine de péché. C'était l'annulation indirecte de la Déclaration de Clément V et de son tutiorisme.

L'expérience avait-elle montré au général que l'âme des frères était en péril en face de tous ces péchés mortels dont Clément V avait dû les menacer en d'autres temps et d'autres circonstances ? On le croirait, si l'on considère qu'il donne comme raison de sa requête, que Jules II avait déjà accordé semblable privilège et surtout que ces préceptes n'allaient pas contre les trois vœux essentiels. Quoi qu'il en soit, avant de publier le privilège obtenu, François de Souza le soumit à l'appréciation du P. Bonaventure Sécusi, son prédécesseur, en reçut un avis contraire au sien, ne promulgua rien, et les chapitres généraux qui suivirent restèrent attachés aux décisions de Clément V. Placé entre le péril du relâchement et celui de transgressions graves contre la Déclaration pontificale et la Règle, l'Ordre crut sans doute que mieux valait échapper au premier qu'au second (1).

III. — *QUERELLES DE NATIONALITÉ*

Nous avons vu Léon X régler que le général serait élu tous les six ans, et pris alternativement dans la famille cismontaine et dans celle d'outre-monts. Ceci

(1) De Gubernatis, *op. cit.* I, 242, 243.

nous prouve que l'union officielle n'enlevait pas toutes les divisions de l'Ordre. Elles s'accrurent encore du fait de l'Espagne et de la France. Encerclée des Pyrénées à la Hollande par la maison d'Autriche-Espagne, la France travaillait depuis Henri IV à affaiblir sa puissante ennemie ; celle-ci se défendait comme on sait ; les deux nations rivales cherchaient à prévaloir partout. même dans l'Eglise, même dans les Ordres religieux. C'est une loi trop humaine, vieille comme le monde, jeune comme notre siècle. L'Espagne prenait dans l'élection de nos généraux une part si active, qu'en 1633, elle empêchait l'élection d'Antoine Galbiato, et qu'en 1639, elle fermait ses frontières au Père Merinéro, élu contre son gré, et punissait de l'exil les religieux qui lui obéissaient. D'autre part, comme ses possessions s'étendaient en deçà comme au delà des monts, elle pouvait de chaque élection faire émerger un de ses sujets, et, de fait, très nombreux furent à cette époque les généraux espagnols ou de pays soumis à l'Espagne. Nous avons vu avec quelle impatience les provinces de France et le grand couvent de Paris supportaient leur joug ; en 1639, Louis XIII interdit à nos religieux français de se rendre au Chapitre général.

Dans la fin du siècle la répulsion de la France se fortifia encore des folles querelles de Louis XIV contre le St Siège pour le droit de régale et les privilèges de l'Eglise gallicane (1). La première de ces luttes fit interdire aux religieux français de se ren-

(1) Louis XIV, *Mémoires*, t. III, p. 121, éd. de 1816 ; Michelet, *Du Droit de régale*, 1900, thèse.

dre à Rome pour le chapitre de 1676 (1). Pendant la seconde, ils demandèrent au chapitre tenu à Tolède en 1682, de leur donner un général ou un commissaire général français ; et comme on ne leur accordait ni l'un ni l'autre, ils se retirèrent suivant les ordres du roi, et vécurent dix ans séparés du chef de l'Ordre (2).

IV. — *RETRAITES ET MAISONS DE RÉCOLLECTION*

Plus que toutes ces misères, ce qui frappait dans l'Ordre à cette époque, c'était un immense besoin de perfection, qui poussait à la solitude les âmes de nos pères. Ce besoin est surtout connu par les réformes qui apparurent alors et dont nous parlerons tout à l'heure ; mais sa manifestation profonde ce furent les maisons de récollection et de solitude, sans lesquelles les réformes n'eussent été que bien faibles ou n'eussent même pas existé du tout.

L'usage de ces lieux de retraite au sein de l'Ordre datait de St François. En parler, c'est nommer Grécio et l'Alverne, Celle et Fonte-Colombo, où le saint se retirait entre deux missions, et aussi la Portioncule qu'il voulait sainte et silencieuse entre toutes, et les Carceri où Jean de Puebla se retirait encore en 1484.

Aux environs de 1500, elles retrouvent un regain de faveur en Espagne et en Italie. Vers 1486, les

(1) Arrest du Conseil d'Estat du Roy portant règlement pour la Réformation des VIII provinces de l'Observance de S. François, Paris, 1675.
(2) *Chron. hist. leg.*, III, 315, 325, 343.

maisons d'austérités se montrent en Portugal. En 1502, on les voit surgir à deux, souvent à quatre et parfois même à huit dans chaque province de l'Espagne, au commandement du vicaire général de l'Observance Martial Boulier ; et lorsque François Quinônès est fait général en 1523, ces maisons reçoivent de lui la législation désirée de leurs hôtes (1). Elle imposait très spécialement la prière, le silence et l'austérité ; prohibait la réception des honoraires de messe, et interdisait tout recours à l'argent même au moyen des syndics apostoliques. La soumission aux supérieurs de l'Ordre était la base même de l'œuvre.

En Italie, le même mouvement se manifesta l'année qui suivit la séparation, c'est-à-dire en 1518 ; il était donné par l'espagnol Etienne de Molina et par Bernardin d'Asti, et fut assez diversement compris et accueilli. Le général François Lychetto (1518-1520) le favorisa ; Paul de Doncino (1521-1523) lui résista ; François Quinônes (1523-1527) lui donna, en 1526, les statuts qu'il avait déjà remis aux maisons espagnoles ; et Paul Pisotti (1529-1533) se montra, en cela encore, un mauvais général (2). Que ces maisons aient pourtant continué d'exister, nous le voyons au décret de 1604, qui ordonne que les religieux de province observante vivant dans une maison de réforme, soient appelés tout simplement mineurs observants (3). Une autre preuve encore de leurs existence au sein de l'observance, c'est qu'elles étaient assez

(1) WADDING, *Annal.*, XVI, 167.
(2) WADDING, *Annal.*, XVI, 328 ; DE GUBERNATIS, *op. cit.*, II, 338.
(3) *Chron. hist. leg.*, III, 1, 366.

nombreuses en Portugal pour former en 1565 la province de Saint-Antoine ; et qu'on pouvait en 1581, ériger la province de Tarragone avec les seuls couvents de récollection des provinces observantes de Catalogne, de Valence et d'Aragon.

On se demande plutôt comment l'Observance put produire assez de ces maisons pour en garder toujours dans son sein, alors même que les diverses réformes séparées lui en prenaient parfois par provinces entières, comme ce fut le cas pour les provinces de Saint-Antoine et de Tarragone.

Une telle fécondité n'est certes pas un petit honneur pour l'Ordre. Mais on conçoit que ses supérieurs aient désiré lui conserver ses enfants. C'est dans ce but qu'en 1676 ils leur donnèrent les statuts que requérait l'expérience acquise (1). Il devait y avoir dans chaque province ou trois ou quatre maisons de récollection, à l'une desquelles la province confierait la formation de ses novices. Les études, parce qu'elles eussent troublé le silence peut-être, devaient au contraire avoir lieu en quelque autre couvent.

Faut-il attribuer à ce décret et à ces statuts, les résultats qui survinrent ? C'est possible, c'est même probable. Au moins est-ce le général lui-même qui, en 1679 fonda Saint-Antoine de Baratoxa, où les prédicateurs venaient se retremper entre deux missions, et c'est sans doute à la même inspiration, qu'il faut attribuer l'apparition d'une maison semblable en

(1) De Gubernatis, *op. cit.*, II, 462 ; IV, 219. Cf. *Chron. hist. leg.*, I, 660 et III 1, 240.

Espagne deux ans plus tard (1). C'est vers cette époque aussi, que naquirent, dans la province romaine, ces maisons de retraite, que les bienheureux Thomas de Cori et Théophile de Corte répandirent ensuite dans toute l'Italie (2). Aujourd'hui même, les maisons de récollection existent, et nos constitutions en proclament toujours le principe.

V. — *LES DÉCHAUSSÉS OU ALCANTARINS*

On peut après cela se demander s'il fut avantageux à la ferveur de l'Ordre d'établir des réformes plus ou moins séparées de lui. (Nous ne parlons pas de son union et de sa paix). Dans quelque cinquante ans, l'historien répondra librement à cette question. Pour nous, en abordant l'histoire de ces réformes, nous tenons à bien avertir le lecteur, que nous donnerons les résultats sans nous occuper des moyens par lesquels ils furent obtenus. L'histoire n'y perdra rien, croyons-nous ; et nous aurons conservé le trésor de la charité.

Les origines des Déchaussés sont assez compliquées. Elles remontent à Jean de la Guadeloupe. Jean de Puebla est en effet, hors de cause et par son esprit modéré et par l'obéissance entière et perpétuelle qu'il donna aux supérieurs de l'Ordre. Jean de la Guadeloupe, observant et disciple de Jean de Puebla, obtient à partir de 1596 une série de brefs

(1) *Chron. his. leg.*, III, 1, 184 ; DE GUBERNATIS, *op. cit.*, IV, 335.

(2) *Chron. hist. leg.*, III, 1, 498 ; C. MARIOTTI, *Il ritiro di S. Francesco presso civitella*, Roma, 1899 ; T. DOMINICHELLI, *Vita del Beato Teofilo di Corte*, Quaracchi, 1896.

pontificaux qui le séparent de l'Observance (1), se distingue par des rigueurs extrêmes, change la forme de l'habit, rejette les sandales et les Déclarations pontificales, et fonde enfin un certain nombre de couvents qui sont unis à l'Observance en 1517, et forment, l'année suivante, la province de la Pitié en Portugal, et celle de Saint-Gabriel en Espagne.

Un ancien disciple de Jean de la Guadeloupe passe aux Conventuels en 1518 (2). La lutte des deux familles à cette heure, explique que des Conventuels ennemis de la réforme en 1517, accueillent en 1518 les rigoristes de l'Observance ; dès qu'il s'agit de lutte, les extrémités se touchent ! Ainsi passé aux Conventuels, Jean Pasqual fonde quatre ermitages, qui sont à sa mort érigés en une custodie de conventuels réformés, dite de Saint-Joseph (1553).

Les choses en étaient là, lorsque Pierre d'Alcantara entra dans cette custodie, neuf ans avant sa mort, après avoir été chez les Observants, provincial de St Gabriel. Il voulait mener et voir mener une vie de pauvreté et d'austérité extrêmes ; ses supérieurs s'opposaient à ses désirs dans la crainte qu'il n'amenât une scission ; il les quittait et se présentait à St Joseph. Ce fut la fortune des Déchaussés. Le saint fondait le célèbre ermitage de Pedroso en 1559, en même temps qu'il surveillait le développement de la custodie de la Rabida, au diocèse de Lisbonne (3).

On connaît trop peu ce grand maître de la spirituelle, qui écrivit le Traité de la Dévotion, mais sur-

(1) *Bullar. Fr. Ord. Min. Discalceat.*, I, 13, 19, 27, 34.
(2) WADDING, *Annal.*, XVIII, 14, 324.
(3) FR. GONZAGA, *De originæ seraphicæ religionis Franciscanæ ejusque progressibus*, Romæ (1587), 1123.

tout le Traité de l'Oraison et de la Méditation, qui a tant de rapports avec les Exercices de St Ignace (1). On sait mieux, que Ste Thérèse lui attribue sa vie spirituelle et sa réforme du Carmel. Si connue que soit l'éloge qu'a fait de lui la grande réformatrice, nous en donnons la partie qui fera le mieux connaître l'esprit du saint. «Entre autres austérités,dit-elle, il avait porté pendant vingt années un cilice de lames de fer blanc, sans jamais le quitter. Il avait passé quarante ans sans jamais dormir plus d'une heure et demie par jour ; de toutes ses mortifications, celle qui lui avait le plus coûté dans les commencements, c'était de vaincre le sommeil ; dans ce dessein, il se tenait toujours ou à genoux ou debout. Le peu de repos qu'il accordait à la nature, il le prenait assis, la tête appuyée contre un morceau de bois fixé dans le mur ; eût-il voulu se coucher, il ne l'aurait pu, parce que sa cellule, comme on le sait, n'avait que quatre pieds et demi de long. Durant le cours de toutes ces années, jamais il ne se couvrit de son capuce, quelque ardent que fût le soleil, quelque forte que fût la pluie. Jamais il ne se servit d'aucune chaussure. Il ne portait qu'un habit de grosse bure, sans autre chose sur la chair ; encore cet habit était-il aussi étroit que possible ; et par dessus il mettait un petit manteau de même étoffe. Dans les grands froids il le quittait, et laissait quelque temps ouvertes la porte et la petite fenêtre de sa cellule ; il les fermait ensuite, il reprenait son mantelet, et c'était là, nous disait-il, sa manière de se chauffer et de donner à son corps un peu de soulage-

(1) Ces deux traités du saint ont été traduits et édités par le P. Bouix, S. I., chez Périsse frères, Paris, 1872.

ment. Il lui était fort ordinaire de ne manger que de trois en trois jours ; et comme j'en paraissais surprise, il me dit que c'était très facile à quiconque en avait pris la coutume. Un de ses compagnons m'assura qu'il passait quelquefois huit jours sans prendre aucune nourriture. Cela devait arriver, je pense, dans l'oraison et dans ces grands ravissements où le jetaient les brûlants transports de son amour pour Dieu ; je l'ai vu moi-même une fois entrer en extase. Sa pauvreté était extrême, et il était si mortifié, même dès sa jeunesse, qu'il m'a avoué confidemment qu'il avait passé trois ans dans une maison de son Ordre sans connaître aucun des religieux si ce n'est au son de la voix, parce qu'il ne levait jamais les yeux ; de sorte qu'il n'aurait pu se rendre aux endroits où l'appelait la règle, s'il n'avait suivi les autres. Il gardait cette même modestie par les chemins. Il passa plusieurs années sans jamais regarder de femmes ; mais il me confessa qu'à l'âge où il était parvenu, c'était pour lui la même chose de les voir ou de ne pas les voir ; à la vérité, il était déjà très vieux quand je vins à le connaître, et son corps était tellement exténué, qu'il semblait n'être formé que de racines d'arbre. Avec toute cette sainteté, il était très affable ; il ne parlait guère que lorsqu'il était interrogé ; mais la justesse et les grâces de son esprit donnaient à ses paroles je ne sais quel charme irrésistible. Je raconterais volontiers beaucoup d'autres particularités, si je n'appréhendais, mon père, qu'une plus longue digression ne m'attirât un reproche de votre part. Je n'étais pas même exempte de cette crainte, en écrivant ce que je viens de dire. J'ajouterai donc seule-

ment que ce saint homme est mort comme il a vécu, en instruisant et en exhortant ses frères. Quand il vit que son terme approchait, il récita le psaume *Lœtatus sum in his quæ dicta sunt mihi*, et, s'étant mis à genoux, il expira » (1). Après ces lignes, nous n'avons plus à dire qui inspira les Déchaussés à leurs débuts.

Dès 1560, la custodie déchaussée de la Rabida revenait à l'Observance, à l'heure où on l'érigeait en province (2). Celle de St Joseph y revint aussi en 1562 (3), de sorte que c'est au sein de cette observance où il avait pris l'habit, que le grand saint mourut le 18 octobre de cette même année. Tous les Conventuels d'Espagne s'unirent d'ailleurs à l'Observance en 1568, par ordre de St Pie V (4).

Mais séparé on avait vécu, séparé on sentait le désir de vivre ; la province Saint-Joseph donna le mouvement, les provinces filles et sœurs le suivirent. En 1578, la séparation commençait réellement avec les privilèges de Grégoire XIII (5).

En 1621, les provinces séparatistes obtenaient de Grégoire XV un procureur général avec résidence à Rome au couvent de St Isidore, puis un vicaire général indépendant avec son définitoire, et le droit de célébrer leurs chapitres (6).Il est vrai qu'Urbain VIII abolissait les privilèges de Grégoire XV dès 1624 (7) ; mais, en 1642, il accordait aux Déchaussés des sta-

(1) *Vie de Ste Thérèse écrite par elle-même.*
(2) *Bullar. Fr. Ord. Min. Discalc.*, III, 183.
(3) *Ibid*, III, 185 ; Wadding, *Annal.*, XIX, 436, 574.
(4) *Bullar. Fr. Ord. Min. Discalc.*, I, 214.
(5) *Ibid.*, I, 254, 221, 237, 251 ; V, 172.
(6) *Ibid.*, II, 4, 10, 48.
(7) *Ibid.*, II, 46.

tuts particuliers, et les soustrayait à tous supérieurs de l'Ordre autres que le ministre général.

Ils s'établirent en Espagne, en Portugal, en Amérique, aux Indes et dans le royaume de Naples. Quant à leurs saints, chacun les connaît. Ce sont, outre St Pierre d'Alcantara, St Pascal Baylon le protecteur des œuvres et congrès eucharistiques, St Jean-Joseph de la Croix, et les célèbres martyrs du Japon.

VI. — *LES RÉFORMÉS*

Les Déchaussés étaient nés en Espagne ; les Réformés surgirent en Italie de la manière que voici.

Nous avons dit que le général Pisotti (1529-1533) s'était montré hostile aux maisons de récollection ; un certain nombre de leurs religieux guidés par François de Iési et Bernardin d'Asti recoururent au pape Clément VII (1532). Il leur donna la bulle *In suprema*, qui enjoignait à toutes les provinces de l'Ordre d'avoir des maisons de récollection, où pourraient se retirer les religieux qui le voudraient, pour mener une vie plus sévère (1). Ces maisons devaient avoir un gardien pris parmi les religieux qui les habitaient, et vivre unies entre elles sous la direction d'un custode soumis au provincial.

Dans ces débuts les Réformés avaient quotidiennement deux heures de méditation, et récitaient, outre l'office du jour, ceux de la Ste Vierge et des défunts, et les psaumes pénitentiels. Leur nourri-

(1) WADDING, *Annales*, XVI, 328 ; DE GUBERNATIS, *op. cit.*, II, 338.

ture et leurs jeûnes rappelaient les anciens anachorètes ; ils marchaient privés de sandales comme les Déchaussés (1).

En 1579, ils obtinrent de Grégoire XIII le bref *Cum illius vicem*, qui les soustrayait à toute obédience autre que celle du général, et était pour eux ce que la bulle d'Eugène IV avait été, en 1446, pour les Observants (2). C'était vraiment la séparation, la séparation que les Déchaussés avaient obtenue de Grégoire XIII aussi l'année précédente, sous le généralat de Christophe de Cheffontaines (1571-1579).

François de Gonzague (1579-1587) se multiplie pour empêcher cette nouvelle division de l'Ordre, et ses efforts sont vraiment touchants. Il obtient de Grégoire XIII la suspension de son bref, recommande aux supérieurs de traiter avec bonté leurs sujets Réformés, publie à leur usage les statuts donnés par le général Quinônes aux maisons de récollection, et leur confirme le privilège de gardiens et de custodes particuliers que leur avait accordé Clément VII en 1532 (3). En 1595, le général Bonaventure Sécusi (1523-1600) leur accorde, en plus, deux discrets adjoints à leur custode. Rien n'y fait. L'année suivante, ils obtiennent de Clément VIII la mise en vigueur du bref de Grégoire XIII. La séparation est définitive (4).

(1) De Gubernatis, *op. cit.*, II, 441.

(2) Wadding, *Annal.*, XXI, 510 ; De Gubernatis, *op. cit.*, II, 355.

(3) Wadding, *Annal.*, XXI, 183, 337 ; De Gubernatis, *op. cit.*, II, 350.

(4) Wadding, *Annal.*, XXIII, 175 ; De Gubernatis, *op. cit.*, III, 561 ; *Chron. hist. leg.*, I, 503.

En 1621, et de Grégoire XV comme les Déchaussés encore, ils obtiennent un procureur général, un vicaire général, un définitoire général, des chapitres généraux (1). La séparation est complète ; car il ne reste plus au haut de la hiérarchie qu'un général pratiquement privé de ses droits sur cette partie de sa famille.

L'Italie, la Bavière, le Tyrol, l'Autriche, la Bohême et la Pologne reçurent des religieux de cette Réforme.

Parmi ses saints, nous ne compterons ni St Benoit de Saint-Philadelphe, qui vécut dans une des maisons de récollection de l'Observance (2), ni St Léonard de Port-Maurice, qui appartenait à la *Riformella* du Bienheureux Bonaventure de Barcelone soumise, elle aussi, aux ministres provinciaux de l'Observance (3). Lui appartient bien, par contre, St Pacifique de San Sevérino, ce saint prêtre qui vécut dans la cécité ses dernières années ou devant le tabernacle ou dans sa cellule, fenêtre ouverte, pour entendre ses frères chanter les louanges de Dieu (1653-1721).

VII. — *LES RÉCOLLETS*

Les Récollets apparurent en France à la fin du XVIe siècle.

(1) WADDING, *Annal.*, XXV, 434 ; DE GUBERNATIS, *op. cit.*, II, 376.

(2) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, I, 665 ; PATREM, *op. cit.*, 44 ; B. NICOLOSI, *Vita di S. Benedetto da S. Fratello*, Palermo, 1907.

(3) *Chron. hist. leg.*, III 1, 291, 552 ; III 2, 460 ; PATREM, *op. cit.*, 44.

Les maisons de récollection, ou de retraite, y existaient déjà. Le général François de Gonzague (1579-1587) tâcha de toute son âme à les promouvoir et à les grouper, pour aider à la réforme de l'Ordre en ce pays. Ses efforts n'eurent que peu de succès. En Aquitaine, on réussit pourtant à former de ces maisons une custodie. Elle avait pour chef François Dozieck, et pour statuts la bulle donnée en 1532, par Clément VII aux maisons de récollection italiennes, d'où sortirent les premiers Réformés (1). Elle y avait surajouté divers usages empruntés aux deux autres réformes et aux capucins. En 1595, et à la demande de Clément VIII, le général Bonaventure Sécusi leur donna des statuts particuliers marqués au coin d'une plus grande austérité, de la charité pour qui ne partageait pas leur vie, et de l'obéissance aux supérieurs (2). C'était encore l'union.

Mais bientôt ils obtiennent un commissaire apostolique et la vie séparée que Benoit XIII avait octroyée aux Réformés en 1601 (3).En 1612, ils se forment avec les maisons de récollection qui existaient déjà au sein de l'Observance, les provinces de St Bernardin et de St Denis (4), et la custodie de St Antoine en Dauphiné. En 1637, ils obtiennent d'Urbain VIII le vicaire général séparé, déjà concédé par Grégoire XV aux deux autres réformes en 1621 et 1622 (5). Ils étaient pratiquement séparés de l'Ordre eux aussi.

(1) Wadding, *Annal.*, XVI, 328 ; De Gubernatis, *op. cit.*, II, 338.
(2) De Gubernatis, *op. cit.*, III, 568.
(3) Wadding, *Annal.*, XXIV, 2.
(4) Hiacynthe le Fébure, *Histoire chronologique des Récollets de la province de Paris sous le titre de S. Denys depuis 1612 à 1676*, Paris, 1676.
(5) De Gubernatis, *op.. cit.*, II, 416, 420.

Ils continuèrent de se répandre en France, en Espagne et en Belgique. En Allemagne, ils eurent plus de succès encore ; car là, ce ne furent plus des individus ou des couvents, mais des provinces entières qui passèrent à eux d'un seul coup (1).

Telle est dans ses grandes lignes, l'histoire de ces trois réformes. Au moins doit-on leur savoir gré de n'avoir pas, en se séparant du général, rompu le dernier lien qui les rattachait à l'Ordre.

On nous permettra de remarquer que les actes pontificaux qui séparèrent de l'Ordre au point que l'on sait, ces trois réformes, sont de 1578-1579 et de 1621 et 1622. Or, à la dernière de ces dates, l'Ordre était gouverné par Bénigne de Gênes (1618-1625), tandis que Christophe de Cheffontaines (1571-1579) et François de Gonzague (1579-1587) présidaient à ses destinées pendant la première. Force est de concéder, que les groupes réformés n'avaient point à se plaindre de ces trois hommes, qui étaient au moins aussi zélés pour la ferveur de l'Ordre, que les réformateurs eux-mêmes.

En résumé donc, si au XVIIe siècle on sent une diminution de ferveur qui prépare la déchéance du siècle suivant, de 1517 à 1600 l'Ordre fut véritablement fervent. Nous en avons pour preuve, l'émulation qui suscita les trois familles que l'on a, à tort, appelé des réformes, et, dans l'Observance même, toutes ces maisons de récollections qui fournirent aux trois nouveaux groupes presque tous leurs premiers sujets. Les seuls regrets que puisse nous causer, au

(1) *Ibid*, I, 479.

XVI[e] siècle, le centre victorieux, c'est qu'il n'ait pas su une bonne fois s'attacher à des constitutions, et se préserver de divisions inutiles. Nous le disons d'autant plus librement, que nous sommes enfant d'une ancienne province réformée.

VIII. — *LES FRÈRES-MINEURS ET LE PROTESTANTISME*

Chacun sait que les indulgences accordées en retour des aumônes faites pour la reconstruction de l'église St Pierre de Rome, furent le prétexte qui amena la révolte de Luther et la fondation du protestantisme.

Bien des fois déjà on avait accordé des indulgences en retour d'aumônes faites à des églises, à des hôpitaux, à la croisade. Le principe était donc admis par la chrétienté ; et il est juste en soi. Mais l'application en est délicate. Il faut une grande délicatesse dans la forme, pour que l'aumône n'ait pas l'allure odieuse d'un achat du spirituel ; et, dans une époque de simonie surtout, plus d'une âme cupide vendra le don divin comme un vulgaire objet de commerce. C'en était assez pour fournir à Luther un prétexte à révolte ; mais assez aussi pour que des âmes vraiment délicates refusâssent de se mêler de près ou de loin à la prédication des indulgences et à la quête des aumônes en faveur de St Pierre.

Ce fut le cas dans notre Ordre, depuis ce gardien de Mayence qui sut se soustraire à son titre de commissaire général pour la prédication de l'indulgence (1), jusqu'au saint général Quinônes, qui, en

(1) F. W. WOKER, *Geschichte der norddeutschen Franziskanermissionen, Freiburg* in Brisgau, 29, 34.

1520 encore, obtint du Pape que les frères-mineurs fussent dispensés de prêcher des indulgences jointes à des aumônes pécuniaires (1). Un peu avant la sortie de Luther, un Franciscain avait publiquement prêché à Magdebourg contre le dominicain Tetzel, prédicateur officiel de l'indulgence. Sur ce point donc, l'attitude de l'Ordre est précise : il vit surtout le caractère odieux que l'on prêtait à cette indulgence, et l'abus simoniaque qu'on en pouvait faire.

A l'égard de Luther, l'Ordre, qui allait bientôt prendre une attitude hostile des plus résolues, eut, comme beaucoup d'autres, un instant d'hésitation au début, ne sachant pas s'il avait devant lui un réformateur ou un hérétique. Alors même qu'il sera général (1523-1527), le P. Quinônes se demandera encore si ce tribun osé de Luther n'apportera pas, avec quelque violence, cette réforme catholique qu'on n'a pas voulu faire de plein gré. Il était loin, il ignorait les détails ; et la temporisation des papes à l'égard de Luther pouvait s'interpréter en ce sens. Mais, ceux de nos religieux qui vivaient près du déclamateur, voyaient autrement les choses. Dès le printemps de 1519, Bernard Dappen, gardien d'un petit couvent voisin de Wittenberg écrivait à l'évêque de Brandebourg *contre les Luthériens*, et lui disait tout net sa crainte qu'il n'y eut anguille sous roche, et que, au lieu de réforme, il ne s'agît d'une séparation totale d'avec Rome, de l'abolition de la confession, et du reste (2). Le provincial joignit ses efforts à ceux du gardien, pour obtenir la permission de

(1) WADDING, *Annales*, XVI, 206.
(2) *Articuli per fratres Minores de Observantia propositi reverendissimo episcopo Brandeburgensi contra Lutheranos*... FR. BERNARDUS DAPPEN, ORD. MIN. (1519).

prêcher contre Luther ; mais l'évêque n'en voulut rien savoir (1). C'est en 1520, pendant qu'il visite la province allemande de Saint-Jean-Baptiste, que le général Lychetto fait brûler les écrits de Luther et lance contre lui nos meilleurs prédicateurs (2). C'est grâce aux frères de la province de Saxe, et à André Grone en particulier, que, au chapitre général tenu à Carpi en 1521, l'Ordre fut éclairé, ordonna des prières pour la conservation de la foi catholique, et exhorta les frères à résister à l'hérésie par la prédication et jusqu'au sang (3). Deux ans plus tard, le chapitre de Burgos nommait des inquisiteurs pour préserver de l'hérésie les couvents de la Germanie (4). Eclairé par ceux de ses fils qui connaissaient le mieux les gestes et la doctrine de l'hérésiarque, l'Ordre prenait nettement position contre lui.

Un des premiers donc il descendit dans l'arène, et il y supporta le choc le plus dur pendant toute la période d'indécision qui va jusqu'à la fin du concile de Trente. Avec quel succès ? Il eut de tristes victimes ; Eberlin de Günzbourg et Conrad Pellikan sont les plus célèbres. Mais enfin, dans les pays de langue allemande, on n'a pu à ce jour lui découvrir que vingt apostats sur deux mille religieux pour la période qui va des débuts du luthéranisme jusqu'à 1560. Par contre, il peut montrer les noms de quatre cent soixante martyrs immolés de 1520 à 1620 (5) ; et,

(1) Woker, *op. cit.*, 32, 129.
(2) Wadding, *Annales*, XVI, 104.
(3) De Gubernatis, *op. cit.*, III, 247.
(4) Wadding, *Annales*, XVI, 146 ; L. Lemmens, *Niedersachsische Franziskanerkloster*, 42, n. 3.
(5) Witte, *S. Francisci Genealogia*, 4 et seq.

jusqu'à la fin du concile de Trente, il a fourni à la foi catholique plus de défenseurs qu'aucune autre congrégation religieuse, y compris les jésuites et les capucins. Aussi Paul III disait-il en 1537 : « Les frères de l'Ordre des Frères-Mineurs de l'Observance... ont grandement travaillé pour la défense de la foi catholique et ne cessent chaque jour de le faire ; par leur vie exemplaire et leur salutaire doctrine, ils en ont ramené et en ramènent beaucoup de la perfidie luthérienne, nous le savons ». Mais Luther leur a rendu un témoignage plus précieux encore, lorsqu'il a invité ses disciples à les persécuter de façon très particulière (1).

Luther avait de bonnes raisons pour persécuter ainsi les Observants. Il est prouvé, en effet, qu'on ne connaît pas un seul couvent d'observants qui soit passé à lui tout entier, et que les provinces et les couvents lui ont d'autant mieux résisté qu'ils étaient plus sincèrement et depuis plus longtemps passés à l'Observance. Aussi serait-il utile, pour juger la valeur initiale de la soi-disant réforme protestante, de constater que, chez nous au moins, elle n'a recueilli que des éléments moralement inférieurs, du déchet.

Donnons maintenant quelques faits à la gloire de nos ancêtres.

En Saxe, ils luttent tant et si bien, que l'électeur leur défend d'entrer dans aucune maison de peur qu'ils n'y prêchent la fidélité au pape (2). Dans le Brunswick, les frères de Gottingen sont tous expul-

(1) N. Paulus, *Kaspar Schatzgeyer*, 139.

(2) Woker, *op. cit.*, 33.

sés. La ville qui les chasse, leur offre pourtant de conserver elle-même leurs vieillards et d'en prendre soins : « Jeunes et vieux, supérieurs et inférieurs, avec la grâce de Dieu tous autant que nous sommes, nous resterons unis », répondirent-ils (1). N'est-ce pas le célèbre prédicateur Jean Wild (+ 1554) qui, à Mayence, répond au marquis de Brunswick lui enjoignant de quitter l'habit : « Très gracieux Seigneur, cet habit que je porte depuis trente ans ne m'a jamais fait de mal, pourquoi le quitterai-je ? (2). Quant à Nicolas Ferber (+ 1535), il est regardé comme le défenseur tout particulier de l'Eglise dans la Hesse et le Danemark (3).

De même, si la Bavière est restée catholique, elle le doit en grande partie à Gaspard Schatzgeyer. De 1522 à sa mort arrivée en 1527, il ne cessa de lutter contre Luther par la parole et la plume ; et lorsque ses œuvres furent éditées en 1543, recommandées par les ducs de Bavière et offertes au besoin, elles pénétrèrent dans toutes les bibliothèques et continuèrent les bons combats de leur auteur pour la foi catholique (4).

En Pologne, Jérôme de Lemberg (+ 1536) traduit toute la bible en polonais, et oppose sa traduction à celle de Luther (5).

(1) LEMMENS, *Niedersachsische Franziskanerkloster*, 57. Voir aussi du même auteur : *Die Observantenkustodie Livland und Preussen*, et *Die Franziskanerkustodie Preussen*, Dusseldorf.

(2) N. PAULUS, *Johan Wild*, Koln, 1893.

(3) *Der Katholik*, 1891, I, 454.

(4) N. PAULUS, *Kaspar Schatzgeyer*, Freiburg in Brisgau, 1898.

(5) WADDING, *Scriptores*, 171 ; SBARALEA, *Scriptores*, 347.

En Hollande, l'Ordre donna aussi d'excellents lutteurs. Impossible d'oublier Jean Wiggers (+ 1628) « l'apôtre de la patrie et la colonne de la foi » qui, comme prêtre séculier, fonde à Cologne le séminaire Hollandais, puis comme religieux, devient provincial et fonde des missions en Frise, en Suède, en Norvège, et surtout dans sa chère Hollande (1). Non moins célèbre est Jean Bergaigne, son successeur dans le provincialat. Commissaire général de l'Ordre pour l'Allemagne, il reconstitue les provinces de Saxe et de Thuringe, et fonde en Hollande et dans toute l'Allemagne du nord, une foule de maisons, qui devinrent autant de centres de missions et de points d'appui pour la foi catholique. Il meurt en 1647, archevêque de Cambrai (2). Quant aux onze martyrs de de Gorcum, il n'est pas une âme franciscaine qui ne connaisse leur glorieux supplice (3).

En Angleterre, nous n'aurions probablement jamais connu semblables luttes sans les passions du prince ; car Henri VIII haïssait le luthéranisme et aimait les Observants. Mais du jour où, en 1533, il voulut, malgré la sentence du pape, répudier Catherine d'Aragon pour épouser Anne de Boleyn, il fit emprisonner Jean Forest, provincial de l'Observance

(1) *Historisch-politische Blatter*, CXXXVI (1905), 717, 803, 813.

(2) GAUDENTIUS (GUGGENBICHLER), *Beitrage zu Kirchengeschichte des 16 und 17 Jahrhunderts*, Bozen, 1880, 18.

(3) WADDING, *Annales*, XX, 303 ; FLORENTINUS LEYDANUS, *Historia novorum in Germaniæ inferioris provincia constantissimorum martyrum Ord. S. Francisci ex Observantia*, Ingolstadii 1582 ; — H. MEUFFELS, *Les Martyrs de Gorcum*, Paris, Gabalda.

et confesseur de la reine,et haït l'Observance entière. Il faut avouer qu'elle combattit sa luxure avec un singulier courage. Est-ce que le P. Peto, gardien de Greenwich, n'osait pas, en pleine chaire, reprendre de son divorce adultère le roi présent au sermon, et blâmer le clergé de cour qui approuvait le prince ? Est-ce que, huit jours plus tard, le P. Elstow ne prenait pas publiquement la défense du gardien absent contre le doyen qui l'incriminait ? Il est vrai que le lendemain l'un et l'autre passaient en justice, et qu'un des membres du Conseil proposait de les jeter dans la Tamise. Mais le P. Elstow répondait en souriant : « Gardez de pareilles menaces pour les courtisans qui vous entourent ; nous en tiendrons peu de compte, car nous savons qu'on peut aller au ciel par toutes les voies, par mer comme par terre » (1).

Aussi notre Ordre (l'Observance) eut-il cet honneur que dès 1534, alors que nul autre Ordre qu'une maison de chartreux, n'était encore inquiété, tous nos religieux étaient expulsés du royaume et plus de deux cents d'entre eux emprisonnés à Londres.

Enfin, après que beaucoup de frères avaient déjà été tués et leurs corps mis en quartiers et exposés comme une viande de boucherie, le bienheureux père Jean Forest était mis à mort à petit feu, le 22 mai 1538 à Smithfield, à l'âge de 70 ans.

Des cent quarante religieux que l'Ordre comptait alors en Ecosse, deux ou trois prêtres seulement

(1) ALBERT DU BOYS, *Catherine d'Aragon et les Origines du schisme anglican*, Paris, 1880, p. 482 ; J. TRÉSAL, *Les Origines du schisme anglican*, Paris, 1908. 113-117, 173 ; ANGELUS A S. FRANCISCO, *Certamen seraphicum provinciæ Angliæ* 2, Quaracchi, 1885, 13.

apostasièrent. Tous les autres acceptèrent l'exil (1).

En Irlande, nos pères se cachèrent sous le toit des fidèles, partageant leur pain et leurs persécutions, leur donnant en retour cette foi tenace, et cette fidélité à l'Eglise, que le monde admire à l'égal d'un miracle. Parmi ces proscrits plusieurs furent capturés et subirent le martyr. De 1540 à 1707 seulement, on en compte plus de cent, parmi lesquels l'évêque Patrice O'Hély en 1578 (2).

Dès lors qu'il y avait en France de nombreux Allemands comme imprimeurs, ouvriers mineurs, artistes ambulants, étudiants, précepteurs, il était nécessaire, il était fatal que leur nouvelle religion pénétrât en ce pays. Mais, soit qu'elle ne plût pas, soit qu'on la vit mal accueillie par François I[er], elle n'eut de succès en France que lorsqu'elle revint de Genève transformée dans l'*Institution Chrétienne* de Calvin (1535-1538). Prohibé par François I[er] et Henri II, le calvinisme ne connut la liberté qu'à partir de 1560, sous le gouvernement de Marie de Médicis. Guidée par Michel de l'Hopital, la régente voulut accorder la tolérance politique. Mais, comme la minorité protestante exigeait tout pendant que la majorité catholique n'accordait presque rien, l'entente resta impossible, et ce fut pendant trente-six ans une guerre civile sans pitié pour cause de religion (1562-1598).

Parmi nos prédicateurs qui combattirent le mieux, le protestantisme français, il faut nommer Noël Taillepied (+ 1589), le général Christophe de Cheffon-

(1) WADDING, *Annales*, XIX, 126.

(2) *Acta Ord. Min.*, XXII, 27.

taines, mort en 1595, et surtout le prince de la controverse et l'écrivain que fut François Feuardent (+ vers 1610).

Quant à nos martyrs on les trouve sur toute l'étendue du pays. « A Angoulême, qui s'était rendue à la condition que les catholiques ecclésiastiques et autres y *pourraient demeurer en sûreté*, la capitulation fut violée dès le lendemain ; le gardien du couvent des Franciscains pendu à un arbre et étranglé ; le frère Viroleau, mutilé et mis à mort ; le frère Avril, âgé de quatre-vingts ans, eut la tête fendue d'un coup de hallebarde » (1). A Orléans, six religieux sont empoisonnés. Ailleurs, ce sont d'autres supplices, au gré des bourreaux (2). Mais enfin, et si incomplètes que soient à ce jour les recherches, rien qu'entre 1560 et 1580, l'Ordre a fourni en France plus de deux cents martyrs presque tous Observants (3).

IX. — *SCIENCE ET ARTS*

Nous allons constater en cette période un abaissement général du niveau des études. Les humanités y sont faibles quand elles ne sont pas nulles ; de 1571 à 1621 la famille ultramontaine est contrainte de menacer de la perte de son titre, toute province qui n'aura pas ses quatre maisons d'études, et la famille cismontaine en est au même point de 1600 à

(1) Mgr Baudrillard, *L'Eglise Catholique, la Renaissance, le Protestantisme*, Paris, Bloud, p. 288.

(2) *Horribles cruautés des Huguenots en France*, dans tome VI des *Archives curieuses de l'histoire de France*, par Cimber et Danjou.

(3) Patrem, *op. cit.*, 122.

1651 (1). Les provinces négligent donc les cours élémentaires de leurs étudiants. Elles négligent surtout de former des maîtres vraiment supérieurs. Les universités maîtresses de Paris et d'Oxford sont spontanément délaissées et les futurs maîtres confiés à des maisons de second et de troisième ordre, encore use-t-on de détours pour les honorer du titre de lecteurs. Quelle est la vraie raison du mal ? La répulsion connue d'une partie au moins de l'Observance pour les titres académiques, à laquelle viendront se joindre la disparition d'Oxford et les restrictions mises à l'entrée à Paris, mais aussi la paresse et la vanité humaines.

La congrégation ultramontaine de 1526, la première, éloigna des grandes universités mères, en décrétant que l'Ordre aurait, dans chaque nation, une maison d'études générales ou supérieures (2). Paris sentit le coup, puisque le Chapitre de Parme de 1529, rendit le grand couvent de Paris indépendant du provincial, et ordonna que chaque province lui enverrait deux élèves, si elle n'avait déjà le droit de lui en donner huit (3). On comblait d'honneurs le grand couvent pour lui faire oublier les réalités perdues. Mais dès 1532 la congrégation de la famille ultramontaine réunie à Toulouse, interdisait à ses religieux de prendre les grades académiques (4). Il y a, il est vrai, des protestations, et les chapitres de 1541 et de 1682 font droit à leur volonté

(1) De Gubernatis, *op. cit.*, III, 577 ; IV, 6, 141 ; III, 358, 643.
(2) De Gubernatis, *op. cit.*, III, 278.
(3) Wadding, *Annales*, 261, 272, 249.
(4) De Gubernatis, *op. cit.*, III, 278.

de prendre les grades ; mais avec combien peu d'enthousiasme ! (1). Entre temps, Oxford et Cambrige ont disparu pour nous dans le schisme anglican après 1533, et un édit royal de 1547 n'admet plus à Paris que vingt-cinq étudiants étrangers (2). Délaissées d'abord, les grandes universités sont maintenant fermées ou presque fermées.

Par contre, dans chaque nation ce n'est pas seulement une, mais plusieurs maisons d'études générales que nous rencontrons. Outre Paris, la France a Toulouse, Angers et Bordeaux, pendant que l'Espagne met sur pied Alcala, Salamanque et Valence. Il y a plus fort en Italie. Malgré l'expérience acquise au XVIe siècle, où les onze maisons existantes en 1532 ont dû être ramenées à deux en 1590 (3), au siècle suivant on les multiplie au point qu'il y en a quarante-neuf en 1682 pour les seuls observants ! (4). La science y aurait-elle donc augmenté dans les proportions de deux à quarante-neuf en quatre-vingt-douze ans ? Pas du tout ! Mais, pour satisfaire l'ambition des lecteurs, qui voulaient tous avoir le titre et les avantages des lecteurs généraux, on a appelé maisons d'études générales ou supérieures, des couvents d'études destinés à une province particulière. Non seulement on s'éloignait des grandes et fortes universités, mais, pour satisfaire de vaines ambitions, on amoindrissait, en les multipliant, la valeur des maisons destinées à la formation des maîtres.

(1) *Ibid.*, 286, 293 ; IV, 265.
(2) Gonzaga, *De origine seraphicæ religionis Franciscanæ ejusque progressibus*, Romæ, 1587, 128.
(3) De Gubernatis, *op. cit.*, III, 271, 275, 287 ; 396.
(4) *Ibid.*, III, 584 ; IV, 42, 255 ; 198, 244.

On fit pis à partir de 1638. Comme le titre et les privilèges de lecteur jubilé étaient réservés à ceux des lecteurs généraux qui avaient enseigné dans les maisons d'études générales de première classe, tous les lecteurs avaient hâte d'y enseigner, de sorte que les maisons d'études générales de première et de seconde classe n'eurent plus que des lecteurs de passage. Dans les trois groupes réformés ou séparés, on sembla mépriser le titre de lecteur *jubilé*. Les Réformés inventèrent les lecteurs *émérites;* Déchaussés et Récollets firent des lecteurs *qualifiés* (1). La vanité de l'époque changeait de nom ; mais du bas au haut de l'échelle, elle dominait son monde et se servait de noms pompeux pour supprimer la vraie science. La défiance à l'égard des grades académiques avait enlevé aux études le terrain qui leur était propre ; la vanité leur donnait de mauvais jardiniers.

Ajoutons comme dernière cause de l'affaiblissement des études l'éclectisme de nos Pères dans le choix du maître à suivre. Scot est sans aucun doute le grand favori de la famille. Mais ne voit-on pas des hommes de valeur comme Alphonse de Castro et Louis Carvajal, s'élever officiellement dans leurs écrits, contre qui suit un maître unique ? (2). Est-ce qu'en montrant leurs sympathies pour Duns Scot, nos Constitutions elles-mêmes ne flottent pas incertaines entre les principaux docteurs, comme si le système personnel et fortement organisé du vénérable Scot pouvait subir des transformations à loi-

(1) De Gubernatis. *op. cit.*, IV. 263 ; *Chronologia hist. leg.*, IV, 82.

(2) *Etudes Fr.*, XX (1908), 42.

sir ? (1). Là encore on trouve l'indécision et les contradictions des assemblées législatives. Là encore on sent qu'il nous manque une direction unique ; une fois de plus on regrette le général à vie et puissant, que nous avait donné St François.

Nous pouvons, à la même époque, faire la contre-épreuve de ce fait dans le champ de l'histoire. L'Ordre était alors fortement attaqué. Plusieurs de nos généraux jugèrent qu'il n'avait pour se défendre qu'à se faire connaître ; ils lui commandèrent d'écrire son histoire. Comme on sentait le besoin de se défendre, leur précepte ne fut pas discuté. A leur commandement, les historiens surgirent, et quelques-uns de telle valeur, que le monde entier nous les envie et que nous ne pouvons mieux faire que de les continuer. Nous mettons à l'honneur les généraux qui se sont employés à cette œuvre, comme ayant donné à l'Ordre la vraie gloire qu'il ait eue avec ses missions de 1517 à 1700, et lui ayant rendu pour les siècles, un inestimable service. Ce sont les pères Pisotti (1529-1533), André Alvarez (1547-1553), Gonzague (1579-1587), Bénigne de Gênes (1618-1625), Mérinéro (1639-1645), et Samaniégo (1676-1682).

Paul Pisotti, le premier, pensa à cette œuvre, et c'en est assez pour nous rendre cher un homme auquel nous avons beaucoup reproché. Pisotti voulait faire continuer le travail de Barthélémy de Pise. En 1532, il ordonna à tous les provinciaux de faire rechercher les documents intéressant l'Ordre au

(1) De Gubernatis. *op. cit.*, II, 287, 452, 611 ; IV, 110, 128 ; *Chronol. hist. leg.*, III 1, 314.

xve siècle, et de les lui transmettre (1). Nous devons à cette initiative le « Fasciculus Chronicorum » de Mariano de Florence (+ 1537), utilisé par Wadding et toujours inédit (2). Nous lui devons aussi en très grande partie la « Chronique des Frères-Mineurs », que Marc de Lisbonne (+ 1591) écrivit, sur l'ordre d'André Alvarez, d'après ses notes personnelles et les documents réunis par Pisotti.

Le travail de Marc serait plus justement appelé : Vies des hommes illustres de l'Ordre des Frères-Mineurs. Il ne donnait, en effet, qu'un des aspects de notre histoire. Sciemment ou non, le général François de Gonzague compléta le tableau en 1587, lorsque, dans son livre : *De l'Origine de la Religion Séraphique*, il décrivit les provinces et les maisons de l'Ordre.

En 1619, Bénigne de Gênes renouvelait aux provinces les ordres jadis donnés par le P. Pisotti, et en étendait la portée. Les provinciaux devaient ouvrir toutes grandes leurs archives à des frères capables, y faire recueillir tous documents intéressant l'histoire de l'Ordre, et les lui transmettre (3). Parmi les religieux qui collaborèrent le plus efficacement à ce travail, il faut citer Barthélémy Cimarelli, Jacques Poli, et Antoine Hiquey surtout, groupés autour du P. Luc. Wadding (+ 1657), chargé par le général de tenir la plume. De tous ces matériaux Wadding tira ses *Ecrivains des Frères-Mineurs* publiés en 1650, et surtout ses célèbres *Annales des Frères-Mineurs*

(1) Wadding, *Annales*, XVI, 325.
(2) P. Razzoli, *Luce e amore*, I (1904), 26 : *Archivum Fr.*, I (1908), 98 ; II, 92 ; P. Sabatier, *Tractatus de Indulgentia S. Mariæ de Portiuncula*. Paris (1900). 137.
(3) *Bullar. Discalc.*, V, 204.

dont il publia personnellement toute la partie qui va des débuts de l'Ordre à 1540. Après avoir recueilli lui-même aux archives vaticanes toutes les lettres pontificales nous concernant, il avait, de 1625 à 1654, en vingt-neuf ans, étudié des milliers de documents, retracé trois siècles et demi de notre histoire et écrit huit in-folio d'Annales sans compter d'autres grands travaux.

Wadding restera pour nous le modèle de l'écrivain aussi consciencieux dans la recherche que juste dans l'appréciation. Il a commis des erreurs, c'était fatal. Mais il suffit, pour prouver sa valeur, de constater que, de tous les écrivains qui ont mis la main à son œuvre pour la pousser jusqu'en 1622, il n'en est aucun qui ait pu l'égaler. Plaignons-nous plutôt que, des documents qui lui avaient été confiés, beaucoup ont été distraits ou perdus. Aussi est-il très heureux que le P. Hiquey (+ 1641), son collaborateur, en ait utilisé un bon nombre, dans son excellente *Nitela Franciscanæ Religionis*, que l'on pourrait traduire par *Les Splendeurs de l'Ordre Franciscain* (1).

Nous pouvons encore regarder comme due au P. Bénigne de Gênes, et comme un complément de l'œuvre de Wadding, la *Chronologie historico-légale* publiée par le P. Michel-Ange de Naples en 1650 ; car nous y trouvons une foule de documents de notre législation intérieure, que Wadding avait ou passés sous silence ou simplement notés au passage. Deux choses manquent à cette œuvre, c'est d'être complète et critique.

En 1651, le P. Mérinéro passe à nouveau des

(1) Wadding, *Scriptores*, 33.

ordres ; à nouveau l'on cueille des documents (1). Le général voulait voir résumer toute l'histoire de l'Ordre en dix volumes, que l'on pût avoir partout sous la main. C'était parfait. Mais il eut le tort d'emporter ces documents avec lui lorsqu'il fut fait évêque ; ils furent perdus pour l'Ordre à sa mort (2).

Le P. Samaniégo (1676-1682) reprit le dessein du P. Mérinéro et en confia l'exécution au P. Dominique Gubernatis de Sospitello († vers 1689). L'écrivain intitula son travail : *L'Univers Séraphique*. Il l'avait divisé en trois parties, traitant séparément de la vie intime de l'Ordre, de ses provinces, et de son activité. Malgré ses répétitions et ses lacunes, cet ouvrage est très précieux et ce que nous avons de meilleur après Wadding. Il est à regretter, que, tout comme Wadding, il ait dû abandonner son œuvre à des continuateurs.

A cette période également nous devons l'enseignement officiel et séparé de la morale, du droit canonique et de l'Ecriture. Déjà l'époque précédente nous avait fourni d'excellentes *Sommes des cas de conscience* et Pierre Crabbe († 1554) avait donné la première collection des conciles (3). Mais c'est en 1593 qu'on mentionne un lecteur de droit qui expose et résout les cas de conscience, et, peu d'années après, qu'on place dans toutes les maisons de théologie, un lecteur de morale à côté des lecteurs de dogme (4). Ces deux sciences furent d'ailleurs assez fortunées

(1) *Acta Ord. Min.*, XXVI, 385.
(2) De Gubernatis, *op. cit.*, I, 261 ; *Chron. hist. leg.*, III 2, 133.
(3) Dirks, *op. cit.*, 64.
(4) De Gubernatis, *op. cit.*, III, 398, 581, 594.

pour produire de suite des hommes comme le moraliste Hérincx (+ 1678) et comme Anaclet Reiffenstuel (+ 1703), canoniste et moraliste à la fois, dont les œuvres ont servi de manuel à Rome même, jusque vers 1850. En 1727, enfin, l'Ordre placera les lecteurs de morale sur le même pied que les autres, comme l'avaient fait nos frères d'Espagne dès 1673 (1) ; et, vers la même époque, il ajoutera à son programme scolaire, deux années pour l'étude de la morale et du droit (2). Ce jour-là ces deux cours seront vraiment constitués. Les cours séparés d'Ecriture Sainte sont créés par le chapitre de 1559 ; et c'est vers la fin du siècle qu'ils ont des lecteurs particuliers (3).

Parmi les religieux qui honorèrent l'Ordre par leur savoir, il faudrait citer les cent et quelques théologiens qu'il envoya au concile de Trente : nul Ordre religieux n'en fournit autant. Peut-être seraitce l'heure d'ajouter, que lorsqu'il s'agit de préciser en quel sens les actes du pénitent étaient la matière du sacrement de pénitence, le *materia* tout court des thomistes fut rejeté par la commission de rédaction avant même d'être présenté aux Pères ; et le saint concile accepta le texte *quasi materia* entièrement Scotiste. On trouvera le fait tout au long dans les procès-verbaux quotidiens du concile (4).

Retenons entre tous les noms qui nous honorèrent au sein du concile, ceux d'Alphonse de Castro Zamora (+ 1568), de Michel de Médina son disciple

(1) De Gubernatis, IV, 138, 209.
(2) *Chron. hist. leg.*, III 2, 80, 179.
(3) De Gubernatis, III, 349.
(4) *Acta genuina SS. Œcumenici Concilii Tridentini*... Theiner edit.. *Zagrabii Croatiæ*, t. I, p. 591-602.

(+ 1578), celui surtout d'André Véga de Ségovie (+ 1560) qui eut l'honneur d'imposer au concile sa doctrine sur la Vulgate et la justification (1).

Jean Rada (+ 1608) ne prit point part au concile. Mais ses œuvres sont aujourd'hui encore indispensables à qui veut étudier les questions controversées entre Duns Scot et St Thomas. Il faut lui adjoindre Luc Wadding (1657) et Jean Poncius (+ 1660), éditeurs des œuvres de Scot (2).

Nous avons déjà dit ce que fut St Pierre d'Alcantara comme auteur ascétique. Adjoignons-lui le petit frère convers Charles de Sezze (+ 1670) dont les écrits mystiques ont connu un bien grand succès (3).

Il faut pareillement nommer les commentateurs de la Règle, Marchand (+ 1661), Kerkhove (+ 1703), et aussi Emmanuel Rodriguez (+ 1613), auquel beaucoup attribuent un bien bon ouvrage publié après sa mort sous un autre nom (4). En psychologie, il nous faut saluer en Cavellus (+ 1626) un Descartes anticipé (5).

Angel del Pas (+ 1596) mérite d'être mentionné comme exégète ; et Marius de Calassio (+ 1620) comme orientaliste et éditeur d'une précieuse concordance hébraïque de la bible (6).

Force nous est d'avouer que, dans le domaine des arts, nous n'avons pas excellé pendant cette période, où trois noms seulement méritent d'être signalés. Ce

(1) WADDING, *Annales*, XVIII, 117.
(2) WADDING, *Scriptores*, 221.
(3) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, II, 453.
(4) DIRKS, *op. cit.*, 216, 323 ; HURTER, *Nomenclator litterarius*, III 3, 181.
(6) PATREM, *op. cit.*, 130.
(5) HURTER, *Nomenclator litterarius*, III 3, 246, 510.

sont O'Doughee, Grossi et Souhaitty. En musique, Jean-Jacques Souhaitty s'est rendu célèbre dans la seconde moitié du XVIIe siècle, pour avoir, le premier en musique, substitué des chiffres aux signes conventionnels ; et on doit à Louis Grossi de Viadana (+ 1627) d'avoir enrayé autant que possible la décadence de la musique à son époque, et donné des élèves comme Bernard Strozzi, Jacques Ganassi, Paul Cornetti, et Gaspard Gasati (1). Quant à Eugène O'Doughee, il fut le poète patriotique et populaire de l'Irlande au début du XVIIIe siècle (2).

X. — *STATISTIQUE*

Le lecteur se souvient peut-être qu'en 1517, les Frères-Mineurs proprement dit étaient au nombre d'environ trente mille. En 1700, ils sont soixante-trois mille quatre cents. Les Récollets ont, pour leur part, vingt-et-une provinces quatre cent soixante maisons et neuf mille quatre cents religieux ; les Déchaussés possèdent, eux, seize provinces, quatre cent vingt maisons, six mille deux cents religieux : pendant que les Réformés se glorifient à eux seuls de trente-cinq provinces, sept cent vingt maisons et douze mille neuf cents religieux. Mais le tronc primitif de l'Observance l'emporte toujours de beaucoup avec trente-quatre provinces, huit cent quatre-vingt-dix maisons et douze mille neuf cents religieux dans la famille cismontaine, et quarante-huit provinces, mille

(1) Fr. X. Haberl, *Kirchenmusikalisches Iahrbuch*, IV (1889), 66.
(2) Gaudentius (Guggenbichler), *Beitrage zu Kirchengeschichte des 16 und 17 Iahrhunderts*, Bozen, 1880, 18.

trois cent quatre-vingt dix maisons et vingt-deux mille frères au delà des monts, soit en tout quatre-vingt-deux provinces, deux mille deux cent quatre-vingt maisons, et trente-quatre mille neuf cents religieux. C'est donc pour l'Ordre entier un total de cent cinquante-quatre provinces, trois mille huit cent quatre-vingt maisons, et soixante-trois mille quatre cents religieux ; et parmi ces soixante-trois mille quatre cents religieux il y a trente-neuf mille six cent cinquante-trois prêtres, dix-huit mille neuf cent dix prédicateurs,et quatre mille deux cent trente lecteurs (1). Il est hors de doute que l'émulation dans l'Observance, qui produisit au XVI[e] siècle les trois groupes séparés, a aidé beaucoup à cette prodigieuse multiplication de nos religieux ; mais dès lors qu'elle a divisé en quatre l'administration centrale, elle a produit une faiblesse organique que n'a jamais pu compenser le nombre. C'est folie que de multiplier les rouages d'une machine lorsqu'on vient d'affaiblir son moteur.

(1) WADDING, *Annales*, XXII, 110 ; GONZAGA, *op. cit.*, 155 et Index ; RAPINE, *Histoire générale de l'origine et progrez des Frères-Mineurs de S. François...*, Paris, 1630, 77 ; D. DE LEQUILE, *Hierarchia Franciscana*, 2 vol., Romæ, 1664, II, 405, 509, 519 ; FRANCHINI, *Status Religionis Franciscanæ*, Romæ, 1682 ; GIARD, *Giardino serafico istorico*, 2 vol., Venezia, 1710, I, 17, 19 ; VAN DEN HAUTE, *Brevis historia (Breviarium historicum) Ordinis Minorum*, Romæ 1777, 167 ; PATREM, *op. cit.*, 45 ; HILAIRE DE BARENTON, *Les Franciscains en France*, Paris, 1903, 58, n. 2.

XI. — *PRÉDICATEURS*

Avouons de suite que nous ne trouverons en cette période ni Bernardin de Sienne ni ces autres grands prédicateurs qu'a produits l'Observance à ses débuts. Un mauvais goût mondain a envahi la chaire, et on recherche les titres de prédicateur général, prédicateur clarissime, prédicateur apostolique : cette époque a la folie des titres. Le chapitre de Salamanque de 1553 soumet impitoyablement à l'examen tous les prédicateurs en fonction et évince les incapables ; mais peut-il changer le goût de l'époque ? (1). Relevons donc les noms des meilleurs prédicateurs, car s'ils ont eu les défauts de leur temps, ils ont aussi fait du bien.

En Italie, on disait de François Panigarola (+ 1594) qu'il faisait ce qu'il voulait de ses auditeurs (2), pendant que l'Espagne se glorifiait d'Alphonse de Castro (+1558) et de St Pierre d'Alcantara (3). La Belgique écoutait volontiers Philippe Bosquier (+ 1636) ; et François Ampferle (+ 1646) pouvait prêcher pendant 45 ans dans la cathédrale de Frisingue sans ennuyer ni le peuple ni les lettrés, comme l'écrivait l'évêque sur son tombeau (4).

En France, on voit paraître les solides instructions du P. Lasselve, *Le Chrétien du temps* du P. Bonal, et surtout le *Tertullianus prædicans* du P. Michel
et surtout le *Tertullianus prædicans* du P. Michel
Vivien. A la même époque, Jean de la Haye (+ 1661)

(1) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, III, 331.
(2) WADDING, *Scriptores*, 128.
(3) WADDING, *Annales*, XIX, 102.
(4) DIRKS, *op. cit.*, 177 ; MINGES. *Geschichte der Franziskaner in Bayern*, 143.

et François Faure (1687) sont prédicateurs de la cour, et Maurice Hylaret fait les délices d'Orléans (1). On pourra dire que ce sont tous prédicateurs de troisième ordre au XVII[e] siècle. Soit ! Mais c'est encore grande gloire que de venir troisième dans le plus grand siècle de l'art oratoire, et de n'avoir au-dessus de soi que le génie de Bossuet et de Fénelon, et l'immense talent de Bourdaloue, Fléchier et Massillon.

XII. — *MISSIONS ET MISSIONNAIRES*

Une chose frappe tout d'abord dans nos missions de l'ancien monde à cette époque : elles végètent dans les Balkans, en Palestine et en Afrique, tandis qu'elles fleurissent en Extrême-Orient autour des deux centres que sont les Indes et les Philippines.

Dans la péninsule balkanique, nos pères sauvent ce qu'ils peuvent de la religion catholique sous le joug des Turcs. De la Bosnie-Herzégovine, dont ils font leur centre, ils rayonnent en Esclavonie, en Dalmatie, au nord et au centre de l'Albanie, et quelque peu même en Roumanie et en Bulgarie (2).

Les circonstances ne leur sont pas meilleures en Palestine, où ils ont à souffrir la persécution, le rapt des sanctuaires, et les divisions intestines. En 1517 et en 1537, tous sont jetés en prison ; ils y restent vingt-sept mois la première fois, et trois ans la

(1) PATREM. *op. cit.*, 132 ; WADDING, *Scriptores*, 256.

(2) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, VI, 690 ; MARCELLINO DA CIVEZZA, VII 3, 552 ; FABIANICH, *Firmani inediti dei Sultani di Constantinopoli ai Conventi Francescani e alle autorita civili di Bosnia e di Erzegovina*, *Firenze*, 1884 ; *Acta Ord. Min.*, XXV, 49 ; DE GUBERNATIS, VI, 393, 690, 691 ; MARCELLINO DA CIVEZZA, VII 3, 552, 650.

seconde (1). En 1544 c'est le massacre des religieux de Nazareth,et en 1571 celui de nos frères de Chypre. En 1642, un édit du sultan les voue tous à la mort et ils ne doivent qu'à une heureuse intervention de n'être pas exécutés. Le reste du temps, ils sont soumis au bon plaisir capricieux des pachas. Si au moins ils avaient la joie de conserver leurs sanctuaires. Mais les Turcs les chassent du Cénacle en 1551, et les Grecs leur ravissent Bethléem en 1637 et le St Sépulcre en 1674. La France, il est vrai, leur fait rendre Bethléem et le St Sépulcre en 1690 ; mais le Cénacle reste aux mains des Turcs (2).

Pour comble de malheur, les querelles de nationalité ont pénétré dans la Custodie. En 1628, on décide que le custode sera toujours italien, le vicaire toujours français, le procureur toujours espagnol (3).Après la persécution et les pillages, la Terre-Sainte a la division. Passons à l'Afrique.

L'Abyssinie, qui nous avait appelés dans les deux périodes précédentes sans que nous puissions nouer avec elle, est confiée par la Propagande au groupe italien des Réformés, après que les Jésuites en ont été expulsés en 1630 et que les Capucins n'ont pu y entrer (4). De 1637 à 1700 c'est le martyr à jet continu sans autre succès appréciable. Depuis 1687, la Haute Egypte forme une mission spéciale en butte aux persécutions des musulmans et des coptes.Nous sommes plus favorisées dans la Tripolitaine, que la Propa-

(1) Patrem, *op. cit.*, 138.
(2) *Ibid.*, 73, 75, 77.
(3) *Ibid.*, 145.
(4) De Gubernatis, VI, 229, 392 ; Marcellino da Civezza, VII 3, 229.

gande nous a officiellement confiée en 1630,et où nous édifions des églises dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Par contre, depuis un siècle déjà nous avons abandonné les missions ingrates de la Tunisie et du Maroc pour porter l'Evangile aux peuples nouvellement découverts beaucoup plus dociles (1). Le Maroc eut pourtant cette chance, que le martyre du B. Jean de Prado en 1631, enflamma le zèle des Déchaussés de la province Saint-Didace et y fit fonder une nouvelle mission (2). Mais l'horrible persécution de Muley Ismael (1676-1727) la réduisit à néant. Autour de l'Afrique du Sud, l'œuvre des missions franciscaines peut se résumer en quelques mots. Succès nul du Cap Vert à Sierra Leone (3), abandon aux Jésuites des rives du Congo où nous avions depuis un siècle des rois chrétiens (4), travaux sans résultats dans l'Afrique centrale, vains efforts des Récollets français pour pénétrer à Madagascar en 1660 (5).

On se souvient que les Portugais avaient fondé en 1500 la mission des Indes, et lui avaient donné Goa pour centre en 1510. Or, Goa eut pour premier archevêque notre grand Albuquerque, qui le gouverna de 1537 jusqu'à 1553 date de sa mort. Ce fut pour la mission des Indes un grand bonheur. Car, non seule-

(1) *Acta Ord. Min.*, XXIV, 306.

(2) *Bullar. Discalc.*, II, 185, 196, 217, 227.

(3) MARCELLINO DA CIVEZZA, *op. cit.*, VII 3, 306 ; *Saggio di bibliografia geografica, storica, etnografica San francescana*, Prato, 1879, n. 218.

(4) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, V, 636 ; MARCELLINO DA CIVEZZA ; VII 3, 356 ; VII 4, 313 ; P. EUCHER, *Le Congo Essay sur l'histoire religieuse de ce pays*. Huy. 1894.

(5) MARCELLINO DA CIVEZZA, VII 4, 447.

ment Albuquerque reçut St François Xavier à Goa, en 1549, et lui remit, pour l'aider au Japon, trois Japonais qu'il avait baptisés l'année précédente (1), mais il donna à sa propre mission des Indes une impulsion extraordinaire, et en fit un centre de christianisme pour toutes ces régions.

Vers 1550, ses missionnaires s'installent dans les provinces de Bérar et de Dekkan et sur la côte du Malabar, ainsi que dans les villes de Travancore, de Tuticorin et de Nagapatam. Ils sont moins heureux à Birma et à Arakan, où le français Pierre Bonfer ne réussit pas plus à prendre pied à la même époque que les religieux portugais l'année suivante (2). Mais ils profitent de cet échec pour continuer leur route jusqu'au Siam, où leurs efforts connaissent de vrais succès dans toute la région maritime et à Bangkok même (3). Même succès pour la mission portugaise des Indes à Ceylan, où Jean de Villa Comte et Simon de Coïmbre sont entrés dès 1540. Beaucoup de grands s'y font baptiser, et, parmi eux, les rois de Kandy et de Battikaola ; leur peuple suit leur exemple ; et les missionnaires doivent élever à Colombo un collège pour les jeunes gens du pays, et, dans l'île, dix églises (4). Malacca a, elle aussi, reçu nos mission-

(1) Juan Franc. de S. Antonio, *Cronicas de la apostolica provincia de S. Gregorio en las islas Filipinas, China, Japon, etc... escrita en 1676*, 3 vol. Manila, 1738-1741, III ; Marcellino da Civezza *Storia univ.*, VII 2, 988, 1021 ; *Saggio*, n. 105, 570, 673.

(2) Marc. da Civezza, *Storia*, VI, 269 ; VII 3, 166 ; *Saggio*, n. 185, 458, 531.

(3) De Gubernatis, *op. cit.*, V, 421 ; M. da Civezza, VI, 299 ; VII 3, 205.

(4) Wadding, XVI, 460 ; M. da Civezza, *Storia*, VI, 274 ; VII 3, 184, 219.

naires avant d'être occupée par les Hollandais protestants en 1641.

Le second centre de nos missions d'Extrême-Orient, c'est les Philippines. Dès leur découverte par les Espagnols, ces îles furent confiées aux Déchaussés par les soins du P. Antoine de Saint-Grégoire ; et c'est pourquoi sans doute on donna le nom de Saint-Grégoire à la province qui y fut fondée (1). Nonobstant cette prise de possession, par la faute du gouvernement espagnol ce n'est qu'en 1576 que Pierre d'Alfaro et ses compagnons s'y installèrent définitivement. Luçon devint le centre de la mission, où le succès fut tel que dès 1586 on pouvait avec les résidences existantes, former une province. De tous les bons ouvriers qui se dépensèrent à cette œuvre, retenons seulement les noms de Jean de Plasencia, Jean Clément, et Pierre Espallargas. C'est Pierre Espallargas qui a inventé, en 1656, la machine à tisser dont se servent encore les Indigènes, et Jean Clément qui fonda en 1578 un hôpital toujours existant. Mais l'homme de la mission, c'est Jean de Plasencia. Car, non seulement c'est lui qui, en 1590, édita en langue tagale, pour les missionnaires, une grammaire, un dictionnaire, un catéchisme, et un ouvrage traitant des mœurs et des usages des Indigènes : mais c'est à lui qu'on doit toutes les fondations de la première heure.

(1) JUAN FRANC. DE S. ANTONIO, *op. cit.* : F. INÉS. *Cronica de la provincia de S. Gregorio Magno de Religiosos Descalzos de N. S. P. San Francisco en las islas Filipinas, China, Japon, etc.*, 1676, I, Manila, 1892 ; M. DA CIVEZZA. *Storia*, VII 2, 883 ; *Saggio*, n. 104. 293 : *Acta Ord. Min.*, XXV, 93. 131. 184. 210. 347.

Des Philippines, nos pères, passèrent, en 1580, aux missions unies du Tonkin, de la Cochinchine et du Cambodge (1).

Des Philippines encore ils mirent pied au Japon en 1593 (2). Les chrétiens de ce dernier pays ne pouvaient guère ignorer que leurs trois premiers chrétiens avaient été baptisés aux Indes en 1548 par notre grand Albuquerque ; et ils admiraient au milieu d'eux l'extrême austérité de notre Jean Pobre venu de la Chine au Japon en 1583. Aussi, lorsque depuis cinq ans déjà ils souffraient du manque de prêtre par l'expulsion des Jésuites, en 1592 ils écrivirent à nos pères des Philippines pour avoir des missionnaires. L'année suivante, le vice-roi de Manille faisait droit à cette requête, et, après quelques difficultés, les frères-mineurs pénétraient au Japon sous la conduite de St Pierre-Baptiste (3).

Ils furent bien accueillis par l'empereur, fondèrent des résidences, des églises, des hôpitaux : tout allait au mieux. Le malheur voulut que trois ans plus tard, en octobre 1596, un vaisseau espagnol échouât sur la côte japonaise, et que, pour en empêcher la saisie, le capitaine menaçât de la vengeance du roi d'Espagne, puissant partout par les missionnaires et les chrétiens, qui étaient, disait cet homme, les avant-coureurs et les soutiens des troupes espagnoles. Il n'en fallut pas davantage. Trompé par cette jactance mensongère, Taïcosama porta un édit de pros-

(1) INÉS, *op. cit.*, 277 ; MARCELLINO DA CIVEZZA, *Storia*, VII 3, 93, 207 ; *Saggio*, n. 153, 543, 570, 662.
(2) JUAN FRANC. DE S. ANTONIO, *op. cit.*, III ; M. DA CIVEZZA, *Storia*, VII 2, 988, 1021 ; *Saggio*. n. 105. 570, 673.
(3) *Acta Ord. Min.*, XXV, 94.

cription contre les missionnaires et leurs chrétiens. L'année suivante nous comptions vingt-trois martyrs de plus, parmi lesquels six religieux du premier Ordre et dix-sept tertiaires (1).

Le règne de Daïfasuma (1598-1616) ramena, avec la paix, une diffusion plus grande de l'Evangile. Ce fut pour peu de temps. En 1612, les commerçants hollandais protestants arrivèrent au Japon bien décidés à y supplanter les Espagnols et les Portugais catholiques. Ils racontèrent partout qu'en Hollande ils avaient dû chasser les catholiques comme perturbateurs de la paix : les catholiques devinrent odieux (2). En 1616, un prétendant païen monta sur le trône en dépit d'un compétiteur chrétien que favorisaient les fidèles : ce fut la persécution à nouveau, une persécution qui dura seize ans, et fit par milliers, des martyrs dont on n'a pas même les noms. Parmi eux, nous avons pu découvrir quarante-cinq de nos héros, dont vingt-sept tertiaires et dix-huit religieux du premier Ordre (3). En trente-neuf ans, le mensonge avait suscité deux persécutions au Japon, fait des milliers de martyrs, et détruit de fond en comble, semblait-il, la religion catholique en ce pays. Nous verrons, dans la prochaine période, que cette apparence était fausse.

C'est des Philippines encore que les missionnaires passèrent en Chine en 1633, après deux essais

(1) D. Bouix. *Histoire des 26 martyrs du Japon. crucifiés à Nangasaqui*, Paris-Lyon, 1682 ; M. da Civezza, *Saggio*, n. 14, 15, 64, 306.

(2) L. Pérez. *Archivum Fr. Hist.*, II (1909), 48.

(3) Marcellino da Civezza. *Storia*. VII 2 app. ; *Saggio*, n. 696.

infructueux en 1537 et 1579 (1). Le héros de cette œuvre est Antoine Caballero ou de Sainte-Marie, qui fut créé vicaire apostolique en 1649, fonda la mission du Chantung en 1650, publia en chinois des livres d'apologétique et d'ascèse, fut incarcéré à Canton en 1665, et y mourut peu après.

Entre temps, l'Amérique avait été découverte et les missionnaires franciscains y opéraient des merveilles Il n'était que juste qu'ils complétâssent ainsi l'œuvre de Colomb puisqu'ils avaient été les premiers à comprendre les desseins du grand explorateur et à en promouvoir la réalisation. Car enfin, c'est notre Jean Pérez qui comprit ses desseins dès 1584, et l'accueillit dans notre couvent de la Rabida(2), lui encore qui obtint de la reine Isabelle l'entrevue où elle saisit la portée des projets de Colomb, et décida la recherche d'un autre monde. Bernardin Monticastri de Todi accompagna-t-il Colomb dans sa première expédition ? C'est possible (3). Mais il est certain que les deux frères convers belges, Jean de la Deledeuille ou Borgônon et Jean Cosin furent de la seconde expédition (4). Des lettres de Charles V y affectèrent aussi Antoine de la Marchena à cause de sa science astro-

(1) De Gubernatis, *op. cit.*, V, 452 ; M. da Civezza, *Storia*, VII 2, 948 ; VII 3, 1 ; VIII, 484 ; *Saggio*, n. 126, 384 ; 18, 503 ; *Analecta Fr.*, I, 23 ; *Acta Ord. Min.*, XIX, 47 ; XXIII, 126 ; XXV, 186 ; Inés, *op. cit.*, 137, 161. F. Ghilardi, *Fr. Giovanni di Zummarraga* (traduzione dello spagnuolo). Quaracchi, 1891, 165.

(2) J. Coll, *Colon y la Rabida*, Madrid, 1892 ; F. Dent, *Perez and Columbus*, Roma, 1903.

(3) Faloci, *Miscellanea Fr.*, V (1890), 191.

(4) J. Coll., *op. cit.*, 271 ; *Analecta Fr.*, II, 523 ; M. da Civezza, *Saggio*, n. 312.

nomique (1). Dès lors les missionnaires franciscains affluèrent en Amérique, nous le constaterons. En 1526, enfin, Clément VII accordait à Charles V d'envoyer en Amérique dix Hieronymites, soixante-dix Dominicains et cent vingt Franciscains (2). On voit les proportions. Jusque-là, les missionnaires étaient pris dans tout l'Ordre au sein de toutes les nations. Ce fut le chapitre de 1535, qui réserva le Nouveau-Monde à nos frères espagnols, en décrétant que chacune de leur province y enverrait tous les trois ans de deux à trois missionnaires (3).

Le véritable et principal centre des missionnaires comme des explorateurs, ce furent les Antilles, où Colomb avait la première fois abordé. Comme cependant à partir de 1519 le Mexique est un centre fort important, pour plus de clarté nous grouperons autour des Antilles, l'Amérique centrale et méridionale, et autour du Mexique, la presqu'île de Yucatan et toute la partie méridionale de l'Amérique du Nord.

En 1500, nos religieux pénètrent au Brésil avec l'explorateur Cabral (4) ; en 1503 ils y ont déjà deux martyrs. Pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle on les retrouve surtout dans les états de Para, des Amazones et de Espiritu Santo, grâce à une fâcheuse aventure qui produisit de grands biens. En 1635, des religieux partis de Quito furent massacrés par les Indiens au confluent de l'Aquarico et du Napo. Les

(1) F. FITA, *Boletin de la Real Academia de la Historia*, Madrid, 1891-1892, t. XIX, 193.
(2) EHRLE, *Stimmen aus Maria-Laach* XLVI (1894), 390.
(3) WADDING, *Annales*, XVI, 396.
(4) A. M. JABOATAM, *Novo orbe serafico Brasilico*. Rio de Janeiro, 1858 ; M. DA CIVEZZA, *Storia*, VI, 739 ; VII 2, 231.

frères Didace de Brieda et André de Tolède échappèrent à la mort, sautèrent dans une pirogue, descendirent le cours du Napo et de l'Amazone, et, en 1637, ils étaient sur les bords de l'Atlantique. Ils avaient retrouvé le cours oublié de l'Amazone ; et les missions fleurirent partout sur leurs pas (1).

Au Venezuela, nos pères eurent à lutter beaucoup contre les Allemands cupides et cruels de Welser, que Charles V avait préposé à ce pays. Nous n'y connûmes de succès qu'au XVII[e] siècle. Dans l'île de la Trinité, nous avions pour ennemis la fièvre et les anthropophages.

Plus heureux de beaucoup furent nos labeurs en Colombie. Nous y entrons en 1510, et, en 1514, nous avons à Santa Maria del Antigua sur le golfe Darien, le premier évêque du continent américain (2). Enfin nos succès y sont tels, qu'en 1587 nous avons déjà baptisé deux cent mille Indiens (3). Jean de St Philbert est notre grand missionnaire en ce pays, où il arriva en 1527.

Le belge Jean Couvreur pénètre le premier au Guatemala et au Honduras en 1525, et y meurt de faim peu après (4). Nous y avons néanmoins de beaux succès jusqu'à la fin du XVII[e] siècle (5). A noter parmi les missionnaires de ce pays le P. Maldonado,célèbre par sa connaissance des trois langues en usage au Guatemala et la *Théologie Indienne* qu'il écrivit à

(1) M. da Civezza, *Storia* VII 2, 242, 254 ; *Saggio*, n. 325; C. R. Markham, *Expedidtions into the valley of the Amazonas*, London, 1859.
(2) F. Fita, *op. cit.*, t. XX, 602.
(3) *Acta Ord. Min.*, XXIV. 385.
(4) Dirks, *op. cit.*, 45.
(5) Marcello da Civezza. *Saggio*, n. 212. 400 : *Storia*, VIII, 55.

l'usage des missionnaires, et aussi Pierre de Bétancour, qui fonda en 1670 une puissante société pour l'érection d'hôpitaux en faveur des pauvres (1).

Au Pérou, nos pères entrèrent avec les explorateurs. Nos plus célèbres missionnaires en ce pays furent Marc de Nice, le belge Jodoc de Ryke, et St François Solano. Marc de Nice est connu comme auteur d'une Histoire du Pérou, et défenseur des Indiens. Lorsque en 1533 Pizzaro trahit le roi incas Atachualpa, il protesta, en écrivit au roi, et retourna au Mexique (2). Jodoc Ricke est le véritable fondateur de la mission de Quito. Il enseigna à ses Indiens la lecture, l'écriture, l'industrie et l'agriculture pour qu'ils fussent indépendants des colons (3). St François Solano, enfin, y dépensa sans compter son zèle apostolique une première fois, évangélisa ensuite pendant quatorze ans les régions de l'Argentine voisines de Tucuman, et revint à Lima, où il mourut en 1610 (4). Par ses travaux comme par ses succès, il est le digne émule de St François Xavier.

Du Pérou, nos religieux passèrent au Chili en 1553. Il est à regretter que le meilleur de leurs forces s'y soit dû dépenser à protester contre les abus et les violences des colons, et à recevoir les coups des

(1) J. Dahlman, *Die Sprachkunde und die Missionen*, Freiburg in Brisgau, 1891, 110 ; M. da Civezza, *Saggio*, n. 248.

(2) M. da Civezza, VI, 684, 708 ; Wadding, XVI, 309.

(3) *Ibid.*, VI, 716 ; Wadding, *Annales*, XVI, 384.

(4) M. da Civezza, VII 2, 94. Diego de Cordova, *Vida, virtutes y milagros del Apostol del Peru el venerable Padre Fray Francisco Solano*, Madrid, 1643 ; A. Hiral. *Vie de S. François Solano*. Lille-Paris, 1906.

pauvres Indiens révoltés (1). Quant au Paraguay et à l'Uruguay, c'est en 1538, qu'ils reçurent des Franciscains, qui leur venaient des régions méridionales du Brésil (2).

C'est en 1519, avec Cortez lui-même que nos pères pénétrèrent dans ce Mexique qui devait être le centre de leurs missions dans l'Amérique du Nord (3). En 1522 survenaient les trois bons missionnaires belges que furent Jean Couvreur, Jean Van der Auwera, et le frère lai Pierre de Mura ou de Gand qui prêcha pendant quarante ans à Mexico avec le plus grand succès, sans vouloir jamais accepter le sacerdoce, bien que le ministre général, l'empereur et le pape l'en priâssent tour à tour (4). En 1524, le général Quinônes, qui aimait beaucoup ces missions qu'il avait en vain désirées pour lui, leur envoya le Père Martin de Valence († 1534) et d'autres excellents religieux de la province de St Gabriel (5). En 1540, enfin, nous trouvons comme provincial de Mexico le savant et zélé Marc de Nice, déjà rencontré au Pérou (6).

Citons parmi les missionnaires du Mexique au XVIe siècle, les Pères Alphonse Molina, Bernardin Ribeira de Sahagun, André Olmos, Torybius Motolinia et Mathurin Gilberti, qui se sont illustrés par

(1) J.-M. BONAZZI, *Historia de las misiones de la Republica de Chile desde la conquista hasta nuestros dias al cargo de los Franciscanos* ; M. DA CIVEZZA, *Saggio*, n. 83, 457.

(2) WADDING, *Annales*, XVI, 430.

(3) G. MENDIETA, *Historia ecclesiastica Indiana*, ed. J. G. ICAZBALCETA, Mexico 1870 ; M. DA CIVEZZA, *Storia*, VI, 523.

(4) G. MENDIETA, *op. cit.*, 607.

(5) *Ibid.*, 549 ; WADDING, *Annales*, XVI, 354.

(6) G. MENDIETA, *op. cit.*, 674 ; M. DA CIVEZZA, *Saggio*, n. 450.

leurs écrits sur les langues et les antiquités de ce pays ; l'archevêque Zummaraga (+ 1548), comme protecteur des Indiens et créateur de la première typographie du Mexique (1) ; les Pères Martin de Valence et Marc de Nice, comme fondateurs de nouvelles missions. Dès 1525, le P. Martin de Valence avait, en effet, envoyé des religieux dans l'état de Michoacan (2) ; et il était réservé au P. Marc de Nice de fonder la mission du Nouveau Mexique.

Ce pays fut découvert par des frères-mineurs en 1539 (3). Dès que la nouvelle en parvint à Marc de Nice qui était alors provincial de Mexico, il réunit plusieurs de ses religieux et partit à leur tête pour le Nouveau Mexique. Abandonnés par les soldats qui les escortaient, ces premiers missionnaires continuèrent leur route, et périrent enfin misérablement (4). Une autre mission eut le même sort en 1581. C'était le prix à payer pour les futurs succès. La mission de 1597, réussit à souhait, et en 1630 nous avions quarante-trois églises et quatre-vingt-huit mille chrétiens. Dans l'Arizona, que nos pères avaient traversé en allant au Nouveau Mexique, leurs travaux subirent à peu près les mêmes fluctuations que dans ce dernier pays. Ils y furent aussi détruits en même temps par la révolte de 1680 (5).

(1) J. G. ICAZBALCETA, *Don Fray Juan de Zummarraga*, Mexico, 1881.

(2) M. DA CIVEZZA, *Saggio*, n. 38, 544, 550 ; G. MENDICTA, *op. cit.*, 376.

(3) *Relatio quam Philippo IV catholico Hispaniarum regi per modum memorialis sive libelli supplicis exhibuit Fr. Joannes de Santander, O. F. M.*, E. Fermendzin edit., Quaracchi, 1895.

(4) G. MENDIETA, *op. cit.*, 399, 674.

(5) M. DA CIVEZZA, *Storia*, VIII, 149 ; Z. ENGELHARDT, *The Franciscans in Arizona*. Harbor Springs. 1899.

C'est de Mexico encore que les frères-mineurs passèrent dans la presqu'île de Yucatan, au Texas, et dans la Floride. En Yucatan, ils eurent à lutter surtout contre les colons. Au Texas, ils se dépensèrent en vain pendant tout le XVIe siècle (1). Un groupe de vingt-et-un Franciscains espagnols venus de Mexico en 1690, y fut plus heureux grâce à une grosse épreuve. Car, la peste ayant éclaté, ils soignèrent les Indigènes, gagnèrent leurs cœurs, et la mission fut fondée.

La vie de la mission de Floride fut féconde en joies et en revers. Les premiers Franciscains qui y arrivent avec Narvaez en 1527, moururent de misères ; ceux qui y accompagnèrent Menendez en 1565, y connurent au contraire de vrais succès (2). La sédition de 1597 nous donna des martyrs ; mais elle fut suivie d'une ère de prospérité. Il était réservé aux pillards anglais de tout réduire à néant au cours du XVIe et du XVIIe siècle; le pays lui-même devait passer à l'Angleterre et au protestantisme en 1763.

C'est du Mexique encore, mais de la province de Zacatécas, que le catholicisme vint dans la Nouvelle Biscaye (3). Les pauvres missionnaires y connurent longtemps la nudité, la faim et les insuccès. Ils n'y purent gagner le cœur des Indigènes,quelque dévoue-

(1) J. G. SHEA, *History of the Catholic missions among the Indian tribes of the United States*, New-York, 1899, 45, 84 ; B. HAMMER, *Die Franziskaner in den vereinigten staaten Nordamerikas*, *Koln*, 1892, 63.

(2) J. G. SHEA, *op. cit.*, 39, 53, 72 ; B. HAMMER, *op. cit.*, 14 ; G. MENDIETA, *op. cit.*, 616 ; FR. DIAZ, *Relatio missionun occidentalium sub vexillis seraphici instituti peractarum, S. Congregationi de Propaganda Fide novissime præsentata*, Romæ, 1700, 472 et seq.

(3) M. DA CIVEZZA, *Storia*, VIII, 182, 186.

ment qu'ils leur témoignâssent. L'Européen avait commis tant d'atrocités, que les Indiens ne pouvaient plus le supporter même sous l'habit du religieux, même dans le dévouement du missionnaire.

Le grand obstacle de nos missions d'Amérique ce fut, en effet, la cupidité cruelle des colons, qui, pour avoir de l'or, pressura les Indigènes, les maltraita sans mesure, et amena de terribles représailles. De toutes leurs forces, nos missionnaires se dressèrent contre ces exploiteurs. Le peuple le vit souvent et n'en aima que davantage ses apôtres ; souvent aussi, il confondit dans une même haine, missionnaires et colons, et massacra d'autant plus aisément les premiers qu'ils étaient désarmés. Nous y gagnâmes des martyrs. Entre temps, les missions étaient détruites, et les pauvres Indiens, traqués comme des fauves, ont presque tous disparu. Là était l'obstacle pour nos misionnaires du Nouveau-Monde. Leur force, fut d'ériger dans chacune de leur mission un collège, où ils se formaient à la langue et aux usages du pays. Ils étaient dès lors en mesure de se faire comprendre des peuples qui leur étaient confiés, et de vivre au milieu d'eux sans les froisser dans leurs coutumes.

Le Canada, lui, reçut l'Evangile de la main des Récollets français (1). Des religieux de la province de St Denis abordèrent en ce pays en 1615, et se fixèrent sur la rive gauche du St Laurent, dans la province actuelle de Québec. En 1619, leurs frères de l'Aquitaine s'installèrent sur la rive droite, dans la

(1) O. Jouve, *Les Frères-Mineurs à Québec*, Québec, 1905 ; Wadding, *Annales*, XXV, 135 : Marcello da Civezza, *Storia*, VII 2, 315, 385 ; VIII, 1.

presqu'île de la Nouvelle Ecosse. Ces derniers purent continuer leurs travaux sans interruption jusqu'en 1763. Les religieux de la province Saint-Denis, au contraire, furent chassés de leur mission de la rive droite en 1629, et n'y purent revenir qu'en 1670.

Parmi les missionnaires de la première heure, Gabriel Sagard s'est distingué comme historien des Indigènes (1), et Le Caron comme apôtre des Hurons et grammairien de la langue indienne ; Nicolas Viel fut là-bas notre premier martyr. A la fin du XVII[e] siècle, Chrétien Le Clerc évangélisait le Nouveau-Brunswick et créait un alphabet pour la langue Micmas (2), pendant que Louis Hennepin accompagnait l'explorateur La Salle le long du Mississipi et décrivait la Louisiane (3).

Toute mission disparut en 1763, lorsque le traité de Paris céda définitivement le Canada aux Anglais.

Tout calcul fait, contrarié par l'avidité des colons et soutenu par les collèges des missions, le zèle de nos pères avait porté l'Evangile des Pampas de l'Argentine aux rives du Saint-Laurent. En deux siècles seulement, ils avaient fait briller la lumière du Christ sur la plus grande partie de l'Amérique.

XIII. — *SAINTS ET BIENHEUREUX*

Vingt-et-un saints et vingt-huit bienheureux reconnus par l'Eglise, composent le bilan de la sainteté de l'Ordre en ces cent quatre-vingts ans. Les martyrs

(1) M. DA CIVEZZA, *Saggio*, n. 593.
(2) *Ibid.*, n. 306 ; *Storiæ*, V 4, 1.
(3) J. G. SHEA, *Description of Louisiana by Father Louis Hennepin*, New-York. 1880 ; M. DA CIVEZZA. *Storia*, VII 4, 403 ; *Saggio*, n. 306.

de Gorcum et du Japon nous sont déjà connus comme les bienheureux Jean Forest (+ 1538) et Jean de Prado (+ 1631). Nous connaissons mieux encore, si possible, les saints Pierre d'Alcantara (+ 1562), Pascal Baylon (+ 1592) et François Solano (+ 1610) ; et nous avons nommé St Benoit le More, ce frère lai qui montrait à ses novices le prix de la pauvreté, en faisant couler des miettes qu'ils avaient perdues, le sang des pauvres. Voyons les bienheureux.

Salvator d'Horta (+1567) est cuisinier et opère tant de miracles, que ses supérieurs sont obligés de le transférer de couvent en couvent pour dépister les foules qui recourent à lui, et retrouver le recueillement ; tandis que Nicolas Factor (+ 1583) est prêtre et reçoit de la Vierge et des saints les plus fréquentes visites pour le consoler de ses luttes avec le démon. A 71 ans, Sébastien de l'Apparition abandonne de grands biens, entre dans l'Ordre, et y meurt après vingt-sept années de vie religieuse (+ 1600) ; et André Hibernon (+ 1601), qui prie sans cesse pour le salut des Maures, est régulièrement réveillé à minuit par son ange gardien qui lui dit : « Frère André, il est temps d'aller prier. » Julien de St Augustin (+ 1605) confond des danseurs entêtés qui se rient de ses conseils,en se faisant sous leurs yeux un auditoire attentif des oiseaux des champs ; frère Charles de Sezze (+ 1670) écrit de savants livres de spiritualité ; Humilis de Bisignano (+ 1637) est honoré de l'amitié d'Urbain VIII ; et Bonaventure de Barcelone (+ 1684) clôt la liste de nos saints et bienheureux du XVIIe siècle, après avoir fondé la *Riformella* ou petite réforme, qui va nous donner St Léonard de Port-Maurice.

Pour conclure, inscrivons de suite à notre passif les querelles de nationalité, le temps et les forces perdus à changer de constitutions, comme aussi un certain esprit d'insubordination, et la vaine recherche de positions brillantes et de titres sonores qui envahit tout, et nous-mêmes, à cette époque. Par ailleurs, en l'an de grâce 1700 l'Ordre a doublé le nombre des religieux qu'il possédait après la séparation de 1517 ; mais son organisme s'est affaibli au centre par la formation des trois groupes séparés, et du haut au bas de l'échelle son esprit a souffert de l'ambition vaniteuse de l'époque. Le niveau des études a baissé, la science a perdu de sa vigueur ; par contre l'enseignement de la morale, du droit, et de l'Ecriture a été organisé ; et l'étude de notre histoire, encouragée par nos généraux, nous a donné des œuvres précieuses en tête desquelles sont l'Univers Séraphique de Gubernatis et les Annales de Wadding. Celles de nos missions qui boivent en vain les sueurs et le sang des missionnaires dans l'Ancien Monde, sont sensiblement abandonnées, tout autour de l'Afrique en particulier ; les autres fleurissent en Asie sur un nouveau terrain et dans la plus grande partie du Nouveau Monde. Elles sont avec l'étude de l'histoire, notre vraie gloire en ces deux cents ans.

A tout prendre donc, l'Ordre a produit, en cette période, les biens et les maux de son époque ; il a été de son temps, comme l'a toujours été l'Eglise, par le fait bien simple que recevant ses soldats des mains du siècle où elle vit, elle en reçoit aussi les défauts en même temps que les biens.

CHAPITRE VIII

Le XVIIIe et le XIXe Siècles

« *Ecce venio cito : Tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam.* » (Apoc., III, 11).

SOMMAIRE. — 1) Idée Générale de cette Période. — 2) On a perdu le Sens de l'Autorité. — 3) Querelles de Nationalités. — 4) La Course aux Honneurs et aux Privilèges. — 5) Suppressions et Restaurations de l'Ordre. — 6) Pauvreté Forcée. Fondations. Aller au Peuple. — 7) Toujours a la Recherche de Constitutions. — 8) L'Union de l'Ordre. — 9) La Science. — 10) Les Missions. — 11) Saints et Bienheureux.

I. — *IDÉE GÉNÉRALE DE CETTE PÉRIODE*

A peine le XVIIIe siècle nous ouvre-t-il ses portes, que nous voyons, dans notre Ordre comme partout ailleurs, une autorité affaiblie, un amour désordonné de la liberté, la course au bien-être et aux privilèges, des querelles de famille et de nationalités pour la prééminence et les honneurs. Les vertus se cachent dans les profondeurs, les misères s'étalent comme des pustules sur le visage. Pour guérir ce malade et renouveler son esprit, Dieu permettra à toutes les révolutions de l'atteindre dans le monde entier ; de lui enlever une grande partie de sa famille, toutes ses aises et son antique splendeur ; et de lui rendre, dans le deuil et l'humiliation, la pauvreté par force, un esprit plus robuste, un cœur plus grand, et enfin l'union. Il n'aura plus, pour profiter de ces biens, qu'à les accepter et à les utiliser dans une vie plus intime avec Dieu et un total dévouement au prochain.

II. — *ON A PERDU LE SENS DE L'AUTORITÉ*

C'est une grande misère de voir vers 1700 les supérieurs, oublieux de leur devoir et de leur autorité, envoyer chez des amis ou en d'autres provinces de l'Ordre, les sujets dont ils ne savent plus que faire ; et ceux-ci profiter de cette faiblesse et de ces licences pour donner cours à leur esprit inconstant, vagabonder autour de la cour de Rome et de la curie généralice, et, finalement, abandonner l'Ordre en des

apostasies trop souvent scandaleuses (1). Supérieurs et inférieurs ont perdu le sens de l'autorité ; et c'est par cette brèche ouverte dans la muraille, que nous verrons passer toutes les misères morales dont nous allons parler. Sûrement les supérieurs ne sont pas à la hauteur de leur tâche ; et les sujets n'élisent pas ceux qui pourraient porter remède à leurs maux.

Le général Gaëtan Politi, élu à Tolède en 1740, profita de la bienveillance de Benoit XIV, pour obtenir de nommer lui-même deux fois les supérieurs dans chaque province. Il mourut en 1744. Raphaël Rossi, son successeur (1744-1750) fut honoré des mêmes pouvoirs, et, de plus, nommé commissaire apostolique, visiteur et réformateur de l'Ordre (2). Usa-t-on de ces pouvoirs ? En usa-t-on assez surtout ? Les résultats ne sont pas de nature à nous le faire affirmer. Il est vrai qu'on savait circonvenir le pape, pour échapper aux pouvoirs qu'il avait conférés au général. N'est-ce pas à cette heure, que quatre des provinces de France se faisaient confirmer par Benoit XIV lui-même, certain privilège pontifical de 1673 qui leur permettait de conserver, contrairement à la Règle, et des revenus stables et des biens-fonds ? (3). Parfois pourtant le général l'emportait dans cette lutte d'influences. En 1753, le général Jean de Molina contraignit la province dalmate du très Saint-Rédempteur à résigner ses rentes et ses biens (4).

(1) *Chron. hist. leg.*, III, 1, 460, 470.
(2) *Chron. hist. leg.*, III, 2, 247, 298.
(3) *Chron. hist. leg.*, III, 2, 342 ; Othon de Pavie. *l'Aquitaine Séraphique*, 4 vol. (1900-1907). IV, 368.
(4) *Chron. hist. leg.*, IV, 131, 196.

III. — *QUERELLES DE NATIONALITÉ*

De son côté, la lutte des nationalités continuait à sévir et nous faisait plus de mal que jamais.

Charles II d'Espagne était mort en léguant son trône au petit-fils de Louis XIV. Les rivaux de la France ne le voulurent pas tolérer ; et ce fut de 1701 à 1713 la guerre de succession d'Espagne, qui mit d'un côté l'Autriche et ses alliés, et de l'autre la France et l'Espagne. La rivalité de l'Autriche et de l'Espagne dura même jusqu'en 1725, époque à laquelle l'empereur Charles VI crut bon de gagner les bonnes grâces de Philippe V, afin de pouvoir laisser l'empire à sa fille Marie-Thérèse.

L'Ordre subit le contre-coup de cette querelle hispano-autrichienne. L'empereur défendit à ses sujets de se rendre au chapitre, qui devait se tenir en Espagne ; le roi d'Espagne défendit aux siens de passer leurs frontières. Avignon, soumis à la France, ne plut pas davantage ; et lorsque, pour en finir, on proposa de célébrer le chapitre en Italie, ce fut le général dont les fonctions expiraient, qui fit opposition, sous prétexte que, d'après la bulle de Léon X, le chapitre revenait cette année-là aux régions d'outre-monts. Le malheur voulait que ce général fut fils de l'Espagne, qui détenait le généralat depuis cent ans déjà ; on l'accusa de vouloir le détenir indéfiniment pour son pays et pour lui. Des feuilles anonymes coururent les provinces, y déversant tout ce qu'un siècle d'administration espagnole avait pu commettre d'erreurs à son compte, et amasser de bile dans le cœur des autres. On y disait que les généraux espagnols avaient vécu en Espagne

sans presque jamais visiter l'Ordre ; qu'ils avaient emporté en Espagne les plus précieux documents de l'Ordre ; qu'ils ne recevaient au couvent généralice que leurs confrères espagnols et envoyaient les autres frères prendre pension à l'infirmerie ; et on ajoutait bien des choses encore qui n'étaient ni bienveillantes ni glorieuses pour l'Espagne et les Espagnols. Car, si le ton des libelles n'était pas amical, les faits qu'ils produisaient n'étaient pas niables non plus. Les généraux espagnols Louis Torrès (1701-1716 et Ildephonse de Biezma (1716-1723 n'en réussirent pas moins à maintenir leur personne et leur patrie au pouvoir de l'Ordre sans tenir de chapitre, depuis 1701 jusqu'à 1723. Mais, en 1723, il fallut aller au chapitre. Innocent XIII le voulait, et l'avait convoqué à Rome. On s'aperçut alors que la Belgique et le Milanais étaient passés de l'Espagne à l'Autriche : les Espagnols perdirent des points, et le chapitre élut général un Italien de la province romaine, le Père Laurent Cozza.

De 1729 à 1740 les Espagnols occupèrent encore le généralat. Mais ils ne l'avaient pas toujours ; et ce fut assez pour qu'ils décidassent de vivre désormais séparés sous un vicaire général, et de ne pas paraître au chapitre de 1774. Non seulement ils n'y vinrent pas ; mais ils empêchaient d'y venir les Américains qui avaient mis pied à terre en Espagne. Qu'allaient faire les Pères réunis à Rome ? Ils décidèrent d'enlever aux Espagnols l'occasion de se séparer qu'ils cherchaient, et d'attendre. De là vient qu'ils demandèrent au pape de confirmer le Père Frosconi dans sa charge, et qu'il gouverna l'Ordre de 1768 à 1791.

La tempête révolutionnaire passa ensuite ; on eut pu croire que l'Espagne avait réfléchi. Elle avait réfléchi en effet pour avancer son projet. En 1804, alors que l'Ordre était anéanti en France, terriblement diminué en Autriche et en Allemagne, et bien ébranlé en Italie, alors qu'en 1792 elle avait profité de la révolution pour faire imposer par le pape un général de sa race qui devait régner jusqu'en 1806 ; en 1804, se prévalant de ce qu'elle était seule intacte, de ce que l'Ordre était beaucoup plus nombreux chez elle que partout ailleurs, comme elle disait, elle obtint du pape, par le roi, que le général résiderait en Espagne lorsqu'il serait espagnol, et, au cas où il ne le serait pas, qu'elle aurait un vicaire général espagnol résidant qui le suppléerait en tout (1). En 1817, par le roi et le pape ils imposent à l'Ordre le général espagnol Alaméda Y. Bréa (2). A tous ces coups de force, les autres nations répondent, en 1830, en s'abstenant de paraître au chapitre d'Alcala de Hénarès, qui donna le général Iglésias, espagnol naturellement. En 1832 et par le roi toujours, ils obtiennent de nommer leur vicaire en un chapitre espagnol distinct de celui de l'Ordre (3). Mais en 1833, la révolution passe et jette hors de l'Espagne les religieux, et si durement qu'en 1838 Grégoire XVI les soustrait au général pour leur donner un commissaire apostolique « à cause de la condition malheureuse de ce pays » (4).

Au chapitre général de 1889, le commissaire géné-

(1) Bullae et Decreta, 61 : *Bulle Inter Graviores.*
(2) Archivum Ordinis, à l'an 1818.
(3) Bullae et Decreta, 84.
(4) Bullae et Decreta, 87.

ral de l'Espagne montre si évidemment qu'il tient à vivre séparé, que le reste de l'Ordre obtient de Léon XIII qu'elle ne paraisse pas au chapitre de 1895 (1). Depuis lors, l'Ordre a ouvert bien grand son sein et ses portes à ses fils espagnols ; ils ont droit à tous les postes et ils usent de ce droit ; on les trouve partout à la curie généralice, et c'est bien. Mais pourquoi ferment-ils leur pays au Père qui leur ouvre ainsi sa maison ? Personne aujourd'hui ne peut prétexter les ordres des rois. Des rois après tant de révolutions il n'y en a plus que de nom. Des prétextes à séparation, à l'heure où nous sommes, il y en a pour toutes les nations ou pour aucune d'elles. Si personne ne porte plus au cœur d'ambition qui divise, qu'on le dise et qu'on fasse l'union. Il y a là, un beau rôle à remplir pour un homme de cœur ; et pour l'Espagne un geste chevaleresque digne de ses aïeux.

IV. — *LA COURSE AUX HONNEURS ET AUX PRIVILÈGES*

Derrière cet esprit désordonné de nationalité, on trouve l'incurable vanité humaine qui l'a semé, le cultive, pour l'exploiter. Nous l'avons déjà rencontrée sous Innocent XI à la veille du schisme d'occident ; on la trouve à la veille de toutes les catastrophes, lorsque chacun a oublié le devoir profond pour les apparences qui brillent. L'homme est bien léger ! Il n'a pas plutôt perdu le poids et la consistance que donne Dieu dans un véritable esprit religieux, qu'il

(1) Acta capituli an. 1895, 79.

s'élève, comme fait dans l'air une bulle de savon, et disparaît comme elle sans laisser de trace.

De cette désastreuse vanité, les généraux qui ont pris le pouvoir à l'approche de 1700 nous ont donné l'exemple, aussi bien que ces deux qui ne voulaient pas l'abandonner de 1701 à 1723. C'est au même esprit qu'il faut, en cette seconde période, attribuer la joute qui eut lieu entre Observants et Réformés pour fournir le commissaire général d'abord, puis le ministre général. Est-ce que le commissaire général Réformé, Jean de Petrafitta n'alla pas jusqu'à mobiliser l'empereur d'Autriche et l'électeur de Bavière, pour faire nommer un général Réformé au chapitre de 1723 ? (1). Or, on passait si souvent du vicariat et du commissariat général au généralat, que Petrafitta nous fera bien difficilement admettre, qu'il ne pensât pas à sa propre élection lorsqu'il recourait aux princes pour faire élire un général Réformé, et interdisait Rome et le chapitre à son confrère Neudekef, qui ne pensait pas comme lui.

On pense bien que des exemples tombés de si haut n'étaient pas perdus. Les individus, les couvents, les provinces courent les honneurs et les privilèges.Pour les obtenir on passe sur la tête des supérieurs et du général lui-même, on recourt aux séculiers, on s'adresse directement au pape. Benoit XIII apporte à ce mal un remède énergique, lorsqu'en 1724 il enlève tous les privilèges personnels déjà concédés (2). Mais, devant les représentations et les prières du malade, dès 1727 Benoit XIII doit lui-

(1) Archives de la province de Bavière.
(2) *Chron. hist. leg.*, III 2, 37.

même édulcorer son remède, en attendant que Clément XII le supprime en 1730.

C'est peut-être en 1740, que ce mal fit sa crise la plus forte. Le chapitre était cette année-là réuni à Tolède et devait enfin donner à la famille cismontaine ces constitutions introuvables, que l'on cherchait en vain depuis 1517. Il mendia tant de privilèges, d'exemptions et de préséances, que, pour refroidir sa brûlante ambition, Benoit XIV jeta dessus le bref *Apostolica*, qui abolissait tout privilège non fondé sur les constitutions (1). Le mal résista si bien que dès 1748 le grand pape dût publier le bref *Sacrosancti*, qui interdisait aux frères-mineurs de recourir aux séculiers pour obtenir aucun privilège, et aux officiers de la curie pontificale de n'accepter aucune requête, qui n'eut suivi la filière et n'eût été transmise par les supérieurs (2). Dominicains, Conventuels, Capucins s'étaient déjà attirés le même traitement flatteur.

La course aux honneurs, aux privilèges, à l'indépendance était-elle aussi générale que le feraient conclure les lettres apostoliques et celles de nos généraux ? On ne le croirait pas, pour la France du moins, si l'on s'en tenait aux cartons de la fameuse *Commission des Réguliers* instituée par Louis XV en 1766. Les évêques y rendent généralement bon témoignage à nos religieux. A peine les voit-on ici et là formuler des plaintes sérieuses et demander la suppression de telle ou telle maison (3). Mais les évêques

(1) *Chron. hist. leg.*, III 2, 265.
(2) *Chron. hist. leg.*, III 2, 405.
(3) GÉRIN, *Les Monastères franciscains et la Commission des Réguliers* dans *Questions Historiques*, juil. 1875, avril 1876, janv. 1877.

ne jugeaient des religieux que par l'influence qu'ils avaient sur leurs peuples par le ministère et l'exemple. Les supérieurs de l'Ordre avaient à juger en plus, de la pauvreté, de la vie commune, de la discipline régulière, de toute la vie intime de l'Ordre enfin, et de là vient que leur appréciation est beaucoup plus sévère. A la veille de la révolution française, le général Frosconi demandait qu'on remédiât au mal en surveillant sévèrement la réception des novices ; et volontiers il répétait le mot attribué à St François : « Plût à Dieu que les frères fussent si rares dans mon Ordre, qu'on s'étonnât, comme d'une merveille, d'en rencontrer un ! » Lorsqu'on l'eut élu commissaire général de la famille cismontaine en 1763 il écrivait dans ses lettres encycliques : « Dès lors que les transgressions et les misères gagnent à ce point, tandis que se refroidit la ferveur de l'observance, de la piété, et de la charité, nous craignons fort de voir venir bientôt la chûte et la ruine » (1).

V. — *SUPPRESSION ET RESTAURATIONS DE L'ORDRE*

La ruine commença de suite par l'empiètement du pouvoir, et elle s'est continuée jusqu'à ce jour au sein des révolutions. Le Père Frosconi l'annonçait en 1763, elle commença en 1766 ; la France donna le mouvement comme elle a coutume de le faire dans le bien et le mal, le monde entier suivit.

L'assemblée du clergé français de 1765 avait sérieusement songé à demander au pape Clément XIII une commission pour la réforme des reli-

(1) *Chron. hist. leg.*, IV, 495.

gieux. « Mais Louis XV accapara cette œuvre : une commission royale, dite *Commission des Réguliers*, fut instituée à l'insu du pape ; elle comprenait une foule de laïques, pas un religieux, et quatre prélats seulement, sous la présidence de Loménie de Brienne. archevêque de Toulouse. Bientôt l'influence de Loménie, incrédule secret, devint prépondérante parmi les commissaires ; et l'on procéda, sous prétexte de réforme, à la destruction des couvents. Cette destruction était dans les desseins du parti philosophique, comme prélude nécessaire à la destruction de l'Eglise (1). On trouvera, dans Deschamps, les aveux de Voltaire et de Frédéric de Prusse sur ce point (2). Bref, la commission travailla tant et tant, que de 1766 à 1784, elle fit passer de 26.000 à 6.000 le nombre des religieux. Notre Ordre y perdit une foule de résidences d'abord, puis, en 1771, les huit provinces de l'Observance, que la fameuse commission contraignit à passer aux Conventuels (3).

Il se trouva dès lors, dans le monde entier, une foule d'esprits sans initiative pour emboiter le pas et suivre ce mouvement. En 1769, c'est le prince électeur de Bavière qui tâche à réduire le nombre des moines et des couvents (4). En 1778, l'électeur de Mayence met un peu de variété à la fête, en se substituant au ministre général dans la direction

(1) Marion, *Histoire de l'Eglise*, III, 501-502.
(2) *Les Sociétés secrètes*, II, p. 24, 25.
(3) *Gestorum Pont. Clementis XIV succincta relatio, cui accedunt acta unionis Minor. observantium in Gallia*... Coloniae 1776.
(4) P. Minges, *Geschicte der Franziskaner in Bayern*, Munich, 1896, 170.

des nôtres (1). L'évêque de Worms trouve digne de lui d'en faire autant (2). Joseph II chante l'air si souvent répété à notre époque internationaliste : « Défense d'obéir à un chef étranger ! » (3). Puis, c'est Ferdinand IV des Deux-Siciles et toute la foule des mimes qui suit.

Tout ceci n'était malheureusement qu'un prélude. Avec la révolution française, la persécution continua mais sous une autre forme. Le 13 février 1790, l'Assemblée Constituante décrétait l'abolition des Ordres religieux. Provisoirement, pour voiler son injustice et empêcher les récriminations trop bruyantes, elle maintenait la plupart des maisons de religieuses, et quelques maisons pour les religieux qui voudraient rester fidèles à leurs vœux. Une enquête lui donna la décision prise par chacun d'eux. « Ce n'est qu'à titre d'exception qu'on rencontre, soit l'extrême ardeur d'être fidèle, soit l'extrême impatience de déserter. Ce qui domine, ce n'est ni la ferveur, ni l'apostasie. En quel sens pencha la majorité ? Je crois que pour les hommes, la part de la faiblesse fut plus grande que celle de la constance... Les plus pauvres seront en général aussi les plus

(1) *Registrum Reverendissimorum Patrum Commissariorum Generalium Ordinis S. Francisci provinciarum Germaniæ superioris. Belgii et annexarum*, I-V, 1526-1806, IV, 108.

(2) *Ibid.*, 116.

(3) Edit de l'Empereur sur l'indépendance des Religieux aux Pays-Bas de toute supériorité étrangère, donné à Bruxelles le 28 novembre 1781.

fidèles » (1). Les apostats allèrent à leur destinée. Quant aux autres, « après une attente plus ou moins longue suivant les départements, les religieux apprirent par voie de notification, en quels monastères ils seraient rassemblés. Comme font des militaires avec une feuille de route, ils s'acheminèrent vers leur destination nouvelle. Ils partirent sans bruit, presque sans adieux... En chaque département, deux ou trois maisons reçurent ce qui restait de religieux fidèles. Malgré les instructions contraires, les différents Ordres furent souvent mêlés les uns aux autres, ce qui rendrait malaisée l'observation des règles, et provoquerait parfois des dissentiments. Vers le milieu de 1791, l'émigration serait terminée, et les portes se refermeraient sur ces lieux de retraite conservés par grâce, moitié hospices de vieillards, moitié prison » (2). Les captifs n'avaient plus qu'à y attendre les épreuves de toutes sortes, la déportation, le martyre, et le ciel. Notre Ordre a la gloire de revendiquer déjà plus de 180 de ces glorieuses victimes (3).

Presque aussitôt les couvents furent totalement supprimés en Belgique, le nombre en fut grandement diminué en Allemagne et en Autriche à partir de 1803, et on sentait déjà à cette date la révolution qui devait fort nous atteindre en Italie (4) en 1810. En Espagne, l'Ordre fut si éprouvé par la révolu-

(1) P. DE LA GORCE, *Histoire religieuse de la Révolution*. pp. 172, 71.
(2) *Ibid*, p. 184.
(3) PATREM, *op. cit.*, 124 ; EDOUARD D'ALENÇON, *Essai de martyrologe de l'Ordre des Frères-Mineurs pendant la Révolution française*, 1792-1800, Paris, 1892.
(4) *Archives de l'Aracœli*, à l'an 1800.

tion de 1832, que des 10.000 religieux qu'il pouvait montrer à cette date, il ne lui en restait plus que 230 en 1862 (1). En Russie et en Pologne russe, une partie de nos maisons était supprimée en 1831, et le reste séparé du ministre général en 1832 ; en 1864, enfin, on ne nous y laissait plus que quelques maisons pour permettre à nos vieillards de mourir (2). C'est maintenant le tour de l'Italie, de nous dépouiller et de nous expulser de 1860 à 1870, puis de nous revendre nos couvents et de nous y tolérer à partir de 1880. En France, nous étions rentrés en silence. De 1849 à 1860, le Père Joseph Aréso avait pu y établir une première province d'Observants. Les Réformés avaient aussi pénétré dans la place sous le nom de Récollets ; et leurs provinces de Saint-Bernardin et de Saint-Denis ne diront jamais assez ce qu'elles doivent aux pères Bénigne de Vallebona et Bénigne de Janville.

L'Ordre y posséda bientôt les quatre provinces de St Pierre, St Louis, St Bernardin et St Denis. Il en fut expulsé en 1880 une première fois, puis enfin en 1903 ; mais il y est toujours.

VI. — *PAUVRETÉ FORCÉE. FONDATIONS. ALLER AU PEUPLE*

Est-il maintenant quelqu'un qui puisse, en tenant compte de ces dates néfastes et de l'esprit de nivellement qui sévit sur le monde entier, compter que

(1) Henri de Surrel, *Le Père Joseph Aréso, restaurateur des Franciscains de l'Observance*, Montreuil-sur-Mer, 1892 ; Othon de Pavie, *l'Aquitaine Séraphique*, IV, 489.

(2) Patrem, *op. cit.*, 46.

nous aurons en mains dans quarante ans, les couvents que nous occupons, construisons ou réintégrons présentement ? Plus que jamais il est vrai que nous n'avons pas ici-bas une demeure permanente. Un trop grand nombre de nos prédécesseurs n'ont pas voulu de la pauvreté librement acceptée ; Dieu nous impose aujourd'hui ce genre de pauvreté forcée qui ne peut tabler sur le lendemain. Nos pères construisaient pour les siècles, nous ne pouvons pas même édifier avec certitude pour jusqu'à demain. Ne serait-il pas d'une élémentaire prudence de tenir compte de ce fait dans nos fondations ?

Dès lors, quand il s'agit d'édifier, n'allons pas chercher dans l'intérieur des grandes villes des terrains plus précieux que l'or, à peine assez grands pour que nous puissions nous y asseoir. Il y a dans les quartiers excentriques de ces villes, des terrains immenses de prix modéré, où nous pourrons nous installer à l'aise. Nul doute qu'en nous fixant au milieu des cabanes des pauvres, nous ne sentions la nécessité de donner à nos couvents l'aspect de la pauvreté, dont ils doivent avoir la réalité. Là nous apprendrons à connaître le peuple, à l'aimer, à l'aider ; là nous reprendrons l'âme populaire qui fut la nôtre à nos débuts. Le riche nous saura gré de le protéger contre des appétits sans mesure ; le pauvre aimera en nous ceux qui sauront, sans grève et sans émeute, améliorer son sort et le conduire à son but. Disons que c'est notre faute si le socialisme triomphe. Nul n'est placé comme nous pour prêcher à chacun son devoir, faire des œuvres sociales, et rendre le monde heureux. Aux jeunes de prendre en ce sens des initiatives généreuses ; aux anciens, de

diriger ces ardeurs qu'ils n'ont plus. Il y a place pour tous dans le champ du bien. Si les motifs surnaturels ne peuvent nous jeter dans cette voie ; que la prudence au moins nous y conduise. L'heure n'est plus de chercher le succès et la sécurité à la porte des palais dorés. Il n'y a qu'un maître dans notre vieille Europe : c'est le peuple ; et quand un pays l'oublie, il jette ce pays à terre. Si le peuple était pour nous, nul n'oserait nous toucher. Voulons-nous flatter ? Flattons le peuple. Voulons-nous durer ? Allons au peuple. Nous n'avons à flatter personne, mais nous aurons gagné de faire beaucoup de bien, et de retrouver notre esprit primitif avec la pauvreté.

VII. — *TOUJOURS A LA RECHERCHE DE CONSTITUTIONS*

Le lecteur se souvient comment, depuis 1517, la famille cismontaine cherchait toujours, sans les trouver, des constitutions qui fissent plaisir à son cœur. Le chapitre de 1700 en élabora de nouvelles, les fit imprimer, les promulgua sans pouvoir les faire accepter (1). En 1723 et 1729 on en créa deux autres encore (2), qui furent retirées de la circulation en 1740, le chapitre de Tolède devant cette année-là donner les bonnes et définitives constitutions (3). En fait, il eut une éruption de vanité mondaine ; ses constitutions eurent si peu de poids

(1) *Chron. hist. leg.*, III, 1, 470.
(2) *Chron. hist. leg.*, III 2, 15. 119. Cf. *Bullar. Fr. Ord. Min. Discalc.*, IV, 522.
(3) *Capitulum generale O. F. M. in Vallisoletano conventu... celebratum a. 1740*, Romæ 1742.

qu'elles passèrent inaperçues. L'excellent général de Molina (1750-1756 et 1762-1768) en prépara à son tour en 1765, que le chapitre de Valence approuva en 1768 (1) ; il était réservé au Père Jean de Capistran de les publier en 1827 (2). Elles n'étaient plus à point, le général les promulgua de son chef sans requérir l'autorité du chapitre général, et, chose bizarre, elles eurent la bonne fortune de régir la famille cismontaine jusqu'en 1889.

Cette année-là, le chapitre réuni à Rome réalisa une grande merveille. L'Ordre, partout diminué, sentait le besoin de s'unir pour se fortifier. Partout renouvelé, nulle part si ce n'est en Espagne, il ne se souvenait des divisions cismontaines et ultramontaines du passé. Le chapitre proposa de faire des constitutions uniformes pour tout l'Ordre. Il les fit, les promulgua, elles furent adoptées (3).

Pour une fois au moins, les révolutions niveleuses nous avaient procuré un grand bien. Au sein de leurs ruines, nous avions trouvé ces constitutions uniques si ardemment cherchées depuis 1517.

VIII. — *L'UNION DE L'ORDRE*

Des constitutions uniques à l'union totale de l'Ordre il n'y avait qu'un pas. Après toutes les révolutions qui les avaient éprouvés, c'est à peine si ses

(1) *Chron. hist. leg.*, IV, 557, sqq.

(2) *Novissima pro cismontana Minorum familia generalium Constitutionum collectio, Rmi P. Fr. Joannis a Capistrano, totius Ord. Minorum Min. Gen., jussu edita, Romæ 1827.*

(3) *Const. gen. Ord. Min. a Capitulo generali Romæ anno 1889 celebrato revisæ et approbatæ.* Quaracchi, 1890.

quatre groupes différaient encore par quelques coutumes. Que signifiaient désormais ces distinctions d'Observants, Réformés, Déchaussés, Récollets, entre frères qui n'avaient plus qu'une même vie ? En conséquence, Léon XIII fit notifier au chapitre réuni à Assise en 1895, sa volonté de faire l'union, et demander aux pères capitulaires ce qu'ils en pensaient. Finalement, sur 108 votants, 100 se prononcèrent pour l'union (1).

Des religieux choisis dans les quatre groupes élaborèrent des constitutions, qui tenaient compte des usages de tous pour donner satisfaction à tous. Elles furent soumises à l'examen des provinces, revues par la Congrégation des Evêques et Réguliers, et finalement approuvées le 15 mai 1897.

Le 4 octobre de la même année, en la fête de St François, par sa constitution *Felicitate quadam*, Léon XIII réalisait l'union (2).

A partir de ce jour il n'y avait plus dans l'Ordre ni Observants, ni Déchaussés, ni Réformés, ni Récollets ; il y avait uniquement, comme le disait le grand pape, *l'Ordre des Frères-Mineurs*, sans aucune addition ni qualification.

En souvenir de ce grand acte de Léon XIII, des documents, des journaux, des revues, nous ont parfois fait l'honneur de nous appeler Frères-Mineurs de l'union Léonine. Le lecteur saura désormais que les religieux désignés par ce titre, sont ceux aux-

(1) *Acta Congregationis gen. totius Ord. Fr. Min. in Protocœnobio S. Mariæ Angelorum celebratæ an. 1895*, 2e édition, Quaracchi, 1895.

(2) *Regula et Constitutiones generales Fratrum Minorum*, Romæ 1897. — La bulle *Felicitate quadam* s'y trouve à la page 67.

quels Léon X et Léon XIII ont conféré le privilège de porter, sans aucune addition ni qualification, le titre de *Frère-Mineur* donné par St François à ses fils au début du XIII[e] siècle. Les deux autres familles constituées au XVI[e] siècle, portent respectivement le titre de *Frères-Mineurs Conventuels* ou de *Frères-Mineurs Capucins*.

IX. — *LA SCIENCE*

Au XVIII[e] siècle, nos études ont sensiblement les qualités de la période précédente, comme elles en ont aussi les défauts. Ces défauts, on s'en souvient, tenaient surtout à la formation insuffisante des lecteurs, et à leur passage rapide à travers chaque science pour arriver finalement à enseigner dans une maison d'études de premières classes, et à posséder le titre de lecteur jubilé ou quelque autre qui lui fut semblable.

En même temps que les maisons d'études supérieures de l'Italie diminuaient de valeur au XVIII[e] siècle, et peut-être à cause de cela, des maisons similaires se formèrent à Vienne, à Cracovie, à Prague et ailleurs, et les étudiants de ces régions cessèrent de venir étudier en Italie. Il leur fut même interdit d'y venir à cette fin (1). Restait, pour tous les futurs lecteurs, l'obligation de concourir pour l'obtention de leur titre et de la faculté d'enseigner. Au XVIII[e] siècle, certaines provinces dispensaient leurs étudiants du concours et leur conféraient le

(1) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, III, 594 ; IV, 141, 175 ; *Chronologia hist. leg.*, III 1, 475 ; III 2, 429, 430, 435.

titre de lecteur (1). Aussi Clément de Palerme régla-t-il que personne ne serait fait lecteur s'il ne donnait des preuves de son savoir-faire dans le couvent généralice de l'Ara-Cœli (2). Tous les étudiants se présentèrent ; mais plusieurs y apportaient une préparation si insuffisante, qu'en 1792, le général dût user contre eux des mesures de rigueurs (3). Ce manque de préparation ne tenait-il point à certaines dispositions prises contre les lecteurs ?

Il faut, en effet, savoir gré au XVIIIe siècle d'avoir reconnu, que la surabondance des lecteurs et des fonctions honorifiques dont ils étaient chargés, était une plaie pour l'Ordre, et d'avoir voulu ramener leur nombre à la juste mesure. Il est regrettable qu'il n'ait pas choisi pour cela les mesures les plus sages. S'il avait supprimé les trois quarts des maisons d'études supérieures et pourvu celles qui restaient d'excellents lecteurs, les études auraient gagné, et beaucoup, à la suppression du reste des professeurs. Mais, dès lors qu'il laissait subsister toutes ces maisons, en leur supprimant les lecteurs suppléants aussi bien que les surnuméraires, il ajoutait à la faiblesse qui résultait de la multiplicité des maisons, celle de la pénurie des professeurs. Le peu d'empressement pour les concours et les études préparatoires, que nous venons de constater chez les futurs lecteurs à la fin du siècle, ne signifierait-il point que la suppression des suppléants avait fait du lectorat un fardeau ?

(1) De Gubernatis, *op. cit.*, IV, 244 ; *Chronol. hist. leg.*, IV, 449.

(2) Van den Haute, *Miscellanea*, t. XII, 14 : Archives de la province de Belgique, à Bruxelles.

(3) *Archives romaines de l'Ordre, année 1792.*

A noter en passant les sages efforts du P. Frosconi en 1763, pour mettre nos philosophes et nos théologiens en mesure de répondre aux questions de leur temps et de rendre à tout venant raison de leur foi (1).

A noter aussi que le probabilisme, qui avait pu se manifester librement chez nos premiers professeurs de morale, fut, de 1762 à 1792, rejeté pêle-mêle avec les opinions relâchées et périlleuses par nos constitutions et nos généraux, sous peine de déposition pour les lecteurs qui oseraient l'enseigner (2). Les conséquences exagérées qu'on en tirait en ces temps révolutionnaires, l'avaient fait prendre en horreur aux meilleurs. Depuis lors, le probabilisme a gagné bien des points ; et il est aujourd'hui un principe admis par l'Eglise.

Après la révolution française, il nous fallut reconstituer en entier l'enseignement comme tout le reste, puisque, sauf en Espagne, l'Ordre était partout ou supprimé ou réduit à rien. La reconstitution se fit sur les bases anciennes, le P. Jean de Capistran nous ayant donné en 1827 les constitutions préparées à Valence en 1768 pour la famille cismontaine (3) ; mais il manquait une maison d'études supérieures pour la formation des lecteurs. Le Rme Père Bernardin de Portogruaro (1869-1889) eut la gloire de nous la donner. Grâce à lui, nous avons à Rome le couvent de St Antoine, qui donnera à tout

(1) *Chronol. hist. leg.*, IV, 497.

(2) *Chronol. hist. leg.*, IV, 470, 498 ; Archives romaines de l'Ordre, année 1792.

(3) *Novissima pro cismontana Minorum familia Generalium Constitutionum collectio, Rmi P. Fr. Joannis a Capistrano, totius Ord. Min., Min. Gen.. jussu edita, Romæ 1827* ; Cfr. *Chron. hist. leg.*, IV. 557 et suiv.

l'Ordre des professeurs capables, aussi longtemps qu'on lui enverra des étudiants de valeur ayant déjà achevé leurs études, et qu'on y verra enseigner des hommes qui possèdent réellement la science, et la sachent communiquer.

Depuis lors, nos supérieurs ont tenté de créer à Jérusalem un cours de langues orientales et d'études bibliques (1). L'idée est excellente. Il faut être sur place pour étudier les langues et comprendre la Bible. Nous ferons là des merveilles, si les administrations de l'Ordre et de la Terre-Sainte se compénètrent assez intimement pour donner à cette œuvre une impulsion unique.

C'est au Rme Père Bernardin que nous devons encore le Collège de Quaracchi, qui nous a déjà donné la belle édition de St Bonaventure, et nous donnera, espérons-le, celles d'Alexandre de Halès et de Duns Scot. Nous voudrions citer tous les collaborateurs qui ont donné à ce collège l'autorité dont il jouit aux yeux des savants. Nommons au moins le premier d'entre eux, le P. Fidèle de Fanna, qui, avec dix-huit compagnons, fouilla plus de quatre cents bibliothèques, pour rechercher les manuscrits et préparer l'édition des œuvres de St Bonaventure (2).

Nos meilleurs ouvrages de droit canonique en cette période furent le *Bullaire des Déchaussés* édité par François de Madrid, la continuation du Bullaire de Chérubini par Ange Auda de Lantusca (+ vers 1680), et la *Prompta Bibliotheca* de Lucius Ferraris ;

(1) *Acta Ord. Min.*, XXI. 135 ; XXII, 43.

(2) *Ibid.*, XXIII, 27.

+ vers 1750 (1). Bonaventure Dernoye nous donna dans sa *Medulla Evangelii ou Moëlle de l'Evangile* une explication juridico ascétique de notre Règle qui eut un succès égal à sa valeur (2).

La théologie dogmatique du P. Boyvin restera, par sa clarté et sa concision, le manuel idéal d'un cours élémentaire ou passif ; et chacun connaît celle du P. Frassen (+ 1711), le savant qui enseigna trente années en Sorbonne, le saint religieux qui passa soixante-quatorze ans sous l'habit religieux sans omettre un seul jour de réciter le petit office de la Ste Vierge. Ce serait un crime enfin d'oublier Jérome de Montefortino et sa *Somme Scotiste* (3). En morale, l'éloge de Sporer (+ 1714), de Henno (+ 1720), et d'Elbel n'est plus à faire. Le premier surtout a été largement exploité par St Alphonse.

En ascétisme, nous avons St Léonard de Port-Maurice et le P. Maës : + 1706 (4) ; et ceux qui ont lu le *Stimulus seraphicæ perfectionis* ne seront pas étonnés de nous voir donner place ici au P. Van Loo (+ 1885), son auteur (5).

En histoire générale, il faut citer le cardinal Cozza (+ 1729) et son histoire du schisme grec (6), et ne pas oublier les noms connus et souvent cités de Affô (+ 1797), de Erdt (+ 1800) et de Vascotti (+ 1860) (7).

Le XVIIIe siècle nous donna sur l'histoire de l'Ordre

(1) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, II, 451 ; *Wetzer und Weltes Kirchenlexikon* 2, Freiburg, 1882-1901, IV 2, 1380.
(2) DIRKS, *op. cit.*, 198.
(3) HURTER, *op. cit.*, II 2, 957.
(4) DIRKS, *op. cit.*, 337.
(5) *Ibid.*, 421.
(6) HURTER, *op. cit.*, II 2, 1001.
(7) *Ibid.*, III 2, 412, 250, 1057.

plusieurs ouvrages de valeur souvent cités ; il suffira de les énumérer. Ce sont le *Jardin Séraphique* de Pierre Antoine de Vicence (+ 1726), l'*Apologie pour l'Ordre des Frères-Mineurs* de Marczic, les *Siècles Séraphiques* de Bonaventure de Décimo, l'*Histoire Chronologique* d'Angélique de Vicence (+ vers 1750), la *Germanie Franciscaine* de Virgile Greiderer (+ 1780), le *Manuel* d'Annibal de Latera, et la *Brève histoire* de Pierre van den Haute.

Le XIXe siècle a vu paraître le *Tableau synoptique* du P. Léon Patrem, l'*Histoire abrégée de St François et des Franciscains* de Pamphile de Magliano, l'*Histoire des Missions Franciscaines* de Marcellino de Civezza, et les excellents travaux du collège de Quaracchi. Il faut citer de même les précieux volumes, où le P. Golubovich a réuni tant de documents intéressants pour l'Histoire de la Terre-Sainte, et citer encore, le si utile *Archivum Franciscanum Historicum* fondé par le R^me^ Père Schuler en 1906. L'Ordre accueillera aussi avec grande joie la publication en cours du *Bullaire de la Portioncule*, où le P. Egide Giusto nous donne une édition critique de huit cents documents octroyés par les papes au berceau tant aimé de la famille franciscaine.

A bien mérité des langues orientales le P. Guillaume Smits (+ 1770), qui, en 1767, fonda à Anvers, un collège pour l'enseignement de la bible et des langues bibliques. On ne peut assez regretter que la révolution ait détruit une œuvre qui promettait beaucoup alors qu'elle ne venait que de naître (1).

(1) VAN DEN HAUTE, *Miscellanea*, t. XII, 39 ; *Dirks. op. cit.*, 318.

Nous pouvons citer après ce maître, le P. van Hove, son disciple (+1790) et Michel Ange Carmeli (+1766) professeur à l'université de Padoue (1).

Dans le champ de sciences naturelles, le P. Poncelet de Verdun fit, en chimie organique, des recherches qui lui valurent l'admiration de la fin du XVIII[e] siècle (2) ; et, par ses études de la flore du Brésil, le P. Mariano Velloso (+ 1811) a mérité le titre de Linné Américain (3).

X. — *LES MISSIONS*

Le grand mal de nos missions en cette période, ce furent les révolutions, qui épuisèrent la source des vocations en Europe, et ruinèrent sur place l'œuvre des missionnaires.

Le mal se manifesta en Amérique du Nord par la révolte des colonies anglaises. De 1607 à 1733 elles s'étaient formées en treize états. Ils étaient déjà en plus ou moins bonne intelligence avec la métropole. En 1775, ils se dressèrent contre elle à propos de taxes gênantes imposées à leur commerce, proclamèrent leur indépendance sous le nom d'Etats-Unis en 1776, et furent reconnus indépendants après huit ans de guerre en 1783. Toutes les colonies espagnoles et portugaises du reste de l'Amérique imitèrent leur exemple au début du XIX[e] siècle.

Nul doute que ces révoltes n'eussent plus d'un juste motif. Il n'en est pas moins vrai, que ceux qui les réalisèrent étaient des violents, qui furent peu

(1) Dirks, *op. cit.*, 386. 397 ; Hurter, *op. cit.*, III 2, 88.
(2) Patrem, *op. cit.*, 132.
(3) M. da Civezza, *Storia*, VI, 751 : *Saggio*, n. 753.

délicats dans le choix des moyens : leurs méthodes, tout au moins, ne pouvaient être approuvées des missionnaires. Le principe même de l'indépendance ne devait guère être goûté de religieux originaires de l'Espagne et du Portugal, contre lesquels on se dressait. Pour tous ces motifs, et parce que les principaux révolutionnaires étaient affiliés aux sociétés secrètes, missions et missionnaires eurent beaucoup à souffrir des nouveaux gouvernements. Depuis lors, les gouvernants sont devenus conservateurs, le bon ordre est revenu, la religion a retrouvé bon accueil, et l'Ordre franciscain un peu de la place occupée jadis.

Suivant l'ordre indiqué par les révolutions nous étudierons notre situation aux Etats-Unis, puis dans l'Amérique du Sud.

Le porte-drapeau de la religion et de notre Ordre au Texas fut le père Antoine Margil, mort en 1726. Il avait déjà évangélisé la presqu'île de Yucatan, toute une partie de l'Amérique centrale, les Indiens de la Sierra de Mayarit, et fondé le collège de Zacatécas. Il arriva au Texas en 1716, y fonda deux missions, plus une station dans la moderne Louisiane. La vie y fut très dure pendant un siècle au milieu des compétitions de la France et de l'Espagne, et de la répulsion des Indigènes. L'œuvre finit officiellement en 1812 par la suppression. Le P. Joseph Antoine Diaz qui était resté dans le pays avec quelques autres missionnaires, fut tué en 1834.

Au Nouveau-Mexique nous sommes éprouvés par les révoltes de 1680 et des années suivantes ; nous sommes à notre poste au début du XVIIIe siècle, et nous disparaissons à sa fin, comme en Arizona où

nous sommes chassés par la révolte de 1781. A la fin du XIX[e] siècle, notre province de Cincinnati a reçu mission d'évangéliser les tribus Génes et Quéres au Nouveau-Mexique et celle des Novajos dans les Montagnes Rocheuses de l'Arizona. Dans l'Arizona encore, notre province du Sacré-Cœur s'est vu confier trois tribus de moindre importance.

En Floride, les prédicants s'installèrent avec le pouvoir anglais en 1763, et les catholiques que nous y avions faits, passèrent au protestantisme.

La Californie fut le Paraguay franciscain, et la plus belle de nos missions d'Amérique (1). C'est dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle que nos pères s'installèrent en ce pays. Ils y parurent d'abord comme successeurs des Jésuites expulsés dans la Californie inférieure. Mais ils cédèrent presque immédiatement cet héritage aux Dominicains. C'est en 1769, que le P. Juniper Serra fonda dans la Californie supérieure, entre San Diego et San Francisco notre vraie mission (2). Là, les Indiens reçurent tout de nous, et formèrent avec nous une seule famille, que nos pères dirigeaient et administraient en attendant qu'elle fut capable de prendre en mains ses destinées. En 1833, leurré par l'idéal de liberté pour tous, le gouvernement renvoya les pères, passa la mission au clergé séculier, et livra à eux-mêmes, comme le reste des citoyens, ces pauvres Indiens à peine sortis

(1) Z. Engehhardt, *The Franciscans in California*, Harbor Springs, 1897 ; Idem, *The Missions and Missionaries of California*, I. San Francisco, 1908 ; M. da Civezza, *Storia*, VIII, 98.

(2) M. da Civezza, *Storia*, VII 4, 225 ; *Saggio*, n. 484 ; Hammer, *op. cit.*, 89 ; Engelhardt, *The Franciscans in California*, 214.

de la barbarie. Il eut à s'en repentir. Traqués et asservis par les Européens, les Indigènes, qui étaient trente mille en 1830, étaient en dix ans réduits à six mille, et l'avidité des chercheurs d'or en a supprimé beaucoup depuis cette époque.

Passons maintenant à l'Amérique du Sud. Au Chili, nous n'avons, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, travaillé que dans le nord du pays ; nous nous installâmes dans le sud en 1756, à l'appel de la tribu Péhuenches, et transformâmes à cette occasion le couvent de Chillan en collège de missions. Il faut citer parmi les bons missionnaires de cette époque, les pères Pierre Ange d'Espineira (+ 1778) et François Xavier d'Alday (+ 1726), qui servirent d'intermédiaires entre les Indiens révoltés et le gouvernement, le premier en 1766, l'autre en 1793 (1).

Actuellement nos missions de l'Argentine, sont situées au nord de ce pays, entre le rio Pilcomayo et le rio Salador, dans les régions du Grand Chaco et de Formosa. Nous y possédons l'ancien collège de San Carlos in San Lorenzo, et ceux de Salta et de Corrientes, fondés respectivement en 1857 et 1887 (2).

Nous avons quatre missions au Brésil. Celle de l'Etat de Goyaz nous a été confiée en 1899 (3). Des trois qui sont dans le bassin des Amazones, la plus

(1) R. Lagos, *Historia de las misiones del Colegio de Chillan I*, Barcelona 1908, 108, 144, 348, 406, 547.

(2) V. Caloni, *Apuntes historicos sobre la fundacion del colegio de S. Carlos y sus misiones*, Buenos-Aires, 1884 ; Q. Porrecca, *Relacion sobre la misiones Franciscanas existentes en la Republica argentina*, Buenos-Aires, 1894 ; M. da Civezza, *Saggio*, 493 ; *Acta Ord. Min.*, XXII, 121.

(3) *Acta Ord. Min.*, XXIV, 384.

jeune est celle qui nous a été donnée en 1908, à Santarem au confluent du Tapajos et de l'Amazone (1) ; celles du Rio Négro et du Rio Madeira datent de la fin du XIX[e] siècle, et sont l'œuvre du P. Machetti (2).

En Bolivie, nous fûmes les premiers missionnaires. Notre activité y eut son apogée au XVIII[e] siècle entre le Rio Grande et le Rio Madre di Dios, sur les deux rives du Rio Béni, tout autour d'Apolobamba. Sur la fin du XVIII[e] siècle, missionnaires et Indiens y furent si mal soutenus par le gouvernement et le chef du diocèse, et y souffrirent d'un tel dénuement, que, en 1793, le ministre provincial remit cette mission à l'évêque et en retira ses religieux.

Il était réservé au P. André Herrero de la relever. En 1834, il fit venir des religieux d'Italie et d'Espagne, fonda avec eux les collèges de la Paz, Sucre, et Potosi, et restaura le vieux collège de Tarija fondé par nos Pères du XVII[e] siècle et celui de Tarata créé par l'évêque d'Ochoa en 1796. Grâce à un homme de cœur, nous avons aujourd'hui dans le seul Pérou, cinq collèges de missions. Dieu appela Herrero à la récompense en 1838 (3).

Dans l'Equateur, nous avions encore vingt villages au XVIII[e] siècle : tout disparut avec les révolutions. En 1889, on nous confia pourtant le vicariat aposto-

(1) *Ibid.*, XXV, 219.
(2) J. MACHETTI, *Della missione Francescana di Manaos*. Roma. 1886.
(3) M. DA CIVEZZA, *Storia*, VII 4. 505 ; VIII, 308 ; *Saggio*. n. 26, 409 ; J. CARDUS, *Las misiones Franciscanasentro los infieles de Bolivia*, Barcelona, 1886 ; *Relacion historica de las misiones Franciscanas de apolobamba, por otro nombre Frontera de Caupolican*. Edicion oficial. La Paz. 1903.

lique de Zamora en faveur des Indiens ; mais, dès 1897, le gouvernement cédait aux passions politiques et nous rendait notre mission impossible (1).

Au Pérou, notre champ d'action était vaste. Juste en face de Lima, les cordillières centrales et orientales se rapprochent de la côte, s'abaissent, et cèdent la place à un vaste plateau, qui a au midi la ville de Jauja, au nord celle de Huanuco, et, au centre, la ville beaucoup plus considérable et plus connue de Tarma. Le fleuve des Amazones et le Huallaga, son affluent, prennent leurs sources auprès de Huanuco, et s'enfuient vers le nord entre les cordillières. De Tarma, le Rio Péréné conduit droit à l'Ucayali, qui forme, par delà les cordillières orientales, une barrière liquide. C'est dans cette plaine de Tarma, dans les vallées de Huallaga et de l'Ucayali qu'était notre vrai champ d'action ; et, pour les soutenir, nous avions au XVIII[e] siècle le collège d'Ocopa au sud-est de Jauja (2).

Après des alternatives de succès et de martyre, vers 1780, l'œuvre semblait désespérée. Mais, en 1787, François Alvarez fit venir d'Espagne des religieux plus nombreux ; en 1790, Emmanuel Obreviéla, président du collège d'Ocopa, envoyait de nouveaux missionnaires dans la vallée de l'Ucayali : les missions étaient restaurées grâce à l'énergie des chefs et au

(1) *Acta Ord. Min.*, XXIV, 356.

(2) J. H. Unanue, *Coleccion de los Mercurios referentes a las misiones de Caxamarquilla*, s. l., 1791 ; C. R. Markham, *Expeditions into the valley of the Amazonas*, London, 1859 ; *Chronologia hist. leg.*, IV, 301 ; M. da Civezza, *Storia*, VIII, 260 ; *Saggio*, n. 565 ; *Historia de l[as] misiones de fieles e infieles del Colegio de Propagan[da] Fide de Santa Rosa de Ocopa*, Barcelona, 1883.

dévouement des missionnaires (1). Parmi ces derniers, le P. Plaza s'est fait une place à part par son zèle, et sa connaissance des dialectes indiens. Après cinquante années de mission, il fut, à 78 ans, créé évêque de Cuenca, où il mourut en 1858.

En somme, nos missions d'Amérique ont souffert surtout de l'avidité des colons et des révolutions qu'elle a produites. Mais ce qui les a soutenues, fondées et restaurées, ce sont les collèges des missions, et des hommes de cœur qui leur ont donné tout leur savoir-faire et leur dévouement. Ceci prouve que, nonobstant les difficultés, tout irait à merveille, si l'on savait en chaque poste mettre l'homme de la situation.

Dans le vieux monde, nos missions n'ont pas moins qu'en Amérique été éprouvées par les révolutions.

En Afrique, nous avons aujourd'hui une mission italienne en Lybie et en Tripolitaine, une mission portugaise au Mozambique, et au Maroc la mission espagnole créée par l'énergique P. Joseph Lerchundo en 1859. Des trois missions africaines c'est la plus ancienne, la seule qui ait eu le temps de porter des fruits sérieux par l'apostolat et l'enseignement.

On se souvient qu'un décret de 1628 avait réglé que le custode de Terre Sainte serait toujours italien, son vicaire toujours français, et le procureur toujours espagnol (2). L'application de ce décret amena de telles dissensions, que Benoit XIV dût régler, en 1746, que le conseil custodial comprendrait, en plus de ces trois dignitaires, un Français, un Italien, un

(1) *Historisch-politische Blatter*, LVII, 1866, 448, 451.
(2) Patrem, *op. cit.*, 145.

Espagnol, et un Autrichien (1). Inutile de mentionner les changements introduits par le roi d'Espagne en 1787, puisqu'il les annula lui-même en 1794 (2).

Il y avait d'ailleurs alors pour la Terre Sainte une question plus pressante que celle des nationalités, il y avait le pain quotidien. Elle fut privée tout d'abord des subsides de l'Autriche, Joseph II (1741-1790) ayant défendu d'envoyer des aumônes en dehors de son empire. L'argent de France lui manqua lorsque la révolution eut supprimé l'Ordre en ce pays ; et les aumônes d'Espagne et de Portugal lui firent défaut un peu plus tard, pour le même motif. Grande fut sa détresse. Très heureusement Gorres et Philipps plaidèrent sa cause dans les *Historisch-politische Blatter* et lui rendirent les aumônes des pays de langue allemande. En France, Chateaubriand et le duc de Joinville lui rendirent le même service. Un peu partout, on créa des commissariats de Terre Sainte tous égaux, à la place des anciens commissariats généraux créés en 1621, la quête du vendredi saint lui fut attribuée, et la Terre Sainte eut du pain.

Restait toujours la lutte des nationalités. La France, qui n'avait encore aucun représentant franciscain dans la custodie ne pensait guère à nous favoriser. Aussi Pie IX fut-il sage politique lorsque en 1846, il replaça dans les conseils du custode, les deux religieux français prévus par l'ordonnance de Benoit XIV (3).

(1) *Chron. hist. leg.*, III 2, 348, 356, 392.
(2) QUARESMIUS, *Elucidatio Terræ Sanctæ historica, theologica, et moralis*, 2 vol. ed. Cyprian. de Tarvisio, Venet, 1880-1881, II 2, 788, 791.
(3) *Quaresmius*, *op. cit.*, II 2, 793.

Des difficultés d'un autre ordre surgirent pour la custodie, en 1847, par l'érection du patriarcat. C'était naturel, dès lors qu'il s'agissait de trouver place pour deux, sur un sol que nous avions seuls gardé pendant des siècles et au prix de notre sang. Mais, depuis longtemps déjà la place est faite, et, des difficultés passées, le souvenir même n'est plus.

Les conversions ont été jusqu'ici peu nombreuses en Terre-Sainte : De 1847 à 1877, par exemple, nous avons ramené quinze mille âmes à l'Eglise (1). Il faut nous rappeler que nous ne sommes plus là en pays sauvages, mais au milieu de schismatiques, de juifs et de musulmans, très difficiles à atteindre et à convaincre, les derniers surtout.

Par ailleurs, au cours du XIX[e] siècle, la Custodie a augmenté de dix le nombre de ses couvents ; créé pour les Indigènes des écoles de garçons et de filles et le collège d'Alep ; fondé pour ses vocations un noviciat, un scolasticat, et le premier collège séraphique qui ait existé dans l'Ordre ; racheté aux Musulmans plusieurs sanctuaires, et préparé aux pèlerins des hospices ou hôtels gratuits pour les recevoir.

Il faut espérer que, sous le régime nouveau donné à la Terre-Sainte par la guerre de 1914, nous pourrons enfin agir en toute liberté dans ce vaste champ d'action qui s'étend de l'Egypte à l'Arménie, et en faire la plus féconde de nos missions comme elle en est la plus précieuse.

En Extrême-Orient, il nous reste la Chine, et nous avons pu mettre un pied au Japon.

Aux Philippines, nous n'avons plus que quelques

(1) PATREM, *op. cit.*, 143.

religieux, depuis que la révolution en a chassé le plus grand nombre à la fin du XIXe siècle, depuis surtout que les Etats-Unis y ont fait établir une hiérarchie régulière après la guerre hispano-américaine de 1898 (1). Il ne faut pas pour autant oublier que nous avons versé bien des sueurs en ces îles, et que, au XVIIIe siècle, le P. Marc de Lisbonne nous y a donné la première grammaire de la langue Bicole, pendant que le P. Sébastien Totanéis écrivait la meilleure, peut-être, des grammaires Tagales.

Les missions unies de Cochinchine et du Tonkin ont aussi disparu peu à peu pour nous. Au début du XVIIe siècle les Portugais les revendiquèrent ; mais en 1719 ils devaient y faire appel à leurs frères espagnols. Finalement, en 1750, la seule Cochinchine comptait seize mille chrétiens, et dans la Cochinchine et le Tonkin réunis, nous possédions deux cent soixante-deux communautés chrétiennes, soixante-dix églises et cinquante oratoires (2). La persécution sévit ensuite, les missionnaires se retirèrent peu à peu, seuls demeurèrent le P. Joseph de la Conception et quelques autres religieux (3). En 1821, le Père Odoric Collodi put heureusement rentrer en Cochinchine, y travailler avec fruit pendant treize ans, et, en 1834, mourir en prison (4).

En Chine, la mission du Chantung fondée par Antoine Caballero, en 1650, avait si bien prospéré, que, en 1723, nous avions, pour notre part, cent mille

(1) A. COLEMANN, *Do the Philipinos hate the Spanish friars ?* dans *The American Catholic Quaterly Review*, XXX, 1905, 672.

(2) *Acta Ord. Min.*, XXIII, 126 ; M. DA CIVEZZA, *Storia*, VII 3, 123.

(3) M. DA CIVEZZA, *Stagio*, n. 36, 398, 607.

(4) M. DA CIVEZZA, *Storia*, VII 3, 143.

chrétiens dans le céleste empire. A cette heure même, la division et la persécution nous atteignirent à la fois (1).

La division entra avec la fameuse question des accommodements. Parmi les usages chinois, beaucoup étaient indifférents à la religion chrétienne : chrétiens et missionnaires pouvaient les adopter ; mais il en était d'autres plus directement liés au culte chinois : pouvait-on les adopter aussi ? Les Jésuites dirent que oui, pendant que les Franciscains et tous les autres missionnaires répondaient : non. Une querelle s'ensuivit, s'envenima, devint scandaleuse, et nuisit beaucoup aux missions. Elle se termina enfin, lorsque Benoit XIV (1740-1758) condamna les usages en question et le système des accommodements (2).

Entre temps, la persécution était survenue en 1724, et allait durer quarante ans. Les missionnaires étaient proscrits, le culte ne s'exerçait plus qu'en cachette, la mort nous guettait partout.

Parmi nos meilleurs missionnaires du XVIII[e] siècle en ce pays, il faut citer Bernardin della Chiesa (+ 1739), évêque de Pékin pendant la première partie de la persécution ; Basile Rollo de Gémona (+ 1703), vicaire apostolique du Chensi et auteur d'un dictionnaire chinois de si réelle valeur qu'il a été imprimé au XIX[e] siècle (3) ; et Eugène Pilori de Bassano, qui

(1) M. DA CIVEZZA, *Saggio*, n. 335, 4, 21, 543, 654.
(2) Bullarium Benedicti XIV, Romæ, 1754, I, 114 ; G. PRAY, *Historia controversiarum de ritibus sinicis*, Pestini Budæ, 1789.
(3) *Acta Ord. Min.*, XXIII, 126 ; J. DAHLMANN, *Die Sprackunde und die Missionen*, Freiburg, 1891, 38.

mourut en 1756 après vingt-six ans de labeur dans le Chensi et le Chansi (1). Le bienheureux Jean de Triora était, lui, martyrisé en 1816 (2).

Après cent ans de persécution ouverte ou occulte, nos missions de Chine périclitaient. Très heureusement pour elle, Dieu leur envoya, en 1839, le P. Ludovic Bési, et, en 1840, les Pères Gabriel Grioglio et Louis Moccaghetta. Sous leur chaude étreinte, la vieille mission chinoise retrouva vie et vigueur ; et lorsque, en 1879, le St Siège établit trente-huit vicariats en Chine, nous étions tout préparés à recevoir les neuf qu'il nous confia, et qui sont notre gloire (3).

En 1900, la révolte des Boxeurs éprouva notre œuvre, au Chansi surtout, où ils massacrèrent plusieurs missionnaires et deux mille chrétiens environ (4). Mais en retour, ces missions ont reçu leur liberté d'action, et elles s'apprêtent à porter des fruits magnifiques.

Dieu veuille qu'il en soit ainsi au Japon, où nous avons été appelés en 1906 par l'évêque d'Hakodate. Nous sommes là chez nous, chez les descendants chrétiens de nos chrétiens et martyrs du XVI[e] siècle et du XVII[e] siècle.

Lorsque, en effet, les prêtres des Missions Etrangères de Paris arrivèrent sur ce sol sacré qui leur avait été confié par Pie IX, ils découvrirent par milliers des chrétiens, qui, pendant deux cents ans et sans prêtre, avaient conservé le trésor de la foi et

(1) *Acta Ord. Min.*, XIX, 46.

(2) Ciro de P. (Ortolani), *Due beati Francescani nell'anno santo 1900*, Roma, 1901.

(3) *Acta Ord. Min.*, XIX, 47 ; XXIII, 127 ; XXVII, 41.

(4) *Acta Ord. Min.*, XX, passim ; XXIV, 94 ; *Barbarie e trionfi ossia le vittime illustri del San-Si in Cina nella persecuzione del 1900*, Parma, 1908.

les suprêmes recommandations de nos martyrs contre le protestantisme, et plaçaient comme nous le nom de St François dans le Confiteor. A deux cents ans de distance, on retrouvait les fils spirituels de nos martyrs, les enfants de nos tertiaires franciscains.

Puisse la jeune mission opérer des merveilles à son tour dans les terres bénies du Japon. Car c'est là que nous avons au cours des siècles connu les plus beaux succès et eu le plus de martyrs.

Rappelons en terminant que, de 1860 à 1874, nous avons créé des missions florissantes en Nouvelle-Zélande, et que, en Australie, nous possédons depuis 1878 des écoles et des missions dans la région de Sidney.

Un mot néfaste résume donc les maux de nos missions en ces deux derniers siècles, c'est celui de révolution. Leur bien leur est venu d'un certain nombre d'hommes de cœur, et aussi, pour ce qui concerne celles d'Amérique, des collèges des missions.

Si maintenant nous jetons les yeux sur une carte géographique, nous constaterons que nous avons trois grands centres de missions, dont le premier est chez les Indigènes d'Amérique, le second en Terre-Sainte, et le troisième en Chine. Si nous constatons, d'autre part, que les Indiens d'Amérique ne peuvent tarder beaucoup à être saisis par la civilisation et la religion des peuples qui les environnent, nous admettrons du même coup, que l'avenir des missions est pour nous en Chine, et en Palestine. Peut-être le Maroc nous offrira-t-il aussi un beau champ d'action. C'est à nous à le saisir pendant qu'il en est encore temps : car il en est d'autres qui songent à le prendre. Nous le savons de source certaine.

XI. — *SAINTS ET BIENHEUREUX*

Le dernier bienheureux que nous aient donné ces deux cents ans, est mort en 1716. La liste des saints et bienheureux que nous donnons, porte donc sur une période de cent seize ans seulement, laquelle est trop rapprochée de nous pour avoir déjà vu glorifier tous ses héros. La série n'est donc sûrement pas à point. Nous la donnons telle quelle, en priant Dieu de l'augmenter grandement au cours des siècles.

Pour l'instant, nous y comptons trois saints et cinq bienheureux, qui, à part deux, nous sont tous connus. St Léonard de Port-Maurice (+ 1751) est le grand prédicateur de l'Italie au XVIIIe siècle, le grand propagateur du chemin de la croix, et un moraliste de première marque. Nous saluons en saint Jean-Joseph de la Croix (+ 1734) un Déchaussé aux pénitences effrayantes, et dignes de St Pierre d'Alcantara ; et, en St Pacifique de San Sévérino (+ 1721), le saint vieillard aveugle, honneur des Réformés.

Les bienheureux Thomas de Cori (+ 1739) et Théophile de Corte (+ 1740) furent les grands propagateurs des maisons de récollection au XVIIIe siècle ; Léopold de Gaiches (+ 1815) continua l'œuvre apostolique de St Léonard de Port-Maurice, et Jean de Triora féconda de son sang nos missions de Chine en 1816.

Quant au B. Egide Marie de St Joseph (+ 1812) c'est l'heureux frère convers, qui semait les miracles à loisir, mais ne pouvait se résoudre à guérir les petits enfants, tant il était persuadé de leur bonheur au ciel.

CONCLUONS

Pour sa part, le XVIIIe siècle connut chez nous les qualités et les défauts du siècle précédent. Le grand défaut, c'est toujours la folie des honneurs et des distinctions. C'est elle qui fait perdre le sens du devoir et de l'autorité, alimente plus que jamais en Espagne le sentiment séparatiste de la nationalité, et diminue même de multiples façons le niveau des études pour faciliter l'accès au lectorat et aux honneurs qu'il comporte. Par contre, si les études perdent en vigueur elles gagnent au moins d'être spécialisées. L'Ecriture, la morale, le droit deviennent des sciences séparés, reçoivent leurs lecteurs particuliers ; la morale et le droit produisent même des écrivains de réelle valeur. L'Histoire continue l'œuvre du XVIIe siècle, et produit aussi de bons travaux souvent utilisés.

La révolution passe ensuite, faisant des apostats, mais aussi des martyrs.

Nous lui reprochons justement d'avoir détruit l'Ordre en plus d'un pays et de l'avoir partout amoindri. Sachons lui gré, au moins, de nous avoir donné la pauvreté forcée, l'unification de l'Ordre, les Constitutions uniques cherchées pendant des siècles, un sens plus robuste formé par l'épreuve, et, pour opérer des merveilles, un monde renouvelé où tout est à faire.

Le tout est que, avec ces biens de notre siècle, nous n'accueillions pas ses maux : son scepticisme jouisseur incapable d'un élan généreux,et sa défiance de classes se manifestant en haut par l'oppression, en bas par la révolte.

Nous avons, au XIXe siècle, restauré nos missions détruites, constitué à Rome un collège pour la formation des lecteurs, commencé à Quaracchi une édition définitive de nos grands docteurs, et inauguré ici et là la publication des sources de notre histoire. Faisons mieux encore, et que les âges à venir nous louent d'avoir fait du XXe siècle l'un des plus féconds de la famille franciscaine. — Le recensement de 1920 nous a fait connaître que nous formons dans le monde quatre-vingt-dix-huit provinces ou custodies, possédons mille cinq cent soixante-cinq maisons, et sommes seize mille deux cent quarante-huit religieux, dont huit mille huit cent quarante-neuf prêtres. Nous pouvons évidemment quelque chose ; il s'agit de le vouloir.

CHAPITRE IX

L'Ordre des Frères-Mineurs Conventuels

« *Quasi Libanus odorem suavitatis habete.* » (Eccli, XXXIX, 18).

En créant pour les Conventuels de 1517 un Ordre séparé, avec un titre spécial et une observance de la Règle autre que celle fixée par St François, Léon X leur reconnaissait de ce fait les privilèges derrière lesquels ils s'abritaient ; ils avaient dès cet instant un statut parfaitement légitime et reconnu par l'Église (1). Mais ces privilèges, venus depuis les constitutions de Martin V en 1430, concédés par divers papes au hasard des circonstances et dans l'espace de quatre-vingt-sept ans, n'avaient rien d'homogène, et formaient une législation incomplète en beaucoup de points, obscure en beaucoup d'autres. Ses relations avec la Règle n'étaient pas toujours si claires ni si nettes, qu'une conscience droite n'eût souvent à se demander jusqu'où allaient encore ses obligations. La première génération qui l'avait revendiquée pour son lot, s'en contenta pourtant. Mais ceux qui vinrent après eux, les âmes neuves qui n'avaient pas pris part aux vieilles luttes ni ne s'étaient endurcies dans la résolution de mener une vie amoindrie, souffrirent de cet état de choses indécis, cherchèrent une situation plus nette, désirèrent suivre de plus près la Règle comme leurs frères Observants.

Dès 1562, tous les Conventuels d'Espagne passaient à l'Observance (2) ; et le mouvement en ce sens était

(1) Bulle *Omnipotens Deus* du 14 juin 1517, dans Wadding, *Annal.* XVI, 51.

(2) Wadding, *Annal.*, XIX, 436, 574 ; Cf. *Bullar, Fr. Ord. Min. Discalc.*, I, 183, 185.

alors si général, qu'on crut un instant à l'union totale des deux Ordres. Peut-être est-ce le concile de Trente qui l'empêcha à son insu. En 1563, il montra sa volonté très nette d'imposer à tous les Ordres mendiants, les possessions en commun (1). Il fallut toute l'énergie du général François Zamora pour nous épargner cette obligation ; et seuls les capucins y échappèrent avec nous. Tous les autres, y compris les Conventuels, se virent imposer le droit de posséder. Du coup, la conscience inquiète de tous ces religieux se trouva tranquillisée ; et la volonté du Concile de voir tous les Mendiants posséder leur était une invite à rester où ils étaient. Il en fut ainsi. Mais, cette fois au moins, l'essentiel était indubitablement acquis aux Conventuels ; ils pouvaient posséder en commun. Les désirs de réforme n'étaient pas éteints pour autant. Un peu partout dans l'Ordre, ils élèveront la voix contre les abus légués par les ancêtres, amèneront les papes et les supérieurs à s'occuper de réforme et de constitutions, jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction sous Urbain VIII en 1628.

Ainsi, Pie IV commande au chapitre réuni à Florence, en 1565, les constitutions qu'on a appelées de son nom *Constitutions Pie* (2). De 1566 à 1568, c'est le vicaire général Félix Peretti de Montalto, qui déploie à la réforme de son Ordre, l'activité et l'énergie qu'il mettra bientôt au service de l'Eglise sous le

(1) Sess. XXV, de Reg. c. 3 ; *cf. Acta genuina SS. œcumenici Concili Tridentini...* ed. Theiner, 2, vol. in-4°, Zagrabiæ (Croatiæ).

(2) *Constitutiones Piæ pro reformatione fratr. S. Francisci Conventualium.*, Florentiæ, 1565.

nom de Sixte V. Il s'en faudra de rien que le général Tancrède de Colle ne réalise l'union des Observants et des Conventuels au chapitre de 1568. St Pie V qui l'avait faite chez les Dominicains, la voulait aussi chez nous ; mais l'amitié qu'il portait à Martin Azpicuelta de Navarre, l'avocat des anti-unionistes, lui fit manquer son but (1). De 1585 à 1590, Sixte V protégea de tout son pouvoir les Conventuels réformés qui s'étaient installés à Naples en 1562 et se répandaient dans toute l'Italie (2). Clément VIII (1592-1605) faisait lui-même la visite du couvent généralice des Douze Apôtres (3). Sous son impulsion et la direction du général Gésualdi, les chapitres de 1593 et 1596 décrétaient d'opérer la réforme de l'Ordre, et de la commencer en réformant une maison par custodie ; et l'œuvre de réforme commença comme on l'avait décrétée (4).

L'expérience avait déjà montré que nulle réforme ne pouvait s'opérer, ni surtout durer, sans le fondement de constitutions appropriées. Celles de Pie IV n'avaient rien de cela,parce que sur plusieurs points elles abandonnaient la Règle à l'interprétation individuelle des supérieurs tout au moins. Le chapitre de 1593 leur substitua les constitutions alexandrines de 1501, que le général Delfini avait faites alors à la mesure des plus faibles pour réformer l'Ordre sans bruit. Mais, comme justement pour n'effrayer per-

(1) Wadding, *Annal.*, XXI, 179.
(2) *Ibid.*, XXII, 1 ; De Gubernatis, *op. cit.*, II, 542 ; A. Hubner, *Sixtus V*, Leipzig, 1871 ; Capranica, *Papa Sisto*, 3 vol., Milano, 1884.
(3) *Compendio di storia Minoritica*, Opera postuma del P. Francesco Antonio Benoffi, Pesaro, 1829.
(4) Benoffi, *op. cit.*, 283.

sonne, elles avaient laissé dans l'ombre les points juridiques les plus brûlants, l'incertitude et le trouble des consciences ne firent que s'accroître. Les Conventuels étaient-ils oui ou non, tenus à observer tous les préceptes de la Règle ? Qui disait oui, qui répondait non ; on attendait la solution. Le vicaire général Montanari tenta de la donner en faisant éditer la sérieuse explication de la Règle de Bartolucci ; il ne réussit pas à atteindre son but (1). Les efforts du chapitre de 1617 ne furent pas davantage couronnés de succès. Devant tant d'insuccès, le général Franceschini et le chapitre de 1625 firent table rase des principes qui avaient avorté jusque-là, et donnèrent des bases nouvelles à leurs constitutions (2). Ils furent heureux, et réussirent. En 1628, le pape Urbain VIII approuva leur œuvre, et, depuis lors, l'Ordre des Conventuels a traversé les siècles appuyé sur les *Constitutions Urbanistes.* Clément XIV promulgua, il est vrai, de nouvelles constitutions en 1771, après l'union des huit provinces observantes de France à l'Ordre des Conventuels (3). Mais autant il est douteux qu'elles aient jamais été reçues dans tout l'Ordre, autant il est certain qu'en 1823, les vieilles constitutions urbanistes furent mises à point par le général Joseph-Marie de Bonis, et imposées par Pie VII à l'Ordre entier.

Le passage des huit provinces observantes de

(1) S. Bartulocci, *Minoritica fratr. Conventualium S. Francisci*, Perusiæ, 1615.

(2) Benoffi, *op. cit.*, 287.

(3) Voir sur ce pape : Crétineau-Joly, *Le pape Clément XIV*, Paris, 1862 ; mais ne pas manquer d'y joindre l'œuvre bien rare aujourd'hui de Theneir, *Geschichte des Pontifikats Klemens XIV*, Leipzig, 1852.

France aux Conventuels en 1771, marque l'apogée de cet Ordre. En 1773, on lui compte mille deux cent soixante-et-onze maisons et vingt mille religieux, au lieu de quinze mille frères et neuf cent cinquante-deux maisons qu'il avait en 1682 (1). Mais alors même, chez lui comme partout au XVIIIe siècle, la ferveur avait bien diminuée. Survint la révolution, qui le détruisit en France et le mit à mal partout en Europe, puis la diminution de la foi qui restreignit le nombre de ses vocations. Enfin, bien qu'il ait ici et là regagné un peu de terrain, aux Etats-Unis, par exemple, où le Père Marangoni (1866-1872) érigea une province et deux custodies (2), il n'avait plus que mille quatre cent quatre-vingt-onze religieux en 1893, et deux cent six maisons seulement en 1908.

En fait de missions étrangères, les Pères conventuels possèdent la Moldavie et la Turquie d'Europe.

On cite comme les plus célèbres prédicateurs qu'ils aient eus en pays chrétiens, Joseph Platina (+ 1743) et le théologien Cornelius Musso : + 1574 (3).

Les études ont toujours été en honneur dans cet Ordre ; et les hommes qui les ont vraiment organisées, sont Sixte V,et le grand réformateur de l'Ordre, le général Montanari. En 1587, Sixte V créait, au couvent généralice des Douze Apôtres, le collège Saint-Bonaventure, pour donner pendant trois années des cours supérieurs à des sujets de choix (4).

(1) I. FRANCHINI, *Status religiosus religionis franciscanæ Minorum Conventualium*, Romœ, 1682, 13; *Manuale dei Novizi e Professi Chierici e Laïci Minori Conventuali*, Roma, 1897, 272.

(2) *Manuale, etc...*

(3) *Manuale*... ut supra, p. 324 et seqq.

(4) WADDING, *Annal.*, XXII, 190, 465.

C'était fort bien ; mais encore fallait-il que l'Ordre entier préparât des sujets à ce collège et profitât de leur science. Le Père Jacques Montanari de Bagnacavallo y pourvut. En 1619, il donna à l'Ordre entier un très sérieux programme d'études, dont les parties essentielles ont été insérées dans les constitutions approuvées par Urbain VIII (1628). Il a produit des hommes de grande valeur.

Parmi les plus célèbres docteurs conventuels, il faut citer le saint cardinal Brancati (+ 1693), Marc Antoine Pagani (+ 1585), et Cornelius Musso (+ 1574).

En histoire ecclésiastique, les trois Paggi ont grandement honoré leur Ordre et la France : Antoine (+ 1699), par ses Critiques sur les annales de Baronius (1) ; François et Antoine, ses neveu et petit-neveu, par leur *Histoire des papes* (2).

Sbaraléa (+ 1763) a pris place entre les meilleurs écrivains de l'Ordre, aussi bien en préparant les quatre premiers volumes du *Bullarium Franciscanum*, qu'en donnant son *Supplément aux Scriptores Ordinis Minorum* de Wadding et à la *Bibliotheca universa Franciscana* de Jean de St Antoine. Mgr Lucci (+ 1752), Antoine Benoffi (+ 1782), et le Père Papini (+ 1834) ont aussi de la valeur. Mais pourquoi donc ont-ils gâté par des luttes mesquines, un grand talent et de belles œuvres ?

Képler lui-même louait la science du P. Altobello en mathématique et en astronomie ; et l'historien

(1) 4 vol. in-4°.
(2) 4 vol. in-f°.

Vincent Coronelli (+ 1700) fut géographe officiel de l'empereur d'Autriche (1).

Les Conventuels se distinguèrent aussi dans la musique, et ils eurent, au XVIIe et au XVIIIe siècle, une spéciale influence sur l'école de Venise comme sur celle de Bologne. Les motets du padouan Porta (+ 1601) ont illustré son nom ; et la première méthode d'orgue et de clavecin nous a été donnée dans le *Transsylvanien* par Diruta, son disciple. Jean Martini (+ 1784) fut le maître et la gloire de l'école de Bologne (2) ; et c'est Mattei (+ 1825), son disciple préféré, qui créa le courant dont nous vint Rossini : + 1868 (3).

Nous ne dirons rien de Sixte V de peur de l'amoindrir en ces quelques lignes. Il faut des volumes pour narrer les cinq années si actives que régna ce grand pape. Sur Clément XIV nous garderons le silence pour d'autres motifs, persuadé qu'on ne pourra le juger avec quelque justice, que lorsque tous les documents auront été équitablement publiés et utilisés, lorsque surtout on voudra bien étudier la bulle *Misericors Deus* au lieu des documents de seconde main.

L'Ordre des Conventuels a produit le bienheureux Bonaventure de Potenza (+ 1711) qui disait : « Par obéissance, j'irais jusqu'au fond de l'enfer », et qui,

(1) *Effigies et series chronologica Ministrorum General. tot. Ord. S. Franc. Minor. Conventualium.*, s. l. 1716.

(2) L. BUSI, *Il Padre G. B. Martini*, Bologna, 1891.

(3) F. CANUTI, *Vita di Stanislao Mattei*, Bologna, 1829.

trente ans après sa mort, obéissait encore. Mais, la gloire la plus pure de nos frères, est St Joseph de Cupertin (+ 1663), le merveilleux ignorant qui parlait à ravir de Dieu et des mystères cachés des consciences, l'homme céleste dont les extases furent si fréquentes, « que durant la moitié peut-être de sa vie ses pieds n'ont point touché le sol » (1).

(1) P. Léon, *L'Auréole Séraphique*, t. III, p. 446.

CHAPITRE X

L'Ordre des Frères-Mineurs Capucins

« *Florete flores quasi lilium.* »
(Eccli. XXXIX, 19).

On était en 1526. Il y avait neuf ans seulement que nos Pères étaient séparés des Conventuels ; nonobstant des misères individuelles, l'Ordre était encore dans sa ferveur. Il avait justement à sa tête un fervent disciple de Jean de Puebla ; c'était François des Anges, Quinônes, l'ardent promoteur des maisons de récollection et leur législateur (1523-1529). Il leur avait donné des statuts en Espagne sitôt après son élection en 1523 ; et c'est précisément en 1526 qu'il les imposait aux maisons d'Italie, quelques mois après son arrivée en ce pays. Qu'on lise Wadding,et l'on connaîtra son zèle pour la Règle (1).

Il y avait alors dans la province de Toscane, un religieux au cœur ardent et désireux de perfection. Naguère il était soldat ; l'Ordre ne lui avait encore confié aucune charge pas même celle de prêcher, et il n'avait pas 30 ans (2). De quoi était-il capable ? Jusqu'à quel point pouvait-on se fier à lui ? Personne à cette heure ne l'aurait pu dire. Il était de Fossombrone et s'appelait Ludovic.

Or voici qu'un jour de 1226 il s'échappe de son couvent sans rien dire, et s'en va à Rome demander la permission de vivre en ermite, hors de l'Ordre, sous la juridiction des évêques. Il avait en poche les lettres de recommandation de la duchesse Varani de Camérino, nièce du pape Clément VII.C'était quelque chose ; aussi obtint-il du grand pénitencier Pucci, la vie érémitique qu'il demandait pour lui, et son frère Raphael, et aussi pour Mathieu de Bassi qui s'était

1526

(1) *Annal.*, XVI, 210, 167.

(2) WADDING, *ibid.*, 211 ; BOVERIUS, *Annalium seu sacrarum historiarum Ord. Min. S. Francisci qui Capuccini nuncupantur*, Lyon, 1632-1639, ad an. 1526, n. 14, 20.

permis semblable escapade l'année précédente (1). Mais dès lors qu'il avait quitté son couvent sans permission, devant le droit il était apostat et devait être traité comme tel. La faculté obtenue du grand pénitencier pouvait tranquilliser la conscience de ces religieux ; mais non les mettre à l'abri du recours de l'Ordre et des supérieurs (2).

Le supérieur de leur province de Toscane, était justement alors le P. Jean de Fano également loué par notre Wadding et par le Père Bovérius l'historien des capucins. Ame ardente, et zélé pour la gloire de Dieu, il était en même temps prudent, grave, et s'entendait aux affaires. Supérieur, il donna à ses sujets l'exemple de la régularité, de l'austérité et d'une vraie vie intérieure. Il fut pendant sa vie prédicateur célèbre, et si vénéré que deux villes se disputèrent ses ossements à sa mort (3). Jean de Fano fit son devoir, et procéda contre les nouveaux ermites pour les ramener au bercail et à l'obéissance. L'année précédente déjà, Mathieu de Bassi avait été mis en prison par lui après sa fugue, et n'en était sorti que par la puissance de la duchesse Varani (4).

Dès lors que le supérieur faisait son devoir et usait de ses droits, la situation devenait intenable et tout était à refaire. De nouveau, Ludovic et Raphael de Fossombrone recoururent aux bons offices de la nièce du pape, duchesse Varani. Avec l'agrément de leurs supérieurs, disaient les deux frères, ils étaient passés sous la juridiction des

(1) Wadding, *Annal.*, XVI, 211, 212, 256-259.
(2) *Ibid.*, 212.
(3) *Ibid.*, 450 ; Boverius, *op. cit.*, ad ann. 1539, n. 3 et seq.
(4) Wadding, *ibid.*, 208-212, 257 ; *Boverius*, *op. cit.*, I, 49.

Conventuels. C'est dans ces conditions qu'ils demandaient au pape la faculté de vivre en ermite, de porter la barbe et le capuce carré, et de recevoir des novices. Ils l'obtinrent. Mais les supérieurs de l'Observance qui n'avaient point donné le consentement qu'on leur prêtait, ne cessèrent pas pour autant leurs revendications. C'était en 1528 (1).

Sans plus tarder, Ludovic se mit à recevoir des novices. Mathieu de Bassi fut l'un des premiers, d'autres parmi lesquels des religieux de l'Observance, vinrent ensuite (2) ; si bien qu'en 1529 la petite congrégation naissante célébrait à Albacina son premier chapitre. Mathieu de Bassi y fut élu supérieur, et on rédigea les statuts érémitiques dont on avait besoin (3). Ils portaient en particulier que les frères habiteraient hors des villes, n'auraient dans chaque maison que sept ou huit frères et douze tout au plus, ne diraient qu'une messe chaque jour, et n'érigeraient aucun maison d'études.

Deux mois plus tard Ludovic, reprenait les fonctions de supérieur abandonnées par Mathieu de Bassi.

Pour notre malheur, on nous donna pour général en 1529 le P. Pisotti de Parme, dont Wadding a écrit ces mots sévères : « Il n'eut rien de la Régulière Observance, ne montra rien de la vie commune. Rien que des privautés pour lui, rien que des cachotteries... Il marcha parmi nous comme s'il n'eut pas été

(1) WADDING, *Annal.*, XVI, 257-259 ; *Bullar. Ord. Min. Capuccinorum*, I, 1, 3.
(2) BOVERIUS, *op. cit.*, I, 103.
(3) *Ibid.*, 117 ; *Analecta Ord. Min. Capuccinorum*, cap. V, 13.

l'un des nôtres » (1). On le déposa dès 1533 ; mais trop tard. Il avait déjà fait beaucoup de mal aux maisons de récollections, et troublé l'Ordre entier. Sous son gouvernement, Jean de Fano lui-même, qui s'était si fermement opposé à Ludovic, entra chez les capucins après divers ennuis, et apporta à la jeune congrégation l'appui de son savoir-faire, de sa parole et de sa vertu (2).

Viennent alors une série d'influences et de documents contraires. En 1530, Clément VII annule tous les privilèges accordés à Ludovic et aux siens, et commande au ministre et au procureur général de les faire rentrer dans la famille de l'Observance (3) : puis sur les instances de sa nièce Varani et de Victoire Colonna il rapporte ses ordres (4). En 1534, défense à Ludovic de recevoir des Observants dans sa congrégation (5) ; en 1535, permission de recevoir des Observants venus de provinces où il n'y avait pas de maisons de récollections, juste à l'heure où Pisotti venait de mettre à mal ces maisons bénies (6).

Depuis 1529, Ludovic n'avait tenu aucun chapitre. En 1535, ses sujets lui en demandèrent un ; il le leur refusa. Mais Victoire Colonna, son ancienne protectrice, s'employa contre lui, et le lui fit imposer par le pape Paul III (1534-1549). Le chapitre s'ouvrit vers le 1er Novembre, et élut Supérieur Bernardin d'Asti, un observant qui n'était dans la congrégation que depuis l'année précédente. Le coup fut dur pour

(1) Wadding, *Annal.*, XVI, 324.
(2) *Ibid.*, 379, 401, 450.
(3) *Ibid.*, 291.
(4) Boverius, *op. cit.*, I, 203.
(5) *Bullar. Ord. Min. Cap.*, I. 11.
(6) *Ibid.*, I, 15.

Ludovic, qui s'écria au dire du Père Boverius : « Je m'appelle Ludovic de Fossombrone ; j'ai fait beaucoup de choses, j'en saurai faire davantage » (1). Il n'eut pas assez de voix pour publier, au dedans et au dehors de sa famille, l'ingratitude de ses fils.

Grâce à l'appui du cardinal de Trani, il obtint pour 1536, un nouveau chapitre et de nouvelles élections. La chapitre eut lieu ; mais la faveur resta à Bernardin. Tel fut l'emportement de Ludovic, que le chapitre décida son expulsion. Seulement, comme ses anciens sujets le savaient, en effet, capable de beaucoup de choses, ils prirent la précaution de faire confirmer par le pape et l'élection de Bernardin et l'expulsion de Ludovic. Il les quitta l'année suivante, 1437 (2).

Voilà où allait finir au bout de dix ans, la ferveur érémitique de l'ancien soldat. Le Père Jean de Fano avait eu vingt fois raison de vouloir le retenir au couvent.

En 1437, Mathieu de Bassi sortait lui aussi de chez les capucins et revenait à l'Observance, où il mourait en 1552. Les quitta-t-il ? L'expulsèrent-ils ? Les historiens ont donné les deux versions ; et nous ne savons laquelle choisir (3). L'expulsion paraît pourtant plus vraisemblable, affirmée qu'elle est par les manuscrits.

De 1535 à 1541 nous eûmes le bonheur d'avoir pour général le Père Vincent Lunel, dont le zèle pour la religion n'avait d'égal qu'une humilité qui lui fit refuser tous les honneurs. En 1436, il s'employa de

(1) Boverius, *op. cit.*, I, 203 ; Wadding, *Ann.*, XVI, 424
(2) Wadding, *Annal.*, XVI, 402, 407, 424.
(3) *Ibid.*, 424.

toutes ses forces pour ramener à l'Ordre la petite congrégation. Six cardinaux furent nommés pour examiner la question. Cinq furent favorables à l'union ; mais le cardinal de Sansévérino qui lui était hostile, fit prévaloir son avis, et maintenir la division (1). Vain également fut l'effort tenté par le zélé Père François Zamora en 1562. Bernardin Ochin, le vicaire général des capucins, venait alors de passer au protestantisme, et la congrégation était en grand péril ; elle refusa la main qu'un saint religieux lui tendait paternellement. Nous répéterons ici pour cette œuvre à sa naissance, ce que nous avons dit des trois groupes restés au sein de l'Ordre : il est regrettable de constater qu'elle s'est formée à l'heure où l'Ordre avait des généraux excellents, qui de toutes manières aidaient à la perfection. Excellent était, en effet, François des Anges en 1526 ; excellents aussi Vincent Lunel et François Zamora, dont on refusa les avances en 1536 et en 1562.

Par contre nous ne voudrions pas que l'estime du lecteur pour le saint Ordre des capucins fut diminuée par l'apostasie d'Ochin et l'orgueil démesuré de Ludovic, pas plus que par ceux de ses membres qui nous sont signalés en 1543 comme ayant embrassé l'hérésie, ou comme mauvais religieux en 1548 (2). Quoi qu'on dise, les membres honorables d'une famille n'ont rien à voir avec la corruption des autres. Ce sont, au reste, des misères qu'on a trouvées un peu partout à l'époque. Il faut enfin tenir

(1) *Bullar. Ord. Min. Cap.*, I, 17 ; BOVERIUS, *op. cit.*, I, 216.

(2) BOVERIUS, *op. cit.*, 337, 397 ; *Bullar. O. M. Cap.*, I, 32, 79, 139.

compte du caractère de Ludovic, et se bien dire, que l'homme qui voulait à tout prix réussir contre ses supérieurs, avait sûrement plus visé au nombre qui se compte qu'à la qualité qui échappe aux regards. Les sujets douteux s'en allaient ; rien de plus heureux ne pouvait arriver à leur Ordre. Et de là date, en effet, la marche assurée de nos frères, après des débuts pénibles à tous égards.

En 1608, ils acceptent eux aussi les Déclarations de Nicolas III et de Clément V, qu'ils avaient répudiées jusque là (1). En 1619, ils deviennent indépendants des Conventuels. Dès 1643, ils ont des Constitutions définitives, qu'ils observent encore aujourd'hui, avec les modifications de détail que le temps et les circonstances y ont nécessairement apportées (2). Ces constitutions, comme nos réformes et notre famille ultramontaine de la même époque, rejetaient alors le syndic de Martin IV et de Martin V pour n'admettre que le syndic, de forme plus sévère, permis par Nicolas III (3). Puis, comme le firent chez nous les réformés et la famille ultramontaine, les Capucins se demandèrent s'il n'y avait pas lieu de l'admettre (4), et vers le milieu du XVIIIe siècle, ils l'avaient partout admis (5).

(1) *Ordinationes et Decisiones Capitulorum Generalium Ord. Fratr. Min. Capuccinorum...*, Romæ, 1855, 18, 48 ; *Bullar. Ord. Fr. Min. Cap.*, I, 57 ; BOVERIUS, *op. cit.*, I, 465.

(2) *Analecta Ord. Min. Cap.*, VI, 68, 136, 167, 204 ; XII, 183 ; XXIV, 167.

(3) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, I, 511.

(4) *Ordinationes et Decisiones Capit. Gen... Capuccinor.*, 48, 76, 108, 190, 200.

(5) *Ibid.*, 229, 252, 275, 294 ; *Analecta O. F. M. Cap.*, VIII, 272 ; *Bullar... Cap.*, IX, 367 ; X, 613, 650, 662.

Tout ce qui avait trait à la vie érémitique, disparut de même peu à peu pour faire place à la vie de prédications et d'études, de sorte que, des Pères Capucins à nous, il n'y a vraiment plus d'Ordre à Ordre et de Constitutions à Constitutions, aucune différence ; et le souvenir des anciennes luttes est bien effacé, grâce à Dieu. L'union se fera-t-elle quelque jour entre les deux Ordres comme elle s'est faite en 1897 entre les quatre branches du nôtre ? C'est le secret de Dieu, et l'affaire du St Siège et des supérieurs. Mais vraiment, ceux qui se demandent pourquoi tant de congrégations de femmes ayant le même but, ne sont pas une bonne fois unies en une seule pour leur plus grand bien, doivent se demander aussi pourquoi les pères capucins et nous restons séparés. En tous cas, s'il n'y avait pour empêcher l'union, qu'une question de barbe ou la coupe d'un habit, ce serait vraiment trop peu devant la foi et la raison. Les séculiers font chaque jour de bien autres sacrifices pour avancer leurs affaires. Au reste, l'expérience faite chez nous en 1897, permettait aisément de trouver le mode qui protégerait l'amour-propre et les intérêts de chaque famille ; et, après vingt-cinq ans, l'union ne serait plus qu'un souvenir, heureux sans doute et sûrement fécond.

On se souvient que les constitutions d'Albacina de 1529 avaient interdit les études. Mais bientôt vint le concile de Trente ; et, pour lui obéir, il fallut dès 1564 ériger en chaque province une école de théologie (1). Les constitutions de 1643 établirent le programme des études (2) ; et le xxe siècle eut la gloire

(1) *Ordinationes et Decis. Capit. Gen. O. F. M. C.*, 22.
(2) *Ibid.*, 36, 42, 57 ; *Constitutiones*, 90 et seqq.

de voir s'élever pour tout l'Ordre un collège d'études supérieures en 1908. Le Docteur préféré des capucins est St Bonaventure (1).

Leur grand théologien est Charles-Joseph *Tricassinus* (+ 1681). Thomas de Charmes (+ 1765) est connu aussi; Gabriel de Varceno (+1893) s'est fait un nom comme exégète ; mais le grand maître ès-Ecritures, c'est Bernardin de Picquigny (+ 1709), dont chacun connaît les excellents commentaires de St Paul (2). Ambroise de Lombez (+ 1778) est un bon auteur ascétique ; et la Ste Messe du P. Martin de Cochem (+ 1772), est toujours très lue (3). L'historien Bovérius (+ 1638) a plus de nom que de valeur ; mais on oublie trop l'astronome Chrysologue de Gy : + 1808 (4), et l'inventeur du photomètre, François de Paris : + 1710 (5).

Plus que par la science, les capucins sont connus comme prédicateurs populaires ; et on ne saurait assez bénir Dieu, de leur avoir fait abandonner la vie érémitique pour celle des missions, qui est leur principale gloire toujours. Ils eurent des débuts magnifiques en Italie avec St Joseph de Léonisse (+ 1612) et Michel-Ange de Venise (+ 1612). Le bienheureux Diégo de Cadix (+ 1801) n'eut pas moins de succès en Espagne au XVIIIe siècle ; et le XIXe a applaudi en Suisse le Père Florentini (+ 1865), et bien davantage en Irlande le célèbre P. Mathew (+ 1856), l'apôtre de la société de tempérance.

Comme missions étrangères, les capucins ont dans

(1) *Analecta... Cap.*, XXIX, 171, 363.
(2) *Etudes Franciscaines*, VIII, 449 (1902).
(3) *Ibid.*, III. 448 (1900).
(4) *Ibid.*, V, 399 (1901).
(5) *Ibid.*, 655 (1903).

la Méditerranée, la Crète et les Iles ioniques ; et, sur ses rives, le vicariat de Philippopoli, Constantinople, Smyrne, et d'autres postes encore en Asie Mineure et en Syrie. Le long de la Mer Rouge, ils possèdent la mission de l'Erytrée, et celle des Gallas en Abyssinie. Dans l'Océan indien, nous les rencontrons aux îles Seychelles, Carolines, Marianes, à Borneo et aux Indes. En Amérique, ils travaillent à la conversion des Indiens en Colombie et au Chili, pendant que des populations catholiques profitent de leur dévouement au Brésil.

Les capucins ont reconnu, que le succès de leurs missions à l'étranger, tenait à ce que chacune d'elles était confiée à une province particulière, qui la soignait avec l'orgueil et l'amour qu'on a toujours pour son bien. En 1858, ils ont voulu essayer d'une autre méthode, et d'une procure des missions ; mais ils eurent si vite à s'en repentir que, dès 1884, ils revenaient à la bonne et féconde méthode des anciens temps. Les excellents statuts qu'ils ont donnés à leurs missions en 1893, ont aussi beaucoup favorisé leurs succès (1). Le nombre de religieux capucins employés aux missions étrangères, était de sept cents environ en 1907 (2).

Parmi les religieux de cet Ordre qui ont joué un grand rôle en ce monde, il faut nommer le P. Joseph (+ 1638) confident de Richelieu (3) ; Marc d'Aviano (+ 1699), conseiller de Léopold Ier dans sa guerre contre les Turcs (4) ; et St Laurent de Brindes, qui

(1) *Analecta... Cap.*, I, 72 ; III, 257, 327 ; IX, 291.
(2) *Ibid.*, XXIV, 106.
(3) G. Fagniez. *Le P. Joseph et Richelieu*. Paris, 1894 ; *Etudes Franc.*, I (1889), 90, 522 ; et II-IX.
(4) *Ibid.*, X (1903), 136. 403.

eut le grand mérite de réunir les armées chrétiennes, et de marcher à leur tête dans les batailles victorieuses que Rodolphe II livra, en 1606, à l'empire Ottoman.

Rangeons encore parmi les hommes aux grands rôles, les saints de l'Ordre, fussent-ils des plus humbles ; car leur action fut profonde. Nous avons déjà cité le bienheureux Diégo de Cadix, et les saints Joseph de Léonisse, Laurent de Brindes. Il faut leur adjoindre St Fidèle de Sigmaringen, St Séraphin de Montégranaro (+ 1604), l'humble et merveilleux quêteur St Félix de Cantalice (+ 1585), et les bienheureux Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes (+ 1638), martyrs en Abyssinie. Voici encore cinq bienheureux. Celui-ci est Félix de Nicosie (+ 1787) · et cet autre, Ange d'Acri (+ 1739) le missionnaire de la Calabre ; le troisième est Crispin de Viterbe (+ 1750), le dévot de la Vierge ; Bernard de Corléon (+ 1667), le soldat repentant, vient le quatrième. Il ne manque plus à cette phalange que Bernard d'Offida (+ 1694), qui, ne sachant plus que faire, en face d'une mère affolée dont l'enfant vient de lui mourir dans les bras, crie à St Félix de Cantalice : « Voici le moment de m'assister, bon St Félix », et ressuscite l'enfant.

Au 1er janvier 1908, la famille des capucins comptait dix mille religieux, dont cinq mille soixante-quatorze prêtres.

CHAPITRE XI

L'Ordre de Sainte-Claire ou des Clarisses

« *Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri, quia fecisti viriliter et confortatum est cor tuum eo quod castitatem amaveris.* » (Iudith, XV, 11).

SOMMAIRE. — 1) SAINTE CLAIRE. — 2) LES DIVERSES RÈGLES MITIGÉES.—3) LE RELACHEMENT AU XIVe SIÈCLE. — 4) LE XVe SIÈCLE ET SES RÉFORMES. STE COLETTE. — 5) LE XVIe SIÈCLE ET LE PROTESTANTISME. — 6) LE XVIIe ET LE XVIIIe SIÈCLE. — 7) LE XIXe SIÈCLE ET SES RESTAURATIONS.

I. — *SAINTE CLAIRE* (1)

On était au jour des Rameaux de 1212 et au 17 mars ; c'était le soir, il faisait nuit. Dans la petite chapelle de N. D. des Anges, autour de l'autel étincelant de lumière, St François et ses frères priaient dans l'attente, inquiets, tremblant qu'il ne lui arrivât malheur. Soudain dans l'embrasure de la porte deux femmes apparurent. C'était elle, c'était Claire Scifi et sa suivante. Dix-huit ans, parée pour une fête, colorée comme qui atteint son but après avoir échappé au péril, elle rayonnait de beauté et de joie dans la splendeur des cierges. Les frères la conduisirent au pied de l'autel, et chantèrent des hymnes si belles, qu'on se fût cru en paradis. D'elle-même Claire rejeta ses parures et ses riches vêtements. François la revêtit d'une rude bure, lui coupa les tresses de ses cheveux, lui mit autour des reins une corde, et sur la tête un voile blanc et puis un autre qui était noir. « Ensuite, dans les mains de son saint père, Claire fit vœu à Dieu et à la Bienheureuse Vierge Marie d'observer toute sa vie l'obéissance stricte, la pauvreté, la chasteté, et la perpétuelle clôture. Et si tu observes ces choses, lui dit St François, je te promets Jésus-Christ pour époux et la gloire dans la vie éternelle (2). Puis sur-le-champ,

(1) Ce chapitre est tiré en grande partie de l'excellent travail qui a pour titre : *Histoire abrégée de l'Ordre de Sainte-Claire d'Assise*, 2 volumes, Lyon-Paris-Lille, 1906.
(2) *Sainte-Claire d'Assise*, par THOMAS DE CÉLANO, traduit par M. HAVARD DE LA MONTAGNE. Paris, 1917, p. 30.

le saint, avec plusieurs frères et la suivante prirent leur route vers le nord, traversèrent le Chiagio près de son confluent avec le Tescio et laissèrent Claire sur l'autre rive, chez les bénédictines du monastère de St Paul, dont le chevet de l'église existe encore à ce jour à trois kilomètres de Sainte-Marie-des-Anges, dans le cimetière de Bastia (1).

Les efforts de sa famille pour l'en tirer montrant qu'elle n'y était pas en sûreté, François la conduisit au monastère des bénédictines de Saint-Ange-de-Panso, qui s'élevait sur les pentes du mont Soubase, entre les Carceri et la route de Foligno (2). Seize jours plus tard, Agnès, la jeune sœur de Claire venait se blottir auprès d'elle pour toujours ; et, quelque temps après encore, St François installait ses généreuses filles à côté de la petite église de Saint-Damien qu'il avait réparée la première. L'Ordre des Clarisses était fondé.

Bientôt les sœurs affluèrent dans le petit monastère de Claire. A partir de cet instant, on la vit « toujours vêtue du plus pauvre habit, la première à servir les autres sœurs. Si quelquefois elle s'apercevait que la tunique d'une religieuse était plus misérable ou plus rude que la sienne, en toute hâte, elle lui donnait la meilleure et prenait la plus grossière. Il n'y avait pas d'office si humble que la très pure vierge ne choisît pour se rendre utile : ainsi elle présentait fréquemment elle-même aux Sœurs l'eau à laver les mains. Elle restait debout quand les autres se mettaient à table et les servait pendant qu'elles

(1) P. Nicola Cavanna, O. F. M., *L'Umbria francescana illustrata*, Perugia, 1910, p. 40-43.
(2) *Ibid.*, 133-136.

mangeaient. Elle commandait avec grande peine et préférait xécuter toutes choses elle-même ; toutefois, quand il lui fallait ordonner, elle le faisait doucement et humblement.

« La séraphique Claire avait l'âme si noble et si forte qu'elle prodiguait aux malades, avec une humilité joyeuse et prévenante, les soins les plus bas, les lavant, nettoyant leurs lits, leurs vêtements, tout ce qui était nécessaire à leur usage. Elle balayait et lavait l'infirmerie sans se laisser rebuter par aucune ordure. La nuit elle demeurait auprès des malades pour les soigner, et comme la charité l'accompagnait, en les secourant, elle les réconfortait.

Quand les sœurs rentraient du dehors, elle leur lavait les pieds et les baisait » (1).

« Elle fit un pacte très doux avec la pauvreté et lui voua un tel amour, qu'elle ne voulut rien autre pour elle et pour ses filles, hormis le doux et amoureux Jésus... Elle leur répétait volontiers dans ses admonitions : *Une compagnie de religieuses est plaisante à Notre-Seigneur, quand il y trouve foison de pauvreté, et elle ne demeure perpétuellement stable que si elle est fortifiée par la tour de cette très haute vertu* » (2).

« Les souffrances et la mort du Sauveur étaient l'objet de ses méditations familières, et lorsqu'elle songeait aux plaies de Jésus-Christ elle était remplie d'amertume et de désolation... Chaque jour entre Sexte et None, elle affligeait son corps et se donnait avec plus de componction et d'amour à Jésus-Christ afin de s'immoler avec Lui. Elle disait qu'en un tel

(1) Havard de la Montagne, *Sainte-Claire d'Assise*, p. 56-57.
(2) *Ibid.*, p. 59.

moment elle ne pouvait assez pleurer... La pieuse vierge avait l'habitude de répéter souvent l'oraison des cinq plaies, afin que son âme pût goûter sans interruption les délices de Jésus crucifié. Elle récitait aussi fréquemment le petit office de la sainte Croix, comme le grand passionné du calvaire, son père St François le lui avait enseigné et ordonné. Toutes les nuits, elle se flagellait avec une discipline de cinq cordes à nœuds ; et afin de partager les souffrances des cruelles blessures de son Sauveur, elle ceignit sa chair nue d'une corde nouée en forme d'anneaux »(1).

« Quand la séraphique vierge se préparait à communier, elle versait d'abondantes larmes ; puis elle allait recevoir Notre-Seigneur avec un respect et une craint qui ne se peuvent dire car elle ne doutait pas que ce fût Celui qui gouverne le ciel et la terre » (2).

La sainte vie de Claire et de ses filles fut vite connue ; on désira l'imiter. De San Sévérino et de Spello, les bénédictines lui demandèrent des sœurs pour leur enseigner sa vie. En 1219, les bénédictines du couvent florentin de Monticelli, eurent la bonne fortune d'obtenir Agnès pour abbesse (3). La première fondation française eut lieu à Reims en 1220, à la demande de l'archevêque Albéric de Humbert. Marie de Braye, la première abbesse, y fut reçue par Guillaume de Joinville qui avait succédé à Albéric ; et elle installa sa petite Communauté le long des murs de la ville et sur les bords de la Vesle, dans un cimetière qui lui fut donné par les chanoines réguliers de Saint-Denis de Reims. Elle donna à son

(1) *Ibid.*, 101-102.
(2) *Ibid.*, p. 93.
(3) *Bullar. Fr.*, I. 3.

monastère le nom bien cher de Saint-Damien, que l'archevêque Henri de Braisne changea en celui de Sainte-Elisabeth, l'an 1237. Marie de Braye était morte en 1230. — En 1223, les Clarisses pénètrent en Espagne par Barcelone ; en 1224 elles sont à Bruges.

Jusqu'à cette date, Claire et ses filles n'avaient pas encore de Règle en propre. De 1212 à 1215, elles s'étaient probablement contentées des quelques textes évangéliques qui régissaient François et ses mineurs. En 1215, le IVe concile de Latran avait décidé que tout nouvel Ordre religieux aurait à choisir une des anciennes règles monastiques approuvées dans l'Eglise ; et Claire avait officiellement adopté la Règle de St Benoit, mais avec les statuts du cardinal Hugolin, mais surtout avec l'esprit de François (1). Peut-être est-ce cette adoption officielle de la Règle de St Benoit qui permit aux Clarisses d'être appelées par tant de monastères de bénédictines et de se les assimiler. Claire souffrait de cette législation imprécise où la lettre contredisait à l'esprit. Depuis 1223 surtout, où les frères avaient vu leur Règle définitivement approuvée, elle insistait auprès de François pour avoir sa Règle comme elle avait son esprit séraphique. Enfin, en 1224, il lui remettait la Règle des frères, modifiée autant qu'il était nécessaire pour des sœurs, et approuvée verbalement pour

(1) *Bullar. Fr.*, I, 10, 11, 13. — Reste pourtant à savoir si *le monastère de St Damien* ne reçut pas vraiment d'Innocent III le privilège de la Pauvreté pour la première fois, et ne vécut pas uniquement sous son autorité et la législation de François, sans avoir jamais eu à suivre la Règle de St Benoit. Nous le croyons pour notre part d'après le P. Zeffirino Lazzeri. (*Archiv. fr. hist.*, t. XI, 270-276).

elles par le pape Honorius III. On y notait surtout ceci : « Qu'elles soient tenues de n'avoir aucune propriété, si ce n'est autant de terrain qu'il en faut nécessairement pour l'honnêteté et l'isolement du monastère ; et que ce terrain ne soit travaillé, que comme jardin pour la nécessité des sœurs ». Ainsi fut établie cette vie des Clarisses, où dominent l'office divin, le jeûne et le travail, dans les doux colloques avec Dieu, la joie fraternelle, et la sainte Pauvreté.

L'affection filiale que Claire portait à François est connue de tous. Son ardent désir de manger une fois au moins en sa compagnie nous le dit assez ; l'aube merveilleuse qu'elle broda pour lui, en reste aujourd'hui encore la preuve palpable. Cette pure affection amena même entre eux le seul différend qui y existât jamais, Claire toute naïve tenant à ce que le saint et ses frères fussent chargés de la direction des Clarisses, François qui connaissait mieux le monde, s'en défendant de son mieux. Par contre, si François continua de prêcher au lieu de se faire ermite, c'est à Claire qu'on le doit au moins autant qu'à Sylvestre; et lorsqu'il n'en pourra plus de peines intérieures, des douloureux stigmates et de terribles maux d'yeux, c'est près d'elle qu'il passera tout l'août de 1225 et composera le cantique du Soleil. Elle le revit pour la dernière fois lorsqu'on le portait en terre au lendemain de sa mort ; Thomas de Célano nous l'a dépeinte alors, essayant d'arracher un clou de la main stigmatisée de François (1).

A Grégoire IX qui, en juillet 1228, était à Assise pour canoniser François et voulait accorder quelque faveur à Claire, elle demandait le privilège de la

(1) Havard de la Montagne, *op. cit.*, p. 147.

pauvreté : le 17 septembre il le lui accordait. L'infidélité d'Elie et des siens à la chère pauvreté dût faire bien mal à son âme. Mais elle souffrit davantage lorsque le 2 juin 1246, Innocent IV donna à plusieurs de ses monastères le droit de posséder, et bien plus encore, quand, le 6 et le 23 août 1247, il étendit la même faculté à tout l'Ordre. Aussi conjurait-elle le cardinal protecteur qui était venu la voir en 1252 de faire authentiquer une bonne fois son privilège de pauvreté.

En 1253, Claire, tombée malade, annonça à ses sœurs qu'il lui fallait mourir. Une première fois, Innocent IV lui fit visite : elle lui demanda le pardon de ses péchés. Demanda-t-elle autre chose ? c'est probable, car lorsqu'il revint le 9 août, il lui remit lui-même la bulle qui approuvait sa Règle et sa chère Pauvreté.

« Quand elle sentit que Notre-Seigneur frappait à la porte pour la retirer du monde,sa très pure épouse se prépara à le recevoir.Elle voulut que les prêtres et ses frères spirituels fussent auprès d'elle et lui suggérassent de saintes pensées, spécialement sur la passion du Seigneur. Parmi eux, vint frère Genièvre, le noble jongleur du Très-Haut, lequel lui disait souvent, en chantant, des choses pleines de charité. Elle fut très joyeuse de sa venue et lui demanda s'il n'apportait pas des nouvelles de Dieu. Alors frère Genièvre, ouvrant la bouche, se mit à proférer des paroles très douces et très suaves, remplies d'un tel amour de Dieu qu'elles ressemblaient à des étincelles jaillissant de la fournaise de son cœur, ce dont la sainte vierge Claire éprouva grande consolation et plaisir.

« Se tournant vers ses filles qui ne cessaient de pleurer, elle leur dit :

« — Douces filles, je vous recommande la sainte Pauvreté de Notre-Seigneur. Et remerciez Dieu de ses bienfaits.

« Puis elle bénit tous ceux qui étaient dévoués à elle et à ses monastères et bénit encore plus largement les Pauvres-Dames. Ensuite elle demanda aux Sœurs de se mettre en prière et à la Sœur qui était proche d'elle, sœur Agnès d'Assise, de réciter l'oraison des cinq plaies. Puis on ne comprit plus ce qu'elle disait parce qu'elle parlait très bas. Vers la fin, ladite Sœur lui entendit murmurer : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.* Précieuse est devant Dieu la mort de ses saints.

« Mais tandis que les Sœurs se plaignaient doucement, voilà que la glorieuse vierge se mit à parler à son âme et à lui dire : « — Va en toute paix, parce que tu as un bon guide pour te montrer ta voie, pars sans crainte, car celui qui t'a créée, t'a sanctifiée et t'aime d'un tendre amour, comme une mère aime son fils unique. Sois béni, ô mon Dieu qui m'a créée, sois béni éternellement ».

Une sœur du nom d'Anastasie, lui ayant demandé à qui elle parlait, elle lui répondit :

« — J'ai parlé à mon âme bénie et à son glorieux conducteur qui n'est pas loin ».

Un moment après, la bienheureuse Mère se tournant vers une Sœur qui se trouvait seule auprès d'elle, sœur Aimée, lui dit :

« — Vois-tu, ô ma douce fille, le Roi de gloire comme je le vois ? »

A peine avait-elle dit ces paroles, que les yeux de

la susdite Sœur furent ouverts : elle vit clairement tout ce que Claire contemplait.

Le 12 août 1253 la séraphique vierge trépassait. Le lendemain on l'enterrait à Assise dans l'église Saint-Georges ; deux ans plus tard Alexandre IV la canonisait.

Avant de mourir la sainte avait vu sa famille répandue en Italie, en France, en Espagne, en Belgique, en Allemagne, et même en Bohême où la B^se^ Agnès l'avait introduite en 1236. Aux côtés de Claire avaient fleuri les bienheureuses Pacifique, Aimée, Christine, Agnès de Spello, Françoise, Angeluccia, Balbine, Béatrix et l'ancienne fondatrice de Bologne, Ste Agnès, sa sœur. La mère des deux saintes, elle-même, la bienheureuse Hortulane faisait partie de ce groupe radieux. Des autres monastères, les bienheureuses Hélène Enselmini et Philippe Maréri avaient précédé Claire dans les Cieux ; les bienheureuses Marguerite Colonna, Salomé ,Yolande, Cunégonde, Mathie Nazaréi, Agnès de Bohème et Isabelle de France allaient l'y suivre dans la seconde partie du siècle.

II. — *LES DIVERSES RÈGLES MITIGÉES*

On a vu Ste Claire embrasser la Règle donnée par François en 1224, et lui rester fidèle jusqu'à la mort. Dans certains de ses monastères, on suivait toujours les statuts donnés par le cardinal Hugolin après 1215 ; dans certains autres, on les observait avec les légers changements qu'y avait apportés Innocent IV en 1245. En 1247, on était allé plus loin. Conscient des forces et surtout des faiblesses humaines, Inno-

cent IV avait envoyé à tous les monastères de Clarisses, les statuts d'Hugolin accrus du droit de posséder : et de nombreux monastères les avaient acceptés. Enfin, en 1259 et en 1263, la bienheureuse Isabelle, sœur de St Louis, avait donné pour son monastère de Longchamp et les maisons qui en dépendaient, deux éditions remaniées des statuts possesseurs d'Innocent IV (1). Dix ans donc après la mort de Claire il y avait, outre la Règle de François, cinq éditions différentes des Statuts d'Hugolin à régir les Clarisses, dont trois conférant le droit de posséder. Le deuxième Ordre avait déjà six Règles, toutes approuvées par Rome. On ne pouvait être plus loin de l'uniformité. Pour en finir avec ces différences, en 1263, le pape Urbain IV retoucha une dernière fois les Statuts, et, ainsi retouchés, les imposa à l'Ordre entier (2). C'est la Règle Urbaniste.

Plusieurs monastères purent, malgré tout, conserver la Règle et la pauvreté de François et de Claire : et parmi eux, il faut citer celui de St Damien, transféré depuis le 3 octobre 1260 à Assise, dans le riche monastère construit près des restes de la sainte fondatrice.

Les beaux bâtiments eurent-ils quelque influence sur les sœurs après la mort des compagnes de Claire? On le pourrait croire ; car le 26 mai 1288, et à leur demande, le pape Nicolas IV, leur accordait le droit de posséder. De cette faculté elles durent pourtant n'user alors que peu de temps ; car, en 1459, on comptait encore les sœurs du premier monastère

(1) *Bullar. Fr.*. II, 477.
(2) *Bullar. Fr.*. II. 509 ; IV. 517 : *Acta Ord. Min.*. IV. 86, 103, 122.

parmi celles qui avaient continué jusque-là à vivre de leur travail et d'aumônes. Mais, enfin la Règle urbaniste s'installa là aussi, et elle y règne encore aujourd'hui.

III. — *LE RELACHEMENT DU XIVe SIÈCLE*

Si au moins on s'en était tenu aux possessions nécessaires et à la vie régulière ! Il n'en fut pas ainsi. La dévotion des bienfaiteurs introduisit bientôt la richesse et le luxe ; et la diminution de l'esprit religieux obtint des dispenses pour légitimer son relâchement. Des abbesses acceptèrent trop aisément dans leurs maisons des femmes nobles, des reines et des princesses qui n'avaient de religieux que le nom: et les papes accordèrent volontiers des privilèges à ces puissantes dames, pour leur permettre dans le cloître même, tous leurs aises et la société du monde. C'est un signe des temps, que de voir, en 1317, un pape aussi grave que Jean XXII, prier la reine Sanche de maintenir le silence et la clôture dans son monastère de Naples, et, en 1318, le même pape permettre aux frères-mineurs d'entrer dans la clôture du monastère de Longchamp pour donner l'instruction et la messe à une fille de France. La comtesse Coriolan, professe au grand monastère de Naples, n'obtint-elle pas en 1347 de garder jour et nuit trois ou quatre religieuses dans son appartement ? Ces retentissantes recrues font, suivant l'esprit qui les meut, la prospérité ou la ruine d'un monastère. Au XIVe siècle, elles furent avec l'abondance, une des causes principales du relâchement et de la ruine dans l'Ordre de Ste Claire.

IV. — *LE XVe SIÈCLE ET SES RÉFORMES.*
SAINTE COLETTE

Dieu voulut qu'au XVe siècle, la réforme se leva pour les Clarisses en Italie et en France à la fois.

En Italie, Eugène IV donnait mission aux Franciscains de l'Observance et spécialement à St Jean de Capistran leur vicaire général, de travailler à cette œuvre ; et ils s'y mirent, ramenant la pauvreté primitive partout où ils le pouvaient, et ailleurs la régularité. Aussi voyons-nous alors surgir les bienheureuses et les saintes presque comme aux beaux jours du XIIIe siècle. Le couvent de Pésaro a pour abbesses les bienheureuses Félicie Méda et Séraphine Sforza ; la bienheureuse Antonie de Florence gouverne celui du *Corpus Domini* d'Aquila, et la bienheureuse Eustochie de Messine s'envole au ciel au lever du jour en disant le verset du psaume : « Dieu, mon Dieu, je veille près de vous depuis l'aurore ». Quant à Ste Catherine, chacun la connaît, intacte,assise aujourd'hui encore sur sa chaise abbatiale, toujours abbesse du monastère de Bologne.

En France, la réforme des Clarisses eut le cachet uniforme de l'antique pauvreté, et Dieu la donna par Ste Colette.

Colette Boylet naquit à Corbie en 1381, et se distingua dès l'enfance par son amour de la solitude et de l'oraison. A 20 ans, elle servit chez les urbanistes de Moncel, puis chez les bénédictines, pour prendre part à leur vie ; à 21 ans, ces deux essais étaient terminés et tous deux infructueux. Sur le conseil du Père Binet, elle se fit tertiaire de St François et recluse à Corbie. Or, Dieu lui montra un jour

tous les péchés du monde, et tous les châtiments dont il les accable en enfer. Colette revint à elle si épouvantée, qu'instinctivement elle saisit de toutes ses forces les barreaux de sa fenêtre pour ne pas tomber dans l'abîme. Huit jours durant, elle crut encore le voir entr'ouvert sous ses pas. Un peu plus tard, Dieu lui fit connaître qu'il avait résolu de remédier à de si grands maux par la réforme des trois Ordres de St François, et qu'il avait fait choix d'elle pour la réaliser. Elle se défendit objectant son incapacité, demanda des signes du vouloir divin, et resta aveugle et muette pendant trois jours. Après avoir bien consulté, bien hésité, elle se rendit. Dieu lui envoya le Père Henri de la Baume à l'heure où elle se demandait comment réaliser sa mission ; et, en 1406, Benoit XIII, qui résidait à Nice, la fit religieuse professe, Abbesse de l'Ordre de Ste Claire, et réformatrice des trois Ordres de St François. Elle avait 25 ans. Elle se mit à l'œuvre aidée de la prière et de la grâce de Dieu, et de tout ce que pouvait fournir d'utile à sa réforme son sens fin et pratique de picarde. Cette femme, qui ne voyageait que dans un gros chariot à quatre roues recouvert d'une toile, tenait fort honorablement sa place auprès des grands de la terre, et savait les quitter dès qu'elle avait terminé ses affaires, pour traiter avec son Dieu.

Elle fonde ou réforme successivement Besançon, Auxonne, Poligny, Decize, Seurre, Moulins, Aigueperse, Vevey, Orbe, Lézignan, Chambéry, et le Puy qu'elle n'obtient qu'après de longues difficultés suscitées par les Conventuels. Viennent ensuite Hesdin, Heidelberg, Amiens, Gand, Castres, Béziers et Corbie dont la fondation échoue par l'opposition des béné-

dictins. Pont-à-Mousson, Boisset (du Cantal) et Montbéliard terminent cette glorieuse liste. C'était, en 1447, vingt-deux monastères de Clarisses que sainte Colette avait réformés par elle-même ; cent quatre-vingts maisons avaient alors accepté sa réforme au dire d'Olivier de la Marche. Et après une telle œuvre, Colette mourut aussi simplement qu'elle avait vécue.

En février 1447, elle était à Gand. Trois semaines avant sa mort, elle fit ses recommandations à ses religieuses et termina en disant : « Ne vous attendez pas que je vous dise quelque chose à mon trépas, car je ne vous dirai rien ni ne vous parlerai ». Elle dit à son confesseur : « Mon père, ce que j'ai fait, je l'ai fait de par Notre-Seigneur ; et nonobstant que je sois une grande pécheresse et pleine de défauts, si je l'avais encore à faire je ne sais comment je le ferais autrement que de la manière que je l'ai fait ». Le dimanche 26 février, elle se confessa, communia, et pria sans plus se souvenir des choses de ce monde. Une faiblesse qu'elle eut ensuite, lui fit donner l'extrême-onction. Le lendemain elle put encore aller entendre la messe dans son oratoire et communier ; et elle l'entendit ainsi chaque jour jusqu'au samedi 4 mars, jour des quatre-temps.

Ce jour-là, après la messe elle prit congé des frères, et fit son oraison à huit heures. Un peu plus tard elle s'en alla vers sa couchette, fit le signe de la croix et dit : « Voici ma dernière couchée ». Elle s'étendit elle-même toute vêtue sur son lit comme d'usage, mit sur sa tête le voile noir que le pape lui avait imposé en la faisant abbesse, ferma la bouche et les yeux, et ne les rouvrit plus. Les sœurs lui apportèrent un oreiller de plume : elle le rejeta der-

rière elle. Le lundi 6 mars, à huit heures du matin, elle était morte.

V. — *LE XVIe SIÈCLE ET LE PROTESTANTISME*

Après la réforme franciscaine du XVe siècle, vint la réforme protestante du XVIe ; et on sait ce qu'elle fut pour les mœurs, pour les religieux en particulier. Comme tous les Ordres religieux, celui des Clarisses eut beaucoup à souffrir. En France, leurs monastères d'Alençon, de Castres, de Lézignan, de Nevers, de Montbrison, de Grenobles, de Béziers, et d'autres encore, sont plusieurs fois saccagés. En Angleterre, elles sont enveloppées dans la destruction générale du 4 mars 1536. En Allemagne, la persécution eut lieu suivant la méthode infâme que Luther avait inaugurée pour son propre compte. Un exemple en donnera l'idée.

Les clarisses-colettines étaient arrivées à Genève en 1477, et elles y vivaient en grande pauvreté. En 1535, les hérétiques les obsédaient pour les prêcher. Comme elles se refusaient énergiquement à les entendre, le 6 juillet ils violent la clôture, enferment les saintes filles dans le chœur, et l'apostat Farel leur fait sur le mariage un de ces discours éhontés, qu'il faut lire à huis-clos dans Luther. Les religieuses tentent en vain de s'enfuir. Depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, ils les prennent à part pour les interroger, promettant à celles qui voudraient quitter l'habit, de les marier à des partis honorables. Notons que, sauf une, les dix-sept religieuses étaient de race noble.

Après le départ de la bande, les clarisses « renou-

vellent leurs vœux au Seigneur, avec une ferme résolution de garder leur habit religieux : elles se promettent de ne se point séparer les unes des autres, mais de rester ensemble, toujours unies dans la même foi catholique,dans la même profession sacrée, dans la même fidélité jusqu'à la mort : puis elles se jettent dans les bras les unes des autres, et, s'embrassant tour à tour et s'arrosant réciproquement de leurs larmes, elles jurent de mourir plutôt que d'abandonner réciproquement leur époux » (1). Enfin, après bien des périls et bien des misères, elles purent arriver à Annecy et y vivre dans une héroïque pauvreté.

Une seule des sœurs manquait au rendez-vous. C'était la dix-huitième. A l'heure de la tentation, elle se tenait à part sans desserrer les dents. Les Clarisses participèrent un peu partout à la fermeté de leurs directeurs, et il fallait s'y attendre ; en règle générale, leur conduite en face du protestantisme leur fait grand honneur.

A la louange des Colettines du XVI[e] siècle, il faut ajouter qu'elles restèrent fidèles à leur pauvreté malgré les persécutions protestantes, malgré les ordonnances du Général Lychetto (1518) qui obligeait toutes les clarisses à posséder, malgré le décret du concile de Trente qui leur en imposait la faculté.

A la même époque, l'Ordre de Ste Claire donnait les bienheureuses Louise de Savoie (+ 1503), Paule de Mantoue (+ 1514) et en 1527 la bienheureuse

(1) *Histoire abrégée de l'Ordre de Ste-Claire*, t. II, 184.

Baptiste Varani, qui pénétrait, comme elle l'a écrit, « jusque dans les profondeurs du Cœur de Jésus. pour y découvrir ses peines les plus intimes ».

VI. — *LE XVII[e] ET LE XVIII[e] SIÈCLES*

Relativement paisible, le XVII[e] siècle permit aux clarisse des croître et de se compter. En 1587, alors que le protestantisme, avait achevé son œuvre destructrice, il leur restait encore six cents monastères ; en 1680, on comptait, sous la seule juridiction de notre général, neuf cent vingt-cinq maisons contenant trente-quatre mille religieuses. Que si, comme nous le dit le Père de Gubernatis en nous donnant ces chiffres, beaucoup plus nombreux encore étaient les couvents de Ste Claire soumis aux évêques, c'est soixante-dix mille clarisses au moins qu'il nous faut compter à cette date (1).

Le XVI[e] siècle avait vu naître à Naples les Clarisses capucines en 1538. Il faut citer avec éloge les réformes opérées au XVII[e] siècle à Lavaur en 1644, au petit couvent de Limoges en 1659, à Rovérédo en Tyrol, en 1650.

Moins encore que le protestantisme, le jansénisme entama les Clarisses. A l'abbé de Montazet, son supérieur cependant, qui voulait interdire la communion quotidienne pendant les retraites, la mère abbesse de Lyon répondait : « Si vous voulez ôter la communion je déposerai ma charge ». A Poligny, en 1720, les Clarisses avaient déjà renvoyé un confesseur devenu janséniste.

(1) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, I, 481.

La révolution française trouva tout aussi résolues au combat et à la victoire, ces filles « humbles parmi les humbles et, entre toutes sanctifiées » (1). Ecoutez les vingt-huit colettines du Puy : « Après nous avoir interdit les vœux, disent-elles, on nous annonça le Maire et ses adjoints. Ils vinrent, en effet, pour savoir si nous voulions sortir et nous marier. Nous répondîmes avec l'indignation que méritait une pareille demande. Quelque temps après, le député de l'Assemblée nationale monta à la grille pour nous demander le serment, nous refusâmes de le faire, dût-il nous en coûter la vie ». La prison, les mauvais traitements, la faim, la soif, avec le froid et la neige suivirent ce courageux refus. On redemanda encore le serment à la plus âgée. « J'ai fait mon serment le jour de ma profession, dit-elle; je n'en ai pas d'autre à faire » (2).

Le Maire de Marseille propose la pension légale aux capucines de cette ville. Elles refusent. « Après tout, Monsieur, dit l'une des sœurs, l'échafaud est préparé pour celles qui refusent le serment civil, il est certain que nous n'aurons plus besoin de rien ».

A Lyon, après un long emprisonnement, toutes les Clarisses sont vouées à la guillotines pour refus de serment. Elles doivent mourir le lendemain à neuf heures. Mais le peuple s'agite pendant la nuit ; et, au lever du jour, on trouve partout sur l'Hôtel de Ville, des placards où on lit : « Si les Saintes-Claires sont guillotinées, vous y passerez aussi ». L'exécu-

(1) De la Gorce. *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. I, p. 80.
(2) *Histoire abrégée de l'Ordre de Sainte-Claire*. t. II, p. 394.

tion est remise, il y a un nouveau jugement, un nouveau refus de serment, une toute autre conclusion. « Eh bien ! dirent les juges, puisque vous êtes si résolues et si entêtées que rien ne peut vous convaincre ni vous effrayer, allez donc. Continuez à vivre comme vous avez vécu jusqu'à présent ; priez le jour et la nuit, et soyez toujours la consolation du peuple. Priez aussi pour nous ».

Les Clarisses capucines ont donné au XVIIIe siècle la bienheureuse Marie-Madeleine Martinengo (+1737) et la grande crucifiée Véronique Giuliani (+ 1727).

VII. — *LE XIXe SIÈCLE ET SES RESTAURATIONS*

Le XIXe siècle qui devait restaurer et fonder tant de monastères de Clarisses, s'ouvrit sous les auspices de la grande réformatrice Ste Colette. Le 24 mai 1807, le souverain pontife Pie VII la canonisait.

Déjà les Clarisses s'étaient réunies à Bruges en 1806 ; à Gand elles allaient se grouper en 1812. Elles y vécurent sans qu'on les vit. Mais lorsque la liberté revint en Belgique avec 1820, ce fut des couvents de Bruges et de Gand un essaimage ininterrompu. La Mère Marie Dominique, abbesse de Bruges, fit, à elle seule, quatorze fondations, dont neuf en Belgique et quatre en Angleterre. Lille hérita de la quatorzième en 1866.

En France, les couvents de Péronne, Amiens, Lavaur, Cambrai, Montbrison, Aurillac et Marseille étaient déjà fondés ou restaurés quand vint 1807 et la canonisation de Ste Colette. Limoges, Alençon, Perpignan et beaucoup d'autres suivirent.

En 1912, après un siècle d'efforts et de conditions difficiles, la Belgique contenait trente monastères avec cinq cent quatre-vingt huit religieuses cloîtrées et cent quatre vingt-seize sœurs tourières. A la même date, la France se glorifiait de posséder cinquante-neuf communautés, contenant mille cent soixante-huit religieuses cloîtrées et deux cent vingt-six tourières. Dans le monde entier enfin, on comptait alors cinq cent soixante-dix monastères et environ douze mille filles de Ste Claire.

La merveille qu'a réalisé chez les Clarisses le xxe siècle à ses débuts, c'est d'avoir installé sur les murs d'Assise, les Colettines et leur pauvreté. Elles n'ont pour vivre aucun revenu, pas même d'aumônes que celles qu'on leur envoie de leur pays de France, et le travail de leurs mains. Mais, de leurs cellules et de leur jardin,elles contemplent à loisir Ste Marie-des-Anges et Saint-Damien (Saint-François et Sainte-Claire) ! et toute la plaine de l'Ombrie qu'ils ont tant aimée. Comme leurs saints fondateurs elles mettent en Dieu leur espoir ; et leur Père des cieux les nourrit (1).

(1) Leur adresse est : Sœurs Clarisses Colettines, 3 borgo S. Pietro, Assisi (Umbria). Italie.

CHAPITRE XII

Le Tiers-Ordre

« *Per memetipsum juravi, dicit Dominus, ...benedicam tibi et multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli et velut arenam quæ est in littore maris.* » (Gen., XXII, 17).

SOMMAIRE. — 1) PREMIÈRE PÉRIODE : 1209-1221. — 2) DEUXIÈME PÉRIODE : 1221-1289. — 3) TROISIÈME PÉRIODE : 1289-1883. — 4) QUATRIÈME PÉRIODE : DE 1883 A NOS JOURS. — 5) LES TIERS-ORDRES RÉGULIERS D'HOMMES. — 6) LES TIERS-ORDRES RÉGULIERS DE FEMMES. — 7) SAINTS ET SAINTES DU TIERS-ORDRE.

Pendant que sur les bords du Jourdain Jean-Baptiste prêchait les foules, et les baptisait, à l'heure du repentir, tantôt en groupe tantôt individuellement, ses auditeurs venaient lui demander une règle de vie.

« La foule, dit St Luc, l'interrogeait disant : *Que ferons-nous donc ?* Et répondant il leur disait : *Que celui qui a deux tuniques, en donne une à celui qui n'en a point, et que celui qui a de quoi manger fasse de même.*

« Des publicains vinrent aussi pour être baptisés, et lui demandèrent : *Maître, que ferons-nous ?* Et il répondit : *Ne faites rien de plus que ce qui vous a été prescrit.* Et des soldats aussi l'interrogeaient disant : *Que ferons-nous ?* Et il leur dit : *N'usez de violence ni de fraude envers personne, et contentez-vous de votre paye* » (1).

Au baptême près, c'est exactement ce qui se passa dans la plaine d'Assise en 1209.

François et ses compagnons étaient déjà vénérés pour leur vertu ; et ils reviennent de Rome grandis de l'autorité et de la confiance que l'approbation du pape a conférées à leurs personnes et à leur genre de vie. Alors, dit Célano, qui nous avertit au début de sa première légende qu'il nous donne bien en ordre les faits de la vie du saint, alors « nobles et roturiers, clercs et laïcs commencèrent à venir à St François, touchés au cœur, et désireux de vivre perpétuelle-

(1) Luc, III, 10-14.

ment sous une *règle de lui* et sous sa direction. Comme un fleuve très riche de la grâce céleste, le saint de Dieu les arrosait des dons divins et ornait leurs cœurs des vertus : excellent artisan, sur le modèle, *la règle*, et les enseignements duquel, se renouvelle l'Eglise du Christ et combat la *triple armée* de ceux qui doivent être sauvés. A tous aussi il donnait une *règle de vie*, et montrait véritablement en toute condition la voie du salut » (1).

Pour Célano, il n'est pas douteux que c'est au retour de Rome que commencent réellement les trois Ordres de St François : là que commencent réellement la multiplication du premier, et la gestation des deux autres. En ce qui concerne le Tiers-Ordre en particulier, il suffit de relire le texte cité pour voir comment l'écrivain a lié l'idée d'Ordre aux règles de vie données alors par le saint à des gens de toutes conditions, et comment, dans l'esprit de Célano les débuts du Tiers-Ordre datent de ces premières règles données dès 1209. Aussi nous semble-t-il impossible de donner un nom au premier tertiaire de ce genre. Ce qui, par contre, est acquis dès lors, c'est que le troisième Ordre, comme les deux premiers, est né sur le territoire d'Assise.

Mais qu'étaient en fait ces règles de vie ? Ce qu'étaient celles données par Jean-Baptiste, des conseils particuliers ou généraux, selon qu'ils étaient demandés par des individus ou des groupes plus ou moins considérables. Particuliers, ils étaient variés à l'infini comme les situations et les personnalités ; généraux, ils durent bientôt se condenser en quel-

(1) 1 CELANO, 37. — « Actus et vitam... seriatim cupiens enarrare ». — 1 CELANO, Prolog.

ques préceptes toujours les mêmes, et répondant aux fonds de la nature humaine et aux défauts de l'époque : et ce fut là naturellement la Règle du Tiers-Ordre, d'autant plus vite élaborée qu'elle était plus simple. Elle régit les premiers tertiaires pendant toute la période d'incubation qui va de 1209 jusqu'à l'année où la Règle fut officiellement donnée au Tiers-Ordre, 1221 d'après tous les anciens manuscrits (1).

II. — *DEUXIÈME PÉRIODE* : 1221-1289

Le premier tertiaire qui se serait enrôlé sous la Règle officielle, serait le bienheureux Luchésius de Poggibonzi († 1260). Le premier texte qui nous soit parvenu de ce document, semble avoir été donné à une fraternité de Florence ou de Faenza ; il a pour titre : « Mémorial du but (ou bon propos) des frères et des sœurs de la pénitence vivant dans leurs propres maisons ». M. Paul Sabatier l'a publié en 1901 (2).

Cette règle était divisée en douze chapitres comme celle du premier Ordre. Outre les jeûnes et les prières, les principales obligations qu'elle imposait aux tertiaires, étaient de porter des vêtements simples, et de s'abstenir des danses et des spectacles ; de s'aider mutuellement et de secourir les pauvres et les malades ; de payer leurs dettes, de faire leur testament en temps opportun, de mettre fin aux divi-

(1) *Archivum Fr. Hist.*, XIII, 1920, p. 43, 44.
(2) P. SABATIER, *Regula antiqua fratrum et sororum de Pœnitentia*, Paris, 1901 (*Opuscules de critique historique*, I, 1).

sions ; enfin, de ne pas porter d'armes sur eux, et de ne pas jurer ni faire de serment sans nécessité. Sauf les deux derniers, les préceptes de la Règle n'étaient donc que les universels principes de l'amour de soi et du prochain, promulgués dans le décalogue ; ne pas porter d'armes sur soi allait droit contre l'esprit batailleur de l'époque, et ne pas jurer ou faire de serment sans nécessités, attaquait un vice particulièrement italien.

Ces deux derniers préceptes, précisément parce qu'ils étaient très particuliers à l'époque, furent ceux qui apportèrent le plus grand bien à la société d'alors, mais ceux aussi qui demandèrent aux tertiaires le plus de courage en leur valant le plus de soucis (1). Ce sont eux, qui, avec le titre de religieux, ont fait des soixante-huit ans qui suivirent 1221, une période d'évolution pour le Tiers-Ordre.

Dès lors, en effet, que par l'approbation de leur Règle et la volonté pontificale, les tertiaires étaient de vrais religieux, ils étaient, de par le droit de l'Eglise, exempts du métier des armes et des fonctions publiques. L'obligation de ne point faire de serment ni porter d'armes sur soi, donnait à ce privilège une force nouvelle (2). C'était une chose excellente ; on le vit à la diminution progressive des guerres de clocher. Mais on devine aisément que ces tertiaires, qui refusaient de s'unir à leurs concitoyens en des guerres insensées, étaient singuliè-

(1) P. Allard, *Revue des questions hist.*, XLVIII (1890), 567 ; A. Cristofani, *Delle storie di Assisi libri sei*, Assisi, 1902, 87.

(2) P. Mandonnet, *Les Règles et le Gouvernement de l'Ordo de Pœnitentia au* XIIIe *siècle*. Paris, 1902 (Opusc. I, 4).

rement jugés et traités. Plus mal encore l'étaient-ils lorsqu'ils refusaient d'accepter les fonctions publiques,qu'on leur offrait souvent à cause de leur mérite même et où ils auraient pu faire beaucoup de bien (1). A Bologne, par exemple, dès 1251, les autorités civiles recoururent à Innocent IV pour se plaindre de ce que, non contents de jouir de ces privilèges, les tertiaires en faisaient encore bénéficier leurs fils et petits-fils au détriment de la cité, et lui demander de porter remède à ce mal. Le 5 décembre de la même année, par lettres datées de Pérouse, le pape fit droit à leur requête, maintenant aux tertiaires leurs exemptions, mais en refusant le bénéfice à leurs enfants et petits-enfants. La ville de Bologne se le tint pour dit ; et pour éviter qu'on ne lui imposât, de temps en temps, à commencer dès l'année suivante, elle fit dresser par un notaire public, et quartier par quartier, la liste des tertiaires existant dans ses murs. Le P. Bihl a publié une série fort intéressante de ces listes pour la période qui va de 1252 à 1288, c'est-à-dire à la veille de la publication de la Règle de Nicolas IV et du Chapitre Général des tertiaires de la Haute Italie tenu à Bologne en 1289 (2).

Si vives même et si générales furent les difficultés qui naquirent de ce chef, que les religieux du premier Ordre refusèrent très vite de s'occuper de leurs frères du troisième. Dès 1247, les tertiaires en étaient réduits à supplier Innocent IV d'obliger les ministres provinciaux à faire visiter leurs collèges de Pénitents

(1) *Bullar. Fr.*, I, 8, 30, 39, 99 ; II, 42.
(2) P. MICHAEL BIHL, O. F. M., *Elenchi Bononiens[es] Fratrum de Pœnitentia S. Francisci (1252-1288)*, da[ns] *Archiv. fr. hist.*, VII, 227-233.

(ou fraternités) d'Italie (1). Le pape leur fit droit. Mais la preuve que les frères-mineurs n'en firent guère plus après qu'avant, c'est qu'au temps de St Bonaventure, mort en 1274, de tous côtés pleuvait le reproche que nos pères se désintéressaient du Tiers-Ordre. Le saint avouait le fait, et l'excusait par une foule de raisons, parmi lesquelles celle-ci, que si les frères-mineurs ne s'occupaient pas du Tiers-Ordre, c'était pour n'avoir pas de perpétuelles difficultés avec le clergé *et les magistrats civils* (2). Ce fait explique comment le Chapitre Général des Tertiaires tenu à Bologne en 1289, ne contient pas un frère-mineur parmi ses ministres, se tient dans une église étrangère aux Franciscains, et sous la présidence d'un prêtre séculier (3). Il explique également pourquoi en 1230 encore, à Reims, nous trouvons comme « ministre des frères et des sœurs de l'Ordre de la Pénitence dans la ville et le diocèse de Reims, frère Jean de Vesperco, *clerc du diocèse de Reims* » (4). Il nous indique également, que c'est dans les vieilles archives épiscopales et non dans celles des couvents, qu'il faut chercher des documents sur le Tiers-Ordre à cette époque, frères-mineurs et tertiaires marchant alors séparément leurs routes particulières, du fait des prescriptions de la Règle du Tiers-Ordre et des difficultés qui en naissaient.

(1) *Bullar Fr.*, I, 464.
(2) *Opera omnia*, VIII, 368.
(3) P. G. GOLUBOVICH, O. F. M., *Acta et statuta generalis capituli tertii ordinis pœnitentium D. Francisci Bononiæ Celebrati an. 1289*, dans *Archiv. fr. hist.*, II, 63-71.
(4) *Archiv. fr. hist.*, IV, 538.

L'an 1289 remédia partiellement à ce mal ; car il amena les tertiaires à diminuer les querelles en acceptant plus aisément les fonctions publiques, et les frères-mineurs à s'occuper enfin des membres du Tiers-Ordre. Le fait se présenta comme il suit.

III. — *TROISIÈME PÉRIODE :* 1289-1883

Sous l'action de l'expérience, divers détails avaient été ajoutés à la Règle de 1221. Dans la Haute Italie au moins, elle se présentait avec vingt chapitres au lieu de douze qu'elle possédait soixante-huit ans plus tôt. Grâce aux bons offices de Hugolin Médicis de Ferrare, Nicolas IV l'approuva le 18 août 1289, en conseillant de prendre des frères-mineurs comme visiteurs et directeurs du Tiers-Ordre (1).

En même temps que sa Règle, le Tiers-Ordre avait développé et précisé son organisation. Dès le milieu du XIII[e] siècle, ses fraternités étaient groupées en provinces (2), et en 1289 précisément, il tenait à Bologne un chapitre général de celles de la Haute Italie (3). Dans ce chapitre, qui eut lieu trois mois après l'approbation de la Règle, tout en maintenant le principe de n'accepter aucune charge publique, les tertiaires décidèrent pourtant qu'ils s'y pourraient prêter dans des cas très graves, avec la dispense de leurs ministres (4) et l'agrément de la majorité des frères, de sorte que, la même année, le pape manifestait son désir de voir les mineurs donner la main

(1) *Bullar Fr.*, IV, 94.
(2) S. BONAV., *Opera omnia*, VIII, 369.
(3) GOLUBOVICH, *Archiv. Fr.*, *Hist.*, II (1909), 63.
(4) *Archiv. fr.*, *hist.*, t. II, p. 69, § 9.

au Tiers-Ordre, et le Tiers-Ordre de son côté, levait la principale objection que faisaient les mineurs à cet aide fraternel.

Les habitudes prises et les situations acquises, firent que quelques fraternités s'opposèrent à la collaboration du premier Ordre (1). Néanmoins, à partir de cet instant les frères-mineurs mirent de plus en plus de côté leur répugnance première à s'occuper du Tiers-Ordre, et s'attachèrent même si bien à leur rôle de directeurs, que du XIV[e] siècle à nos jours, ils n'ont pas cessé de lutter pour en avoir la possession et l'usage. Pendant les XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles, ils soutinrent la lutte contre le Tiers-Ordre régulier, qui prétendait au monopole de la direction des tertiaires vivant dans le monde (2) ; et du jour où le premier Ordre se divisa en plusieurs branches, ce fut l'émulation entre elles à qui dirigerait le Tiers-Ordre (3).

Le résultat de cette action intime du premier Ordre sur le troisième, fut que le Tiers-Ordre subit tous les contre-coups de la vie du premier, et se développa sensiblement de la même façon. Il décroît au XIV[e] siècle ; Jean de Capistran, Bernardin de Bustis et Ste Colette le ravivent au XV[e] (4). Nouvel affaiblissement au XVI[e] siècle (5) ; mais l'émulation des divers groupes des mineurs furent pour lui une bonne for-

(1) *Bullar. Fr.*, IV, 169.

(2) De Gubernatis, *op. cit.*, II, 801, 887 ; Angelico da Vicenza, *Storia cronologica dei tre Ordini III*, Vicenza, 1761, III, 169.

(3) *Firmamentum tr. ord...*, V, 34 ; *Bullar... Cap.*, I, 63, 124, 144, 174, 203 ; *Bullar... Discalc.*, III, 307, 343, 347, 396 ; IV, 227, 249, 478, 503.

(4) Wadding, *Annal.*, XII, 309 ; *Firmamentum tr. Ord.*, V, 37.

(5) De Gubernatis, III, 222.

tune et lui donnèrent un nouvel essor au XVII[e] et au XVIII[e] siècle (1). En lui enlevant ses directeurs presque en tous pays, la révolution lui porta un rude coup ; en changeant les conditions de la vie, elle rendit sa Règle surannée et dès lors son recrutement difficile. C'en était fait, semblait-il, du Tiers-Ordre et de sa grande action sur ce monde. Pour la rajeunir, Dieu suscita Léon XIII.

IV. — *QUATRIÈME PÉRIODE : DE 1883 A NOS JOURS*

Pendant qu'il était archevêque de Pérouse, le cardinal Pecci avait constaté que ses meilleures paroisses étaient celles qui possédaient une fraternité du Tiers-Ordre. Il en conclut, que si, avec une Règle surannée, le Tiers-Ordre était un tel élément de vie, rajeuni et propagé il renouvellerait la vie chrétienne dans le monde.

Devenu pape, dès 1882 il recommandait le Tiers-Ordre aux évêques du monde entier ; et l'année suivante, par sa constitution *Misericors Dei filius*, il en promulguait solennellement la Règle adaptée aux besoins et aux aspirations de nos jours (2). Dans sa Règle modifiée, le grand pape s'en prenait spécialement à la littérature incrédule et immonde, aux spectacles déshonnêtes, et au luxe sous toutes ses formes. Les prières et les jeûnes y étaient diminués : mais la confession et la communion y devenaient

(1) *Ibid.*, II. 916 ; III, 653 ; *Chron. hist. leg.*, III, 1, 315 ; PIETRO ANTONIO DI VENEZIA, *Giardino serafico istorico*, 2 vol., Venezia, 1710, I, 226.
(2) *Acta Ordinis Minorum*, II, 89.

mensuelles, de trimestrielles qu'elles étaient auparavant. Des deux grands besoins du jour, le pontife prenait l'un pour combattre l'autre ; au besoin intellectuel et physique de jouir sans mesure que ressent notre époque, à son ardeur de savoir et de luxe, il opposait son attrait pour l'eucharistie. Et pour que son œuvre portât au plus vite ses fruits à un monde qui va vite au bien comme au mal, il confia la direction des tertiaires à toutes les branches du premier Ordre, espérant sans doute que l'émulation qui avait été bienfaisante au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, le serait encore de nos jours. Il ne fixa du reste d'autres limites au zèle des directeurs que le respect des droits acquis, de ceux surtout des Ordinaires.

Son espoir ne fut pas déçu. Le Tiers-Ordre se répandit dans le monde avec une rapidité surprenante, portant partout un sérieux accroissement de vie chrétienne. En 1907, les frères-mineurs avaient un million cent quarante mille tertiaires sous leur direction (1) ; l'année suivante, les frères-mineurs capucins en comptaient huit cent cinquante mille qui marchaient sous leur bannière (2). Restaient à dénombrer tous ceux qui dirigeaient les frères-mineurs conventuels, les tertiaires réguliers, et le clergé paroissial. Aussi serons-nous modestes en disant qu'il y avait en 1908 plus de deux millions et demi de tertiaires séculiers.

Est-ce à dire que le Tiers-Ordre a porté partout les fruits qu'en attendait justement Léon XIII ? Il serait exagéré de le prétendre ; tous les directeurs n'ont pu avoir le même zèle, ni donner les mêmes soins, ni

(1) *Acta Ordinis Minorum*, XXVII, 111.
(2) *Analecta... Cap.*, XXIV, 105.

recueillir les mêmes fruits. Ce que nous savons bien pour l'avoir vu, c'est qu'il s'est trouvé, à la ville et à la campagne, de zélés curés qui ont fait de leurs tertiaires de véritables saints, et, par le Tiers-Ordre, transformé leurs paroisses.

V. — *LES TIERS-ORDRES RÉGULIERS D'HOMMES*

Dès lors que St François avait établi le Tiers-Ordre pour les chrétiens des deux sexes qui ne pouvaient quitter le monde, il en avait fait un Ordre absolument séculier. Il n'y en avait pas moins, dès la fin du XIII[e] siècle, une foule de groupements qui menaient la vie commune sous la Règle du Tiers-Ordre : témoins, ces tertiaires de la Haute Allemagne auxquels Boniface VIII permettait en 1295, d'ériger, dans leurs résidences, des oratoires pour y célébrer l'office divin (1) ; témoins encore tous ces béguinages des deux sexes, qui avaient embrassé la Règle du Tiers-Ordre (2).

Au XIV[e] siècle, ces tertiaires réguliers ne font encore d'autre vœu que celui de chasteté, et la vie commune n'est que facultative pour eux. Mais on les trouve déjà fortement groupés, et sur la fin du siècle, ceux de Hollande et d'Espagne ont même des généraux (3). En 1412, ils obtiennent de Jean XXIII que la vie commune soit obligatoire pour eux (4). L'année suivante, ceux des Flandres, les premiers, obtiennent d'émettre les trois vœux (5) ; et Sixte IV

(1) *Bullar. Fr.*, IV, 356.
(2) EUBEL, *Oberdeutsche Minoritenprovinz*, 11, 221.
(3) *Bullar. Fr.*, VII, 66, 109, 306, 322.
(4) *Ibid.*, 460.
(5) *Ibid.*, 471.

déclare, en 1480, que les vœux émis par les tertiaires des deux sexes sont des vœux solennels (1). Il y a dès lors un Tiers-Ordre régulier.

Mais combien il était varié ! Il était divisé en une foule de congrégations diverses, dont chacune avait des vêtements, des règlements et des supérieurs spéciaux, et un esprit différent. Pour donner de la cohésion à toutes ces forces dispersées, et un même esprit à tous ces cœurs, Léon X retoucha pour eux la Règle de Nicolas IV, et donna aux hommes et aux femmes une Règle unique, dont le point essentiel était, que toutes les maisons de tertiaires réguliers établies dans les limites d'une province du premier Ordre, seraient soumises au ministre provincial de cette province (2).

C'était assurément le moyen d'unifier l'esprit, et de décupler les forces. Mais ceux qui détenaient l'autorité chez les tertiaires étaient hommes ; et les hommes, une fois montés au pouvoir, ont rarement le goût d'en descendre. De toutes leurs forces ils résistèrent à la Règle de Léon X, et, après des luttes plus ou moins heureuses, ils remportèrent la victoire. Dès 1547, le général de la congrégation des tertiaires espagnols, avait, au lieu de la Règle unique de Léon X, trois règles approuvées pour les tertiaires de son obédience : l'une pour les tertiaires réguliers, l'autre pour les tertiaires régulières, le troisième enfin pour les tertiaires des deux sexes vivant dans

(1) WADDING, *Annal.*, XIV, 256 ; DE GUBERNATIS, *op. cit.*, II, 836.

(2) WADDING, *Annal*, XVI, 127. La Règle de Léon X a été éditée en latin, italien, français et anglais par nos pères de Quaracchi en 1889.

le monde (1). C'était, de ce côté, le triomphe complet de la division sur l'unité voulue par Léon X. Il n'était pas moindre en Italie, où la congrégation *lombarde* s'adjoignait les maisons de tertiaires de Sicile, prenait le titre de congrégation d'Italie, et finalement en 1586 obtenait de Sixte V un général sous le nom équivoque de visiteur général (2). Encore allait-elle, au siècle suivant, s'adjoindre les congrégations de la Basse Allemagne et de la Dalmatie (3).

A l'encontre de ces fiers séparatistes, Vincent Mussart (+ 1637) illustra son nom et la congrégation des Tertiaires réguliers de France, par la réforme et l'union (4). Du couvent parisien de Picpus, il propagea sa réforme dans toutes les maisons françaises, et, pour la rendre durable, il la soumit au général des frères-mineurs. Il n'est rien que la congrégation d'Italie n'ait tenté alors pour faire échouer une œuvre d'union qui lui portait ombrage (5). Mais Mussart tint bon, le roi lui prêta main forte, et la réforme fut établie à l'abri du premier Ordre et dans l'esprit de Léon X (6).

(1) WADDING, *Annal.*, XVIII, 437.
(2) *Ibid.*, XXII, 361 ; DE GUBERNATIS, *op. cit.*, II, 913.
(3) J. M. DE VERNON, *Histoire générale et particulière du Tiers-Ordre de St François*, 3 vol., Paris, 1667, III, 75, 93, 97, 102.
(4) *Ibid.*, III, 110 ; WADDING, *Annal.*, XXIII, 170 ; DE GUBERNATIS, *op. cit.*, II, 856 ; BORDONI, *Chronologium fratrum et sororum tertii ordinis St Francisci tam regularis quam sæcularis*, Parmæ, 1668, 487.
(5) OTHON DE PAVIE, *l'Aquitaine Séraphique*, IV, 303.
(6) *Statuta Congregationis Gallicanæ tertii Ordinis S. Francsci de Pœnitentia*, Lugduni, 1614. — *Constitutiones generales fratrum tertii ordinis S. Francisci de Pœnitentia nuncupati Gallicanæ strictæ Observantiæ*, Rhotomagi, 1627.

Le Père Hélyot (+1716) de cette congrégation et du couvent de Picpus, donna un peu plus tard une *Histoire des Ordres religieux* remarquable par l'érudition et l'exactitude générale. Migne en a formé les tomes XX-XXIV de son Encyclopédie théologique.

La congrégation réformée de France comptait au XVIIe siècle neuf cents religieux ; la congrégation espagnole en possédait huit cent soixante. Augmentée de la Dalmatie et de la Basse Allemagne, la congrégation d'Italie se glorifiait de deux mille deux cent cinquante frères et cent vingt-quatre couvents (4). Nombreuses étaient les autres congrégations de tertiaires à travers le monde.

Depuis lors bien des années ont passé, et bien des révolutions aussi. De ces congrégations de tertiaires réguliers, il ne reste plus que celle d'Italie, mais combien diminuée ! En 1908 elle ne comptait plus que trois cent soixante religieux.

Au XIXe siècle, le Tiers-Ordre régulier masculin a donné, en Irlande et en Hollande, deux sociétés pour l'éducation de la jeunesse. C'est un bon début. Que nos chers frères tertiaires ne s'arrêtent pas là. Qu'ils constituent franchement, sur le modèle des tertiaires enseignants de Lacordaire, une vaste et solide société d'instituteurs pour nations civilisées et païennes. Ils auront trouvé pour eux les voies de la vie, donné à l'Ordre de St François un de ses plus beaux fleurons, et apporté à l'Eglise et à la société un puissant secours.

(4) GIARD, *op. cit.*, I, 44, 232 ; DE GUBERNATIS, *op. cit.*, II, 916.

VI. — *LES TIERS-ORDRES RÉGULIERS DE FEMMES*

Il semble que les femmes aient devancé les hommes dans la vie commune sous la Règle du Tiers-Ordre. Dès 1275, en effet, on les trouve réunies dans une maison à Florence (1) ; et, à partir de cet instant, c'est partout qu'on les rencontre vouées à des œuvres diverses en d'innombrables congrégations. Qu'il nous soit permis de rappeler en passant que les Ursulines furent fondées par Ste Angèle Mérici (+ 1540) pour être sœurs de charité sous la Règle du Tiers-Ordre (2). Nous parlerons un peu plus longuement de la création de la bienheureuse Angéline de Marsciano (+ 1435), parce qu'elle fut la plus importante (3).

La bienheureuse fonda son premier couvent à Foligno en 1397. Ses religieuses n'avaient ni vœu ni clôture. Chaque maison avait ses novices et ses professes (4) ; une générale gouvernait la congrégation. En fait de juridiction, elles obéirent à leurs frères du Tiers-Ordre jusqu'à ce que la fondatrice elle-même les soumit aux frères-mineurs de l'Observance en 1430. De nombreuses maisons de tertiaires déjà existantes s'adjoignirent à la nouvelle société ; elle n'avait que peu d'années que déjà elle était importante. Son importance même lui fut fatale.

(1) DAVIDSOHN, *Forschungen zu Geschichte von Florenz*, IV, 78.
(2) DE GUBERNATIS, *op. cit.*, II, 849.
(3) *Ibid.*, *II*, 839 ; L. JACOBILLI, *Vita della b. Angelina, institutrice delle monache claustrali del terz'ordine di S. Francesco*, Bologna, 1659.
(4) *Bullar. Fr.*, VII, 725, 706.

Le gouvernement de tant de maisons entraînait, en effet, de nombreux déplacements pour la générale et les supérieures locales; aussi amenèrent-ils des inconvénients. Pour y parer Pie II, en 1461, supprima la supérieure générale (1).

Les sœurs supportèrent assez mal ce décret, et n'en gardèrent pas mieux la clôture, à laquelle d'ailleurs elles n'étaient pas obligées. Fatigués des difficultés qui naquirent de ce chef, les frères-mineurs refusèrent de les diriger. Mais elles étaient femmes ; elles surent continuer à vivre à leur manière en se soumettant qui aux évêques, qui aux Amadéites (2), et qui même aux frères-mineurs : car elles avaient trouvé le moyen d'attendrir le pape.

La Règle de Léon X (1521) prit place chez elles, sans mettre fin au malaise, parce que, si elle obligeait aux trois vœux, elle n'imposait pas la clôture (3). Le mal ne prit fin officiellement qu'en 1568, lorsque St Pie V obligea à la clôture toutes les religieuses à vœux solennels (4). La clôture fut-elle enfin réellement gardée à partir de cette date ? Nous n'en douterions sûrement pas, si le chapitre général des frères-mineurs n'avait décrété, en 1583 encore, que les religieux ne s'occuperaient pas des tertiaires femmes vivant en commun, si elles ne gardaient la clôture (5).

Des fondations de la B[se] Angéline, il ne reste probablement plus aujourd'hui que le couvent de

(1) De Gubernatis, *op. cit.*, II, 844.
(2) Hélyot, *Histoire des Ordres religieux*, VII, 348.
(3) De Gubernatis, *op. cit.*, II, 846.
(4) Wadding, *Annal.*, XX, 471.
(5) De Gubernatis, *op. cit.*, III, 365.

Foligno. A peine est-il quelques hommes qui sachent qu'elle fit une grande œuvre. Mais il est au ciel un Dieu qui se souvient, et qui lui paie les bons travaux qu'elle a entrepris pour lui.

Innombrables sont les congrégations de femmes qui se sont constituées sous la règle du Tiers-Ordre au XIX[e] siècle pour le service des enfants et des vieillards, des pauvres, des malades, et des missions étrangères. Nous leur souhaitons sincèrement de surabonder de l'esprit de St François, et d'unir en un faisceau leurs forces dispersées.

VII. — *GRANDS HOMMES, SAINTS ET BIENHEUREUX DU TIERS-ORDRE*

Innombrables sont les hommes illustres qui ont vécu dans les rangs du Tiers-Ordre. Il suffit de nommer Dante (+ 1321), Giotto (+ 1336), Pétrarque (+ 1374), Christophe Colomb (+ 1506), Vasco de Gama (+ 1524), Thomas More (+ 1535), Cervantes (+ 1616), Lope de Véga (+ 1635), Calderon (+ 1683), Galvani (+ 1798), Volta (+ 1827), Silvio Pellico (+ 1854), et Liszt (+ 1886). Mais peut-être les saints lui ont-ils encore donné plus de gloire.

Le Tiers-Ordre régulier a produit Ste Hyacinthe de Mariscotti (+ 1640), les bienheureuses Lucie de Caltajirone (+ 1400), Elisabeth la bonne (+ 1420), Angéline de Marsciano (+ 1435), et Crescence de Kaufbeuren (+ 1744). C'est à lui aussi qu'appartient le bienheureux Jérémie Lambertenghi (+ 1515).

Quant au Tiers-Ordre séculier, il peut citer à sa gloire vingt-neuf saints et quarante-six bienheureux.

En tête de cette glorieuse phalange, s'avancent les célèbres martyrs du Japon : dix-sept saints et vingt-

sept bienheureux. Puis voici venir les rois St Louis de France (+ 1270), et St Ferdinand de Castille (+ 1252). Salut aux reines Ste Elisabeth de Portugal (+ 1336) et B[se] Jeanne de Valois (+ 1505) ! Salut aussi à Ste Elisabeth de Hongrie (+ 1231) cette autre fille de rois ! Combien beaux auprès d'eux ces bienheureux artisans que sont le cardeur Pierre de Sienne (+ 1289), le cordonnier Névolon (+ 1280), et le premier né du Tiers-Ordre, Luchésius, commerçant enrichi, qui voulut lui aussi faire de la politique à son heure (+ 1260). Quant au bienheureux Jean de la Paix (+ 1433), c'est un ancien soldat quoi qu'en dise son nom.

Les B[ses] Louise Albertoni (+ 1533) et Micheline de Pésaro (+ 1356) sont des veuves. Veuve est aussi la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé (+ 1414), la grande servante des pauvres, à laquelle Dieu révéla les malheurs de la France de Charles VI et la fin du schisme d'Occident. Les B[ses] Jeanne de Signa (+1307) et Viridiane (+ 1242) ont vécu dans la réclusion ; et les Bx Hugolin Magalotti (+ 1373), Gérard de Villamagna (+ 1242), Vivalde de Sangimignano (+ 1320), et François de Pésaro (+ 1350) étaient ermites. Ermite aussi St Conrad de Plaisance (+ 1351) qu'un ennui de chasse a mis sur le chemin du ciel. Chacun connaît le grand pèlerin que fut St Roch (+ 1327), et l'invoque contre les maladies contagieuses ; grand voyageur aussi fut le B. Raymond Lulle (+ 1315), voyageur, linguiste, missionnaire, et martyr.

C'est parmi les époux les plus chastes et les plus aimants qu'il faut placer St Elzéar de Sabran (+ 1323) et la B[se] Delphine de Glandèves, sa femme (+ 1360) ; tandis que les B[ses] Paule Gambara Costa

(+ 1505) et Humiliane Cerchi (+ 1246) prendront place parmi les épouses malheureuses. J'aime certes la grande stigmatisée napolitaine, Ste Marie-Françoise des cinq plaies (+ 1791) ; mais combien attirante Ste Rose de Viterbe (+ 1252) cette charmante pauvresse de 18 ans, dont la faiblesse inquiétait l'empire de Frédéric II.

Qui n'aurait une affection fraternelle pour Marguerite de Cortone (+1297) et Angèle de Foligno (+1309)? Elles sont de la même époque et de la même région, toutes deux pécheresses. Mais la sainte de Cortone est le prophète des calamités de l'Eglise et des frères-mineurs,tandis que la bienheureuse de Foligno est un des plus grands maîtres de la vie spirituelle.

Ajoutons à cette glorieuse liste les noms de deux saints curés. L'un est aussi simple que l'autre est savant juriste ; tous deux sont pasteurs excellents. J'ai nommé St Yves de Kermartin (+ 1303), le patron des avocats, et le bienheureux Jean-Marie Vianney (+1859), curé d'Ars. Nous associerons à leur gloire le bienheureux curé Davanzati de Barbérino (+ 1295). C'est un disciple du B. Luchésius de Poggibonzi. Le peuple l'appelle toujours saint Davanzati, et il a aujourd'hui encore les honneurs du culte ecclésiastique.

Voici enfin nos deux derniers bienheureux. C'est ici Joséphine Leroux, martyre de la révolution avec les Ursulines de Valenciennes et souvent confondue avec elles ; c'est là le St Vincent de Paul italien, Joseph Benoit Cottolengo, fondateur de l'œuvre grandiose qu'est *la petite maison de la divine Providence* de Turin (+ 1842).

CHAPITRE XIII

Résumé et Conclusions

« *Quis est in vobis de universo populo ejus? Sit Deus illius cum ipso. Ascendat in Jerusalem... et ædificet domum Domini Dei Israel.* » (I Esd., I, 3).

Nous avons vu ce qu'a fait l'Ordre au cours des siècles. Il nous reste à saisir son œuvre d'un seul coup d'œil, pour la préciser, et en tirer les conclusions générales qui peuvent guider nos pas à l'avenir.

Mettons tout d'abord de côté la première et la dernière période de la vie de l'Ordre, l'époque de St François et celle que nous vivons depuis la révolution française. La première est l'âge d'or franciscain ; mais elle est le fait de St François bien plus que de l'Ordre : c'est la vie même du saint patriarche. Quant à la seconde, nous ne pouvons équitablement la juger, et parce que nous en faisons partie, et parce que, les révolutions continuant jusqu'à ce jour, elle n'a pu produire tous ses fruits, ni dire ce qu'elle est. C'est une base qui s'élève à grand peine, et sur laquelle nous pouvons dresser les édifices les plus divers.

Or, de la mort de St François à la révolution française, notre histoire se divise en deux grandes périodes bien distinctes, commençant l'une et l'autre par une victoire dans le bien, pour aller finir tristement dans les maux. La première commence à la mort de St François avec la naissance et les victoires du centre, et finit avec le schisme d'occident au concile de Constance ; la seconde fait ses débuts à Constance avec le centre ressuscité sous le nom d'Observance, et s'achève avec le XVIII[e] siècle et la révolution. La première s'étend de 1226 à 1418 ; la seconde de 1418 à 1800.

Dans la première période, les années qui vont de 1226 à 1321 sont franchement bonnes. C'est merveille d'y voir marcher de pair, la vertu, la science, et la prédication. C'est alors que nous agrégeons nos couvents de Paris et d'Oxford aux universités de ces villes ; alors que nous possédons Alexandre de Halès, St Bonaventure, Richard de Middletown, Duns Scot, créateur d'un gigantesque système philosophique et théologique quand la scolastique semblait n'avoir plus rien à attendre après Alexandre de Halès, Thomas et Bonaventure; alors qu'apparaissent Roger Bacon et Occam, pères des sciences modernes en Occident. En pays chrétiens, Antoine de Padoue porte haut l'étendard de la parole en tête d'une excellente armée de prédicateurs. Sur le monde païen, notre action a la forme d'un triangle immense, dont le centre est à Jérusalem, et les angles près de l'actuelle Pétrograd, au Maroc, et dans la Chine où nous pénétrons les premiers. Les saints que nous avons nommés, témoignent de la vertu de l'époque. Au reste, science et vertu ont toujours marché du même pas dans notre Ordre, nous l'avons déjà dit ; nous en fournirons bientôt la preuve. Nommons enfin, en dernier lieu, le premier et le plus grand des biens qu'ait produit cette époque, la création du centre par St Antoine de Padoue au chapitre de 1230. C'est le centre, en effet, qui a jeté à terre la gauche relâchée avec frère Elie, et la droite tombée dans l'illuminisme avec les spirituels ; a sauvé l'idéal de François, et lui a ouvert les routes de l'avenir.

De 1321 à 1334, les treize dernières années de Jean XXII forment une période de transition très

nette entre le bien et le mal. Les germes jetés en terre dans la période précédente continuent de porter leurs fruits, et, dans la science, Occam en est un. Jean de Montcorvin, Odoric de Pardenone et Thomas de Tolentino opèrent toujours des merveilles en Extrême-Orient, et, d'autant plus aisément, que peu de papes ont, autant que Jean XXII, encouragé les missions. C'est le bien. Le mal, c'est que, après les spirituels illuminés, on jette à terre la pauvreté franciscaine elle-même ; que l'Ordre, blessé, côtoie le schisme et l'hérésie en s'éloignant du pape ; que la Règle perd toute autorité tant elle est attaquée. Qu'allons-nous devenir avec une Règle vidée de la pauvreté qui est son essence, privée d'autorité par la mésestime connue du général et du souverain pontife ? La vertu religieuse va diminuer d'un seul coup, et la science s'envoler avec elle. C'est ce que nous constatons de 1334 à 1418 ; et, de cette mauvaise période, ce ne sont que les premiers maux.

Pour comble de malheur, à la même époque, la peste nous décime, la guerre de cent ans entrave nos études et notre action, des constitutions contradictoires nous divisent ; et le schisme d'occident tourne en dérision les chefs, détruit l'autorité, et abat à coups de privilèges ce qui restait encore de la pauvreté. Du coup, la gauche terrassée avec frère Elie se redresse, les ermitages sont abandonnés, le conventualisme se prélasse, et des religieux en foule passent à d'autres Ordres, sous prétexte que le leur est encore trop dur. Enfin c'est le temps des docteurs pour rire, des docteurs à la cire. Le ciel voulut-il nous éprouver jusque dans nos missions ? On le croirait, car les musulmans les détruisirent de la Chine

à l'Asie-Mineure, et les laissèrent bien meurtries sur les bords de la Méditerranée. Elles avaient bien quelques succès en Bosnie, en Moldavie, en Russie Noire, en Lithuanie et aux Canaries ; mais qu'était-ce en comparaison des pertes subies ? N'avions-nous donc plus qu'à périr ? Dieu ne le permit pas.

Comme un vent violent, les victoires et les excès de la gauche ranimèrent les étincelles qui restaient du vieux centre. En Italie, en Espagne, en France, on vit poindre un peu partout leurs clartés ; on s'aperçut que le centre existait toujours et reprenait vie ; on s'en aperçut d'autant mieux, que, vivant au milieu de transgresseurs de la Règle, il prit le nom nouveau d'Observance. Né d'initiatives particulières, il était ermite en Italie, ermite ou actif en Espagne suivant les cas, et, en France, nettement pour la vie semi-active pratiquée jusque là dans l'Ordre. En France, il fit davantage. On l'attaquait, il se défendit devant les papes et le concile de Constance. Ce fut le commencement de la victoire, et l'aurore d'une ère nouvelle. La période noire du XV[e] siècle, cède désormais aux rayons lumineux dont l'Observance éclaire les deux siècles suivants.

Bernardin de Sienne paraît, en effet, tirant de ses ermitages le centre italien, donnant à toute l'Observance le modèle de son action. Alors se lève sur l'Europe entière une armée de saints orateurs, qui prêchent, convertissent, suscitent des vocations, gagnent par leurs vertus et leurs œuvres les sympathies du peuple, des princes et des pontifes romains, vont de victoire en victoire sous Martin V, Eugène IV et Sixte IV, et remportent le triomphe définitif sous Léon X en 1517. L'émulation généreuse qui anime

l'Observance continue au XVIe siècle, et se manifeste par les maisons de récollections comme par les groupes qui se forment en son sein. Mais, à côté de la sainte émulation qui pousse chaque groupe à faire mieux que son voisin, on aperçoit chez quelques individus, certain esprit ambitieux, qui divise sans utilité pour le seul besoin de se créer un petit royaume où il puisse dominer. C'est l'esprit de ce siècle, qui entre chez nous ; c'est le côté païen de la renaissance qui fait son apparition en attendant qu'il ruine lentement l'Eglise au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle (1).

Faut-il maintenant parler de nos missions en pays infidèles ? Les Turcs continuent leur avance, passent la Méditerranée, et détruisent nos missions des Balkans ; mais, du Cap Vert à Aden et aux Indes, tout autour de l'Afrique australe, nous suivons les explorateurs et plantons la croix de Jésus. Au cours du XVIe siècle, nous poursuivons nos conquêtes sur les rivages de l'Océan indien, depuis les Indes jusqu'au Japon qui nous donne de glorieux martyrs, pendant que nous évangélisons la jeune Amérique, de l'Argentine au Canada.

En résumé, c'est une très belle et très grande période que nous vivons de 1418 jusque vers 1600.

Mais, dès lors, le clan païen de la renaissance étend de plus en plus sa victoire, contenu par la réaction catholique et janséniste du XVIIe siècle, servi

(1) « Dans leurs études, devenues classiques, sur la Renaissance, Voigt et Burkardt ont montré que les hommes de la Renaissance ont eu la passion ou plutôt la monomanie de la gloire : s'imposer à l'attention et à l'admiration de leurs contemporains même par des actes immoraux ou cruels, était pour eux un besoin maladif ». J. GUIRAUD. *L'Eglise Romaine et les Origines de la Renaissance*, Paris, 1909, p. 71.

par les écrivains du XVIIIe, posant partout les germes de la révolution. Chez nous, comme ailleurs, l'esprit de foi diminue ; l'esprit ambitieux de l'époque s'y fait jour en haut, en bas, partout. Il faut des titres ; et, comme le lectorat est la porte principale qui conduit aux honneurs, on use de tous les stratagèmes pour en faciliter l'accès. Du coup, le niveau de la science diminue, comme a diminué la vertu qui permet une telle ambition. On descendra ces pentes jusqu'à la Révolution ; et il sera visible alors que nous ne sommes plus les hommes du XVe et du XVIe siècle. Deux gloires nous resteront pourtant : celle de l'Histoire qui produit au XVIIe siècle de Gubernatis et Wadding, et celle des missions qui auront continué leur œuvre en Amérique, pénétré en Chine derechef, et gagné de nouveaux martyrs au Japon.

Passe ensuite la révolution, qui nivelle tout. Sauf en Espagne, l'Ordre est partout détruit ou presque détruit ; et l'Espagne même aura bientôt son tour. Les missions ont le même sort.

Depuis la révolution, nous sommes toujours sur un volcan, et c'est une raison de plus pour ne pas porter sur nous un jugement où nous craindrions d'être injuste. Enumérons seulement les œuvres accomplies.

Malgré tous les décrets proscripteurs, l'Ordre est rentré en tous pays. Nos missions ont été restaurées en Chine, en Terre-Sainte, et en Amérique. Nous avons créé à Rome le collège St Antoine pour y former nos lecteurs et tenir haut la science, et Quaracchi pour nous donner de savantes éditions des œuvres de nos grands hommes et tirer de l'oubli les

secrets de notre glorieux passé ! Nous possédons enfin l'union, et des constitutions uniques pour tout l'Ordre. C'est là ce que nous avons fait. Que pou vons-nous faire encore ?

Dieu seul le sait, mais assurément beaucoup plus que nous ne pensons.Nous vivons une grande époque. Le passé a été mis de côté, les peuples fermentent, il semble que derechef Dieu pétrisse la matière pour en tirer un monde nouveau. Les vieux cadres sociaux qui nous enfermaient, sont brisés en nous laissant notre liberté. Des œuvres nouvelles s'offrent à nous et nous appellent : répondrons-nous à leur voix ? Nous ferons-nous une place dans l'organisme du monde qui se forme ? C'est à nous à répondre. Mais rappelons-nous bien, que, dans un organisme vivant, toute cellule qui n'a pas sa place et son utilité, est impitoyablement rejetée. C'est l'inéluctable loi, que nous ne changerons pas. Cette période sera pour nous un âge d'or, si nous le voulons et nous donnons la peine de le réaliser. C'est pour aider à cette œuvre, que nous tirons des siècles passés de notre histoire, les quelques conclusions qui suivent, *en rappelant bien qu'elles sont nôtres, et qu'elles n'engagent que nous* alors même qu'elles découlent le plus naturellement du monde des faits posés par nos pères et relatés dans ce livre.

Le plus visible de tous nos maux, c'est la désunion, qui a fait trois Ordres de l'Ordre unique institué par St François, et formé chez nous-même, dans l'Ordre des Frères-Mineurs, trois groupes presque totalement séparés de lui (1). Ce qu'il nous faut donc garder

(1) Voir chap. VI, VII, IX, X, et pages 117, 192, 253-259, 310.

avant tout, c'est l'union. Chez nous, Léon XIII l'a faite en 1897 ; et de nos divisions intimes nous ne conservons plus qu'un souvenir. Mais, si, dans l'Ordre des Frères-Mineurs, il n'y a plus de familles séparées, il y a hors de lui, l'Ordre des Frères-Mineurs Conventuels et l'Ordre des Frères-Mineurs Capucins. C'est pour l'œuvre de St François une perte de forces qui ne peut faire plaisir au saint fondateur. Ne serait-ce pas l'heure de les grouper et de les unir, quand un monde nouveau réclame toutes nos énergies? Unis ensemble nous serions presque trente mille. Quelle belle et forte armée nous formerions pour l'Eglise de Dieu ! Les capucins ont aujourd'hui entièrement repris notre genre de vie ; et les révolutions modernes, dépouillant les Conventuels de leurs possessions en commun, les ont fait aussi pauvres que nous. Tous nous avons la pauvreté forcée, et nous vivons tous la même vie : Dieu même nous a enlevé les prétextes à séparation. Par ailleurs, l'expérience que nous avons faite en 1897 nous fournit le moyen de nous unir sans blesser personne ; et l'habit que nous portions avant toute séparation, l'habit gris cendré prescrit par le chapitre de Narbonne et que portent encore dans la tombe le B. Jean de l'Alverne et St Bernardin de Sienne, peut de nouveau abriter tous les enfants de St François.

Mais qu'un tel bienfait nous soit octroyé ou non, il est temps, croyons-nous, de demander au Vicaire de Jésus-Christ une Déclaration, qui précise bien les points de contact de notre Règle et des temps modernes, et tienne compte du probabilisme devenu désormais un des principes communs de l'Eglise. Il faut nous rappeler, en effet, que la dernière Déclaration

de la Règle date de Clément V, et que l'explication dont la fit suivre le général pour en fixer la portée, était le tutiorisme appliqué comme remède à l'état d'âme maladif et exceptionnel que les âpres luttes du Spiritualisme avaient alors engendré chez nos Pères (1).Or,les temps et l'état d'âme ont bien changé depuis six cents ans ! Aussi s'élève-t-il aujourd'hui dans l'Ordre entier une clameur immense et profonde, clameur heureuse, qui demande à voir clair pour observer *intégralement* la Règle. Elle suppplie en grâce qu'on nous fixe au plus vite sur plusieurs points de contact entre les préceptes de la Règle et de la vie moderne, en fait de pauvreté surtout, puisque là est toujours l'essentielle question. Elle prie qu'on veuille bien nous enlever le régime d'exception qu'est le tutiorisme pour nous donner, comme à toute l'Eglise,le principe commun du probabilisme (2). Alors, pleinement fixés sur la totalité de leurs devoirs dans le milieu où ils vivent, pleinement en harmonie avec les lois et l'esprit actuel de l'Eglise, les Frères-Mineurs pourront, d'un cœur pacifié et joyeux, s'élancer vers une perfection bien précise, et accomplir à nouveau, à la gloire de Dieu, une grande tâche dans la sainte Eglise.

Le jour qui nous accorderait cette heureuse et féconde explication de la Règle, serait évidemment le jour indiqué pour demander notre retour à la vraie constitution organique que nous donna saint François, et à ce général dont rien ne limite la durée que la mort ou l'incapacité (3).

(1) Voir page 73.
(2) Pages 73, 193 et 194.
(3) Page 221, et chapitre II.

Sur cette explication de la Règle, nous grefferions, séance tenante, des constitutions, tirées autant que possible des vieilles constitutions de Narbonne qui ont inspiré toutes les autres, en tenant compte du temps présent. Rien ne nous empêcherait de les avoir deux ans à l'essai. Mais il faudrait que, du jour où elles seraient approuvées, nous nous missions à les pratiquer en nous interdisant d'y faire le moindre changement avant un siècle. Jusqu'ici nous avons changé de constitutions tous les dix ou quinze ans. Où est l'arbre qui pourrait vivre et porter des fruits en étant transplanté aussi souvent ? Il y a là une méthode fatalement mortelle, qu'il nous faut rejeter (1).

Un mal bien antérieur à toute division, fut le manque de soin apporté au choix et à la formation des novices ; aussi est-ce une question qui a préoccupé tous nos chefs depuis St François instituant l'année de noviciat, jusqu'à ceux qui nous gouvernent actuellement (2). Le choix et la formation des novices sont la base même d'un Ordre religieux. Soyons donc très sévères dans le choix des sujets. Hors d'ici tout esprit contraire à celui de St François, toute tête sans jugement, toute santé qui demande déjà des dispenses et introduira le relâchement. Plus les vocations sont rares, et plus nous devons résister au désir d'être indulgents, et nous appliquer à les éprouver. Ce n'est pas le nombre qui sauve, car le nombre est fait de médiocrités. Ce qui régit le monde ce cont les minorités décidées. St François était seul et mendiant lorsqu'il créa l'Ordre ; St Antoine était

(1) Pages 189-191, 265, 266.
(2) Pages 15, 40, 259.

à peu près seul aussi lorsqu'il créa le centre ; et, si le centre ressuscita au XIVe siècle puis remporta la victoire, il le doit à des minorités faites de cœurs généreux (1). Plus que jamais donc sélectionnons.

Puis, formons ces quelques élus, c'est-à-dire, donnons-leur des maîtres capables de les former : car tant vaut le maître, tant vaut l'apprenti. Or, un maître des novices n'est pas seulement un préfet de discipline et un maître des cérémonies, il est avant tout un maître de vie spirituelle ou il n'est rien du tout. Ce n'est que pour inculquer cette vie spirituelle, qu'il enseigne les cérémonies et fait pratiquer la discipline. Ce qu'il doit enseigner à chacun de ses novices, c'est l'amour de Dieu et du prochain, et les moyens d'y arriver en se servant de la Règle et des constitutions, et en dépit de tous les obstacles. Hors de là, c'est le but manqué et la ruine de l'Ordre. Or, n'est-il pas merveilleux que jamais encore ni nulle part, on n'aît pensé à former des maîtres des novices ? N'est-ce donc pas l'art des arts que d'apprendre aux âmes à se guider elles-mêmes dans les voies supérieures de la perfection à laquelle elles sont obligées ? Nous croyons, pour notre part, qu'il est beaucoup plus malaisé d'enseigner pratiquement les secrets de la vie parfaite, que d'enseigner théoriquement la philosophie ou la théologie ; et voilà pourquoi nous désirerions dans notre Ordre, une école pour la formation des maîtres des novices, comme nous en avons une pour la formation des lecteurs. A qui objectera que nous n'en avons jamais eu, nous demanderons si les résultats donnent lieu à satisfaction. Serait-il donc impossible de réunir dans un

(1) Page 121.

couvent solitaire des jeunes pères de bon jugement et inclinés à la vie intérieure, et de leur y enseigner les secrets et surtout la pratique de la perfection ? Nous ne le croyons pas ; et nous trouverions sûrement dans l'Ordre quelque saint vieillard capable de les former à leur charge sacrée.

Dire que des novices ne peuvent en un an apprendre tous les secrets de la vie spirituelle ni surtout se les incorporer, c'est affirmer une vérité trop connue. C'est donc affirmer par là même, que nos jeunes profès, clercs et lais, doivent vivre plusieurs années dans l'atmosphère respirée au noviciat et sous la direction de maîtres semblables en tout aux maîtres des novices. Sans cela l'œuvre serait laissée inachevée, et le fruit détaché de l'arbre avant d'être mûr ; nous aurions perdu notre temps et nos peines. et il nous faudrait vite pleurer sur des ruines (1).

Qui a parcouru notre histoire, s'est rendu compte que la Pauvreté a été pendant sept siècles l'objet de nos luttes et de nos divisions, de nos joies et de nos tristesses, et, selon que nous l'avons observée, notre gloire ou notre humiliation, la cause de notre fécondité ou de notre ruine. Elle est le tout de notre Ordre; et, en dehors d'elle, il n'y a plus de franciscain. C'est dire le soin avec lequel nous la devons conserver. Que nos édifices conventuels soient donc vraiment pauvres, et que tout y dise aux yeux que nous sommes les fils du pauvre François et vraiment franciscains. La pauvreté doit être aussi à la base de notre vie quotidienne, et il n'est rien que nous ne devions tenter pour la garder jalousement chaque jour et en toute occasion. En ces temps d'affaires, où

(1) Page 132.

tout s'achète, où l'argent est le moyen de toute transaction, nous sommes singulièrement tentés de croire qu'il nous est impossible, de nous passer de lui, comme le veut notre Règle. L'histoire peut-elle nous apporter quelque lumière sur ce point délicat entre tous ? Elle nous enseigne au moins que c'est au xv[e] et au xvi[e] siècles, siècles de plaisir et d'argent, siècles de la renaissance païenne pour tout dire, que les premiers observants, St Bernardin de Sienne et ses compagnons ont répudié l'usage de l'argent alors introduit dans l'Ordre. Elle nous dit aussi qu'au Canada, pays de larges affaires, mi-catholique et mi-protestant, nos pères répudient l'argent et reçoivent les vivres les plus abondants. Elle enseigne encore qu'aux pays des affaires, de l'or et du protestantisme, aux Etats-Unis, un ministre protestant a pu fonder dans notre plus stricte pauvreté un monastère d'hommes et un autre de femmes, et les voir vivre heureusement ; passer avec eux depuis lors au catholicisme et recevoir toujours ce qui est nécessaire à la vie (1). Mais évidemment il y faut mettre les sacrifices requis, souffrir les petits ennuis de la situation, travailler, et surtout posséder la foi, sans laquelle il n'y a rien à faire pour un disciple du Christ et de François.

Que dire du travail, sinon que St François en a fait tout comme Dieu, le moyen de nous procurer le pain quotidien ? Dieu en a fait à l'homme une obligation de droit naturel, et St François ne nous permet de recourir à l'aumône que lorsque nos labeurs n'ont pu pourvoir à nos besoins.

(1) Le R. P. Paul, à Saint Anthony, Etat de New-York (Etats-Unis).

C'est pour nous une raison de plus de faire de fortes études et de tout organiser pour en élever chaque jour le niveau. Choisissons donc pour en faire des lecteurs, les jeunes gens de tous points les meilleurs. Choisissons surtout pour les former les meilleurs professeurs que nous ayons dans l'ordre (1). Si jamais nos étudiants rencontraient au collège Saint-Antoine des lecteurs de moindre valeur, ils en référeraient à leurs provinces, les provinces mépriseraient notre grand collège, refuseraient d'y envoyer leurs étudiants, et c'en serait fait des études. Il s'en faut que tout savant sache communiquer sa science. Ayons donc toujours présents les noms des hommes les plus savants que l'Ordre possède ; parmi ces plus savants, choisissons ceux qui savent le mieux enseigner ; mettons-les en demeure de fournir les preuves de leur savoir-faire pédagogique : et alors nous aurons des lecteurs de valeur ; et les études surveillées, mises en honneur, feront des merveilles. Pourquoi d'ailleurs n'aurions-nous pas une commission des études composée de trois ou quatre définiteurs généraux et munie de pleins pouvoirs sous l'autorité des constitutions et du R^me^ P. Général ? C'est une idée que nous avons entendu émettre, et qui nous paraît féconde. On pourrait créer de même une commission ou un ministère de la discipline et un autre des missions, qui rendraient les plus grands services.

N'oublions pas non plus de mettre au programme obligatoire de nos études, notre Histoire. N'est-elle pas pour nous l'histoire intime de la famille, la partie vécue et vivante de l'Histoire de l'Eglise ?

(1) Pages 129-132, 217, 268-269.

N'est-elle pas le seul moyen d'inculquer à nos jeunes l'estime et l'amour de leur Ordre avec un grand désir de se rendre dignes de lui ? Si, au contraire, ils l'ignorent, s'ils ne voient rien en avant ni en arrière d'eux, s'ils ne savent ni d'où ils viennent ni où ils vont, ils ne peuvent que mépriser leur état et avoir hâte d'en sortir. Ce n'est que logique, et Dieu nous garde d'en faire la preuve.

Rappelons-nous enfin, que, si l'on a trouvé chez nous des saints ignorants et des savants qui n'étaient point des saints, pour l'Ordre entier science et sainteté ont toujours marché d'un même pas. Une brève statistique en fournira la preuve. Nous avons dans l'Ordre deux belles périodes scientifiques, l'une de science théorique au XIII[e] siècle, l'autre de science pratique au XV[e]. Or, de 1220 à 1334, en cent quatorze ans la première période a produit quarante-trois saints ou bienheureux, presque un par trois ans ; et de 1418 à 1517, en quatre-vingt-dix-neuf ans, la seconde a donné vingt-sept saints ou bienheureux, soit un peu plus de un par trois ans. Voici maintenant le XIV[e] siècle avec ses études pour rire et ses docteurs à la cire. Que nous a-t-il donné ? Lisez plutôt : De 1334 à 1418, en quatre-vingt-quatre ans, pas un seul saint et seulement quatre bienheureux, un par vingt-et-un ans ! ! ! Voilà des chiffres qui nous en disent long sur l'importance des études pour notre Ordre.

Les études solidement établies comme base à toute œuvre, il est clair que le premier travail qui nous incombe est la prédication. C'est pour prêcher l'Evangile que nous a fondés St François, et lui-même, sitôt sa vocation trouvée à la Portioncule,

partit prêcher. Le saint nous a même indiqué le thème de notre prédication : ce sont les vices et les vertus, l'enfer et la gloire du paradis. Mais il est clair qu'entre les vices et les vertus à prêcher, il nous faut nous attacher spécialement à ceux de notre époque, si nous voulons donner à nos contemporains l'aliment dont ils ont besoin. Or, à l'heure actuelle on a surtout besoin de justice ; c'est ce que toutes les classes sociales réclament à grands cris. Et il ne s'agit plus seulement d'aplanir entre elles quelques difficultés sur des bases déjà admises ; il s'agit de fixer les bases mêmes de leurs relations, et de préciser quel est, dans l'organisme social, le rôle de la richesse et celui du travail. Or, il faut constater que le droit de propriété admis, on s'accorde chaque jour davantage à voir la fonction sociale de la richesse bien plus que ses privilèges, et à découvrir des obligations de justice là où jusqu'ici on ne parlait guère que de la charité. Il y a là un point que nos futurs prédicateurs doivent très spécialement étudier s'ils veulent se garder des excès de droite et de gauche, être utiles aux hommes, et rendre gloire à Dieu. A l'époque de la renaissance païenne qui fut, sur plus d'un point, semblable à la nôtre, St Bernardin de Sienne se mit ainsi à prêcher la justice, ne craignant pas de lui consacrer quatorze sermons spéciaux dans son carême intitulé l'Evangile éternel ; et il devint l'homme adoré des grands et des peuples et le rénovateur de son temps. Dieu nous donne à former une époque gigantesque ; qui donc acceptera d'en être le St Bernardin ?

Plus que jamais dans notre époque de lecture effrénée, nos prédicateurs doivent faire des études

très profondes, s'ils veulent, comme c'est leur devoir, rendre compte de leur enseignement à quiconque le leur demande et libérer les âmes ligotées par les objections modernes. C'est à fond, qu'ils doivent connaître la philosophie, la théologie, l'écriture sainte ; ils doivent connaître les sciences aussi au moins dans leurs rapports avec la religion. Mais qu'ils n'ignorent rien de l'histoire, mère des grands enseignements, de laquelle on prétend faussement tenir presque toutes les objections du jour. La plupart d'entre elles ne sont, en effet, que de l'histoire contrefaite. Donc, à l'étude, si nous ne voulons rougir souvent devant les hommes maintenant, et bien plus devant Dieu et ses anges au dernier jour.

Ne serait-il pas bon aussi de former vraiment nos jeunes gens à l'art oratoire ? Ne pourrait-on pas tous les huit jours leur faire écrire en une belle forme littéraire, une des thèses étudiées dans la semaine, et la leur faire prononcer comme un vrai discours ? Ils y gagneraient d'apprendre à la fois et à écrire et à parler. Ne pourrait-on pas aussi, à l'occasion, leur faire entendre un bon modèle ? Est-ce qu'un grand professeur d'éloquence de Ferrare ne conduisait pas ses élèves aux prédications d'Albert de Sartéano ? (1). Puisque nous n'avons pas le don divin du miracle, ayons au moins toutes les qualités humaines qu'un honnête homme est en droit d'attendre de nous. Le fond doctrinal doit assurément l'emporter sur la forme ; mais fond et forme présentés par une belle diction seraient l'idéal. Dieu, fidèle à la perfection de son être, ne fait rien sans beauté, et

(1) D. Bernardini Aquilani *Chronica fratrum Minorum observantiæ*. édition Lemmens, Romæ MCMII, p. 30.

c'est ainsi qu'il nous ravit. Pourquoi ne prendrions-nous pas ses procédés afin d'avoir ses succès ? Si vraiment nous croyons annoncer la parole de Dieu, nous n'avons pas le droit de la négliger ; et, si la prédication est notre première fonction, sa préparation doit être en tête de nos préoccupations.

A côté de la prédication, il reste place pour toutes autres études, selon les aptitudes de chacun ; et nul de nos prêtres ne devrait être admis à vivre sans quelque travail spécial en chantier sur son bureau. Rien ne tient tant en haleine comme un travail en cours. Si, le jour même de son sacerdoce, tout prêtre était obligé à commencer un premier travail, rien ne résisterait à notre action et nous n'aurions pas nos pareils dans l'Eglise. Il y a là une tâche magnifique de direction qui revient aux supérieurs ; et il est agréable de constater que tous les sujets la réclament. Ne serait-il pas bon que les provinciaux transmissent chaque année au général la liste de leurs nouveaux prêtres et la tâche donnée à chacun d'eux, et que les visiteurs vissent ensuite s'il en est bien ainsi, en appliquant les sanctions requises ? Donnons enfin une partie de tant de belles forces à l'Histoire de notre Ordre. Nos chefs acquéreraient une gloire et une reconnaissance éternelle, s'ils voulaient une bonne fois nous pousser à cette étude et nous la faciliter. Car l'histoire, qui est une force toujours, est fort en honneur à l'heure actuelle ; et, comme me l'écrivait ces jours-ci un prêtre de haute valeur, *l'histoire de l'Ordre de St François est un grand morceau de l'histoire de l'Eglise.*

Quant aux travaux manuels, disons de suite, que, si chacun de nos chers frères convers avaient en

mains un métier, aujourd'hui surtout que la main-d'œuvre est si chère, il rapporterait beaucoup plus en travaillant au couvent qu'en allant à la quête et conserverait beaucoup mieux son esprit religieux, pendant que l'Ordre lui-même serait beaucoup plus dans l'esprit de son saint fondateur, et y gagnerait en vocations parce qu'il y gagnerait en estime.

Pour nous Clercs, si nous voulions chaque jour consacrer à ces travaux matériels deux ou trois heures après le repas de midi, ils nous donneraient une santé que nous chercherons en vain dans les remèdes, aussi longtemps que nous oublierons que, pour le corps aussi, la vie est dans le mouvement. Nous y gagnerions par ailleurs bonne partie du pain quotidien en cultivant nous-mêmes nos jardins ; nous n'aurions pas à user d'argent pour payer des ouvriers ; et nous débarrasserions nos cloîtres de bien des séculiers importuns. Mais surtout, nous rendrions du même coup la vertu beaucoup plus aisée à tous, à nos jeunes surtout. Car il avait raison le médecin très chrétien qui nous disait de jeunes gens qui nous étaient confiés : « Fatiguez-les, mon père ; faites-les travailler, faites-les suer : *Vita siquidem ditior inest ipsis, quam necesse est exire hoc modo nefandove altero* ». La prière est nécessaire, et il faut la conseiller constamment contre les tentations. Mais croire que Dieu fera des miracles continus, pour sauver une vertu que nous rendons impossible en nous refusant obstinément le mouvement nécessaire à l'équilibre de notre être, c'est ne rien comprendre ou nous moquer de Dieu.

Et cependant il faut tenir à la prière, à l'esprit de prière surtout comme à l'essentiel de la vie. Nous

sommes ici pour apprendre à faire ce que nous continuerons au ciel : à causer avec Dieu ; et tout travail qui nous enlève cet esprit, nous avertit que nous ne l'accomplissons pas comme il faut, et qu'il ne nous conduira pas au Dieu qui est notre but. Plus nous sommes lancés dans le monde, et plus nous devons user souvent de la prière : car si nous ne gagnons pas le monde, le monde nous gagnera. Attention donc à la sainte Messe, à l'office divin, à l'oraison, à la lecture spirituelle, à nos prières particulières, à l'offrande constante de nos actions à notre Père des Cieux. Dans notre vie, tout le reste est corps, la prière en est l'âme.

Quand nous aurons fait tout cela, il faudra nous attendre encore à voir la poussière du monde atteindre nos cœurs, comme dit St Léon le Grand (1). Nous en avons la preuve dans l'Ordre, où, chaque période excellente est allée finir en des années malheureuses. Il faut donc qu'il y aît constamment chez nous dans chaque province, des foyers de vie spirituelle, où nous puissions aller raviver la ferveur amoindrie ou perdue. Que partout donc fleurissent les couvents de récollection. Ils ont alimenté de vie spirituelle l'Ordre des Frères-Mineurs tout entier au XVIe et au XVIIe siècles, et n'ont pas fait un bien négligeable à l'Italie du XVIIIe. Ils nous rendront les mêmes services aujourd'hui si nous le voulons.

Un mot maintenant de notre activité à l'étranger, un mot de nos chères missions. Elles sont la gloire la plus pure de notre passé ; elles veulent être traitées avec amour. Gagnerions-nous à confier chacune

(1) *Sermo 4 de Quadragesima*, cité dans la Ve leçon du 1er Dimanche de carême.

d'elles à une province spéciale comme font les capucins ? L'expérience qu'ils ont faite, semble l'indiquer ; et elle est fort conforme à la nature humaine, qui ne gère avec soin que ce qui lui appartient (1). Chez les Indiens d'Amérique, chaque mission a son collège pour la formation des missionnaires. Gardons avec soin ces collèges, aussi longtemps que dureront ces missions. Mais surtout pour nos missions d'avenir, pour les pays de langue arabe et chinoise, créons au plus vite des collèges de missions. Nous trouverons de suite en Europe deux grands couvents presque vides pour loger les apprentis missionnaires ; et nous trouverons assurément quelques saints missionnaires pour diriger la maison, enseigner la langue et les usages arabes et chinois, et éliminer sans pitié tout ce qui n'est pas vocation véritable. Il faut des sujets de choix, en des pays où le martyre attend parfois, où la vertu est toujours difficile. En résumé, il faudrait que les futurs missionnaires fussent tous sujets de choix, formés d'abord en Europe par de vieux et saints missionnaires, et soutenus dans leurs travaux par une commission des missions travaillant avec pleins pouvoirs sous la direction du général et des constitutions.

Gardons-nous enfin des défauts du siècle gigantesque que nous vivons. Le siècle fournissant des soldats à l'Eglise, a toujours aussi pénétré dans l'Eglise. C'est pourquoi elle a eu les hérésies judéo-chrétiennes des deux premiers siècles, les hérésies raisonneuses et païennes des quelques siècles sui-

(1) Page 312.

vants, le clergé batailleur du moyen-âge, les clercs mondains du XVIIe et du XVIIIe siècles. Notre Ordre a de même pris l'esprit des siècles qu'il a vécus. Nous risquons donc absolument de prendre l'esprit de celui où nous vivons. Attention donc à son scepticisme qui rit des choses les plus saintes, à son besoin de jouir qui pèse tout au poids du plaisir, et a porté tous ses jugements lorsqu'il a dit : *Ceci me plaît, cela me déplaît.* Sans cela, adieu pour nous l'enthousiasme créateur, adieu la croix de Jésus et la mortification franciscaine. Attention aussi à la haine des classes, si nous ne voulons nous voir dressés frères lais contre prêtres, inférieurs contre supérieurs, et courir à la ruine.

Ce ne sont là que les premières conclusions de notre histoire, et les plus obvies seulement. Elles suffiraient pourtant à occuper un chapitre général et à le rendre à jamais utile et célèbre. Quand viendra-t-il ? Quel est l'homme généreux qui y prendra le premier la parole ? Quel est le général qui en appliquera avec douceur et force les conclusions ? Dieu seul le sait. Mais, pour l'honneur de son nom, nous lui demandons de voir sur terre ce chapitre, et de saluer cet homme.

J'ai dit. Si c'est bien, remerciez Dieu, cher lecteur, et priez-le qu'il en soit ainsi. Si c'est mal, corrigez-moi fraternellement. En toute occurrence, dites un *Ave* pour moi qui ai désiré le bien : St François vous le rendra.

Imprimerie du « Nouvelliste », Rennes

Table des Matières

CHAPITRE I. — S. François : 1181-1226...... 1

CHAPITRE II. — La Formation des Partis : 1226-1274 27

CHAPITRE III. — Luttes et Défaite des Spirituels : 1274-1318........... 57

CHAPITRE IV. — L'Ordre en Danger : 1321-1334 93

CHAPITRE V. — Déchéance et Relèvement : 1334-1418 111

CHAPITRE VI. — Luttes et Victoire Définitive de l'Observance : 1418-1517 143

CHAPITRE VII. — L'Ère des Constitutions. Emulation dans l'Observance : 1517-1700.......... 187

CHAPITRE VIII. — Le XVIII[e] et le XIX[e] siècles... 249

CHAPITRE IX. — L'Ordre des Frères-Mineurs Conventuels 291

CHAPITRE X. — L'Ordre des Frères-Mineurs Capucins 301

CHAPITRE XI. — L'Ordre de Ste Claire ou des Clarisses 315

CHAPITRE XII. — Le Tiers-Ordre.............. 337

CHAPITRE XIII. — Résumé et Conclusions..... 350

